



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2026 COMPTÉ RENDU IN EXTENSO 2026



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE STRAURDINARIA DI
L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

29 è 30 di GHJENNAGHJU di u 2026

1^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

29 et 30 JANVIER 2026

1^{ma} ghjurnata/1^{ère} journée



**1^{MA} SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU 2026
1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER 2026**

**SUNTA di u GHJOVI u 29 di GHJINNAGHJU di u 2026
SOMMAIRE du JEUDI 29 JANVIER 2026
1^{ma} ghjurnata/1^{ère} journée**

Ouverture de la séance sous la Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	
HOMMAGE à M. Dominique BUCCHINI, ancien Président de l'Assemblée de Corse	
Minute de silence en hommage à M. Dominique BUCCHINI	
Discours de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	8
Discours de M. le Président du Conseil exécutif de Corse	11
<i>Prises de parole des présidents de groupe :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	12
M. Pierre GHIONGA	14
M. Jean-Martin MONDOLONI	15
M. Romain COLONNA	18
M. Jean-Christophe ANGELINI	19
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	22
<i>Suspension de séance à 11h16</i>	

Ouverture de la séance des questions orales à 11h50

Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question N°2026/E1/001 déposée par Mme Marie Claude Branca au nom du groupe « Core in Fronte » : Pà una vera maestria di u parcu siciali in Corsica.	25
Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence de l'Urbanisme de Corse.	27
Question N°2026/E1/006 déposée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe Avanzemu : Développement agricole de la Corse.	31
Réponse M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office de Développement Agricole et Rurale de la Corse.	33
Question N°2026/E1/005 déposée par M. Louis POZZO DI BORGIO au nom du groupe Fà Populu Inseme : Continuité territoriale et économie : quelles garanties pour 2026.	37
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de la Corse.	38
Secrétaire de séance : Mme Anna Maria COLOMBANI remplace M. Don-Joseph LUCCIONI	
Question N°2026/E1/002 déposée par M. Jean-Noel PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte » : Pour le retour en Corse de la statuette préhistorique de Campu Fiureddu.	41
Réponse Mme Anne-Laure SANTUCCI, conseillère exécutive en charge du patrimoine.	43
Question N°2026/E1/008 déposée par Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA non-inscrite : Enrayer la mécanique de dépossession.	47
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de la Corse.	49
Question N°2026/E1/007 déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe Avanzemu : Etat des établissements scolaires du secondaire.	54
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI, <i>Conseillère exécutive</i>	55
Prise de parole de M. Pierre POLI, droit de réponse	58

<p>Question N°2026/E1/003 déposée par M. Don-Joseph LUCCIONI au nom du groupe Fà Populu Inseme : Pour une continuité territoriale préservée : réponses immédiates et stratégie à moyen terme. Réponse de M. Jean-Felix ACQUAVIVA, <i>Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse.</i></p>	60
<p>Question N°2026/E1/004 déposée par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe Fà Populu Inseme : Inondations à San Fiorenza : Prévention des risques et maîtrise de l'urbanisation. Réponse de M. Jean-Felix ACQUAVIVA, <i>Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse.</i></p>	66
<p><i>13h24 M. Hyacinthe VANNI préside la séance</i> <i>13H29 Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance</i></p>	68
<p>Mme la présidente MAUPERTUIS, intervention</p>	70
<p>Minute de silence en hommage à M. Alain ORSONI, ancien conseiller régional.</p>	
<p>M. le Président Gilles SIMEONI, intervention</p>	71
<p>M. Don Joseph LUCCIONI procède à l'appel nominal des conseillers et déclare le quorum atteint.</p>	
<p>Ouverture de la séance publique</p>	
<p>Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</p>	73
<p>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</p>	
<p>Raportu n° 017 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di nuvembre di u 2025. Rapport n° 017 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 novembre 2025.</p>	
<p>VOTE RAPPORT</p>	76

Raportu n° 018 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 18 è 19 di dicembre di u 2025.	
Rapport n° 018 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 18 et 19 décembre 2025.	
VOTE RAPPORT	76
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
<i>Suspension de séance à 13h53 / Reprise à 16h00</i>	
<i>Mme Anna Maria COLOMBANI assure le secrétariat de séance</i>	
RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTSDE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE	
Raportu nu 011 : Corsica Pruspettiva 2050 - 4 scenarii pè a Corsica à long' andà.	
Rapport n° 011 : Corsica Pruspettiva 2050 - 4 scénarios pour le futur de la Corse.	
Présentation du rapport par Mme la présidente de l'Assemblée de Corse	78
Prise(s) de parole :	
Mme Muriel FAGNI	89
Mme Charlotte TERRIGHI	90
M. Jean-Michel SAVELLI	91
M. Catherine COGNETTI-TURCHINI	93
M. Hyacinthe VANNI	94
M. Jean-Christophe ANGELINI	96
M. Saveriu LUCIANI	99
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	100
Mme Dany ANTONINI	104
M. Romain COLONNA	107
Mme la Présidente MAUPERTUIS en réponse aux intervenants	110
M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, en complément de réponse	114
RAPPORT D'INFORMATION (non soumis à délibération)	

RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION	
Raportu nu 015 : Raportu d'infurmazione relativu à a traiettoria di creazione di u Centru Uspitalieru Universitariu di Corsica.	
Rapport n° 015 : Rapport d'information relatif à la trajectoire de création du Centre Hospitalier Universitaire de Corse.	
Présentation du rapport par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive	117
17h48 : Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance	
Prise(s) de parole :	
Mme Chantal PEDINIELLI	122
Mme Danielle ANTONINI	124
Mme Elisa TRAMONI	126
Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	127
RAPPORT D'INFORMATION (non soumis à délibération)	
ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE	
Raportu n° 009 : Mudalità di creazione è di messa in anda di u « Servizi Publicu di a Data è di l'Intelligenza Artificiale di Corsica ».	
Rapport n° 009 : Modalités de création et de lancement du « Service Public de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle de la Corse ».	
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	129
18h15 : la présidence est assurée par Mme MAUPERTUIS	
Avis du CESEC et de l'Assemblea di a Giuventù par Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	134
Avis de la commission des finances par Monsieur Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	135
Avis de la CDENATE par Madame Nadine NIVAGGIONI, <i>Présidente</i>	135
Prise(s) de parole :	
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA	135
M. Romain COLONNA	137
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, en réponse	138
VOTE RAPPORT	139

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Raportu n° 010 : Resu contu di e delegazione d'attribuzione à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente per u primu simestru di u 2025.	
Rapport n° 010 : Compte rendu des délégations d'attributions consenties au Conseil exécutif et à son Président pour le premier semestre 2025.	
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	140
PRISE D'ACTE PAR L'ASSEMBLEE DE CORSE	140
AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Raportu n° 019 : Dumanda d'adattazione regulamentaria relativa à a cumpusizione di u cumitatu pà l'impiegu di Corsica.	
Rapport n° 019 : Demande d'adaptation réglementaire relative à la composition du comité pour l'emploi de Corse.	
Vote sur l'urgence	141
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	141
Prise de parole :	
Mme Nadine NIVAGGIONI	143
VOTE RAPPORT	144
RAPPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE	
Raportu n° 002 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii.	
Rapport n° 002 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.	
Mme la Présidente MAUPERTUIS, présentation du rapport	145
VOTE RAPPORT	147
Suspension de la séance à 19h05	

La séance est ouverte à 10 h 15 sous la présidence de Madame Marie-Antoinette Maupertuis, Présidente de l'Assemblée de Corse.

HOMMAGE A M. Dominique BUCCHINI
Ancien Président de l'Assemblée de Corse 2010-2015

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, prima di tuttu vulerebbe chè no fessimu un minutu di silenziu, pè Dominique Bucchini, Presidente di st'Assamblea.

À ringrazià vi.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è Signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è Signori i cunsiglieri à l'Assamblea di Corsica,

Chers Jean-Simon, Antoine-Dominique et Jean-Joseph, ses petits-enfants, sa famille, ses amis,

Nous rendons aujourd'hui hommage, dans sa maison, à un homme qui a marqué l'histoire politique de la Corse, non seulement par ses actions, mais par son profond engagement humain. Nous honorons le Président Bucchini, le maire, l'homme politique mais aussi et surtout l'inlassable militant de la démocratie et de la justice sociale.

Maire de Sartène, député européen, conseiller général et territorial, Dominique a toujours défendu les valeurs qui lui étaient chères, n'a jamais hésité à faire face aux défis ni à se battre pour ses convictions.

De tous ses combats, de tous ses engagements, je souhaite retenir aujourd'hui sa sensibilité pour les plus démunis et la défense de la dignité humaine. En effet, au sein de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse comme ailleurs, Dominique n'a cessé de brandir avec passion, avec ferveur, l'idée que la politique doit avant tout servir ceux qui sont laissés de côté. Sa vision de la justice sociale était claire : chaque individu, quelle que soit sa condition, mérite d'avoir une chance. Que ce soit à travers ses actions locales en tant que maire ou aux échelles nationale et européenne, Dominique a toujours cherché à améliorer le quotidien des plus fragiles. Pour lui, la politique ne se résumait pas à des discours ou des promesses, mais à des actes concrets et à un soutien indéfectible aux plus défavorisés, « aux spoliés de la terre », selon l'expression qu'il avait empruntée à Jean Nicoli, lors de son élection à la présidence de l'Assemblée de Corse.

Son engagement a été total.

Et je peux modestement en témoigner : même déjà atteint par la maladie, à chaque fois que je l'ai sollicité pour un conseil, un évènement, une réunion, il y a répondu favorablement.

Ainsi, il était parmi nous lors de la célébration des 40 ans de l'Assemblée de Corse le 2 mars 2022, heureux de retrouver tout autant ses anciens alliés que ses opposants. Je l'ai vu inquiet et sombre lorsque nous avons appris en direct, et ensemble, le même jour, l'agression d'Yvan Colonna.

Il était également parmi nous lors de la session extraordinaire relative aux dérives mafieuses. Ce jour-là, il a été quelques heures durant de nouveau au perchoir de cette Assemblée, déroulant avec son ton incisif et puissant, une argumentation au scalpel contre la violence physique et morale, violence à laquelle il n'avait jamais cédé, violence personnelle, violence sociale qu'il a tant dénoncées et combattues et dont il avait voulu enseigner les risques auprès de la jeunesse dans plusieurs établissements de Corse.

Le Président Bucchini, un homme d'une trempe qui ne se trouve plus : lucide, courageux, opiniâtre, combattif, un animal politique indiscutablement, redoutable et redouté, mais aussi, et surtout, un homme bon, généreux, solidaire.

Dominique était surtout un homme doté d'un humour rare, à la fois fin et spontané, qui apportait une touche de légèreté même dans les moments les plus sérieux. Son rire contagieux et ses plaisanteries habiles savaient désarmer les tensions et créer des liens forts avec ceux qui l'entouraient.

Il n'hésitait pas à utiliser l'humour pour aborder les sujets les plus complexes, rendant ses interventions d'autant plus percutantes et sa vivacité d'esprit marquera à jamais ceux qui ont eu la chance d'en être les témoins mais aussi parfois les victimes !

Les mots comme seules armes, en français comme en corse, ses deux langues qu'il maîtrisait si bien, ste duie lingue chì li piacianu tantu è li piacia à parlà. Dans les annales de notre assemblée nous retrouvons encore parfois des éléments de la langue « Bucchini », ses proverbes et son expression désormais consacrée « una buchjula » pour désigner une ligne de crédits supplémentaire au BP, ou au BS...

Pour lui avoir succédé à la présidence de l'Assemblée, je formule le vœu qu'il continue longtemps d'éclairer nos débats et nos travaux.

À sa famille, à ses amis, à ses camarades, aux Sartenais, je présente à nouveau, et au nom de tous, mes plus sincères condoléances.

La douleur de la séparation est immense, mais sachez que cette Assemblée, le Conseil exécutif, les agents de la Collectivité de Corse et en particulier, ceux du secrétariat général qui m'entourent se tiennent à vos côtés.

Dumenicu Bucchini, militante di a ghjustizia suciale, difensore di a nostra identità è di a nostra lingua, mai ùn ci scurdaremu di tè. Ai incalcatu a storia di st'assemblea, a storia pulitica di a nostra isula.

Faremu campà sta lascita, quella di un impegnu cullettivu per una Corsica più ghjusta è più unita.

Riposa in pace, o Presidente !

(Diffusion dans l'hémicycle d'une vidéo sur Dominique Bucchini)

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce petit film et qui ont permis d'avoir les images : les institutions, je ne vais pas les citer, toutes les institutions, les médias bien évidemment, les amis, la famille et Anne Labertrandie qui nous a beaucoup aidés, Anne Labertrandie du Secrétariat général. Donc merci à tous.

Donc, si les élus souhaitent dire un mot, bien évidemment, la parole est à vous et au président de l'exécutif également.

Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les élus de la Corse,

Je vais d'abord m'adresser bien sûr à la famille de Dominique Bucchini, à ses amis, à ses camarades et puis nous parler aussi à nous-mêmes.

Vous remercier, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, pour vos mots empreints de justesse, de délicatesse et qui ont su rendre à Dominique Bucchini, le président de l'Assemblée de Corse, l'hommage que notre institution lui doit.

Nous étions nombreux en ce début de mois de janvier, à Sartène, sur la place Porta, aux côtés de la famille, des amis, des camarades de Dominique Bucchini, de toutes celles et tous ceux qui l'ont aimé pour lui dire au revoir.

En cette occasion, sa famille m'a proposé de prendre la parole au nom des institutions de la Corse. Je l'en ai remerciée et je la remercie à nouveau publiquement de m'avoir témoigné cette confiance.

Je ne veux pas redire ce que vous avez dit avec tant de force, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, mais je crois qu'il était important pour nous toutes et pour nous tous que dans cette maison qui fut la sienne et qui restera la sienne, Dominique Bucchini puisse une fois encore nous éclairer et éclairer notre chemin et nos choix de sa voix, de son sourire et de ses convictions.

Je me disais en regardant ce film, comme nous nous le disions probablement toutes et tous, peut-on véritablement être tristes au soir d'une vie pareille ? Oui, oui, ses enfants, ses petits-enfants, son épouse, toutes celles et ceux qui l'ont aimé et qu'il a aimés se sentent terriblement seuls maintenant qu'il n'est plus là physiquement.

Mais au-delà de la douleur et de la tristesse liées à l'absence, peut-on avoir des regrets lorsqu'on a eu une vie pareille ? Lorsque du tout début jusqu'au dernier instant, on a été en cohérence profonde avec ce à quoi l'on croit ? Donc oui, la tristesse, l'émotion, les larmes sur tous les bancs et y compris chez celles et ceux qui ne partageaient pas toutes les idées de Dominique Bucchini, mais au-delà de cette tristesse et de cette émotion, la fierté, la fierté de l'avoir connu, la fierté pour nous d'avoir siégé à ses côtés, sa présence dans les rues de Sartène, dans les couloirs de cette institution, dans l'hémicycle, ses écrits, ses discours, ses actes.

Et je voudrais terminer, puisque Dominique a cité Aragon, lui qui aimait tant la poésie, les livres, l'histoire, la vie, la musique, les chants, la fête, rappeler une fois encore cet échange que nous avons eu à titre personnel et politique, mais cette citation d'Aragon, « le temps d'apprendre à vivre, il est déjà trop tard », il n'est pas trop tard, je le disais à Sartène et je le redis ici, et nous le démontrons, pour dire à Dominique Bucchini tout ce que nous lui devons.

Un dernier mot en regardant ce que furent ses combats dont beaucoup restent malheureusement d'actualité, dire qu'à la fin, à la fin des fins, si je devais retenir une phrase qui illustre ce qu'il a été, ce qu'il a fait et ce qu'il a voulu, ça serait celle du grand poète espagnol Garcia Lorca qui disait "Dans le monde, moi, je suis et je serai toujours du côté des pauvres, je serai toujours du côté de ceux qui n'ont rien et auxquels on refuse jusque à la tranquillité de ce rien ».

À ringrazià ti o Dumenicu, à ringrazià vi, o Presidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi è à ringrazià vi torna à tutti quelli chì ci anu aiutatu. Eccu.

Avà ci vole à principià i nostri travagli cù e dumande à bocca... Ah ! Ci hè una dumanda di parolla, Paul-Félix è Pierre Ghionga dopu.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Emu lagatu parlà u prisidenti in principiu ma ùn vulia micca di chè ùn vuliamu di qualcosa pà Dumenicu.

Je vais parler simplement avec mon cœur.

Pour ceux qui ont connu la présidence de Dominique Bucchini, vous avez sûrement constaté la familiarité, le respect mutuel qui nous animait. Il y avait quelque chose d'informel, une fluidité dans ses rapports humains.

Il fait partie des hommes qui ont marqué ces décennies politiques, souvent tourmentées.

Pour le militant politique nationaliste que je suis, je sais que on a souvent été en contradiction, même en contradiction frontale, pour ne pas dire très violente. Malgré cela, on avait gardé des liens, des liens humains très forts, peut-être aussi des liens politiques dans le sens du bien commun, dans la recherche d'un mieux vivre.

Je reste persuadé que s'il avait continué à être présent politiquement sur les quelques années qui vont venir, qu'il aurait pu prendre conscience de la nécessité d'un combat politique, non seulement libérateur au niveau social, mais d'un combat salvateur au niveau culturel et corse, car il aurait fait partie de ceux qui auraient compris ce déclin inexorable de la société corse, de ses valeurs, de ses repères, de ce qui a fait sa force.

Il a été là au début, il a été là dans les années 80. Vous avez entendu son discours sur l'évolution du statut de la Corse en 1981. Ensuite, il a pris le chemin de l'orthodoxie politique. Mais moi qui le connaissais quand même assez bien, je sais que c'était quand même un évolutionniste. C'est quelqu'un qui a peut-être subi les contraintes, je dirais, de la politique formalisée, de la politique des clans, bien qu'il n'ait fait partie d'aucun clan, si ce n'est l'adhésion à son Parti communiste.

Dominique avait quand même trois facettes. La plus importante, c'est l'homme et le Corse. C'est quelqu'un qui incarnait la Corse, qui incarnait une forme, je ne sais pas s'il faut dire de corsitude ou de corsité, ma era com'è no è ùn era micca com'è parechji altri è iddu a sapia. Podassi ùn hà dicia micca com'ellu ci vulia, ma lagaia parlà a so voce è tandu era podassi più Corsu chè noi tutti.

Après, bien sûr, il y a l'homme politique, un homme de rigueur, un homme quand même qui avait malgré tout, des positions fermées tout en ayant un esprit ouvert.

Donc moi, ce que je retiens de Dominique, c'est quand même une grande générosité. Je fais partie de ceux qui considèrent qu'il a fait aussi des erreurs politiques d'appréciation du moment. Mais c'est la nature humaine. Celui qui ne se trompe pas est souvent celui qui n'a jamais rien essayé, qui n'a jamais fait quelque chose pour faire évoluer.

Et sur la fin, vous savez, Dominique, et je fais un clin d'œil à la nation de « sartenésité », cet été, il s'est fait amener deux fois à Aullène.

Allora, Dumenicu ùn era micca d'Auddè. Era Auddanincu. U so ceppu di vita era u Fozzanincu. Sopr'à Auddè, à a limita trà u Taravu è l'Alta Rocca. È ci era un sensu à tuttu què. Vole dì chì ricircava e so radiche, e radiche di i soii, di i so vechji, di a so storia. È tengu à dì à a so famidda chì possinu esse fieri di chjamà si Bucchini, è, eiu ùn sò micca un pueta maiò, ma pà compie, v'aghju da dì una parolla chì hè stata scritta da Jean D'Ormesson, è pensu chì a pudemu lagà pè tutti l'omi chì anu da cuntà in a storia di a Corsica. È hà scrittu tant'affari nantu à a morte D'Ormesson, ma hà scrittu una frasuchja chì po esse purtata pà un ummaghju à Dumenicu.

Hà dettu chì :

« *Il y a quelque chose de plus fort dans la mort, plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants* ». Et je crois que dans notre mémoire collective, Dominique va rester, va rester comme un homme qui a pesé avec cette voix rocailleuse et charmeuse, inimitable, je crois que même ses deux fils n'ont pas la même.

Qu'on garde à l'esprit l'homme qui a tenté la concorde, qui n'a pas réussi à transcender des clivages de proximité, entre autres à Sartène, mais qui par contre a réussi à donner au niveau national corse l'image d'un point d'équilibre et d'un homme apaisant.

O Dumè, stà in paci è campi bè culà.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, cari cullegghi, cari amichi,

Dumenicu Bucchini hè pertutu à l'eternu ma ci lascia una grande lezziò d'impegnu puliticu.

In a so bella vita pulitica, hà riesciutu à fà campà e so duie passione: l'ideale cumunistu, ch'ellu purtava cun fiertà è cunvizione, è u so amore per a so terra sartinese, a Corsica, è a lingua corsa. Da u 2010 à u 2015, hè statu un grande Presidente di l'Assemblea di Corsica, incù una forza di travagliu tamanta, è una manera di gestisce i travagli di st'Assemblea, marcata per u rispettu di tutti, è sempre una punta di macagna, chì servia à scioglie parecchi prublemi. À titulu persunale, forse perchè ch'o simu parenti, m'hà appughjatu di manera forte per fà passà a deliberazione nant'à a cuufficialità. Ùn ghjera micca faciule ind'è a nostra magiurità, è ne sò fieru.

Allora, o Dumè, sì partutu à l'eternu, ma a to lascita pulitica ùn hè micca morta. Annacqua sempre l'impegnu puliticu di parecchi corsi, è ti ringraziu.

Avvedeci o Dumè!

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Il est d'usage de lire un éloge funèbre. Je voudrais prendre quelques libertés avec cet usage et vous livrer à travers un pas de côté un message peut-être moins solennel, peut-être moins formalisé, peut-être moins dans les règles de l'éloge funèbre.

D'abord en disant très humblement que je n'ai pas connu Dominique Bucchini en tant qu'ami proche. Je ne faisais pas partie du premier cercle et je voudrais vous livrer, livrer en tout cas au grand public, quelques anecdotes qui me semblent très révélatrices, non pas de l'homme public, puisque tout est en boîte désormais, tout est dans les archives de l'histoire, mais l'homme méconnu que j'ai eu le privilège de connaître et que mes amis ont connu, comme nous avons pu le connaître, le découvrir dans les travées de cette Assemblée.

Dominique était un homme riche, riche de plusieurs personnalités. C'était d'abord, au moment où j'ai gagné cet hémicycle, un homme duquel tout aurait pu nous séparer. Le fait générationnel, bien sûr et puis moi, je suis arrivé dans cet hémicycle au moment où la droite était un peu triomphante, et lui, l'homme de gauche, de conviction, ancré dans son histoire qui était celle du Parti communiste. Tout aurait pu nous rassembler aussi, tout nous rassemblait autour de ses convictions républicaines très ancrées sur lesquelles il pouvait parfois se montrer bien plus inflexible que je ne le suis aujourd'hui. Et ça, c'est l'histoire publique.

Mais il y avait l'homme que je découvrais alors, bien plus ouvert autour de trois sujets ou trois considérations souvent méconnues.

La première, elle est évidemment celle de son élégance. Dominique Bucchini était d'une élégance rare avec toutes et tous, mais toutes d'abord. Ça m'avait marqué très raisonnablement lorsque je l'observais parler, avec les hommes, c'était parfois un peu rude, mais toujours teinté de cette élégance. Vous savez, l'élégance du verbe, c'est quelque chose, c'est une crête sur laquelle on peut basculer parfois dans la brutalité et parfois dans quelque chose d'inaudible. Dominique savait parler aux hommes et aux femmes. Il avait ce souci, doublé lorsqu'il s'exprimait en public et notamment dans les médias, de la communication.

Je me souviens d'une anecdote de débutant. Nous sommes invités sur le plateau de « Cuntrastu », il y a trois invités. C'était sur le thème des transports avec Alain Verdi qui était très affuté en matière de transport.

Deux invités : Jean-Christophe Angelini, affuté s'il en est sur ce sujet, Dominique Bucchini, pas affuté, aiguisé et très dans la ligne de la CGT de l'époque, et le petit débutant bien peigné, sûr de lui-même qui est allé à cette émission, comme diraient les jeunes, « au talent » et qui n'avait pas préparé son émission. Et ce jour-là, j'étais vraiment mauvais, mais vraiment mauvais.

Nous arrivons dans les loges de démaquillage et Dominique Bucchini me donne le coup de grâce et me dit dans la loge de démaquillage, « vous avez été mauvais ». D'abord, « vous ». Il y avait l'élégance du vouvoiement que nous avons conservé, je le dis, jusqu'à janvier 2025 puisque Dominique Bucchini avait l'élégance, indépendamment de la différence d'âge, de m'appeler chaque premier janvier, chaque premier janvier, il y avait l'élégance du vouvoiement, l'élégance de la voix, l'élégance de l'écriture. Il n'aurait jamais imaginé qu'on pût s'écrire par SMS. Dominique prenait sa plume, j'y reviendrai.

Donc, nous sommes dans la loge, il me met le coup de grâce et dit : "vous avez été mauvais." Alors bon, je baisse l'échine, mais je me redresse et puis je dis, « on va faire parler la pédagogie de l'erreur ».

Je lui dis « Dominique, dites-moi pourquoi j'ai été mauvais ». Et il me répond cette phrase sanglante qui a marqué mon parcours, il me dit, « vous avez répondu aux questions, idiot ! » me dit-il.

Et il me dit « dans une émission comme « Cuntrastu », vous savez, « Cuntrastu », c'est un grand meeting, vous touchez 10 000 personnes. Ce qui vous est demandé, ce n'est pas de répondre aux questions, c'est de vendre votre came ». Donc, que les journalistes sachent désormais que si depuis je ne réponds plus aux questions, si je viens vendre ma « came », Dominique Bucchini m'en a beaucoup imprégné. Il en est responsable.

Dominique avait le souci, en dehors de l'élégance du verbe, de la justesse du mot. Il était passionné par l'art, par la culture et par formation, par la pédagogie. Il lui était insupportable qu'on ne puisse comprendre ce que l'on racontait.

Je me souviens de façon anecdotique encore d'une commission des finances. On est au début, on appelle ça à l'époque « les nouvelles technologies » qui depuis sont anciennes. Et voilà Éric Ferrari qui déboule en commission des finances et qui nous fait l'état d'un rapport sur les nouvelles technologies avec des adjectifs à 25 syllabes complètement indigestes.

Dominique Bucchini dit en commission des finances à Éric Ferrari, « vous avez terminé ? ». Et il lui répond, « oui, Monsieur le conseiller ». Et

Dominique lui rétorque, « est-ce que vous pouvez nous la refaire, virgule, en français, s'il vous plaît ? ».

C'était aussi ça, Dominique Bucchini, la pédagogie qui conduisait, qui devait conduire les administrés et les responsables à comprendre des choses les plus techniques et à les transformer.

Enfin, pour moi, Dominique, c'était quelqu'un avec lequel j'ai eu la chance d'échanger sur le sport. Dominique était à la fois intarissable et était hypermnésique sur le sport. Nous avons parlé souvent de foot, même si je ne suis pas spécialiste. Mais Dominique Bucchini dans les années 2000, avant que Karim Benzema ne signe son premier contrat de professionnalisation à l'OL, il a 15 ans, il dit « ce jeune homme sera ballon d'or un jour ». De mémoire, il l'a été en 2022, 20 ans plus tard.

Il était spécialiste de cyclisme puisque dans l'après-guerre, vous savez que c'était la boxe et le cyclisme qui dominaient le monde du sport. Il parlait dans les années 2000 de Contador qui avait 14 ans, premier Tour de France gagné par Contador, 2007. Il avait cette précision absolue.

Je conclurai là-dessus, il m'avait écrit en 2006 une très belle carte depuis l'Alpe d'Huez où manifestement il avait passé un séjour où il avait répertorié les pentes des 21 lacets qui conduisent de Bourg d'Oisans à l'Alpe de d'Huez. Un très beau propos, une carte que je garde en référence, évidemment, fait de sa plume à la fois cinglante parfois, mais d'une justesse absolue. J'aime à penser qu'au seuil de son existence, au seuil des 21 lacets qui séparent de sa naissance à sa mort, il ait pu avoir une vue panoramique de ce qu'a été sa vie, la vie d'un homme riche de ce qu'il a pu apprendre des autres, riche de ses engagements, riche aussi de ce qu'il a pu donner aux autres.

Et au terme de mon propos, je voudrais reprendre cette phrase que lui-même avait hérité, l'ironie de l'histoire parlera d'elle-même, de Jacques Chirac qui disait, il la répétait souvent « dans la vie politique », me disait-il, « Jean-Martin, c'est comme dans la vie, il y a des hauts et il y a des bas. Il faut savoir mépriser les hauts et repriser les bas ».

À vous, Madame, à ses deux enfants, je veux, au nom du groupe, présenter nos condoléances les plus émues, mais vous dire aussi que ce qui compte dans la mort, ce n'est pas de pleurer les morts, c'est de les continuer.

Nous voulons prendre ici l'engagement solennel et vous dire combien Dominique mérite d'être continué, combien nous pouvons nous engager à mépriser les hauts, il y en aura probablement, à repriser les bas, il y en a eu, il y en aura probablement, à continuer aussi à nous dire et à être les vrais héritiers de

ce qu'il a été dans son élégance du verbe, dans son élégance d'humour et à continuer cette lutte intemporelle pour faire vivre ses convictions.

È cusì sia ! O Dumè, riposa in pace.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Une position sans doute un petit peu plus singulière que les précédents orateurs, dans la mesure où je n'ai pas eu l'immense honneur de connaître le président Bucchini, ni amicalement, ni politiquement, au-delà de ce que les médias ou mon observation là-haut des séances pouvaient m'en dire.

Mais je voudrais particulièrement, au nom du groupe, m'adresser à ses enfants, à Jean-Simon, ici présent, à sa femme, à ses petits-enfants, à tous ses proches, à tous ses camarades de lutte pour leur dire notre conviction, ma conviction profonde, c'est qu'on ne mesure pas la puissance d'un homme ou d'une femme uniquement à travers le détail de ses actions, si importantes soient-elles. On mesure aussi la puissance d'un homme à travers ce qu'il laisse au-delà de son vivant. Et, ce que votre époux, votre père, votre grand-père, manifestement, et c'est partagé par l'ensemble des bancs de cet hémicycle et bien au-delà, au sein du peuple Corse, ce que laisse le président Bucchini, c'est des choses qui relèvent de la singularité du peuple Corse, de son existence et des choses qui relèvent profondément de l'universalisme et de l'humanisme.

Je voudrais retenir ce qui revient inlassablement lorsque l'on parle de votre père et grand-père, les mots de courage, les mots de dignité, les mots de justice sociale qui n'appartiennent pas à un camp, qui n'appartiennent pas à une famille politique, qui n'appartiennent pas à une époque, qui n'appartiennent pas à un territoire, mais qui sont des valeurs qui doivent être partagées par le plus grand nombre, et je vais aller au-delà, qui doivent guider en permanence notre action collective au bénéfice du collectif.

Je voudrais dire que, avec votre père et votre grand-père, nous comprenons mieux, et en tout cas pour la génération qui est la mienne et sans doute ceux qui me succèdent, la complexité de la vie politique et aussi à travers la complexité de la vie politique, tout le bienfait de la vie politique malgré son âpreté, sa dureté, mais le bénéfice que l'on doit en retirer en permanence au service des autres et au service de notre peuple.

Je voudrais dire que le président Bucchini, au moment où le monde tremble, au moment où tout nous ferait ou nous fait douter, qu'il apparaît, au-delà des convictions politiques profondes des uns et des autres, il apparaît comme une

boussole, cum'un fanale è noi, ghjè sò chè no vulemu ritene dinò di l'omu in issu periudu mundiale di torbidu è d'inghjustizia.

Vulia finì dicendu chì aspittendu u principiu di a sessione quì è di issu ummagiu magnificu, nous avons eu la chance à quelques-uns de discuter avec ses petits enfants qui sont là dans la tribune, et le plus jeune d'entre eux nous a demandé si dans cet hémicycle, nous nous bagarrions physiquement. Il l'a dit avec toute l'honnêteté qui peut animer un petit enfant. Je voudrais lui dire que grâce à des hommes comme ton grand-père, nous évitons bien évidemment de nous bagarrer grâce à toutes les valeurs qu'il véhiculait.

Caru Presidente, ripusate in santa pace. A nome di u gruppu, v'accumpagnemu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, Mesdames et Messieurs les élus, cari tutti, au nom du groupe « Avanzemu », pas comme l'ensemble des orateurs précédents, d'hommage structuré, formel, je pense qu'il ne l'aurait pas apprécié plus que ça, mais sachant que cette séquence allait s'ouvrir, des mots du cœur, tout simplement.

Saluer d'abord sa famille vers laquelle d'un peu loin, et je m'en excuse, je me tourne, dont on a pu saluer et même admirer sans flagornerie, ce n'est ni l'usage ni le lieu, la dignité et dirons-nous l'unité dans ce moment de deuil. Saluer, ça a été dit également les militants, les « camarades », comme il le disait, celles et ceux qui, comme lui à Sartè et très au-delà, ont exprimé une vie durant des convictions difficiles, mais profondément ressenties et très précisément incarnées.

Tout a été dit sur Dominique Bucchini et effectivement, sa famille ici présente, celles et ceux qui l'ont accompagné durant toutes ces années, peuvent très objectivement être fiers de tout cela.

Alors, on sait chez nous à quel point le respect des défunts, la reconnaissance des engagements ont parfois tendance à primer sur l'objectivité,

et bien sûr que nul ici ne saurait déroger à ces usages. Mais l'honnêteté commande de dire que dans son cas particulier, comme dans d'autres, bien sûr, mais dans son cas particulier, le courage, l'engagement, la témérité forçaient véritablement le respect.

Ce qui nous a marqué à « Avanzemu », et ce qui m'a marqué plus particulièrement chez lui, c'est ceci que je vous livre très rapidement. Il donnait l'impression d'avoir initié ou inventé un langage dont je dirais, pour résumer vite et mal, qu'il était le seul à le parler, mais que nous le comprenions tous. Ce langage, il était fait d'emprunts au corse, au français, à la langue de Sartè, à l'italien, etc. Il était pétri, nourri de citations, d'éléments de langage, de convictions égrenées au fil des mots, et encore une fois, il lui appartenait.

Il y a mille moments, je me souviens, Jean-Martin a cité ce débat où, lors d'une discussion budgétaire, il met un terme involontaire à un début de discussion en disant à Ange Santini, alors président du Conseil exécutif, certes, mais entre ce que vous dites et ce que je crois comprendre, ou plutôt ce qui est, « ci passa u mare à mezu ». Et ça valait tous les arguments budgétaires. On devrait d'ailleurs s'en inspirer quand on part dans des considérations technico chiffrées. Bon, parfois, un bon mot suffit à dire les choses plus précisément que de longs discours.

Moi, je garde de lui cette idée que l'on peut être opposant, je l'ai été, y compris au plan électoral, dans des législatives, etc., et bien sûr, lié par un très profond respect dont l'honnêteté commande de dire qu'il est un peu moins à la norme aujourd'hui, mais que lui a incarné avec beaucoup de précision et beaucoup de vérité.

Dire également, au risque de froisser ou de déplaire, mais je l'ai sur le cœur, donc je vais le dire, qu'il a été précurseur sur bien des plans. Quand on l'écoute parler d'environnement il y a 20 ans, il y a 30 ans, quand on sait le rôle que des gens très près de lui, intellectuellement et politiquement, ont joué en faveur du concept de coofficialité, quand on sait et qu'on écoute ce qu'il disait d'un pouvoir régional, je cite, « au seuil des années 80 », il y a bientôt 50 ans, on se dit en nationalistes que, bien que ne partageant pas tout de son idéal et réciproquement, il a incarné des choses qu'il a lui-même synthétisées dans un extrait que l'on a pu voir, en opposant la modernité des idées à l'archaïsme des postures, avec cette idée, effectivement, que faire prévaloir l'humain en ces temps troublés auxquels plusieurs élus ont fait référence, en toutes circonstances, y compris sur ce qu'il appelait « la loi du fric », c'était et ça demeure d'une modernité troublante.

Alors, je finirai pour ne pas être trop long encore une fois sur les deux dernières images que je conserve de lui et que je voudrais, en toute humilité, restituer à cet hémicycle et aux gens qui nous écoutent, avec bien sûr sa famille.

La première, c'est quand le sous-préfet de Sartè, d'autres élus peut-être étaient présents de l'arrondissement, le dernier en date a quitté la Corse, Dominique était présent. Il était malheureusement diminué physiquement, on le savait tous, et j'ai ce souvenir d'une assemblée debout et d'un homme assis et plus que de l'homme assis au milieu d'une assemblée debout, le souvenir presque palpable d'un immense respect qui traversait la salle. Et pour le dire autrement, il était le seul, diminué physiquement ou pas, à pouvoir se permettre ce geste que son état physique commandait et qui était interprété de la façon la plus naturelle et en même temps la plus digne et la plus noble, ce respect immense, donc, à l'image de celui que nous lui portons et qui, bien sûr, demeurera dans cet hémicycle et très au-delà.

Le tout dernier souvenir, c'est, je crois, la dernière fois que je l'ai vu vivant, c'était à la foire de Baracci. Chantal, vous tous, ceux qui tous les ans répondent à l'invitation du maire et qui y vont, j'arrivais au moment où il partait, accompagné d'un ami dont le père était un militant communiste émérite et qui est aujourd'hui l'un de mes adjoints. En lui disant qui il était, ce que nous faisons ici, il eut quelques mots simples, et en terminant par quelque chose comme de mémoire, « soyez forts et bon courage ! ». Ce furent pour ma part les derniers mots que j'eus l'occasion d'entendre de sa bouche. Je forme le souhait, au moment où nous l'accompagnons, qu'il continue aussi de nous servir de cortège et d'accompagner nos révoltes, nos maux, nos douleurs et nos victoires qui, à bien des égards, seront en sa mémoire et en son nom des victoires partagées.

Donc je souhaite à notre hémicycle, à chacun de nos élus, qu'il puisse demeurer ce qu'il était, non pas simplement le représentant d'un courant politique, mais au cœur d'une société en proie à tous les tourments, un point d'équilibre.

Avvedici, o Presidenti.

Merci.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Le 25 mars 2010, Dominique Bucchini était élu président de l'Assemblée de Corse et ce jour-là, j'entrais à ses côtés avec Jean-Christophe Angelini, par le hasard tout simplement de la jeunesse qui m'avait placée ce jour-là à sa gauche, puisque nous étions alors ghjuventù, ghjuventù ! les benjamins de cette Assemblée.

Moi, la jeune indépendantiste qui faisait ses premiers pas d'élue et lui, l'homme politique qui nous avait, pour moi, entrant face à lui, durant des décennies, combattus, ce courant nationaliste auquel il s'était souvent opposé. Eh bien, ce jour-là, il avait accompagné, puisqu'on a beaucoup parlé d'humain et je crois que c'est très juste, il avait accompagné de son expérience ma jeunesse et s'était ouvert ainsi le cheminement que nous allions faire ensemble et qui allait, au fil des années, nous rapprocher.

Postu chì ghjè sottu à a so Presidenza ch'aghju fattu, l'aghju dettu quì, i mo primi passi. È aghju scupartu una voce, cum'è tutti, a cunniscia di u fora, ma quì risunava issa voce. Dava rittimu. Puntellava i dibattiti. À le volte, in qualchì parolle, tutt'ognunu l'hà detta, e parolle eranu stillittate. Cascavanu ghjuste. Ùn ci n'era manc'una di più. Ma ciò chì pisava dinò di volte cù Dumenicu, eranu i so silenzi. Perchè chì oghje, a cummunicazione ci chjama à esse corti, à andà prestu, à pruvà di fà tene in 1mn30 i nostri affari da ch'ella pudessi sorte, è da ch'ella pudessi ghjuvà d'arnese di cummunicazione. Ellu, a so cummunicazione si facia dinò cù u pesu di u silenziu. È sapia quì guardà ci, pone u sguardu. Piglià u tempu. D'addirrizzà si, aldilà à u puliticu, d'addirrizzà si à l'omi, à e donne, in i dibattiti, à le volte i più feroci. È sapia cusì dà u pesu à u mumentu.

Cum'è in stu ghjornu di maghju 2013, in qualchì parolla, quandu in st'Assamblea aviamu vutatu a cu ufficialità per a nostra lingua, u so famosu : “mi pare ch'avemu fattu qualcosa di bè”. Semplice, assinatu, avia fattu u riassuntu ci ciò ch'aviamu fattu in seme.

Ch'ùn aviamu micca listesse idee, quessa, manc'à di la, ùn aghju bisognu di precisà la. Ma puru, ma puru. Quandu l'interessu cumunu, quandu i valori sò spertuti, i valori umani di sicuru, è ne avia, l'estru militente, perchè era un militente, è quand'è no simu militenti, cert'affare, ci capimu. I valori di ghjustizia suciale, i valori contr'à u spussessu puru s'ùn hà micca sempre seguitatu tutti i modi di lotte contr'à u spussessu, è ne hà ancu cundannatu certi, ma à u fondu, a lotta contr'à u spussessu di a terra, li tenia di sicuru à core. È ci simu ritruvati à parechje volte.

È po Dumenicu, hè stata detta dinò, ùn li piacìa tantu à mandà i SMS, ma ci facia passà certe cartulelle induva scrivacciulava dui o trè parolle, à a fine

di l'intervenzione, chè no feciamu. Allora di volte a vi dicu franca è chjara, a ci faccia falà, in dui o trè parolle, bon : "c'etait un peu long!". Voilà. Ci dicia...o d'altr'affari chì teneraghju per mè ! (ride). Faccia passà què, ci mandava cusì, è po di volte eranu parolle di sicuru più dolce, perchè sapia dinò esse dolce. Cantava, chì li piacia à cantà, chì li piacia à cantighjà dinò i canti à pena napulitani, m'arricordu quì di certe passate in serate, à e veghje di l'Assamblea di Natale induve risunava u so cantu è a so risa.

È po, l'averete capitu chì a pulitica, è l'omi cusì a ci rimettenu in capu, a pulitica hè fatta d'omi; di donne, è di gesti spertuti. È Dumenicu Bucchini era di quelli chì, scarsi, troppu scarsi avà, chì sanu tene u filu chì ci leia, in umanità, in u sensu, in una parolla, in un gestu. Ciò chì ci leia. Puru s'è no semu assai, assai, assai alluntanati da tuttu u restu.

È u gestu, à mè, allora mi permetterebbe qualcosa d'à pena di più intimu pè compie, un gestu chì mi ferma à mè, serà quellu di un ghjornu, u foscu di a vita, cum'è tuttu u mondu cunnosce, n'aghju cunnisciutu unu, difficiule, è ùn a so ancu cumu, è ùn a saperaghju micca, o pò esse più tardi in un antru mondu, cume Dumenicu l'avìa sappiutu nanzì à tutti. È m'arricordu chì hè ghjuntu, hè statu à fiancu à mè, à fiancu à i mei, à fiancu à a me famiglia, hà passatu un mumentu, semplice. È quì dinò, in poche parolle, è in silenziu, ma hè statu, quì. È quessa ùn mi ne sò mai scurdada.

Allora, oghje, ghjè sott'à l'ochji di i so cari, di i soii, chì diceraghju chì quì, in st'Assamblea, puru s'è no ci simu ancu cumbattuti ind'è l'idee, si sà chì l'orma di a so presenza, si sà chì l'orma di a vostra presenza, pò esse ch'ellu ci senti, m'addirizzaraghju à ellu, si sà chì l'orma di a vostra presenza, di u vostru impègnu, hè stampata quì. È oghje si capisce. In stu locu sacru, chè vo chjamavate locu sacru di a demucrazia corsa.

Ripusate in santa pace, Presidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi à tutti per e vostre parolle. Pensu chì avemu da fà un minutu di suspensione perchè chì a famiglia s'hà da ritirà. À ringrazià li tutti d'esse vinuti. Dunque pigliemu un minutu pè piacè.

À ringrazià vi.

La séance est suspendue à 11h16 et reprise à 11h52.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avemù da principià pè piacè.

”Avanzemu” ùn hè micca contru, perchè chì nurmalmente ghjè Saveriu ch’avia da cumincià. S’ellu ùn ti face nunda allora femu passà à Marie-Claude Branca perchè chì avia un appuntamentu, ùn emu micca da cuntà a so vita, dunque ùn ne dicu micca di più. À ringrazià vi.

Dunque, ci vulerebbe u Presidente di l’esecutivu, emu da fà e dumande à bocche, dopu a chjama, dopu l’apertura ufficiale di a sessione, i prucessi verbali po dopu ci n’anderemu à manghjà carcusella.

Feremu passà u raportu Corsica pruspettiva dopu miziornu.

Eccu, dunque ripigliemu incù e dumande à bocca.

Allora, Marie-Claude Branca hà da piglià a parolla per “Core in fronte”.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question N°2026/E1/001 déposée par Mme Marie Claude Branca au nom du groupe « Core in Fronte » : Pà una vera maestria di u parcu suciali in Corsica.

Mme Marie-Claude BRANCA

Vi ringraziu.

Sgiò Prisidenti,

U 25 di nuvembri di u 2025, in Portivechju, emu postu a quistioni di l'alloghju suciali.

Al di là di u casu di a cumuna, u problema tocca a rialtà di a ghjistioni di l'alloghju in Corsica.

Quandu si tratta di ammaistrà u nosciu distinu suciali è culturali, un pudemu lacà da cantu sta quistioni.

U custattu hè chjaru :

U parcu suciali raprisenta a più debbuli prupurzioni d'alloghji chjuchi (T1 è T2) paragnatu à u nivellu francesu.

A Corsica moscia una debbuli parcintuali – 10% - di a parti di l'alloghju suciali.

Hè supratuttu Erilia, filiala francesa di u gruppu « Alloghju in Rughjonu, liatu à banchi BCPE) chì in Corsica hè u principali appighjunatori incù una ghjistioni di 42 % di l'alloghji.

Tinindu contu chì a Corsica t'hà una dumanda annuali d'alloghji suciali di 6500 parsoni, a pruposta hè quattru volti infiriori à a dumanda.

Sta dumanda metti dinò in rilievu una furtissima vinuta d'altrò, mentri i Corsi ani di più in più difficoltà à pudè campà in tarra soia. Un corsu nant'à cinqui campa suttu à u limitu di puvertà.

Di pettu à sta dumanda, l'appighjunatori paisani ùn riescini à mantena u so rolu. Incù un fundiaru troppu caru, i novi normi energitichi, i riabilitazioni

troppu cari, i difficoltà d'accessu à i crediti bancari, facini chì s'impatranuscini i sucità francesi è altri comu Erilia o comu Action Logement.

Di fatti sò cundannati à spariscia... Si pò dì chì accant'à a culunisasi francesi di pupulamentu ci hè a culunisasi incù u capitali.

Par contu nosciu, par arristà stu priculu d'egemunia strutturata chì participighja à a culunisasi suciali è culturali, difindimu chjaru chjaru u principiu di a maestria publica di u parcu suciali in Corsica. Parmittaria di falla finita incù a spargugliera di i picculi appighjunatori paisani è di prisirvà i nosci equilibrii suciali è culturali.

Ci hè dinò a quistioni di u pesu di u RLS (Réduction de Loyer de Solidarité) imposta dipoi u 2018 nant'à l'appighjunatori. À u cuntrariu di i DOM – TOM chì ani sapiutu righjittà lu è niguzià una dirugazioni, a Corsica ni soffra... Hè quissa a Corsica autonoma chì vulemu custruisca sott'a dipendenza di sucità francesi?

Par quissa vi dumandemu :

- Chì cunteti di fà da veru par avè una vera maestria di u parcu suciali in Corsica è salvà i picculi appighjunatori paisani di sta sparizioni programmata da l'accaparera di u marcatu ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora ghjè Julien Paolini chì v'hà da risponde, u presidente di l'Agenza di l'Urbanisimu.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse,

Madame la Conseillère, merci pour votre question.

Tout d'abord, pour avoir dressé un constat sur la problématique du logement en Corse, je crois que, aujourd'hui, plus personne ne conteste, ni dans cet hémicycle, ni en dehors, la tension ou les tensions particulières qui règnent sur notre île en matière d'accès au logement, que ce soit d'accès au logement social, d'accès au logement à la propriété ou d'accès au logement en location.

Vous l'avez dit, de nombreux Corses rencontrent les plus grandes difficultés pour se loger à des prix abordables ou dans des logements décentes. Cette situation, on en a discuté à plusieurs reprises, elle est aggravée par la croissance démographique rapide de notre île, notamment dans certains territoires, qui entraîne une augmentation des besoins en logement et qui entraîne également une hausse constante des prix du foncier et de l'immobilier, malgré une dynamique de construction importante.

Donc, c'est vrai qu'on a beaucoup construit de logements et pour autant, ça n'a pas enrayé la croissance des prix, que ce soit du foncier ou de l'immobilier, avec bien sûr la question de la prolifération des résidences secondaires, des meublés de tourisme qui accentuent les tensions sur le marché du logement, en particulier pour les jeunes et les ménages précaires. Ça, c'est pour le constat général.

Mais je crois qu'il faut qu'on distingue les dynamiques en fonction des secteurs géographiques de l'île, parce que la situation n'est pas la même dans les secteurs urbains ou périurbains de l'île qui concentrent l'essentiel des emplois, notamment Bastia, Ajaccio et le périurbain d'un côté, où là on a en grande partie des résidences principales et du logement à l'année, et notamment du logement social, que ce soit les bailleurs publics, l'Office Public de l'Habitat de la Corse, de la CAPA, ou les bailleurs sociaux privés, comme Erilia que vous avez cité. Et de l'autre côté, les zones littorales et touristiques qui présentent souvent des taux élevés de résidences secondaires, de meublés de tourisme. Vous avez cité l'exemple de Porto-Vecchio, mais on aurait pu en citer bien d'autres, où là on a en effet des taux significatifs de résidences secondaires aux alentours de 55 %, quand la moyenne corse est établie à 35 %.

Donc on est, vous le voyez, à 20 points au-dessus de la moyenne insulaire. Et une évolution forte sur ces dernières années puisque, entre les années 90 et aujourd'hui, on est passé de 40 % de résidences secondaires dans ces secteurs à 55 %. Donc on voit bien qu'on a une dynamique très forte sur la croissance de résidences secondaires et donc d'offres de logements non permanents.

Et enfin, la dernière zone, le dernier secteur, les zones rurales de montagne et de l'intérieur, où là, en effet, on a un taux important de résidences secondaires également, mais qui est plus lié à la déprise rurale et à des logements patrimoniaux, aux maisons de village, au patrimoine des Corses.

Et enfin, un dernier point sur le constat : le déficit structurel en logement social.

On manque, il faut qu'on se le dise aussi, on manque cruellement d'offres de logements sociaux en Corse. Et les derniers chiffres sont parlants, près de 8 000 demandes en 2023 pour 1 000 attributions. On voit bien la nécessité de renforcer l'offre, notamment par la construction de nouveaux logements sociaux. Mais je crois que la principale question que vous posez, ce n'est pas tellement celle du constat, mais plus celle sur les moyens que nous avons pour agir.

Alors, je rappelle ce qu'a fait la Collectivité de Corse depuis 2020, notamment au travers du règlement d'aide « Una casa per tutti, una casa per ognunu ».

Donc aujourd'hui, on peut faire le bilan de ce règlement d'aide.

Aujourd'hui, c'est 5 ans de mise en œuvre de cette politique d'aide au logement, 75 M€ mobilisés, 32 M€ en faveur des communes pour créer du logement locatif partout sur le territoire et notamment dans les communes de l'intérieur et de montagne, et c'est, plus précisément, en ce qui concerne les logements sociaux, 26 M€ pour les bailleurs sociaux, publics et privés.

Et où c'est intéressant, c'est de voir que la priorité, et ça se traduit par les engagements budgétaires, a été donnée aux bailleurs publics sous maîtrise publique, puisque sur les 26 M€ consacrés au développement des logements sociaux, 19 M€ sont allés sur des projets portés par l'Office Public de la Corse et par l'Office Public de la CAPA. Et donc les 7 M€ restants pour les bailleurs privés, notamment pour des opérations de réhabilitation.

Donc, la question de la maîtrise publique du parc social, elle est au cœur de nos choix politiques. C'est valable sur la question du logement, les communes, les bailleurs sociaux qui ont été aidés de manière forte ces cinq dernières années,

et on va continuer de le faire, mais également dans d'autres secteurs stratégiques, bien sûr dans le secteur des transports, de l'eau, des déchets ou encore de l'énergie.

Et vous savez également que le marché, mécaniquement, il oriente le logement vers les usages secondaires ou touristiques. Et je voudrais rappeler les choix politiques qui sont les nôtres.

Trois points principaux.

Premier point, la priorité donnée au secteur public, je l'ai rappelée et j'ai donné les chiffres, notamment par le soutien aux offices publics de l'habitat, par les conventions d'objectifs et de moyens. Et on aura une nouvelle convention d'objectifs et de moyens qui vous sera présentée dans les prochains mois, qui sera, je pense, très ambitieuse en matière de développement du logement social avec les offices publics de l'habitat.

Deuxième point, la trajectoire de dépendance et de réduction par rapport aux opérateurs extérieurs.

Et enfin, la production de logements encadrés. On a besoin de créer du logement, mais du logement encadré, surtout dans les zones à forte pression touristique. Quand je parle de logement encadré, je parle du logement social, je parle du bail réel et solidaire ou encore de l'accession sociale encadrée.

On voulait vous proposer dès le mois de février, la révision du règlement d'aide au logement justement qui, notamment, réaffirme ces priorités politiques. On le fera au mois d'avril pour des raisons de campagne électorale et de la nécessité d'avoir une prudence en matière de dispositifs dans cette période à proximité des échéances municipales.

Donc, la révision du règlement d'aide au logement vous sera présentée au mois d'avril. Il s'agira notamment, et j'insiste, d'aider plus fortement les communes qui mettent en œuvre des outils pour favoriser l'accession à la propriété pour les Corses, qui mettent en œuvre des outils de régulation des résidences secondaires et des meublés de tourisme. Et sur ce point, je rappelle que pas plus tard que la dernière session, on a voté un nouveau règlement d'aide aux communes qui introduit une réserve stratégique pour soutenir les projets d'investissement dans les communes qui s'engagent à lutter contre la spéculation foncière et immobilière.

Et je dois vous dire aussi que je regrette que lors de cette session, les oppositions, notamment nationalistes, n'aient pas soutenu ce choix politique qui était un choix politique fort et assumé.

C'était pourtant, je crois, l'occasion de dire ensemble que nous n'acceptons pas que le jeu du marché continue de menacer la capacité des collectivités, quelles qu'elles soient, de la Collectivité de Corse, mais aussi des communes, à répondre efficacement aux besoins essentiels des insulaires. Parce que dans l'attente de l'autonomie et dans l'attente d'un statut de résident, notre responsabilité collective, conseil exécutif, majorité et opposition, c'est d'agir ensemble en mobilisant l'ensemble des moyens législatifs et réglementaires à notre disposition pour garantir à chaque Corse la possibilité de se loger dignement sur sa terre.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Eccu, avà ripigliemu dunque u filu nurmale, diceraghju, di a presentazione di e dumande à bocca.

Dunque normalamente ghjera Saveriu Luciani ch'avìa da fà una dumanda, ma ghjè rimpiazzatu : avete a parolla Vanina Le Bomin.

Question N°2026/E1/006 déposée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe Avanzemu : Développement agricole de la Corse.

Mme Vanina LE BOMIN

À ringrazia vi, Signora Presidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le début de l'année 2026 aura été marquée par de fortes et nombreuses mobilisations agricoles, ici et ailleurs.

À l'heure des négociations sur la nouvelle Politique Agricole Commune 2028-2034, le monde agricole manifeste sa grande inquiétude, pose ses interrogations majeures quant à son avenir, et ce, dans un contexte géopolitique international tendu et un paysage politique français miné par une instabilité désormais chronique.

Dans ce marasme qui ne l'épargne plus, la Corse prend sa part de révolte et de revendications. Ainsi, la Coordination Rurale présente à Paris pour dénoncer le danger mortel du Mercosur pour la plupart de nos filières et les abattages abusifs de bovins, suite à la dermatose nodulaire.

Ce premier rappel traduit sans conteste le malaise profond d'une profession qui était hier, dans ce pays, bien plus qu'une profession, mais un pilier de notre identité. On pourrait y ajouter la dernière communication des filières ovine et caprine qui rappelle les dangers d'ordre sanitaire pesant sur les cheptels, et qui réclament légitimement le renforcement du protocole de prévention face au risque permanent de fièvre catarrhale, de la tuberculose animale, de dermatose nodulaire et autre peste porcine africaine déjà présente en Espagne et en Italie.

Enfin, durant la semaine écoulée, ce sont FDSEA et JA qui ont occupé la DDTM à Bastia, et qui seront reçus demain vendredi au ministère de l'agriculture à Paris.

Il va sans dire que tous ont notre soutien inconditionnel dans leur combat pour la sauvegarde et la promotion des activités agricoles dans notre pays. Leur combat est aussi et d'abord notre combat !

À cet égard, si la motion en passe d'être votée demain évoque plusieurs aspects, elle mérite à notre sens quelques amendements notables.

En effet, au gré des mandatures et des votes unanimes, le problème agricole demeure un problème éminemment politique.

Or, en 2026, le mouvement national aspire toujours à l'avènement d'une évolution institutionnelle historique, où le vocable « autonomie » dépasse de manière incontestable toutes les considérations symboliques et autres pointillés législatifs, parce que l'autonomie politique est consubstantiellement financière et alimentaire ...

Aujourd'hui, le véritable défi posé à la Corse, pour des nationalistes corses, c'est celui de répondre efficacement et durablement à une impérieuse nécessité : proposer un modèle insulaire particulier enracinant l'activité agricole dans le paysage des décennies à venir ; c'est donc, en même temps, garantir les conditions élémentaires du maintien et du développement, tout en dérogeant sans la moindre ambiguïté, dans une originalité adaptée à nos contraintes et à nos aspirations, à une Politique Agricole Commune (PAC) dictée, formatée et imposée, dans le seul intérêt des Etats-nations d'Europe.

Cette nouvelle PAC constitue, et beaucoup aiment à le rappeler, « le principal mécanisme de soutien mis en place par l'Union européenne pour structurer un espace agricole commun, accompagner les exploitations et soutenir le développement des territoires ruraux ». Soit !

À ce stade, il est clair que la voix de la Corse a vocation à se faire entendre autrement que par les chemins du droit commun français et européen.

Oui, cette île subit le double handicap de l'insularité moderne et de sa géographie montagneuse (la plus montagneuse de Méditerranée, avec une altitude moyenne de 565 mètres).

Et au-delà des dangers qui pèsent sur nos cheptels, doit-on rappeler son taux d'autosuffisance alimentaire de 4 % quand la France est à 80 % ?

Doit-on rappeler que le taux de surfaces agricoles déclarées n'est que de 19 % quand la France est à 54 % ?

Que 40 % des parcelles foncières de montagne restent non titrées ?

Que l'enveloppe ICHN Corse, (Indemnités compensatoires de handicaps naturels) est 14 % inférieure à la moyenne française, malgré le double handicap spécifique de la Corse insularité et montagne évoqué plus haut ?

Que 70 % des plus belles parcelles agricoles (ESA) en friches et sous exploitées et peu de remembrement réalisé en Corse à l'inverse des autres régions d'Europe ?

Que le prix des carburants impacte toutes les activités ?

Pour l'heure, il importe de positionner à son juste niveau notre revendication face aux Etats-nations et à l'Europe.

La Corse doit se donner les moyens d'obtenir un statut dérogatoire, déclinant par là même les modalités de sa gouvernance.

Cet objectif requiert la mise en débat rapide d'un véritable plan de développement agricole de la Corse.

Que comptez-vous faire pour poser les fondements indispensables de ce plan, au regard du PADDUC, du Schéma d'aménagement hydraulique et de la revendication d'autonomie qui guide nos pas vers la souveraineté politique ?

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora ghjè u presidente di l'ODARC chì v'hà da risponde, Dumè Livrelli.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi.

Madame la Conseillère territoriale,

Je partage votre soutien affiché aux agriculteurs corses, mais permettez-moi d'être clair d'emblée.

Le temps des constats partagés et des incantations est terminé.

La situation que traverse l'agriculture corse n'est pas le fruit du hasard. Elle est la conséquence directe de choix politiques répétés, européens et français, qui ont durablement marginalisé ce secteur stratégique.

Je parle ici en responsabilité, mais aussi en tant qu'éleveur ovin, donc sans posture, ni naïveté.

Je me félicite en premier lieu que vous ayez rappelé des éléments chiffrés que nous avons nous-mêmes mis en avant pour justifier la singularité de la Corse, son niveau d'autonomie alimentaire, la part des surfaces consacrées à l'agriculture et même son relief moyen de 565 m. Mais ces chiffres ne servent à rien s'ils ne débouchent pas sur des décisions.

Vous appelez à une planification du développement agricole. Soyons sérieux, la Corse n'a pas besoin d'un plan de plus. Le développement agricole ne se décrète pas comme on programme la construction d'un ouvrage hydraulique ou d'une infrastructure. Il repose sur une approche multifactorielle transversale qui dépasse largement le seul champ agricole.

Ce n'est donc pas la méthode choisie par l'exécutif, car le problème n'est pas méthodologique, il est politique et institutionnel.

L'enjeu n'est pas de produire un plan supplémentaire, mais bien de faire sauter des verrous politiques anciens pour mettre enfin, en cohérence, les moyens d'action avec les objectifs affichés.

L'expérience est d'ailleurs éclairante. Les orientations stratégiques agriculture, forêt et développement rural, votées en 2013 à la quasi-unanimité de cette Assemblée, reposaient sur un diagnostic juste et une ambition forte. Pourtant, faute de levier réel, elles n'ont jamais pu être pleinement mises en œuvre. Parce que sans levier politique, un plan n'est qu'un document.

Ces verrous politiques que je mentionnais, nous les connaissons tous :

L'absence de moyens d'action sur le foncier pour valoriser les potentialités agricoles, les potentialités productives de nos territoires, même si la révision du PADDUC peut nous offrir l'opportunité de transformer les ESA en espaces de production vivants, dépassant ainsi le stade de la simple sanctuarisation.

Des compétences clés qui échappent encore à la Collectivité, notamment en matière sanitaire ou éducative.

Une PAC inadaptée qui n'encourage pas le couplage des aides à la production.

Des moyens financiers mal calibrés ou qui manquent de cohérence.

Une gouvernance qui reste à améliorer.

Aussi, nous avons tiré profit de l'expérience de ces plans stratégiques et fait le choix de concentrer notre action sur la levée concrète de ces blocages au développement de l'agriculture corse, parfois anciens de plusieurs décennies.

Dans ce cadre, un certain nombre d'initiatives ont été prises.

D'abord s'agissant de l'autonomie de la Corse, qui constitue un levier essentiel pour agir réglementairement sur la reconquête des terres agricoles, je citerai un exemple emblématique : la réforme du régime des autorisations de défrichement dont seuls sont exonérés aujourd'hui les terrains mis en valeur depuis moins de 30 ans. J'y ajoute la volonté de mettre en place une véritable politique de rénovation agraire intégrant fiscalité, tenure foncière et mise en valeur, rendue possible par l'élargissement des compétences de la Collectivité.

Ensuite, sur le sanitaire, là encore, tant que la Corse restera un simple territoire d'application, elle subira.

Faire de la Corse un territoire sentinelle n'est pas un slogan, c'est une nécessité stratégique face aux risques sanitaires qui menacent nos cheptels et nos cultures.

Sur le volet recherche également, avec la mise en place d'un partenariat inédit et appelé de ses vœux depuis de nombreuses années entre l'ODARC, l'INRAE, l'Université de Corse et les professionnels agricoles, au travers d'un projet FEDER sur la problématique du changement climatique et de l'autonomie alimentaire.

Enfin, sur la préparation de la PAC 2028-2034, les textes sont sur la table depuis l'été 2025 et soyons lucides, si la Corse ne s'impose pas politiquement maintenant, elle sera une fois de plus la grande oubliée.

C'est pourquoi nous intervenons à 3 niveaux :

Au niveau européen, en défendant sans relâche l'application de l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment au sein du Comité des Régions, sous l'impulsion de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, avec des rencontres directes avec le commissaire européen, les services de la DG AGRI et par le dépôt d'amendements au texte.

Au niveau français, en sollicitant auprès du ministère de l'Agriculture, un chapitre spécifique et un système d'aides dédié à la Corse intégrant les 2 piliers de la PAC, désormais fondus dans un fonds unique avec la politique de cohésion et de la pêche. Un courrier cosigné par Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Monsieur le Président de l'Exécutif et moi-même a été adressé au Premier ministre dans le cadre de l'arbitrage qui doit être rendu très rapidement sur l'architecture de la future PAC.

Enfin, au niveau territorial, au travers d'un cycle de rencontres réunissant les représentants élus et les syndicats du conseil d'administration de l'ODARC afin de dimensionner le projet agricole de la prochaine programmation.

5 réunions thématiques se sont d'ores et déjà tenues d'octobre à janvier concernant l'historique des plans et le cadre réglementaire de la future PAC : le foncier, la formation, l'installation, les financements et l'accès au marché.

Je me permets d'ailleurs de relever qu'aucun élu du groupe Avanzemu n'y a participé, pas plus que votre groupe ne siège habituellement au conseil d'administration de l'ODARC, pourtant lieu central d'échanges et de co-construction.

Madame la Conseillère, ces éléments conditionnent à n'en pas douter l'avenir de l'agriculture corse, qui ne se jouera ni dans les plans sans levier, ni dans les postures démagogiques et politiciennes.

Il se jouera dans notre capacité à assumer une rupture avec le droit commun, à obtenir un statut dérogatoire et à faire de la souveraineté alimentaire un pilier concret de l'autonomie.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà ci hà da esse una dumanda fatta da Louis Pozzo di Borgo per « Fà populu in seme ».

Avete a parolla.

Question N°2026/E1/005 déposée par M. Louis POZZO DI BORGO au nom du groupe Fà Populu Inseme : Continuité territoriale et économie : quelles garanties pour 2026.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La Collectivité de Corse fait aujourd’hui face à une équation budgétaire de plus en plus contrainte. Dans un contexte où, faute de pacte fiscal permettant de dégager des recettes propres, nos marges de manœuvre demeurent limitées, notre trajectoire budgétaire reste largement dépendante des arbitrages arrêtés dans la préparation et l’exécution du budget de l’État.

Au premier rang de ces paramètres figure la Dotation de Continuité Territoriale, dont l’objet est précisément de compenser les contraintes de l’insularité en matière de liaisons maritimes et aériennes. Or, chacun le sait, cette dotation est figée depuis 2009, alors même que les coûts d’exploitation du service public de transport ont fortement augmenté : ce décalage pèse directement sur nos équilibres budgétaires et sur la sécurisation de la continuité territoriale et par conséquent du service public maritime et aérien.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2026, la Corse s’est dotée d’un nouvel outil consulaire, l’Établissement public du commerce et de l’industrie de Corse, en lieu et place des CCI. Ses ressources reposent en grande partie sur la taxe pour frais de chambre, encadrée au niveau français et donc exposée aux arbitrages des lois financières, avec des inquiétudes légitimes pour la capacité de ce nouvel établissement à exercer pleinement ses missions dans une phase de bascule institutionnelle très importante.

Dans ce contexte, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous nous confirmer les modalités de sécurisation de la DCT pour 2026 et nous préciser comment cette évolution se traduit concrètement dans la construction puis l’exécution du budget de la Collectivité ?

S’agissant de l’Établissement public du commerce et de l’industrie de Corse, quelles garanties ont été obtenues – ou restent à obtenir – pour assurer la continuité de financement via la taxe pour frais de chambre, et la pleine insertion du nouvel établissement dans les mécanismes nationaux de répartition, afin qu’il puisse exercer ses missions sans fragilisation dès cette première année ?

Enfin, quelles perspectives et quels leviers l'Exécutif fixe-t-il pour 2026 afin de protéger, dans la durée, nos deux leviers structurants : continuité territoriale et accompagnement économique des entreprises corses, dans un contexte où les arbitrages français et européens peuvent peser directement sur notre trajectoire budgétaire et sur le pouvoir d'achat ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora quale hè chì risponde ?

U Presidente di l'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour votre question qui permet de refaire un focus sur deux catégories de problématiques qui nous ont largement occupés et préoccupés lors des dernières semaines et qui ne sont pas, au moment où je vous répons, totalement réglées ni traitées. Ce n'est pas faute bien sûr d'avoir multiplié les courriers, les coups de téléphone, voire les réunions, y compris ces tout derniers jours.

Je précise également que nous aurons l'occasion sans doute de répondre de façon plus complète à l'occasion du débat devant votre assemblée sur le rapport d'exécution de la délégation de service public dans le rapport maritime, notamment sur les questions liées à la DCT ou plus généralement au financement de la continuité territoriale dans un contexte où, vous le savez, l'augmentation prévisible des coûts de carburant dans les mois à venir et surtout la fiscalité des ETS continuent de fragiliser, au même titre qu'un certain nombre d'autres facteurs, notre modèle global.

Ceci étant et pour vous répondre directement et de façon synthétique dans le cadre de votre question orale.

Premier point, la dotation de continuité territoriale.

C'est un combat de fond que nous menons de manière récurrente à chaque exercice budgétaire. Je rappelle que la situation politique nationale rend les choses difficiles dans la mesure où plusieurs de nos interlocuteurs gouvernementaux sont souvent mobilisés par d'autres problématiques.

En tout cas, en ce qui concerne la dotation de continuité territoriale, le projet de texte, qui devrait être validé via le 49-3, prévoit un montant de dotation

de continuité territoriale pour l'année 2026 de 60 M€. Donc bien sûr vigilance et attente du résultat du vote définitif. Mais si c'est ce montant qui est retenu, c'est le juste montant que nous avons objectivé d'un point de vue technique, que nous avons sollicité. Ce sont également les demandes qui ont été reprises à leur compte grâce au travail des parlementaires corses, aussi bien par les votes non décisionnels, mais quand même importants politiquement, de l'Assemblée nationale et du Sénat, puisque l'Assemblée nationale et le Sénat avaient voté pour un montant de 60 M€. Donc, si nous obtenons ces 60 M€, nous aurons le financement de la dotation de continuité territoriale pour l'année à venir.

Restent deux problèmes.

Premier problème, c'est celui de la pérennisation de cet ajustement qui implique à la fois une majoration de l'enveloppe et ensuite une réindexation tous les ans. De ce côté-là, malgré nos efforts, nous n'avons aucune garantie et donc nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une situation qui nous met systématiquement chaque année et à l'occasion de chaque vote budgétaire de la loi de finances dans une situation d'instabilité, d'insécurité structurelle. Premier problème à régler.

Deuxième problème à régler : les discussions en cours avec le gouvernement laissent apparaître un profond désaccord puisque le gouvernement laisse à croire ou souhaiterait laisser à croire que la majoration de la dotation de continuité territoriale jusqu'à un montant de 60 M€ de DCT permet d'intégrer le coût ou le surcoût des ETS. Alors, cette explication, elle n'est pas recevable. Elle n'est pas recevable juridiquement, elle n'est pas recevable politiquement, elle n'est pas recevable budgétairement. La dotation de continuité territoriale ne peut pas servir à venir compenser le coût d'une fiscalité. Il faut que ce soit dit clairement, y compris vis-à-vis notamment des entrepreneurs corses et des consommateurs corses qui risquent de voir répercuter sur le coût à la caisse le surcoût induit par une fiscalité qui n'est pas adaptée aux contraintes de l'insularité.

Donc, 60 M€ normalement oui, attendons, mais des éléments d'incertitude importants et un débat de fond qu'il faut continuer de mener.

Je rappelle quand même et ça sera dit certainement par Jean-Félix Acquaviva dans le cadre d'une autre réponse à question orale et nous l'aborderons cet après-midi, rappelez quand même qu'il y a eu, c'est peut-être passé inaperçu, le 30 décembre 2025, la publication d'une décision de la Commission européenne qui a intégralement validé notre système de financement du service public et notamment nous avons fait la démonstration technique, argumentée et validée, je le répète, par la Commission européenne, que chaque euro de dotation de continuité territoriale alloué vient financer le service public et le service public seulement.

Donc la discussion sur le périmètre juste et utile, elle est close en ce qui nous concerne et nous avons eu la validation de la Commission européenne.

Deuxième point important, c'est le financement du nouvel établissement public de l'industrie et de commerce de Corse. Sans rentrer dans le détail technique, je rappelle que, hors concession de service public, les activités de l'établissement de public, notamment dans le domaine du conseil aux entreprises, de l'accompagnement des entreprises, sont financées par la taxe pour frais de chambre, que la taxe pour frais de chambre fait l'objet d'un prélèvement au plan français et d'une gestion par CCI France qui redistribue ensuite aux différents établissements publics par le biais d'une péréquation qui globalement défavorise les petits établissements publics comme le nôtre.

Pour nous, la logique de la nouvelle loi, de la loi spéciale qui a organisé le rattachement justifie un mode de financement qui soit dérogatoire, c'est-à-dire un préfinancement qui serait prélevé sur le montant global de la taxe pour frais de chambre attribué à la Collectivité de Corse, qui ensuite le rétrocède à l'établissement public.

Cette évolution suppose une évolution législative. Elle n'a pas été possible dans le cadre politique d'instabilité que vous connaissez actuellement. La garantie qui a été donnée politiquement par le gouvernement, c'est que le montant de la taxe pour frais de chambre correspondant à la moyenne des 3 exercices antérieurs au rattachement serait reversé, cette année, suite à une intervention directe du gouvernement, auprès de CCI France.

Donc cet engagement a été pris. Nous veillerons à ce qu'il soit respecté. Et puis, parallèlement, il faudra que nous continuions à œuvrer pour la prise en compte par la loi, car ça impose une modification du Code général des impôts, des nouvelles modalités de financement de nature à garantir la pérennité de la ressource qui est nécessaire à l'établissement public pour fonctionner.

Et je rappelle qu'en parallèle, nous continuons le travail pour organiser le rattachement par voie législative de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Corse. C'est un engagement qui avait été pris dans le cadre de la loi Pacte, qui n'a pas été tenu pour l'instant et que nous devons réussir à faire concrétiser au plus vite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Allora avà ci hè una dumanda ch'hà da esse fatta da Jean-Noël Profizi, per « Core in fronte ».

Question N°2026/E1/002 déposée par M. Jean-Noel PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte » : Pour le retour en Corse de la statuette préhistorique de Campu Fiureddu.

M. Jean-Noel PROFIZI

À ringrazià vi, Madama a Presidenti.

Madame la Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine,

À l'automne 2023, la mise en ligne d'une pétition pour le retour, en Corse, de la statuette préhistorique de Campu Fiureddu avait relancé l'attrait pour cet objet archéologique. Plus d'un millier de personnes l'avaient, à ce titre, signée.

En novembre 2023, l'Exécutif annonçait, par voie de presse, un partenariat avec le British Museum pour le prêt et l'exposition, en Corse, de la statuette de Campu Fiureddu. Or, 2 ans après, cet objet n'est toujours pas revenu en Corse.

Découverte dans le Sud de la Corse, à Grossa, de manière fortuite entre la fin du XIXème siècle et le début du XXème siècle, cette Vénus corse de seulement 7 cm de haut a récemment été datée du Néolithique moyen, autour de 4500 av J.-C., en comparaison avec des statuettes retrouvées, dans les années 1970, en Sardaigne.

Elle est la propriété du célèbre British Museum depuis 1927, après avoir été achetée par un paléontologue anglais.

En 2024, une équipe de chercheurs corses et anglais a localisé une nouvelle statuette au musée de Cambridge ; celle-ci serait l'originale, acquise dès 1926 ; celle du British Museum n'aurait été qu'une copie de travail réalisée par le fameux paléontologue.

Depuis de nombreuses années, l'une et l'autre ne sont plus exposées et se trouvent dans les réserves de ces musées.

Ces deux statuettes participent du patrimoine archéologique et culturel de la Corse. Elles constituent un témoignage emblématique de notre histoire très ancienne. D'ailleurs, plusieurs milliers d'objets archéologiques provenant de Corse dorment dans les réserves des musées français et européens.

Il ne s'agit pas de rouvrir le débat sur la restitution des biens culturels emportés ou pillés de leur lieu d'origine.

Cette problématique, pourtant légitime mais juridiquement complexe, relève des prérogatives des Etats.

Les interpellations officielles par les parlementaires corses, le député Paul-André Colombani en 2019 puis les sénateurs Jean-Jacques Panunzi et Paulu Santu Parigi en 2023, restées lettre morte, illustrent cette difficulté.

Des solutions alternatives, simples à mettre en œuvre comme le transfert, la donation, le prêt à long terme ou le dépôt provisoire, existent.

Il est de notre devoir que ces deux statuette et les milliers d'autres objets préhistoriques et paléontologiques conservés hors de Corse puissent, un jour, retrouver notre île et être exposés au public dans les musées archéologiques de Sartè ou de Livia.

Notre question sera la suivante :

Où en est le partenariat, avec le British Museum, annoncé fin 2023 pour faire en sorte que la statuette de Campu Fiureddu revienne en Corse précisément un siècle après sa disparition ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora quale hè ch'hà da risponde ? Anne-Laure Santucci, in carica di di a cultura è di u patrimoniù, è astre sicuru cumpetenze è rispunsabilità.

Allora à chì ne simu di sta statula ? Piccula statula, perchè 7 cm, ùn hè micca grande...

Avete a parolla.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madame la Présidente, Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie de me donner l'occasion d'informer notre Assemblée sur le travail que j'ai effectué depuis le mois de février 2025 comme conseillère exécutive en charge notamment du patrimoine.

Je vous remercie également de me permettre de prendre la parole et de pouvoir aborder dans cet hémicycle un sujet, vous l'avez dit, éminemment politique et profondément symbolique, qui est celui de la restitution à la Corse de son patrimoine historique.

Figurez-vous que ce sujet a été abordé très récemment, la semaine dernière, pour ne rien vous cacher, à l'occasion d'une visite de terrain effectuée aux côtés des équipes de la direction du patrimoine et avec celle du musée d'archéologie de la Corse à Sartè.

Vous l'avez compris, la question du retour en Corse de la statuette de Campu Fiureddu, comme d'autres éléments de notre patrimoine, beaucoup d'autres, fait partie des préoccupations qui m'animent depuis ma prise de fonction et qui, soyez-en certains, ont animé mes prédécesseurs.

Il convient d'abord de rappeler, Monsieur le Conseiller, à cette assemblée, mais vous l'avez dit, que la constitution des collections des musées de Corse, et en particulier celle issue de l'archéologie, s'est considérablement enrichie ces dernières années. Je vous donnerai quelques exemples plus tard.

Plusieurs ensembles patrimoniaux majeurs, issus de découvertes récentes et scientifiquement documentées, sont venus nourrir et structurer le discours sur l'histoire des peuplements de la Corse.

Je pense par exemple au sarcophage de Lanu, mais il y en a beaucoup d'autres.

Ces ensembles jalonnent aujourd'hui le parcours permanent du musée d'archéologie de la Corse à Sartè. Parallèlement, un prêt de 2 ans a été consenti pour une cinquantaine d'objets provenant de la collection emblématique d'origine corse, conservée hors de l'île. Et en ce début d'année, les services de la Collectivité travaillent activement au retour de plusieurs autres collections corses conservées à l'extérieur de l'île.

S'agissant plus spécifiquement de la statuette néolithique de Campu Fiureddu, l'intérêt de la Collectivité de Corse pour son retour, même temporaire, n'est pas nouveau.

Vous l'avez dit, deux tentatives avaient déjà été engagées par le passé.

Dans les années 2000, une première demande de prêt formulée par le musée de Sartè avait été refusée par le British Museum.

Plus récemment, en 2024, un accord avait été trouvé pour un prêt court au musée de l'Alta Rocca, à Livia, suivi d'un prêt long au musée d'archéologie de la Corse à Sartè. Ce projet avait d'ailleurs bénéficié d'un arrêté d'insaisissabilité délivré par le ministère de la Culture.

Toutefois, les démarches ont dû être interrompues en raison du coût très élevé de ce transport imposé par le musée prêteur.

Vous le savez, les 2 statuettes, celle conservée à Londres et celle découverte en 2024 à Cambridge, sont détenues légalement par ces institutions qui disposent de certificats d'acquisition. Leur caractère inaliénable exclut donc toute restitution au sens juridique du terme bien sûr.

Vous comprendrez donc que solliciter le retour des deux statuettes ne suffit pas, mais a contrario, comme vous l'avez dit, cela n'empêche pas d'envisager un prêt de longue durée au bénéfice du musée d'archéologie de la Corse.

Dans ce contexte renouvelé, marqué à la fois par la découverte d'une seconde statuette et par l'expérience des démarches précédentes, il apparaît aujourd'hui nécessaire de redéfinir notre stratégie.

Les services de la Collectivité de Corse, en lien étroit avec ceux du ministère de la culture, travaillent actuellement au renouvellement d'une demande de prêt long portant sur les 2 statuettes. Et je peux vous le dire aujourd'hui, nous avons des éléments qui nous permettent de penser que cette démarche aboutira très prochainement.

Au-delà de ce dossier, je voulais quand même insister sur le fait qu'il s'agit d'un choix éminemment politique et dire quelques mots.

Si restituer signifie, comme nous l'entendons, rendre un bien à son propriétaire, alors le retour de ces objets emblématiques est bien un acte de reconnaissance ; reconnaissance envers notre histoire, envers notre mémoire collective, mais aussi et surtout reconnaissance envers notre capacité à la transmettre aux générations futures.

Vous l'avez compris, il s'agit là d'un enjeu de souveraineté culturelle.

J'ai souhaité que cette réflexion soit élargie à d'autres ensembles majeurs tel que le Trésor de Cagnanu, pour lequel une exposition est en cours d'élaboration, ou le Trésor de Lava, pour ne citer qu'eux.

Ce travail qui a commencé concerne également l'ensemble des objets de l'archéologie sous-marine présents au département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, dit DRASSM. Nous continuons donc à nous y atteler avec constance et détermination pour que ces biens puissent rejoindre le bien commun et les collections corses.

Ce retour n'est pas pensé uniquement comme un acte patrimonial ou muséal. Il nourrit notre ambition collective que vous partagez certainement, car ces objets ont vocation à devenir des supports de réflexion et de recherche, en particulier pour notre jeunesse, pour les étudiants, pour les chercheurs.

Leur présence sur la terre de Corse permettra de renforcer les travaux scientifiques, notamment ceux menés à l'université, de stimuler de nouvelles études, de croiser les regards et de faire progresser la connaissance d'une histoire qui n'est jamais figée : une histoire en perpétuelle évolution au gré des découvertes archéologiques et des avancées de la recherche.

C'est en donnant accès à ces ressources, ici en Corse, que nous permettrons aux Corses d'écrire avec rigueur les pages encore ouvertes de leur propre histoire.

Enfin, nous pensons que ce mouvement de retour doit aller de pair avec l'extension des espaces de réserve du CCE du musée de Sartè et d'Aleria. C'est pourquoi, dans le cadre des projets prioritaires du PTIC, des échanges sont actuellement engagés autour du complexe d'Aléria, dont le Centre de conservation et d'études constitue pour nous un levier essentiel du développement de la recherche archéologique.

De plus, il est primordial de mener un effort de réactualisation des parcours, des parcours permanents de nos musées qui doivent être, je le dis, plus modernes, plus didactiques, plus accessibles à destination des Corses et bien sûr des visiteurs étrangers, afin de mieux connaître la richesse de notre patrimoine, la singularité de notre culture, de la partager, de cette culture profondément ancrée dans notre histoire, mais bien sûr résolument ouverte sur le monde.

Vous l'avez compris, Monsieur le Conseiller, l'histoire d'un peuple ne s'inscrit pas uniquement dans les livres. Elle s'incarne avant tout dans les vestiges de son passé, dans les objets et les sites qui ont traversé les siècles.

Notre patrimoine archéologique n'est pas uniquement le miroir de notre identité collective, il est aussi le socle sur lequel nous construisons notre présent et notre avenir.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora avà ghjè Josepha Giacometti-Piredda ch'hà da fà a so dumanda.

Question N°2026/E1/008 déposée par Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA non-inscrite : Enrayer la mécanique de dépossession.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Monsieur Le Président du Conseil exécutif,

« Parce qu'ici tout a commencé », c'est ainsi que vous avez présenté votre candidature à la mairie de Bastia.

Parce qu'ici, nous sommes les garants des intérêts du peuple corse, ici l'urgence commande d'entrer rapidement dans un nouveau cycle !

Au cours de cette session nous aborderons à travers un rapport prospectif, les grands défis que notre île devra relever. Nous avons les potentialités pour réussir.

Pourtant, la Corse connaît aujourd'hui une situation économique et sociale critique : difficulté à se loger, notamment pour les plus jeunes ; une précarité grandissante sur fond d'érosion linguistique et culturelle, où l'identité, les valeurs réelles se diluent au bénéfice du seul profit. À cela s'ajoute une spéculation foncière et immobilière effrénée et plus de 5 000 nouveaux arrivants qui débarquent chaque année sans que nous n'ayons aucun moyen ni de maîtrise, ni de contrôle.

Bref, la mécanique de dépossession poursuit son œuvre.

Vous le rappelez vous-même il y a peu, le peuple corse se sent menacé dans son existence même.

Pour l'heure, rien n'est de nature à le rassurer.

Il se pourrait que le débat sur le pseudo statut d'autonomie soit inscrit à l'agenda parlementaire après les élections municipales.

Quand bien même, les écritures constitutionnelles seraient votées sans qu'une seule virgule n'y soit retranchée (ce qui a peu de chances d'arriver), il ne s'agira en aucun d'une autonomie permettant la mise en œuvre d'un statut de coofficialité, d'un statut de résident.

Rien donc qui puisse garantir la pérennité de notre peuple sur sa terre.

Et ne me rétorquez pas, je vous devance peut-être, que les lois organiques permettront de corriger tout cela, vous savez que ce n'est pas vrai !

C'est pourquoi, il faut dès maintenant inscrire ou réinscrire à l'agenda politique de notre Assemblée, de façon pragmatique et concrète, le débat sur la citoyenneté corse et les droits qui doivent s'y rattacher : coofficialité de la langue bien sûr, accès à la terre et au logement, accès à l'emploi, droit de décider.

Alors que la révision du PADDUC est engagée, nous devons remettre le statut de résident au cœur des dispositifs de lutte contre la dépossession foncière. Certains maires tentent déjà d'agir avec les moyens qui sont les leurs.

Enfin, doit aussi être mise au débat la constitution d'un corps électoral légitime fondé notamment sur le CIMM (centre des intérêts matériels et moraux) et une durée de résidence à déterminer.

Comment, concevoir lors des prochains scrutins (élections territoriales dans deux ans et/ou référendum sanctionnant une réforme institutionnelle) être dépossédés de notre droit de décider ? Rappelons que les dernières élections législatives, ont été marquées par des candidatures et de nombreux suffrages issus de la colonisation de peuplement.

Parallèlement, émergent dans le paysage politique des courants que nous avons toujours combattus car ils sont aux antipodes de ce que nous portons et de ce que nous sommes, même lorsqu'ils tentent de se parer d'un vernis d'identité. Ils nient par essence l'existence même du peuple corse, seule communauté de droit sur sa terre.

Ce sentiment global de dépossession, même s'il s'exprime différemment, au sein de cette assemblée, je le sais partagé bien au-delà des bancs nationalistes. Bien au-delà des bancs nationalistes. Et en-dehors de cet hémicycle, il est ressenti par l'immense majorité des corses.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous avez souvent rappelé que le peuple Corse, ce n'est pas seulement les nationalistes. C'est vrai. Mais il y a 10 ans et ensuite, lors des différents scrutins qui se sont succédé, les corses ont voté majoritairement pour les propositions du mouvement national. J'ai la faiblesse de croire, qu'ils souhaitaient alors voir aboutir ces revendications.

Alors, même que cette question est au cœur de notre combat, la mandature se terminera dans deux ans et rien, ou trop peu de choses sont pour l'heure réellement mises en œuvre pour enrayer la mécanique de dépossession.

Vous ne partagerez certainement pas totalement ce constat. Mais si tel est le cas, au moins en partie, êtes-vous prêt à inscrire ces problématiques à l'agenda de notre collectivité et sous quelles modalités pour ici enfin entrer rapidement dans un nouveau cycle ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avete a parolla, Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, constat partagé sur beaucoup de points d'ailleurs, au-delà de votre question et de ma réponse.

Je pense que les Corses nous le disent au quotidien et quelle que soit leur sensibilité, je le rappelle rapidement : problème bien sûr de spéculation et de dépossession ; problème d'identité collective, avec un recul de notre langue, de notre culture, plus globalement de sentiment d'appartenance et de cohésion, y compris avec à la fois des phénomènes, par exemple de communautarisme ou des réponses qui empruntent aux logiques xénophobes et simplificatrices de l'extrême droite européenne, voire mondiale ; difficultés économiques, précarité grandissante ; problème démographique qui est évident. Quand je dis problème démographique, c'est d'abord par exemple celui de la dénatalité, c'est celui du vieillissement de la population et c'est aussi celui d'un accroissement considérable de la population qui se fait uniquement par solde migratoire et qui, de par la composition de cet accroissement, accroît mécaniquement, y compris des logiques de précarité, de déséquilibres territoriaux, de cohésion sociale et sociétale.

Et puis, nous en parlerons, y compris sans doute tout à l'heure au moment de d'évoquer les décès, comme c'est l'usage, il y a aussi, nous le savons, une trop longue litanie d'assassinats, d'actes graves, gravissimes, qui nous inquiètent au plus profond, collectivement et singulièrement pour notre jeunesse.

Donc, le tableau peut sembler sombre, il l'est par bien des aspects.

Comment pouvons-nous y répondre, avec des moyens qui restent limités ? J'ai envie de vous dire que pour la famille politique à laquelle nous appartenons, l'un et l'autre et d'autres ici, la réponse elle se fait par la force du projet avant tout, c'est-à-dire notre projet que, nous, nous considérons être un projet de construction nationale et qui doit permettre à la fois de répondre aux logiques de spéculation par des logiques d'accès à la terre, au logement, de préservation du lien entre le peuple corse et sa terre, le projet linguistique, on va en parler tout à l'heure, a lingua face populu.

Comment pouvons-nous continuer à permettre à celles et ceux qui arrivent ici et qui le souhaitent de devenir Corses ?

Moi, je continue à dire que la Corse doit fabriquer des Corses, mais qu'aujourd'hui, eh bien, cette logique d'intégration et de fabrication, elle dysfonctionne et elle dysfonctionne gravement.

Donc toutes ces questions, elles sont posées et il faut y apporter des réponses.

Alors, rapidement.

D'abord, dire qu'il y a du côté du Conseil exécutif, y compris à droit constitutionnel constant, une volonté qui est claire, qui est d'accélérer sur le renforcement des moyens.

Je prends deux exemples rapides, ça a été évoqué par Julien Paolini.

Sur la question de la lutte contre la spéculation, notamment : aller le plus vite possible en mobilisant l'ensemble des dispositifs existants, y compris à droit constitutionnel constant, pour lutter contre la spéculation, pour préserver et mettre en valeur les terres agricoles, et ça fait écho y compris avec une réunion économique que nous avons eue hier avec le collectif « Bâtir Ensemble ». Il y aura cet après-midi une mobilisation d'un autre collectif, « Uniti pè l'avvene ».

Nous, nous disons aux chefs d'entreprise et aux salariés du bâtiment que oui, il faut construire.

La question fondamentale, c'est construire quoi ? Construire comment ? Construire où ? Et construire pour qui ?

Et donc, dans la réunion que nous avons eue hier, nous avons essayé, y compris dans la discussion avec l'État avec lequel, sur beaucoup de points, nous ne sommes pas d'accord, mais sur ce type de problématiques, par exemple, hier, nous avons acté qu'il faut faire converger l'ensemble des dispositifs pour prioritairement construire du logement principal et avoir derrière, des dispositifs qui permettent de lutter contre les logiques d'exclusion et de dépossession pour faire que les Corses, et donc les résidents corses accèdent prioritairement et à la propriété, et au logement locatif.

Et lorsqu'on parle de logement social, eh bien oui aussi. Nous, nous avons fait des propositions, vous le savez, qui ne sont pas des propositions d'exclusion. Nous, on ne va pas regarder la couleur de peau des gens pour savoir s'ils ont droit à un logement social.

Par contre, le statut de résident, y compris dans le logement social, oui, il a vocation à être mis en œuvre.

Et lorsque l'OPH, par exemple, je me tourne vers Juliette Ponzevera, travaille sur un bail réel et solidaire, ça a été mis en œuvre par d'autres communes, nous, nous souhaitons que le bail réel et solidaire soit réservé prioritairement aux résidents pour qu'il n'y ait pas d'effet d'aubaine et pour qu'on puisse prioriser, ça a été dit tout à l'heure, il y a 10 000 demandes, il y a 1 000 logements, il faut à la fois construire des logements et il faut organiser des règles qui soient respectueuses des principes fondamentaux mais qui prennent en compte nos objectifs politiques.

Et c'est ce qu'on a aussi essayé de faire, par exemple, alors ça a peut-être été insuffisamment expliqué ou mal compris, mais moi je vous le dis, le Conseil exécutif de Corse assume totalement le nouveau règlement des aides qui a été coconstruit largement avec les communes, avec la Chambre des territoires et qui est dans le respect du droit positif. Un règlement qui invite les communes à se saisir des dispositifs législatifs existants et, par exemple, les servitudes d'urbanisme qui permettent de consacrer une partie du territoire communal uniquement à du logement principal, eh bien nous, nous souhaitons que les communes s'emparent de cela et nous souhaitons, oui, mettre des incitations, y compris dans le dispositif d'aide aux communes.

Donc, même chose sur la langue, on va en dire un mot, c'est important.

Hier, on nous demandait, « mais c'est quoi qui est nouveau ? ». On a fait beaucoup ensemble pour la langue et on continue à vouloir faire. Ce qui est peut-être nouveau, c'est le fait de se dire que nous devons aujourd'hui faire converger l'ensemble des démarches et des dispositifs dans une logique qui replace la langue corse au cœur de notre vie collective. Et c'est la raison pour laquelle nous avons voté à l'unanimité aussi ce dispositif « Paesi è cità immersivi », précisément pour mobiliser et créer une dynamique autour de la langue, y compris dans sa dimension professionnalisante, dans sa dimension sportive, dans sa dimension d'échange, etc., etc.

Donc, dernier mot, je sais qu'on n'est pas d'accord sur les perspectives que pourrait ouvrir la révision constitutionnelle si elle aboutit.

D'abord, on ne va pas faire « Pierrette et le pot au lait ». Moi, je fais partie de ceux qui considèrent que le rendez-vous d'avril avec le Congrès est très important. Et je dis, je ne vous convaincras pas aujourd'hui que si, comme je le souhaite, et comme nous allons être nombreux à essayer d'en convaincre les parlementaires, députés et sénateurs, si le Parlement français vote en l'état le projet d'écriture tel qu'il a été très largement validé par l'Assemblée de Corse, je pense que ça sera une avancée significative qui nous permettra notamment d'aller vers un statut de coofficialité de la langue Corse et vers un statut de résident.

D'abord, il faut que ça soit voté. Nous verrons ce qu'il en est et moi je crois qu'il ne faut pas le faut pas manquer ce rendez-vous, très sincèrement.

Ensuite, sur la question d'un corps électoral et d'une citoyenneté, la question de la citoyenneté, on l'a portée et on l'a portée ensemble. Je crois que c'est une notion qui est profondément progressiste, qui n'est pas reprise en l'état dans le projet. Et donc, je crois qu'on ne peut pas changer de monture au moment où on est à quelques mètres de l'arrivée.

Par contre, la réflexion sur la constitution du corps électoral, sur la façon de faire que le peuple Corse soit reconnu, ça, ce sont des thèmes que nous avons vocation à continuer à porter.

Et pour terminer, vous le disiez dans votre question, y compris pour avoir échangé avec des femmes et des hommes politiques qui, pour le coup, sont très éloignés des positions nationalistes, je crois que la nécessité de cette réflexion, elle est aujourd'hui largement partagée. Alors, je ne sous-estime pas la difficulté.

Je n'oublie pas aussi ce qui se passe aujourd'hui en France et je termine par-là, je crois que celles et ceux qui souhaitent évacuer toute la dimension politique de la question Corse ne voient pas les défis auxquels est confrontée la France aujourd'hui et auxquels elle doit envisager de répondre par des solutions politiques, constitutionnelles et juridiques qui vont la conduire à abandonner ce que j'appellerais les vieilles lunes.

Je prends deux exemples : la Nouvelle Calédonie, le FLNKS ne participe pas à l'accord et à ses suites. Mais dans l'accord tel qu'il est aujourd'hui, l'État lui-même, y compris avec le soutien d'une très importante partie des loyalistes, reconnaît qu'il y aurait un État de Nouvelle Calédonie au sein de l'État français. Alors, on peut, quand on est indépendantiste, ne pas s'en satisfaire, c'est la position du FLNKS et je la respecte profondément, mais déjà, ce saut, ce saut politique, symbolique et constitutionnel montre bien que sous la pression de la réalité de la Nouvelle Calédonie, eh bien, ce qui est présenté comme un dogme intangible va évoluer.

Deuxième référence, moins subversive peut-être, puisque j'entends déjà peut-être dire, « mais la Corse n'est pas la Nouvelle Calédonie », etc.. Non, la Corse n'est pas la Nouvelle Calédonie, c'est sûr, mais il y a un certain nombre de points communs aussi. Mais cela étant, vendredi, demain, il y a une réunion, vous le savez, à la Communauté européenne d'Alsace à l'initiative de Jean-Louis Borloo, qui n'est pas connu pour être particulièrement subversif.

Qu'est-ce qu'il dit Jean-Louis Borloo, et il est accompagné et soutenu par de nombreux femmes et hommes politiques de gauche et de droite ? Il dit : il faut aller vers une France fédérale, il faut aller vers une France dans laquelle l'État régalien exerce ses compétences et dans laquelle les parlements de province ont toutes les compétences et les exercent, y compris dans le cadre d'un pouvoir législatif. Donc, en fait, il dit ce que nous, nous avons souhaité, nous, ceux qui ont voté en faveur du projet d'écritures, ce que nous avons souhaité et validé. Et c'est aujourd'hui considéré comme pouvant devenir le droit commun à tel point, et je termine, qu'il y aura demain une centaine d'élus alsaciens qui appartiennent à des formations politiques nationales, qui ont travaillé sur un modèle dans lequel les compétences étatiques et les personnels de l'État, notamment y compris dans le domaine de l'éducation, dans le domaine de l'emploi et dans le domaine pour partie de la sécurité sociale, seraient transférés à la collectivité autonome d'Alsace.

Voilà. Donc, ce n'est pas nous, les nationalistes corses, qui l'avons voulu, c'est eux qui le souhaitent. On peut ne pas être d'accord avec ça, mais moi je vous dis que, je ne sais pas ce que sera le résultat d'avril, mais croire que l'on peut répondre à notre aspiration multiséculaire qui s'est exprimée sous toutes les formes que l'on connaît dans la période contemporaine, qui a été traduite dans les urnes à plusieurs reprises, penser que l'on pourra ne pas répondre politiquement à cette question, à mon avis, c'est se tromper lourdement.

Moi, je continue de penser qu'il faut aller vers une solution politique. Cette solution politique, elle passera aussi, et on l'a toujours dit, le statut d'autonomie et la révision constitutionnelle, y compris si elles interviennent, ne régleront pas tous les problèmes, y compris en ce qui concerne la reconnaissance du peuple Corse à laquelle je suis irréductiblement attaché. Nous aurons à faire preuve d'inventivité et de créativité politique et juridique.

Et sur la question de l'évolution démographique, de l'intégration et des modalités d'intégration de celles et ceux qui viennent ici, de la reconnaissance d'une forme de citoyenneté, vous vous en doutez, je ne peux que vous répondre que je suis tout à fait disponible pour que nous ayons ensemble, ici et ailleurs, ce débat.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente. Allora, avà ci hà da esse una dumanda chì ghjera fatta numalamente da Saveriu Luciani, qual'hè chì l'hà da fà ? Pierre Poli.

Question N°2026/E1/007 déposée par M. Saveriu Luciani au nom du groupe Avanzemu : Etat des établissements scolaires du secondaire.

M. Pierre POLI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, plusieurs remontées des établissements scolaires et de la communauté éducative témoignent de constats concernant l'état alarmant de plusieurs établissements scolaires, impactant notamment les conditions d'accueil et d'étude des élèves.

Sans verser dans la démesure, il est des faits avérés que nous prendrons le soin de vous exposer à travers un focus sur deux établissements qui ne sont que des exemples parmi tant d'autres.

Tout d'abord, le Lycée Professionnel du Finusellu à Aiacciu. Celui-ci cumule les carences dues essentiellement au délabrement global de l'infrastructure.

Outre la vétusté générale et apparente des bâtiments et locaux, des problèmes récurrents liés au système de chaufferie se font connaître depuis des années. En effet, il est fréquent que les élèves internes se retrouvent sans chauffage ou sans eau chaude. Or à ce jour, les travaux nécessaires au rétablissement de la situation ne semblent pas engagés.

Les plateaux techniques relatifs au soin à la personne et à l'hôtellerie sont objectivement vétustes. Si un projet de réhabilitation est dans les tuyaux concernant le plateau de soin à la personne, celui de l'hôtellerie semble ne pas être inscrit dans la perspective. C'est pourtant un domaine où les besoins de formation de qualité sont nombreux et pourvoyeur d'emploi local. C'est aussi un maillon essentiel du projet d'école hotellière méditerranéenne.

Ensuite, le Lycée Agricole de Sartè. De nombreuses similitudes et un état global bien plus dégradé, dont la presse s'est faite largement l'écho.

Comme pour l'exemple précédent, ce lycée agricole connaît des défaillances majeures concernant le chauffage central et l'accès à l'eau chaude pour les élèves.

Ces carences et les désagréments qui ont découlent sont accentués par le très mauvais état des boiseries de l'établissement qui en fait une véritable passoire thermique.

Aucune perspective concernant d'éventuels travaux de réhabilitation ou de rénovation n'a, selon les remontées dont nous disposons, été évoquée.

Il en va de même pour l'atelier de transformation qui doit, quant à lui faire l'objet de travaux. Ceux-ci ont été lancés mais sont à l'arrêt depuis plus d'un an.

L'ensemble des usagers attend une réponse d'ampleur. Le service n'est clairement pas à la hauteur de l'investissement et la participation des élèves pour leur formation. L'attractivité de l'établissement s'en voit également réduite, suscitant moins de vocations voire des renoncements. Est-ce rendre service au monde agricole ?

Ces deux exemples significatifs n'étant qu'une illustration de l'état général des établissements en Corse, que prévoyez-vous, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, pour répondre à l'urgence des nombreuses problématiques remontées par les établissements insulaires ? Quel plan de réhabilitation global du bâti pouvez-vous décliner afin de permettre à nos jeunes d'étudier dans de bonnes conditions et de garantir la pérennité des filières ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qual'hè ch'hà dà risponde ? Lauda Guidicelli, avete a parolla.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion de saluer le travail et la mobilisation au quotidien des agents de la Collectivité de Corse. Il est essentiel, à mon sens, de couper court au discours réducteur laissant entendre que la Collectivité de Corse ne fait rien.

La réalité est que nous sommes pleinement mobilisés chaque jour au service de nos établissements et évidemment de notre jeunesse.

Je rappelle les engagements forts des équipes de la direction adjointe des infrastructures d'enseignement. Elles travaillent, s'impliquent, se rendent disponibles pour améliorer les conditions d'accueil de nos élèves et aussi du corps enseignant. Les urgences sont traitées, les problèmes de sécurité pris en charge et ce, dans le cadre de nos compétences.

Vous siégez maintenant depuis quelques années dans cette Assemblée, vous connaissez donc les compétences de l'institution. Pourtant, au regard de la question et de ce qu'elle laisse sous-entendre, il me semble nécessaire de rappeler notre champ d'intervention au bénéfice des collègues et lycées.

La Collectivité de Corse assure le financement, la construction, l'équipement et l'entretien de 47 établissements publics du second degré. Ces bâtiments accueillent du public, un public très nombreux puisque chaque jour, ce sont 48 000 élèves qui y circulent. Cela représente près de 390 000 mètres carrés à entretenir avec des besoins et des coûts considérables. Cette compétence, transférée par l'État sans compensation financière, constitue une responsabilité lourde et exigeante pour la Collectivité de Corse et c'est une compétence qui demande un investissement continu. Depuis 2018, nous avons consacré près de 100 millions d'euros pour ces bâtiments scolaires. Cela nous impose de choisir, d'arbitrer, de prioriser évidemment, mais est-ce que ce n'est pas cela savoir bien gouverner ?

La sécurité des élèves, elle, ne se discute pas. C'est pourquoi nous avons été très attentifs aux alertes de la cité scolaire de Montesoru à la suite d'un blocage le 13 février dernier, où une rencontre a eu lieu et des mesures concrètes actées avec les équipes pédagogiques.

Au lycée du Finusellu, dès le signalement de la panne de la chaudière principale, l'établissement a immédiatement basculé sur la chaudière secondaire pour assurer la continuité du service. Vous le savez d'ailleurs parfaitement puisque le député Paul-André Colombani a été informé de la situation, ce qui a conduit notamment à une réunion réunissant Monsieur le député, Madame Fagni, élue siégeant au conseil d'administration et Madame Vitte, la chef d'établissement, afin de porter des réponses aux parents d'élèves inquiets des conditions d'internat. La situation est rentrée dans l'ordre assez rapidement grâce à l'implication des équipes de l'établissement.

Notre action est-elle donc devenue invisible ? Je ne le crois pas.

Finalement, votre question nous donne l'occasion de rappeler le travail quotidien de nos agents et leurs résultats, sans verser dans la démesure, pour reprendre votre expression.

Depuis 2024, la Collectivité de Corse a investi au sein du Finusellu pour le plateau de soins à la personne qui est aujourd'hui fonctionnel, mais également aussi le plateau d'hôtellerie qui a bénéficié d'investissements majeurs en 2022.

S'agissant de la formation agricole, je rappelle que notre île a la chance de compter 2 établissements, Sartè et Borgu.

Nous croyons très fort à l'avenir des métiers agricoles car ils sont l'ADN de la Corse et je me permets de rappeler que nous soutenons ces établissements aussi à chaque fois que leur ministère tente de baisser leurs moyens en matière d'enseignement.

Pour le lycée agricole de Sartè, puisque vous l'évoquez, attention aux exagérations. Pour parler de chiffres, ce sont 326 000 euros qui ont été investis en travaux et équipements depuis 2024, sans compter la partie fonctionnement qui s'élève à 582 000 euros, pour ne parler que du BTS GEMEAU Axe.

Enfin, face à ces diverses difficultés et urgences rencontrées par l'établissement depuis de nombreuses années, la Collectivité de Corse a toujours répondu présente. La dernière intervention en date concerne d'ailleurs les réparations et remplacements du ballon d'eau chaude. Est-ce cela négliger le monde agricole ? Non. Nous ne négligeons pas, nous accompagnons, nous soutenons, nous faisons en sorte que ces établissements vivent, qu'ils puissent accueillir dans de bonnes conditions nos jeunes, qu'ils puissent les former, leur donner un avenir per a nostra ghjuventù è per ch'ella possi campà in terra soia.

Au-delà de chaque cas particulier, notre méthode reste la même : diagnostiquer, intervenir, y compris dans l'urgence et programmer, toujours en lien avec les équipes des établissements et le rectorat.

Notre volonté est de renforcer l'effort d'investissement en faveur des collèges et des lycées afin de répondre de manière concrète aux besoins exprimés sur l'ensemble du territoire. Le programme pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration et nous travaillons à le doter de ressources diversifiées. Nous envisageons d'y intégrer un volet spécifique dans le cas du PTIC, de solliciter des financements auprès de la Banque européenne d'investissement et de mobiliser les fonds européens.

L'objectif est clair, réunir tous les leviers disponibles pour soutenir une politique éducative ambitieuse.

Je peux comprendre que le contexte électoral donne de l'inspiration pour tenter de dénoncer certaines choses, mais les faits sont les faits, les chiffres et les montants ne trompent pas. Vous ne nous prendrez pas en défaut sur ce sujet. L'engagement est là. La volonté d'agir en faveur des jeunes, des étudiants, des enseignants, des agents est toujours aussi forte. Et si je reste uniquement sur l'éducation, j'allais dire au sens large, la Collectivité de Corse dépense a minima plus de 500 euros par jeune, et quand je vous donne ce montant, je ne comptabilise pas les transports scolaires que le président a tenu à rendre gratuit par souci d'équité et pour garantir l'accès à tous aux études.

Je ne compte pas non plus les dizaines de millions d'euros investis dans le sport à destination des jeunes, tout comme l'enveloppe Pass Cultura ou encore le Sporti Pass. Je ne parle pas non plus du budget des transports des enfants et des jeunes en situation de handicap.

Alors oui, j'aimerais disposer de toujours plus de budget, de faire plus vite, plus, plus grand, mais nous agissons, nous sommes mobilisés et nous ne le sommes pas seulement à la veille d'échéances électorales.

U nostru scopu hè chjaru : accumpagnà i prufissori, e squadre pedagogiche, impegnà si cù passione per a nostra ghjuventù per cunstruì l'avvene di u nostru populu.

À ringrazià vi.

M. Pierre POLI

Oui, juste une petite réponse rapide.

D'abord, il n'y a pas de côté électoral, je m'excuse, mais là c'est n'importe quoi, je vous le dis franchement, moi là-dessus je ne me fais que l'interprète des propos de la plupart des élèves de ces collèges. Ce sont sûrement des menteurs, parce que je vais finir par croire que chaque fois que je pose une...

Non, non, attendez, Madame la Présidente, je peux prendre la parole 2 minutes, j'ai le droit de répondre...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Une minute !

M. Pierre POLI

Je n'ai pas passé la minute. Chaque fois que je pose une question...

Quand j'ai posé une question sur la crise économique, on m'a dit que tout allait bien, quand je pose une question sur la précarité, on me dit que j'affabule. Là, je vous pose une question sur des collèges qui rencontrent des problèmes et vous me répondez que je suis en période électorale. Mais moi, ne je n'ai rien à voir là-dedans, rien à voir, rien à voir ! Il n'y a aucun côté électoral, il y a un problème d'élèves qui, dans des collèges, n'ont pas de chauffage et n'ont pas d'eau chaude. Ça, vous ne voulez pas l'entendre, mais moi je vous le dis.

Moi, j'ai des remontées. Alors maintenant, vous allez me dire, on a mis 100 millions... mais alors, mais vous avez mis 100 millions, mais c'est bien que

vous ayez mis 100 millions, moi, je souhaite que vous en mettiez 500, parce que pour moi, en tout cas, moi, dans ma commune, l'école, les élèves et les enfants, c'est la priorité. Voilà la priorité, la première priorité, c'est l'éducation et l'école.

Alors arrêtez de me parler d'électoralisme ! Arrêtez !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous aussi on est pour l'éducation et l'école, et en particulier dans les scénarii de prospective, vous le verrez tout à l'heure. C'est bon, vous n'avez plus la parole, vous vous êtes exprimé et au-delà du temps qui était imparti. Mais je vous ai laissé vous exprimer.

Alors, la question suivante concerne de nouveau la continuité territoriale. Et je crois que c'est Don Jo Luccioni.

Vous avez la parole.

Question N°2026/E1/003 déposée par M. Don-Joseph LUCCIONI au nom du groupe Fà Populu Inseme : Pour une continuité territoriale préservée : réponses immédiates et stratégie a moyen terme.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, les transports extérieurs constituent un secteur stratégique pour la Corse, territoire insulaire d'Europe et de Méditerranée.

Notre position à cet égard est constante et connue de tous : maîtrise par la puissance publique corse et défense en son principe comme dans son périmètre, du service public dans les transports aérien et maritime.

Or, vous le rappelez, monsieur le Conseiller exécutif Jean-Félix Acquaviva, le 19 janvier dernier, lors du Conseil d'administration de l'Office des Transports de la Corse à Bastia, les intérêts vitaux de la Corse et des Corses sont confrontés à trois menaces. Premier niveau de menace, le Président Pozzo di Borgo le mentionnait dans sa question orale : la non-indexation, au juste prix, de la Dotation de Continuité Territoriale (DCT).

Deuxième niveau de menace : l'impact de la fiscalité environnementale et des normes « ETS » sur le pouvoir d'achat de nos ménages, sur la compétitivité à l'import et à l'export de nos entreprises insulaires et, il faut bien le dire également, au-delà du service public, sur l'attractivité de la destination touristique corse.

Enfin troisième menace, et je vous cite, M. le Président de l'office des transports de la Corse : « La bataille navale en Méditerranée sur les lignes du Maghreb qui peut atteindre et effondrer le système de desserte de la Corse ».

Face à ces menaces extérieures à notre île, le devoir des responsables politiques et institutions de la Corse est de protéger nos intérêts stratégiques, économiques et sociaux.

À ce titre, il faut bien reconnaître que votre anticipation et votre mobilisation, depuis de nombreux mois, a ainsi permis de créer les conditions d'une convergence politique, économique et sociale totale, notamment sur la question de la fiscalité environnementale.

Déposée par le groupe « Fà Populu Inseme », la motion « Pour une continuité territoriale préservée » a d'ailleurs été adoptée à l'unanimité par notre Assemblée le 19 décembre dernier.

Pourtant, pourtant et hélas, malgré les multiples alertes et interpellations du Conseil exécutif de Corse au Gouvernement de la France, la situation perdure. Elle perdure et elle risque de se détériorer gravement.

Le 22 janvier dernier, une réunion technique s'est tenue entre le Président de l'Office des Transports de la Corse et les services de Bercy.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, ma question est double. Premièrement : quelles ont été les réponses du Gouvernement aux revendications unanimes de la Corse ?

Deuxièmement : au-delà de l'urgence du moment, les évolutions possibles sur le front des transports extérieurs, notamment maritimes, commandent d'anticiper la redéfinition du modèle à moyen-long termes. Par conséquent, quelles initiatives le Conseil exécutif de Corse compte-t-il prendre aux fins de garantir et d'améliorer la continuité territoriale au service des Corses et d'offrir à la Corse une plus grande maîtrise de ses transports ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ghjè u presidente di l'uffiziu di i trasporti chì v'hà da risponde.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Mme la présidente, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs, chers collègues conseillers territoriaux, cher Don Jo Luccioni, merci pour votre question.

Ma réponse vient en complément évidemment des développements qu'a déjà réalisés le président du Conseil exécutif sur la réponse à Louis Pozzo di Borgo. Je vais insister sur quelques points majeurs.

S'il y a bien un domaine, il y en a d'autres, mais s'il y a bien un domaine qui fait l'objet, malgré les avancées, de crises régulières, cycliques et permanentes, sous le poids notamment d'agressions extérieures ou de décisions extérieures, c'est bien le transport en général et en particulier, le service public maritime et aérien, c'est-à-dire la continuité territoriale.

Le président l'a dit, pour la première fois dans l'histoire de cette institution et de l'histoire de la continuité territoriale, et Dieu sait que ça n'a pas été un long fleuve tranquille du temps de la SNCM et CMN, je parle dans le maritime, avec les surcompensations financières, avec les gabegies sur le port de Marseille, avec les « détournements de fonds », je mets des guillemets, mais c'est moi qui parle, qui avaient lieu à l'époque avec des salaires, notamment sur le Maghreb, entre Marseille et le Maghreb, payés sur l'enveloppe de continuité territoriale, c'était la réalité tangible constatée lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités.

Dans cette histoire tumultueuse, il y a eu un avant et après 2015, il y a eu des sécurisations et il y a eu une décision historique qui est la décision de la Commission européenne et officialisée notamment le 30 décembre, qui reconnaît de manière forte l'argumentaire des compensations financières et du périmètre des besoins du service aérien et maritime, un socle, un fondamental qui est reconnu enfin pour la Corse et pour ses intérêts, et ainsi que pour sa desserte dans les territoires, parce qu'on reconnaît aussi la question de la nécessité d'avoir plusieurs ports de desserte sur le maritime. Donc, c'est un élément fondamental.

Malgré ça, nous avons le poids, et de décisions externes, et de situations externes qui agressent dans leurs fonds baptismaux, la continuité territoriale.

Alors le premier niveau, c'est le bal qui se perpétue chaque année, ça été dit par le président, avec des incertitudes majeures sur la dotation de continuité territoriale. Il faut chaque année remettre le couvert. Ça a été 30 millions d'euros en 2022 qui ont été obtenus au forceps, ça a été 40 en 2023, ça a été une année blanche en 24, il faut se le rappeler, année blanche, il a fallu prendre sur les reliquats de l'Office pour compenser. Ça a été encore en 25 et c'est maintenant en 26, la discussion, c'est de savoir si nous aurons les 60 millions d'euros.

Sur ce plan-là, il est très clair que les contrats de délégation de service public aérien et maritime, ont fait l'objet d'une validation de l'État et de l'Union dans leur périmètre, dans leur financement, dans l'indexation des charges annuelles prévisionnelles qui augmentent et qui sont indexées de manière pluriannuelle, qui sont connues ces indexations et la rallonge demandée cette année de 60, correspond strictement aux besoins de ces contrats, strictement ! Elle n'intègre pas les ETS, c'est-à-dire la fiscalité environnementale qui pèse sur les compagnies. Elle n'intègre pas financièrement, mais elle ne pourrait pas le faire juridiquement puisque demain, si nous devons utiliser, parce que c'est un des arguments un peu frelatés du Gouvernement : « on a rallongé », le président l'a rappelé, « vous pouvez compenser les ETS ».

Si nous utilisons une partie de cette enveloppe pour compenser la charge supplémentaire sur le maritime et l'aérien des ETS sur les compagnies,

nous nous soumettrions à un risque de contentieux parce que d'autres compagnies hors service public, hors DSP, qui a agi sur les OSP, sont soumis aux ETS et n'auraient pas cette compensation et il est hors de question, d'ailleurs, le propos nous paraît assez irresponsable de la part du Gouvernement, d'ouvrir un contentieux en la matière, une distorsion en la matière. Nous nous y refusons parce que c'est la réalité juridique et financièrement, le besoin de rallonge ne couvre pas ce besoin-là des ETS.

Donc il y a une incertitude DCT où nous souhaitons logiquement une indexation sur la TVA sur la base des contrats validés. Cette discussion politique n'est malheureusement pas soldée, et si nous n'avions pas 60, si nous obtenions uniquement ce qui était un chiffre évoqué 42,9 millions d'euros, puisque c'est un chiffre qui a été évoqué dans la loi spéciale, il y aurait un déficit chronique cette année en 26 pour le besoin de ces DSP maritime et aérienne, de 6 millions d'euros sur les obligations du contrat. Donc, on peut le démontrer. Donc, ça c'est un point important.

Le deuxième point, ce sont les normes et la fiscalité environnementale. Il est évident que nous ne sommes, personne ici et encore moins, nous, exécutif, sommes contre la décarbonation dans le transport. Ce n'est pas ça le sujet. Nous sommes pour verdir les flottes, nous sommes pour aller plus loin pour la santé et pour l'environnement. Ce n'est pas le sujet.

Par contre, le sujet, c'est la verticalité, la centralité, le centralisme décisionnel bruxellois, certes, mais aussi parisien de l'État qui a compétence en la matière de défendre son île à Bruxelles, qui ne l'a pas fait, contrairement à l'État grec qui est un État insulaire, qui l'a fait puisqu'en dans le considérant de la directive dite ETS, c'est un terme technique, mais la réalité est très simple, ce sont des quotas à payer pour les compagnies pour émettre des gaz à effet de serre, eh bien, l'État grec avec d'autres ont obtenu dans un considérant la possibilité de déroger pour les îles de moins de 200 000 habitants. Bon, ça correspond à la typologie des îles grecques en gros.

Donc là, il y a eu un manque évidemment de défense de l'île à Bruxelles de la part de l'État membre. Premier élément. Et deuxièmement, une décision qui frappe de plein fouet les compagnies, mais en répercussion puisqu'elles n'ont pas capacité à compenser, les Corses puisque vous l'avez rappelé, les répercussions seront importantes, on risque un vrai décrochage économique et social de grande ampleur. C'est à peu près aujourd'hui, sur la base de 70 euros la tonne de quota, 16 millions d'euros en gros qui devront être acquittés par les compagnies délégataires « Méridionale » et « Corsica Linea », mais dans l'aérien, 12 millions d'euros répercutés sur le tarif passager.

Donc à peu près 28 millions d'euros sur la base de 70 d'euros la tonne, mais sur un marché dont le prix à la tonne évolue puisque nous sommes déjà à 85 aujourd'hui. Ce qui veut dire que les contributions demandées à la compagnie vont augmenter et donc la répercussion tarifaire sur le passager et le fret vont augmenter. Je rappelle que nous avons 5 euros le mètre linéaire facturé aujourd'hui par les compagnies, en janvier 26, répercutés ; 8,50 euros à Porto-Vecchio parce qu'en plus il y a une distorsion au nom du temps trajet et du type de navire qui fait qu'il y a une différence entre ports, ce qui déstabilise la desserte et donc, qui risque de voir des chargeurs voulant débarquer à Bastia, déstabiliser la desserte de la DSP.

Donc, on est à la fois à une atteinte du principe de continuité d'un point de vue tarifaire auquel ont droit à les Corses, et une atteinte d'organisation de la desserte pourtant reconnue dans son organisation (...) par la décision de l'Union européenne.

Donc, on est vraiment sur un quelque chose qui ne peut pas aller en l'état, qui demande une autonomie stratégique décisionnelle. C'est pour ça qu'avec le collectif socio-économique où il y a une vraie convergence aujourd'hui entre l'institution de la Corse et ce collectif, nous demandons d'abord l'exemption, le temps travaillé, une adaptation, parce qu'il s'agit d'adapter le modèle.

Et puis le troisième niveau, vous l'avez dit, c'est la bataille navale, nous sommes dans un monde brutal, de plus en plus brutal. Ça l'est en géopolitique, on le voit chaque jour en allumant la télé avec des choses qui paraissent plus vraies qu'une fiction, et ça l'est en termes économiques et notamment dans le maritime. Nous n'avons pas compétence et nous n'avons pas à nous mêler non plus de ce qui se passe entre Sète et le Maghreb. Néanmoins, on ne peut pas faire de déni, c'est-à-dire que l'atteinte des compagnies délégataires dans leur viabilité économique, peut avoir un impact majeur de court terme sur l'exercice du contrat si les délégataires ne peuvent plus être en mesure d'assurer le contrat du fait d'une déficience économique par une attaque extérieure. Et ça, c'est la réalité que l'on vit quotidiennement aujourd'hui qui fait que vous avez des syndicats de marins qui sont en grève, SAM, STC, mais aussi la CGT puisque nous avons été destinataires, le président exécutif et moi-même, d'un mail de la CGT.

Donc, nous avons plusieurs questions qui se posent en la matière. Vous avez la question de cette situation sur le Maghreb qui peut impacter indirectement la Corse et vous avez une situation aussi interne à «la Méridionale », avec la vente du Kalliste, la situation financière de « la Méridionale » qui pose problème. Et c'est pour ça que, évidemment, il y a eu des discussions, les ETS et ces questions-là, en différencié, puisque nous avons été reçus le 22 janvier, vous l'avez dit, les syndicats de marins ont été reçus aussi et évidemment les collectifs aussi.

Profond désaccord sur les ETS, oui, puisqu'on nous renvoie à ce que la DCT puisse compenser, ce qui est une hérésie. Profond désaccord sur la façon de pouvoir en sortir, donc une situation de crise, parce que ça veut dire tout simplement que les retombées (...) en cascade et il est évident que nous allons prendre l'initiative, le collectif socioéconomique va se réunir, nos initiatives, en accord avec le président, c'est évidemment de relancer le débat sur la desserte, à la fois pour clôturer d'ici 30 cette desserte face aux risques. Donc par anticipation, il faut aller plus loin, oui, sur la maîtrise de la continuité territoriale, plus loin, oui, sur la maîtrise de nos transports. Ça passe par remettre les hypothèses sans tabou sur la table, y compris avec l'accord des compagnies et des syndicats qui sont d'accord pour y participer, un cycle de travail dès février qui s'ouvrira.

Concernant les ETS, nous allons prendre l'initiative notamment avec Armateurs de France et la Confédération italienne des opérateurs maritimes qui nous ont contactés pour faire une démarche commune conjointe, y compris en s'alliant avec la région Sardaigne pour défendre la spécificité insulaire à Bruxelles. Nous prendrons (...) avec la présidence de l'Assemblée en la matière. Les contacts avec les armateurs ont eu lieu pas plus tard que ces quelques jours pour pouvoir faire en sorte que les États, et notamment l'État français, suivent cette capacité à pouvoir déroger à la directive, exempter et pouvoir arriver à un système de décarbonation plus favorable.

Donc février, relance des discussions stratégiques sur l'avenir de la desserte, évidemment jusqu'à toutes les hypothèses qui avaient été posées par cette Assemblée depuis des années et évidemment, la question de la mobilisation des acteurs économiques et sociaux sur la question des ETS. Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'Office des transports.

Donc, il y a une dernière question orale qui va être posée par Juliette Ponzevera concernant les inondations à San Fiorenzo.

Question N°2026/E1/004 déposée par Mme Juliette PONZEVERA
au nom du groupe Fà Populu Inseme : Inondations à San Fiurenza :
Prévention des risques et maîtrise de l'urbanisation.

Mme Juliette PONZEVERA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, les récentes intempéries de fin décembre ont provoqué de nombreux dégâts, notamment dans la région du Nebbiu Conca d'Oru : à San Fiurenzu, l'effondrement d'un pont a coupé la route principale d'accès à la ville, avec des conséquences majeures pour les habitants, les services de secours et l'activité économique du territoire.

Cette situation appelle des mesures d'urgence, mais aussi une analyse de fond.

L'intensité des pluies est bien sûr le facteur direct et évident, mais l'ampleur des dégâts consécutifs aux inondations à San Fiurenzu a-t-elle pour seule origine un phénomène naturel exceptionnel ?

Dans cette commune, comme ailleurs en Corse, voire en France et en Europe, il apparaît que les conséquences catastrophiques de certains phénomènes climatiques imposent de réinterroger les politiques publiques mises en œuvre.

Ces conséquences sont en effet aggravées par des choix, voire des erreurs, cumulés, notamment une urbanisation non maîtrisée, des constructions en zones inondables, ainsi qu'un défaut d'entretien régulier des cours d'eau, autant de facteurs qui ont aggravé la situation.

À cela semblent s'ajouter des carences dans les contrôles environnementaux relevant des services de l'État.

Des terrains remblayés, parfois de manière irrégulière, ont contribué à entraver l'écoulement naturel des eaux, alors même que ces pratiques sont connues pour accroître considérablement le risque d'inondation.

Une planification urbaine plus rigoureuse, une gestion préventive et continue des rivières, ainsi qu'un contrôle effectif des atteintes aux milieux naturels, auraient très probablement permis de limiter l'ampleur des dégâts et d'éviter la coupure d'un axe routier aussi stratégique.

Au-delà de l'urgence immédiate, cette situation soulève également des enjeux humains et économiques majeurs.

La coupure de cet axe perturbe le quotidien des habitants, mais aussi les transports scolaires, avec des conditions de déplacement rendues plus difficiles pour les élèves et les familles.

San Fiorenzu est une cité balnéaire et touristique, dont l'activité repose largement sur l'accessibilité du territoire, à l'approche d'une saison estivale déterminante pour les professionnels du tourisme, les commerces et l'emploi local.

L'incertitude actuelle fait peser une menace réelle sur l'attractivité de San Fiorenzu, du Nebbiu, et sur une économie locale déjà fragilisée.

Dans ce contexte, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pourriez-vous nous préciser les mesures d'urgence engagées par la Collectivité de Corse pour rétablir rapidement et durablement la circulation vers San Fiorenzu ainsi que le calendrier précis de mise en œuvre de ces mesures, notamment au regard des transports scolaires et des échéances liées à la saison estivale.

Enfin, quelles démarches comptez-vous engager auprès de l'État, en lien avec les acteurs concernés, afin que les contrôles environnementaux soient renforcés et que les situations de remblaiement préjudiciables à l'écoulement des eaux soient effectivement traitées ?

Plus globalement, comment comptez-vous intégrer dans l'ensemble des politiques publiques l'aggravation des risques naturels liés au réchauffement climatique ?

Je vous remercie.

Monsieur Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Avete a parolla.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Madame la Conseillère, merci pour cette question qui est large, forcément vu l'impact du changement climatique.

Alors tout d'abord, je voudrais avoir un mot, si vous me permettez, pour l'ensemble des agents qui ont été mobilisés lors des intempéries en décembre et en janvier, intempéries qui ont été importantes et il y a eu une grosse mobilisation de la direction des routes, de ses services évidemment dans le Cismonte en décembre, qui était plus impacté et récemment, notamment dans le Pumonte. C'est important de le souligner. Il y a eu une réactivité, y compris une mutualisation d'autres services avec les SIS, qui a été de notre point de vue, exemplaire, il faut les saluer, ce qui montre que le service public aux usagers de la Collectivité de Corse fonctionne en cas d'intempéries de manière réactive.

Donc, c'est le cas sur le pont de Saint-Florent, puisque le pont en question que vous évoquez sur la RD 81 s'est effondré dans les intempéries des 24 et 25 décembre. Dès le 28 décembre, par concertation avec le président et les services, nous avons mobilisé les acteurs puisqu'il y a eu tout de suite, dès le 28 décembre, des levés topographiques qui ont été réalisés, des études géotechniques évidemment lancées, une analyse amiante et une étude conception qui a été initiée, avec des résultats qui sont intervenus récemment. Les différents concessionnaires EDF et Orange ont été donc sollicités afin de procéder au dévoiement des réseaux passant par l'ouvrage.

Et puis évidemment, à partir de mi-février, en logique d'intempéries, donc, il y a dans l'urgence, y compris en invoquant les procédures d'urgence, les travaux de démolition qui commencent, puisque la démolition du tablier de l'ouvrage pour une durée d'environ un mois, commencera aux alentours du 11 février. Parallèlement, il y a les études de conception qui se finalisent et puis les travaux de reconstruction s'en suivront.

Notre objectif, vu les arguments que vous avez évoqués qui sont réels, c'est-à-dire l'impact économique et social très important par rapport à la dégradation de cet ouvrage, c'est de faire en sorte que ce pont soit restauré en juin, avant la période estivale. Toutes les équipes sont mobilisées pour ce faire depuis le premier jour et ça, nous le suivons de près. Il n'y a pas de difficultés à ce stade majeures constatées, y compris par rapport à l'amiante. Donc nous avons bon espoir de pouvoir faire en sorte que cet objectif soit satisfait et je pense qu'il le sera.

Ensuite sur les autres politiques, il est évident qu'il y a des choses qui se sont mises en place aujourd'hui, qui sont la compétence des acteurs.

Donc, la Collectivité de Corse n'a pas gestion directe sur la GEMAPI, ce sont les EPCI légitimement. Il y a des problèmes structurels à l'échelle de la Corse qui font qu'évidemment certaines politiques de GEMAPI, cette compétence s'est heurtée à un retard structurel, quand on regarde notamment l'absence historique à l'échelle de la Corse, le syndicat de rivière, la faiblesse d'ingénierie locale, l'étendue des territoires concernés. C'est pour ça que la Collectivité a développé une politique volontariste d'accompagnement des intercommunalités en général sur cette question, à la fois en ingénierie territoriale mais aussi en financement.

Donc, il y a une assistance technique en cours, vous le savez, puisqu'elle a porté des intercos, sur la réalisation des études de bassin versant, sur l'accompagnement à la mise en œuvre de travaux de génie écologique, sur l'appui à la gestion post-crue aux expertises à la suite d'événements exceptionnels, donc cette assistance technique existe, sur le développement de systèmes locaux de prévision et d'anticipation puisqu'il va falloir mieux prévoir, mieux anticiper, évidemment dans la GEMAPI, mais aussi dans d'autres domaines, je vais y revenir, complémentaire des dispositifs de l'État.

Il est évident que dans le cas de San Fiorenzu, il y a eu une aggravation avérée des risques naturels qui est due évidemment à l'intensification du phénomène climatique lié au réchauffement, on le sait, des atteintes anciennes et cumulées au milieu aquatique, le recalibrage des cours d'eau, l'endiguement, la suppression de la ripisylve, le remblai en lit majeur. Donc il y a eu des défauts là-dessus. Il faut le dire, une urbanisation mal maîtrisée puisque c'est le cas ailleurs, mais c'est le cas aussi ici, notamment en zone inondable, avec la nécessité d'anticiper demain sur la question de l'urbanisme évidemment, mais là, comme dans d'autres endroits, puisqu'il y a eu d'autres inondations ailleurs. Et ça, ça fait partie évidemment des constats réalisés comme la question de la GEMAPI, le déficit de politique en la matière sur le territoire, mais aussi d'autres endroits.

Donc il faut anticiper, adapter les politiques publiques locales, vous le savez. Le maître mot, c'est évidemment de mieux connaître pour mieux agir, donc il vaut mieux anticiper. Là-dessus, il y a des démarches évidemment où on partage le constat selon lequel certaines atteintes en milieux aquatiques, et en particulier les remblaiements en lit majeur ou à proximité des cours d'eau, contribuent évidemment à aggraver le risque d'inondation, nous le savons.

Donc, il y a des démarches qui sont et seront engagées en lien étroit avec les services de l'État, puisqu'il faut rappeler que l'État demeure compétent en matière de police de l'eau, tandis que les intercos exercent la compétence GEMAPI sur le terrain.

En la matière, notre approche en général, sans rentrer trop dans le détail, c'est une approche préventive sur la meilleure information des élus et des acteurs locaux, sur l'intégration renforcée des enjeux hydrauliques, notamment dans les documents d'urbanisme, pour une anticipation accrue sur les effets du changement climatique et afin de d'éviter le renouvellement, la reconstitution des risques et des situations à risques aux mêmes endroits, et en l'espèce à l'endroit qu'on vient d'évoquer.

Voilà les éléments de réponse que je peux vous apporter à ce stade, Madame la Conseillère.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Eccu, emu compiu e dumande à bocche pè sta volta. Date mi una seconda nanzu di fà a chjama.

V'aghju da ramentà dinò altri affaracci postu chì ci sò altre ghjente chì si sò malorosamente andati à l'eternu, è in particolare Alain Orsoni. Vi ramentu chì Alain Orsoni hè statu membri di st'Assamblea. Hè statu cunsigliere territoriale, hè perquessa chì v'aghju da dumandà di fà un minutu di silenziu per Alain Orsoni.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle en hommage à M. Alain ORSONI.

Ci hè dinò u Merre di Poghju di Venacu, chì si n'hè andatu à l'eternu è a sapete, Jean-Marc Rodriguez, è po dinò l'anzianu Merre Jacques Paccini, anzianu Merre di Zonza, è chì hè statu dinò cunsigliere territoriale di st'Assamblea. Hè perquessa chì pensemu à ellu dinò, à a so famiglia. È po si n'hè andatu dinò à l'eternu u babbu di Yvan Colonna, Jean-Hugues Colonna, dopu annate dinò di strazii è di malanni.

O sgiò Presidente, s'è vo vulete piglià a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, je vais effectivement, avec votre autorisation, dire deux mots, comme c'est l'usage.

D'abord, bien sûr, penser à celles et ceux, agents de la Collectivité de Corse qui sont soit décédés, soit ont perdu des proches, bien sûr.

Evoquer la mémoire de Jean-Marc Rodriguez, maire de Poggio di Venacu, militant indépendantiste avec lequel nous nous sommes souvent retrouvés dans des manifestations, réunions, candidatures et même si ensuite les circonstances de la vie politique ont fait que nous nous sommes éloignés, il n'en reste pas moins que l'amitié, le respect pour son engagement de militant sont bien sûr intacts.

On ne peut pas ne pas évoquer non plus la mémoire de Jean-Hugues Colonna comme vous l'avez fait, père d'Yvan, Stéphane et Christine, Jean-Hugues Colonna qui a été happé lui aussi depuis le 6 février 1998 dans une histoire tragique qui est celle de notre île, une histoire qui a brisé malheureusement des femmes, des hommes et des familles de part et d'autre.

La Corse n'est jamais loin, malheureusement, dans son histoire lointaine et contemporaine de la tragédie, vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, Alain Orsoni a été assassinée dans son village de Veru alors que, aux côtés de sa famille, il accompagnait sa mère en sa dernière demeure. J'ai le devoir d'évoquer ici sa mémoire. D'abord, parce qu'il a été un élu de l'Assemblée de Corse, il a été élu de l'Assemblée de Corse à des moments importants de l'histoire de cette institution et de notre île, en 1986 d'abord et en 1992 ensuite. C'est un passé qui est loin, mais qui reste, je le pense, extrêmement présent, notamment pour celles et ceux, comme nous, qui ont été engagés dans le militantisme.

Dire également qu'Alain Orsoni a été une figure marquante de l'histoire contemporaine du nationalisme corse avec une part importante, vous le savez, d'engagement, de sacrifice, de deuil, de drame, et puis aussi avec une part d'ombre, une part d'ombre qui est aussi celle du mouvement auquel nous appartenons, et cette histoire douloureuse qui nous a conduit également à des affrontements meurtriers, qui nous a conduit à des choses qui font partie de ce que nous devons regarder et assumer collectivement. Je ne pouvais pas ne pas l'évoquer ici au moment où j'évoque la mémoire de cet homme, donc qui a été assassiné.

Comme j'ai eu l'occasion de le faire, j'exprime bien sûr mes condoléances à sa famille et à ses proches.

Un mot encore pour dire que cet assassinat s'inscrit dans un long, trop long et sinistre cortège de drames et d'homicides qui endeuillent des familles, qui les plongent dans l'affliction. Nous avons tous en tête, notamment lors de l'année écoulée, des moments extrêmement dramatiques et extrêmement douloureux, y compris des moments où l'innocence a été fauchée de manière violente.

Dans ce contexte d'ensemble inquiétant, il est de notre devoir d'élus de la Corse et du devoir de l'institution à laquelle nous appartenons, de rappeler que à cette culture mortifère de la mort, de la violence et du refus du bien commun, nous devons opposer avec conviction, avec détermination, avec sérénité, une culture de la vie et une culture de la démocratie. Nous le devons à nous-mêmes et nous le devons bien sûr à nos enfants.

Je ne veux pas aller plus loin dans l'évocation de ce contexte d'ensemble. Notre institution est engagée fortement, courageusement, de façon unanime, dans la construction d'une société Corse apaisée, libre et démocratique. À chacun d'assumer ses responsabilités. En ce qui nous concerne, en ce qui me concerne et en ce qui nous concerne, je sais que nous continuerons à les exercer avec sérénité et avec détermination. Nous sommes plus que jamais mobilisés pour construire un présent et un avenir qui soient ceux de l'émancipation et de la paix.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avà, emu da fà a chjama.

Monsieur Don Joseph LUCCIONI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers et déclare le quorum atteint.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, postu chì n'emu fattu a chjama, è, cum'è a sapete, l'ete digià forse amparata pè via di i media, di a stampa, ci hè un cambiù ind'è a cumpusizione di u gruppu "Avanzemu", postu chì Julia Tiberi chita stu gruppu, è serà scritta cum'è non iscritta ind'è st'Assamblea. Eccu. Hè stata detta eri in cummissione. Hè digià surtita, cum'è a sapete, dapoi eri, ma ufficialmente sò ubbligata di fà la quì pè tene vi tutti infurmati è pè mette dinò à u nostru prucessu verbale.

A sessione, avà, ghjè aperta.

Ùn seraghju micca longa, ùn vi spaventate micca, perchè chì vecu chè vo vi site sdrutti quandu mi sò arritta. Nò, ùn partu micca pè fà un discordu cum'è Fidel Castro, nè cum'è certi Presidenti d'altronde, a vi dicu subbitu, nò nò, aghju da esse corta, ma, o Sgiò Presidente, cari cunsiglieri esecutivi, cari cunsiglieri à l'Assamblea di Corsica, care è cari tutti, ùn possu micca principià sta sessione senza quantunque fà vi i mo auguri pè st'annu novu. Vi pregu à tutte è à tutti un annata felice, colma di pace, colma di salute. A salute soprattutto. Si dice sempre in corsu "a pace hè à chì a vole fà". Pensu chì ùn ci simu ancu, nè quì, nè aldilà di u mare.

En ces premières semaines de janvier et de l'année 2026, en effet, nous avons vécu plusieurs épisodes de violence sous toutes ses formes et à plusieurs échelles territoriales, violences intolérables tout autant qu'innommables pour certaines d'entre elles. Ces violences contre lesquelles, je le disais tout à l'heure, Dominique Bucchini auquel nous venons de rendre hommage, s'est tant battu. Ce combat qu'il a porté à cœur ouvert, avec la conviction que la paix et la cohésion sociale sont les bases sur lesquelles il faut construire l'avenir, et ce doit être à mon sens, non seulement un héritage mais aussi un moteur.

Et pourtant, en Corse, nous avons vécu en ce début d'année, un nouveau point de bascule dans l'expression de la violence criminelle avec l'assassinat d'Alain Orsoni lors des obsèques de sa mère. Nous avons eu une pensée pour lui, je ne reviens pas sur ce point, mais je tiens bien évidemment à penser à sa famille doublement meurtrie au cours de cette semaine funeste.

Mais je pense aussi lorsque je parle de violence, à la jeunesse corse qui doit rester au centre de nos préoccupations.

Et je n'oublie pas, comme le Président de l'Exécutif, ces jeunes qui ont été des victimes innocentes, je pense à Chloé, je pense à Pilou, et je suis désolée, au risque de me répéter, et je continuerai à le répéter, on ne peut pas oublier ces événements de 2025, on ne peut que souhaiter qu'il ne se représentent plus, qu'ils ne se reproduisent plus. Mais on ne doit pas oublier tout cela et tous les autres aussi.

Il est essentiel aussi pour cette jeunesse de lui parler aussi du futur apaisé auquel elle a droit. Lui parler sans faux semblant, sans imposer une vision du monde et encore moins un discours moralisateur.

Lui dire que la violence sous toutes ses formes n'est pas une fatalité, qu'elle n'est pas endémique, qu'elle prend des visages divers et qu'il faut la combattre, individuellement, collectivement surtout et courageusement, qu'elle annihile à la liberté, qu'elle est l'ennemie de la démocratie comme nous le démontre d'ailleurs, alors à une autre échelle bien sûr, l'oppression des Mollahs sur leur propre peuple, un peuple torturé, brûlé vif et assassiné, qu'elle nous ramène non seulement aux instincts les plus primaires et les plus vils mais surtout qu'elle nous fait basculer dans les abîmes de la peur, cette peur qui nécrose nos capacités individuelles et collectives à créer, à espérer et tout simplement à être heureux.

Sur le plan international, de par notre positionnement géopolitique et notre nature insulaire, nous ne pouvons ignorer aujourd'hui l'escalade sans fin des discours belliqueux aux quatre coins du monde, en l'Europe, pas très loin de chez nous d'ailleurs, des incursions et ingérences étrangères dont nous peinons encore à mesurer tous les impacts. Les principes de droit international et de souveraineté n'ont jamais été aussi fragilisés depuis la fin de la seconde guerre mondiale, depuis la création de l'ONU. La menace qui pèse aujourd'hui en particulier, et j'ai proposé en ce sens une motion que nous examinerons demain, qui pèse sur le Groenland, territoire autonome du Danemark depuis 1979, fait naturellement écho à la situation de toutes les autres îles au positionnement stratégique remarquable, dont la Corse fait partie. Cet argument va peut-être vous faire sourire, à certains et à certains de nos auditeurs, mais il n'est plus insensé aujourd'hui, le monde a changé, la donne a complètement changé au niveau international et dans les logiques de rapport entre États. Il n'est donc plus insensé de considérer que la violence d'États dits « démocratiques » pourrait s'exercer sur d'autres territoires par pure logique de prédation.

Alors face à ces grands bouleversements, nous devons, entre guillemets, « équiper » notre jeunesse en lui transmettant, toujours, les leçons du passé, mais aussi et surtout, en lui confiant des outils pour décider du futur.

C'est le sens de la démarche de Corsica Pruspettiva dont je vous présenterai les premiers résultats dans quelques instants. Ce travail lancé début 2023 autour de 5 enjeux stratégiques : le changement climatique, le développement humain, les dynamiques économiques, les fractures et les continuités du territoire, les connectivités et les mobilités, les dynamiques institutionnelles.

Ce travail a vocation à alerter, mais également à offrir les clés pour anticiper et construire la Corse de demain.

A l'horizon 2050 et plus encore, quel avenir souhaitons-nous collectivement pour nos enfants ?

Si les perspectives actuelles tendent à effrayer les plus pessimistes, l'Assemblée de Corse choisit aujourd'hui avec ce travail, d'être du côté des lucides et des courageux, de regarder en face les défis qui se posent à notre territoire et surtout à la génération à venir afin d'y être préparés, et rester maîtres de notre destin.

Nous avons déjà été précurseurs et visionnaires dans certains domaines comme la protection de notre environnement, c'était il y a déjà 50 ans, plus récemment dans le domaine de la fracture numérique, dans la défense toujours depuis des décennies de notre identité, plus récemment encore dans la maîtrise de nos infrastructures stratégiques de transports. Corsica Pruspettiva 2050 permettra de mettre en lumière les points sur lesquels il est vital d'aller encore plus loin compte tenu des enjeux précités.

J'ai bien conscience que la prospective n'est pas forcément une matière la plus populaire, surtout en période électorale et de surcroît de municipales, et probablement moins encore en période électorale de surcroît municipales, mais elle est décisive, on ne peut pas rester myope et ne pas regarder le long terme, elle est décisive pour qu'un autre futur soutenable soit possible et je suis particulièrement fière, en tant que Présidente de cette Assemblée, des travaux que nous avons menés tous ensemble, et je remercie l'ensemble des membres du laboratoire de prospective, des autres élus, que nous avons menés et que nous continuerons à mener en ce sens.

En ce début d'année et vous renouvelant mes vœux de paix et de santé, je citerai ces mots de la grande Hannah Arendt : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. Usez des voluptés présentes de manière à ne pas nuire aux voluptés futures.

L'homme est l'avenir de l'homme ». À ringrazià vi.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 017 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di nuvembre di u 2025.

Rapport n° 017 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 novembre 2025.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous fais adopter, si vous en êtes d'accord, les deux derniers procès-verbaux.

Alors, le procès-verbal d'abord de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 novembre 2025.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le procès-verbal est ADOPTE.

Raportu n° 018 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 18 è 19 di dicembre di u 2025.

Rapport n° 018 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 18 et 19 décembre 2025

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le deuxième procès-verbal que nous devons adopter est celui de la session du mois de décembre.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le procès-verbal est ADOPTE.

Alors, si vous en êtes d'accord, nous allons faire notre pause méridienne. Nous nous retrouvons à 15 h 30 et nous débiterons par le rapport Corsica Pruspettiva, vous avez le temps de le lire, merci.

La session est suspendue à 13 h 53 et reprise à 16 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'aimerais bien que l'administration rejoigne l'hémicycle, le Conseil exécutif, les conseillers territoriaux. Merci.

Je demande aux collaborateurs de groupes de rappeler les membres des groupes, s'il vous plaît.

Monsieur le Président, c'est de votre compétence, pouvez-vous faire fermer la cafétéria ? Merci.

L'heure du café s'éternise.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 011 : Corsica Pruspettiva 2050 - 4 scenarii pè a Corsica à long'andà.

Rapport n° 011 : Corsica Pruspettiva 2050 - 4 scénarios pour le futur de la Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout d'abord, je souhaiterais remercier tous les membres du laboratoire de Prospective qui, pendant de longs mois, ont participé à ces travaux, bien évidemment, les élus, les personnalités qualifiées.

Je rappelle le nom de ces personnalités, Charles Henri Filippi, Didier Leschi, Jean-Dominique Giuliani, Christian Mantei, Sébastien Simoni, Marc Muselli, 50 experts également nationaux et internationaux. Et puis, je tiens à remercier évidemment mon cabinet et Corinne Ida du secrétariat général pour le travail réalisé.

Donc c'est le premier exercice de prospective territoriale au niveau de la Corse et pas que territorial d'ailleurs, vous verrez dans un instant, cette prospective vise à la construction d'un outil d'aide à la décision. Donc, c'est un outil d'aide à la décision pour mieux appréhender l'impact d'un certain nombre de tendances globales de long terme ou de chocs exogènes sur l'île.

Cet outil doit nous permettre de penser les futurs possibles pour les Corses, pour les acteurs institutionnels aussi, les socioprofessionnels, au regard des défis que nous aurons à relever à l'horizon d'une génération.

C'est un travail de responsabilité que nous avons opéré parce qu'en général, les élus, nous avons plutôt des visions de court et de moyen termes parce que nous devons gérer les questions du quotidien ou des programmations qui se font à l'échelle d'un mandat.

Or, il convient de ne plus être myope, mais de nous projeter véritablement à plus long terme. Donc c'est un exercice qui n'est plus de l'ordre du constat et du diagnostic. Nous allons plus loin. Ce n'est pas encore ou ce n'est pas non plus de la programmation politique, parce que pour cela, il y a un Conseil exécutif et des élus ensuite qui votent et qui débattent. C'est un exercice en fait de réflexion sur ce que peuvent être les tendances futures.

Cela doit nous permettre de comprendre d'abord les changements en cours, à venir aussi, à l'horizon 2050, d'élargir aussi notre focale, comme je le disais tout à l'heure, voir plus loin et voir surtout plus global, comprendre la complexité de notre territoire, mais par une approche qui est systémique, qui est globale, en sortant de logiques purement sectorielles. Et cela va nous permettre aussi de clarifier les options possibles.

Nous avons identifié 5 grands enjeux. Je vous les avais déjà présentés lors de la session du mois de juillet et de la session du mois d'octobre derniers. Ces 5 grands enjeux sont : le changement climatique et les questions environnementales qui se posent ; la question du développement humain, à la fois dans sa dimension quantitative, nous en parlons souvent, mais aussi qualitative, notamment les questions de capital humain ; les questions de connectivité et de mobilité, à la fois la connectivité physique, donc les transports évidemment, mais aussi la connectivité numérique et les nouvelles technologies ; les dynamiques économiques et leurs conséquences sur les fractures territoriales ; les mécanismes de répartition des activités et des hommes dans l'espace et puis les dynamiques institutionnelles à différents niveaux, territoriaux, que ce soit au niveau local, que ce soit au niveau national, européen ou même géopolitique international.

Quelques grandes tendances globales qui ont été identifiées, des tendances qui inéluctablement toucheront la Corse. On ne sait pas dans quelle mesure exactement, mais en tout cas elles vont nous impacter, voire nous impactent déjà.

Sur la question du changement climatique, c'est bien évidemment l'augmentation des températures avec une température, je dirais, phare dont on parle beaucoup, c'est + 2,7° à l'horizon 2050, de plus en plus d'événements soudains tels qu'on les a connus avec la tempête il y a 3 ans, au mois d'août, à Calvi, en particulier à Girolata, des périodes de sécheresse, des inondations, nous parlions de Saint Florent ce matin, des vagues de chaleur, une tropicalisation aussi des espaces méditerranéens et une diminution conséquente de la biodiversité et inévitablement, des impacts sur l'agriculture, tant sur les variétés végétales à cultiver comme sur les niveaux d'altitude où se fera l'agriculture.

La deuxième grande tendance, indiscutablement, c'est la démographie. La démographie, le président en parlait tout à l'heure à la réponse à Josepha Giacometti, nous avons un vieillissement de la population en Corse comme en tendance globale européenne.

Juste un chiffre, nous avons selon l'Insee 2,2 voire un peu plus peut-être personnes seniors pour 1 jeune à l'horizon 2050, c'est-à-dire plus de 2 seniors pour un 1 jeune. C'est un chiffre quand même inquiétant.

Qui va faire fonctionner l'économie ? Toutes ces personnes dont nous ferons partie, peut-être certains d'entre nous, je l'espère, en tous les cas, eh bien, il faudra s'en occuper. Nous vieillirons, j'espère, mais nous travaillerons plus tard aussi. Donc, il y a toute une économie aussi à penser et d'accompagnement de la personne qui est à penser. Il n'en demeure pas moins que nous aurons très peu de jeunes.

Une croissance démographique aussi qui est portée non pas par le solde naturel, mais par le solde migratoire. Nous l'avons souvent dit et cela fait débat aujourd'hui. Ces migrations extra insulaires ne proviennent pas, comme on l'entend dire, de manière récurrente, de manière massive, d'Afrique du Nord ou d'autres points de Méditerranée, mais du continent européen et de France continentale en particulier.

Cela conduit à des pressions, notamment sur le foncier, sur l'immobilier, conduit aussi à de la croissance économique, indiscutablement, avec de l'augmentation de l'économie de services, de ce qu'on appelle l'économie résidentielle, mais des tensions fortes aussi sur le marché du travail.

Enfin, sur le plan technologique, puisque vous savez que le progrès technologique est un des moteurs de la croissance économique de long terme, il y aura à cet horizon-là, comme nous le disent les experts, d'abord, des mécanismes de robotisation de plus en plus importants, des mécanismes aussi d'automatisation, le développement de l'intelligence artificielle, donc des technologies qui, pour le coup, si elles sont maîtrisées, doivent nous permettre de combler certaines lacunes en matière d'organisation, en matière de travail aussi. Donc il faut bien les avoir en tête. Nous permettrons aussi, si nous les maîtrisons, de nous adapter au changement climatique, mais également de nous mouvoir avec des transports par exemple, qui seront plus durables.

Enfin, la situation et le contexte géopolitique que j'évoquais ce matin, qui est prégnant aujourd'hui, on en parle beaucoup. J'espère que dans 5 ans, peut-être, que c'est un cycle et que dans 5 ans, on n'en parlera plus de toutes ces tensions internationales, rien n'est moins sûr. On aura très certainement une augmentation de ces tensions et une hausse conséquente des préoccupations sécuritaires.

Aujourd'hui, lorsqu'on fait le point sur quelques données chiffrées, je ne sais pas si vous arrivez à les voir, la température, le climat, je me suis déjà exprimée là-dessus, on aura une augmentation qui peut aller jusqu'à + 2,7°. Ce sont les chiffres des bases de données de Météo France et des simulations des trajectoires en matière d'adaptation au changement climatique.

La démographie, l'Insee donne 6 scénarios, l'Insee les a produits avec le modèle Omphale, il y a 6 scénarios au total en matière de démographie. L'hypothèse la plus basse, c'est une Corse à 325 000 habitants, moins que maintenant, il est pratiquement improbable. Voilà, il n'y aura probablement pas de diminution de la population et au maximum 420 000. Donc, on a une asymptote à 418 000 avec des modèles très sophistiqués qui tiennent à des variables que vous connaissez, les soldes migratoires, le solde naturel, le niveau de fécondité qui est très bas déjà. Nous sommes à 1,2 enfant par femme, ce qui est déjà dans des moyennes très basses. Je vous rappelle que si on descend en dessous de 1, ça veut dire qu'il n'y a plus de renouvellement de la génération.

Donc la démographie qui va peser avec ce chiffre que j'évoquais tout à l'heure d'un ratio senior/junior très élevé et des conséquences. La première, c'est la première variable économique, je dirais tangible et traçable, un premier marqueur, c'est le prix de l'immobilier et du foncier. Julien Paolini nous en a souvent parlé, nous sommes aujourd'hui à 3400 € par mètre carré pour les appartements et 4000 € par mètre carré pour une maison en 2024, donc, il y a 1 an, c'est déjà beaucoup, c'est une moyenne, mais surtout, le volume des ventes pour les appartements et pour les maisons a doublé entre 2010 et 2022. C'est énorme. Donc, ça veut dire qu'on a une pression très forte sur ce marché-là et ça concerne non seulement les résidents, les Corses en premier chef, tous ceux qui vivent ici, mais aussi le foncier et l'immobilier d'entreprise, bien évidemment.

Quelques cartes, mais c'est bien trop petit pour que vous y voyez vraiment clair, des cartes qui sont celles en fait de Météo France. Elles sont disponibles sur la plateforme de la DRIAS, la plateforme DRIAS plus exactement. Ces cartes nous montrent que, en 2050, on a un écart de température moyenne annuelle qui s'élève, qui est de l'ordre de 2 %, un peu plus de 2 %, et en certains endroits, même plus. Je ne regarde même pas le 2100 pour ne pas m'inquiéter outre mesure.

Concomitamment et en parallèle, on peut observer aussi les écarts relatifs de cumul de précipitations annuelles. Comme vous pouvez le constater, lorsque c'est bleu, nous sommes dans des écarts moindres, donc il y a de l'eau, je dirais, il y a des précipitations annuelles. Lorsqu'on va vers des couleurs plus orangées, c'est un déficit évidemment de précipitations. Donc, vous voyez que 2100, ce n'est vraiment pas réjouissant, mais je n'ose même pas me projeter à cet horizon-là.

Dernière slide rapide, ce sont les pressions immobilières et foncières, aujourd'hui, ce n'est pas de la projection, ce sont des cartes à la fois du CEREMA, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la troisième en partant de la gauche vers la droite de l'AUE.

La première, ce sont les prix de vente pour les logements et le prix et le nombre également de ventes puisque vous avez des cercles. Ensuite, vous avez les loyers, le niveau des loyers au mètre carré et la troisième carte vous donne les revenus globaux issus des meublés du tourisme.

Je vous rappelle qu'il y a 10 ans, ces cartes n'étaient pas disponibles. Aujourd'hui, c'est possible parce qu'avec l'Open data, les grosses bases de données, notamment à l'ATC, nous avons investi dans RDNA, les bases de données d'Airbnb et d'Abritel, on arrive à récupérer toute l'information, notamment sur les meublés de tourisme. Donc nous avons aujourd'hui, on le voit bien, avec 3 indicateurs très simples, des niveaux de pression quand même très élevés en certains points du littoral, avec des différences notables, vous le voyez bien.

Au-delà de ces constats, nous nous sommes posés des questions. Il y a plusieurs questions qui se posent, même s'il y a encore beaucoup d'incertitudes. Encore une fois, c'est de la prospective.

En termes géopolitiques, d'abord, est-ce que nous aurons une polarisation accentuée à l'échelle mondiale ? Il semblerait que oui. Aujourd'hui, on a un retour, entre guillemets, « des empires ». Vous le savez, des logiques impérialistes, une polarisation et des fractures très fortes, on le voit au quotidien, il suffit d'allumer notre téléviseur ou de regarder notre smartphone. Mais cela surtout nous fait poser la question de savoir est-ce que ça va se passer en Méditerranée ? Parce que si ça se passe en Méditerranée, il y aura des conséquences inévitables pour la Corse, inévitables, à la fois en termes d'intensification des enjeux de sécurité maritime, un expert nous l'a bien expliqué et en matière de renforcement de l'intérêt géostratégique pour la Corse comme pour la Sardaigne d'ailleurs, pour la Maddalena, pour la Sicile aussi.

Au niveau migratoire, la question qu'on s'est posée, certains l'ont posée clairement dans le laboratoire de prospective, est-ce que nous allons avoir des migrants climatiques ? Je ne pense pas que les migrants climatiques arrivent dans une île où il fait encore et de plus en plus chaud. Les spécialistes du plan bleu nous ont expliqué que nous ne sommes pas sur les routes migratoires, et vous le voyez bien, nous ne sommes pas Lampedusa, nous ne sommes pas non plus les îles grecques, nous ne sommes pas sur les routes migratoires. Mais c'est une question qui reste posée. Aujourd'hui, les migrations, je le répète, elles viennent plutôt du nord.

Concernant l'économie, question très simple, si la température augmente, que vont faire les touristes ? Est-ce que la saison est la même avec 2° de plus, juillet, août ?

Donc, il y a une question qu'on se pose avec les socioprofessionnels du tourisme : est-ce qu'il va falloir modifier notre offre touristique parce que les comportements touristiques vont changer ? Est-ce que nous allons vers une diversification de notre économie qui, je vous le rappelle, est quasiment dépendante, quoi qu'on dise, du tourisme ? Lorsqu'on a une valeur ajoutée de l'ordre de 30 % du PIB, une consommation touristique de plus de 3 milliards, presque 4 milliards, ça veut dire donc 39 % du PIB, on est en spécialisation touristique, bien qu'il existe quelques secteurs connexes mais qui sont eux aussi tirés par le tourisme, on a des discussions avec le BTP, on a des discussions avec les producteurs agricoles.

Et la question qui se pose aussi, est-ce que nous aurons des nouveaux systèmes de transport dans 25 ans ? Un expert nous a parlé des drones, notamment des drones pour l'intérieur. Ça existe, je vous signale qu'Amazon, sans faire de publicité, livre avec des drones dans certains points du globe, bien sûr. Est-ce que nous aurons des mobilités durables ? Que va nous permettre de faire l'intelligence artificielle ? Nous avons eu une très belle conférence à ce sujet. Et surtout du point de vue des énergies, allons-nous abandonner les énergies fossiles ? Peut-être d'ailleurs que nous ne pourrons plus en acheter. Est-ce que, finalement, nous n'allons pas être obligés à de la frugalité énergétique, non seulement passer à des énergies renouvelables, mais surtout diminuer tout simplement notre consommation énergétique ? Je rappelle que l'énergie, c'est l'oxygène de la dynamique économique. Il n'y a pas un système économique qui fonctionnent sans énergie, qu'elle soit humaine, qu'elle soit animale, qu'elle soit fossile ou qu'elle soit renouvelable, quelle qu'elle soit.

Alors, pour aller au-delà du diagnostic, je ne refais pas ces étapes, vous les connaissez, nous avons créé un socle prospectif qui vous a été présenté en détail au mois d'octobre dernier. Nous avons aussi consulté le CESEC et l'Assemblea di a ghjuventù, avec des visions d'ailleurs convergentes, mais quand même différenciées sur la probabilité d'occurrence des événements. On voit la différence générationnelle dans l'appréhension du futur.

Et puis, pour chacune des 24 variables que nous avons retenues, les 24 thématiques de ces 5 enjeux principaux, nous avons élaboré 3 ou 4 hypothèses. Vous comprenez bien que 5 enjeux, 24 variables, 3 ou 4 hypothèses, les combinaisons possibles sont multiples. Il y a, faites vite, des calculs combinatoires, il peut y avoir des milliers, des milliers de scénarii possibles, bien sûr.

Alors, de tout cela, nous avons extrait 4 scénarios possibles par la confrontation de nos opinions avec celles des experts, celles des corps constitués. Ces 4 scénarios possibles, encore une fois, je ne vous prédis pas le futur cet après-

midi, ce sont des scénarios contrastés, qui ne sont pas figés, qui sont en évolution possible et surtout, ils ne sont pas prescriptifs, ils ne disent pas ce qu'il faut faire. Il n'y a pas encore l'ordonnance, on n'en est pas là, pas du tout, mais ils vont nous aider à réfléchir lorsque nous prendrons des décisions tous ensemble.

Ces 4 scénarios sur lesquels nous avons convergé sont les suivants. Je dirais que du moins pire, si j'ose dire, au plus favorable, au plus acceptable, nous allons du scénario 1 qui est une croissance non durable, avec des tensions, donc il y a quand même de la croissance, mais elle n'est pas très soutenable, vous allez voir pourquoi, avec des tensions, des phénomènes de repli.

Le deuxième scénario est le celui d'une croissance appauvrissante. J'avais déjà employé ce terme, c'est-à-dire une croissance avec des effets pervers en terme environnemental, en terme social, avec des adaptations quand même qui sont réalisées, mais elles sont subies. On cherche à s'adapter aux réglementations existantes sans aller plus loin.

Le troisième scénario, c'est un repositionnement stratégique où on va identifier 1 ou 2 secteurs d'activité nouveaux qui vont tirer la croissance globale, mais ce scénario, vous allez le voir, est polarisé. Il crée quand même des inégalités.

Le quatrième, c'est le scénario le plus favorable où les compétences, l'innovation, le capital humain et l'intelligence, et pas qu'artificielle, réelle, j'espère, se mettront au service d'un développement territorial durable.

Concernant le premier scénario, il s'agit d'un scénario, c'est un peu petit, un scénario de cumul de contraintes maximales. C'est un scénario qui est peu probable, j'espère, c'est un scénario où on a en fait retenu toutes les hypothèses les pires. Donc, il y a à la fois la question climatique, la démographie, mais qui est pour le coup très basse à 325 000, le vieillissement de la population, une dégradation des conditions de vie, l'augmentation de la pauvreté, le déclin agricole. Bref, je m'arrête là. Tout est listé dans les documents qui vous ont été transmis.

Ce cumul de contraintes fait que nous avons de plus des marges de manœuvre politiques qui sont, depuis du point de vue des institutions et des décideurs locaux, très faibles, notamment aussi en matière de fiscalité. Dans ces conditions-là, s'il n'y a pas d'activité, vous ne risquez pas de faire de la fiscalité, du rendement fiscal. Si vous n'avez pas de rendement fiscal, vous ne pouvez pas forcément investir. Donc, nous sommes dans une logique qui va conduire à des tensions, à des phénomènes de repli, y compris d'ailleurs sur le plan international. C'est un cas archétypal, c'est vraiment justement pour pouvoir comparer les autres scénarios.

Le deuxième scénario, c'est un scénario de croissance appauvrissante. La Corse ne s'effondre pas, anc'assai, j'ai envie de dire, elle ne s'effondre pas parce qu'il y a de la croissance démographique et parce qu'il y a de la croissance économique et des pouvoirs publics en capacité de développer des capacités d'adaptation. Mais ce scénario-là quand même génère des effets pervers. Il y a une dégradation du climat, il y a une militarisation de la Corse parce que nous sommes en tension sur le plan international, il y a de la croissance économique tirée par le tourisme, avec des impacts environnementaux aussi, en plus du changement climatique et des effets pervers sur le plan sociétal parce que les inégalités de revenus sont très fortes, de la pression foncière liée au tourisme, une crise du logement et une saturation des infrastructures.

Donc, ça fait quand même beaucoup, même s'il y a la croissance portée par le solde migratoire d'une part et le tourisme qui est quand même un des moteurs, la pauvreté augmente, les talents, c'est-à-dire les jeunes talentueux, partent et il y a aussi, sur le plan identitaire, un problème d'uniformisation culturelle qui pour moi pose problème, peut-être pas pour d'autres, mais en tout cas à nous, nous a posé problème et ça ne venait pas, je dirais, comme idée au sein du laboratoire que de la majorité territoriale. Donc, nous sommes là dans un scénario qui peut très bien arriver au regard de ce qui se passe à l'heure actuelle. C'est une variante du premier en moins pire, si j'ose dire, mais qui peut être tout à fait avec un niveau d'occurrence tout à fait plausible, si rien ne se passe. Donc attention à ce scénario.

Le troisième, comme je l'ai dit tout à l'heure, se caractérise toujours par une croissance démographique, mais avec une politique, le président le disait tout à l'heure, une politique non seulement d'intégration avec un projet politique culturel, un projet de société fort avec une bifurcation économique, cela dit, à savoir qu'on sort du tout tourisme ou presque et nous nous orientons vers 2, 3 secteurs supplémentaires, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de tourisme, qu'on soit bien au clair. Il y a un tourisme qui se repositionne sur des niches, associé à 2 ou 3 secteurs qui sont des secteurs moteurs, notamment en matière d'industrie culturelle et créative, notamment en matière de numérique.

Dans ce scénario-là, vous allez me dire, mais alors celui-là, ce n'est pas mal, il y a une transition numérique et sociale, sauf que si on n'y prend garde, on a un mécanisme de polarisation sur le territoire, à savoir que, il y a un proverbe corse qui dit « l'acqua va à u mare », si vous ne faites rien, en fait, la richesse va là où il y a déjà de la richesse, là où il y a des services, là où il y a des cinémas ouverts, là où il y a des écoles et donc, vous allez avoir une polarisation du développement sur Ajaccio et Bastia qui vont devenir des métropoles, à l'échelle de la Corse bien sûr, je n'ai pas dit des mégapoles, avec de la périurbanisation qu'on connaît déjà et cela va se renforcer.

Et même si on protège des terres agricoles, il n'en demeure pas moins que notre territoire va être très polarisé. La polarisation peut aussi s'exprimer sur un plan social parce que ceux qui seront dans le tourisme et dans ces nouveaux secteurs, auront des niveaux de revenus assez élevés. Les autres, non. Et donc, la question de la répartition de la richesse risque de se poser avec acuité. On risque d'avoir une Corse à 2 vitesses, à la fois la fracture urbain/rural accentuée et aussi des disparités sociales, si l'on n'y prend garde.

Le quatrième scénario, c'est le scénario du développement territorial durable. Le climat, il ne faut pas se leurrer, le climat, on ne maîtrise pas. Il pourrait y avoir des améliorations climatiques si tout le monde fait ce qu'il faut au niveau mondial, parce que ça ne dépend pas de nous, si tout le monde fait ce qu'il faut au moment où on se parle pour les 100 années à venir, ça veut dire que dans les 25 ans, on n'y coupe pas, il y a augmentation de la température. Tout ce que j'ai décrit sur la box, la boîte climat biodiversité, ça va arriver. Voilà, il n'y a pas besoin là-dessus de fantasmer, ça ne veut pas dire que ça ne va pas changer, mais ça va changer plus tard. Et encore une fois, si tout le monde, c'est-à-dire les États-Unis, la Chine, la Russie font ce qu'il faut et respectent les accords globaux, ce n'est pas le cas, je ne vous annonce rien, il n'y a pas de scoop là-dessus.

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'il faut jouer sur tout le reste, donc avoir des politiques d'adaptation au changement climatique, des stratégies de résilience, faire attention aussi au rôle qu'on peut jouer en Méditerranée, à nos ressources en eau, à nos coopérations renforcées, avec une diversification économique, parce que le tourisme, encore une fois, est menacé en partie par le réchauffement climatique, en tout cas le tourisme tel qu'il est réalisé à l'heure actuelle. Et surtout, nous avons une augmentation de la population qui se cantonne à 375 000 habitants, on ne monte pas à 420 000, on est à 375 000.

Vous allez me dire, « oui, 25 000 en plus, 25 000 en moins », chez nous, ça change beaucoup de choses. Nous sommes à 360, on passe à 420 000, ça veut dire une ville, c'est Bastia en plus, c'est ça ? 60 000 habitants en plus. Eh oui, vous avez une ville en plus, sachant qu'il y a déjà une ville en plus tous les ans à cause ou grâce, selon le point de vue que l'on a, à cause du tourisme.

Vous faites un ratio 3 millions de personnes, 10 jours-8 jours de séjour annuel, vous faites le calcul, on a une ville en plus. On fonctionne comme si on avait déjà une ville en plus et là ça en fait une autre en plus.

Donc là, on est sur du 375 000 habitants avec un solde migratoire modéré, mais surtout la capacité à choisir quand même, à avoir une politique pour les arrivants qui soit différente, avec par exemple une action forte sur la diaspora, avec des jeunes talents formés, qui reviennent ou qui sont ici et que nous

conservons, une économie qui est fondée sur la connaissance, la diversification économique et qui permet de limiter les inégalités.

Je n'ai pas beaucoup parlé de la santé humaine dans tous ces scénarios. Il va de soi que dans le scénario 3 et le scénario 4, la question de la santé humaine, évidemment, est abordée en positif. Nous espérons évidemment un CHU, dans le premier et dans le deuxième, il n'y est pas. Mais le CHU n'est pas forcément tout l'alpha et l'oméga de la santé humaine. Il y a les politiques contre les addictions, etc., etc.

Voilà donc les 4 scénarios, je le répète, polaires, auxquels nous sommes arrivés. Encore une fois, il peut y en avoir des milliers de scénarios. Mais au regard de la connaissance que nous avons au moment T, au regard des évolutions qui nous ont été indiquées par les experts du plan bleu, les experts en géopolitique, les experts économiques, en matière sociologique également et migratoire, il est clair qu'il y a une convergence d'avis sur ces scénarios-là, sans qu'on sache véritablement lequel peut arriver.

En fait, ce qui arrivera, comme je l'ai dit ce matin, c'est aussi un peu lié aux choix que nous ferons, et même beaucoup, pas sur le climat, forcément, mais sur d'autres leviers, nous avons la main, nous avons la capacité à piloter notre trajectoire. D'autres pays l'ont fait avant nous, des pays qui ont été rayés de la carte. Vous savez, le Japon, terre en plus avec des contraintes sismiques, des tsunamis, des ouragans en permanence, le Japon a été anéanti par les forces alliées, par les Américains à la seconde guerre mondiale. Le Japon en 1975, 1980, il est en tête d'affiche et il inonde tous les pays européens avec ses produits. Donc en 25 ans, 40 ans, vous pouvez changer la donne. L'Islande, l'Islande chère à Guillaume Guidoni qui la cite souvent, c'est 400 000 habitants, qui a été ruinée avec la crise des Subprimes, ruinée, et qui vivent dans des conditions climatiques bien pires que les nôtres, bien pires que les nôtres. Donc c'est possible, il y a un chemin possible, évidemment, avec la volonté politique, et je sais que beaucoup d'entre vous y êtes déjà engagés.

Donc, nous avons des trajectoires à éviter, indiscutablement, à en construire des plus vertueuses.

Enseignement rapide de ce travail qui n'est pas terminé, qui ne fait que commencer, c'est que le changement climatique et la démographie sont 2 variables majeures, 2 tendances lourdes majeures. Elles vont peser sur les trajectoires à venir.

Nous suivons des tendances qui sont méditerranéennes. On a fait la comparaison, globalement, on est dans les trends méditerranéens, sauf pour les migrations en provenance du Sud, qu'on soit bien au clair.

Dernier enseignement, il est impératif, et je me tourne vers l'exécutif, que nous ayons des bases de données consolidées, non seulement pour faire des négociations politiques, comme il risque d'y en avoir encore dans quelques temps avec l'État, avec la Commission européenne, mais aussi pour nous. Pour pouvoir piloter à un moment donné un engin, quel qu'il soit, il vous faut un tableau de bord. Il vous faut un tableau de bord avec des indicateurs quantitatifs, qualitatifs. Nous avons 30 observatoires et il n'y a pas un bouton sur lequel on puisse appuyer où l'information sorte de manière interopérable et consolidée, intégrée.

La suite de ce travail, c'est de réfléchir bien évidemment aux tendances que je vous ai présentées, mais aussi réaliser des analyses approfondies plus sectorielles, avec des interactions par exemple climat/tourisme, si on veut, sans jamais perdre de vue la globalité du système pour la Corse qui est un système territorial en soi, une île, donc un système territorial. Il convient de réfléchir à l'évolution de la globalité du système. Penser tourisme sans penser démographie, sans penser foncier, sans penser agriculture ou climat, ça ne tient pas la route.

Enfin, un dernier point, il faut réfléchir au chemin de transition. Comment passe-t-on si nous sommes sur le scénario 2, potentiellement nous sommes plutôt sur le scénario 2, comment fait-on pour passer au 3 ou au 4 ? Et là, il faut qu'on travaille là-dessus, indiscutablement.

Je tiens à remercier encore une fois tous les membres du laboratoire de prospective, tous les groupes de l'Assemblée qui ont participé à ce travail, les experts bien sûr, les personnalités qualifiées.

Merci à tous et puis merci Hugo et merci Corinne pour votre travail.

Juste une phrase peut-être, j'ai beaucoup aimé, la dernière fois, je vous parlais de Louis Pasteur qui disait que « le hasard ne favorise que les gens qui anticipent », cette fois, je termine plus politique parce que maintenant on passe à la phase vraiment politique, Churchill : « prenez le changement par la main avant qu'il ne vous prenne par la gorge ». Il avait toujours des bons mots, Winston Churchill, c'était un bon.

À ringrazià vi.

Il y a eu des rapports. Je suis venue présenter, c'est un rapport d'information, mais je l'ai présenté en CDENATE, en commission des affaires et des enjeux sociaux. Donc, on ne va pas lire les rapports parce que globalement c'est ce que j'ai évoqué.

Désolée pour ceux qui l'ont entendu trois fois. Avà u cunniscite per core.

Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions ou des interrogations.

Merci.

Oui, Muriel Fagni

Mme Muriel FAGNI

Grazia, Signora Presidente.

Comme je l'ai souligné en commission, ce document est vraiment appelé à devenir un bien commun au même titre que le PADDUC. Il est un support de réflexion pour nous, les élus actuels et évidemment pour les élus futurs.

En commission, je vous avais posé une question simple qui pourrait s'inscrire dans le scénario 4, à savoir la mise en œuvre des politiques préconisées qui permettraient d'envisager une amélioration de la situation sociale et à terme, un recul de la pauvreté, puisqu'évidemment, vous avez bénéficié à ce titre de plusieurs éclairages d'experts qui ont travaillé sur ce sujet.

Avec Corsica Pruspettiva 2050, vous nous proposez de regarder l'avenir de notre île en face, avec ses forces, ses fragilités et surtout les choix qui s'offrent à nous. Parmi les enjeux qui ont été identifiés, le développement humain, évidemment, il est central. Il s'agit de garantir à chaque Corse un accès équitable à l'éducation, à la santé, au logement et à l'emploi, sans sacrifier le lien social.

Aujourd'hui, évidemment, là, on se place aujourd'hui, nous n'avons pas à rougir du travail en matière sociale, de la politique menée par la Collectivité de Corse et organisée par les services. Mais là, à l'instant T, nous parlons aujourd'hui de l'avenir et les scénarios qui ont été proposés nous rappellent bien que l'avenir n'est pas écrit, c'est celui d'une transformation volontaire et partagée qui doit nous guider. Une Corse où la solidarité, l'inclusion et la participation citoyenne ne sont pas des vœux pieux, mais des piliers d'un nouveau modèle.

Il y a eu plusieurs pistes qui ont été évoquées, l'éducation, l'emploi, vous en avez parlé, le logement, la santé. Et pour éviter justement ces disparités sociales, moi je mise sur la participation citoyenne. Je dis qu'en associant directement les habitants, et notamment les plus précaires, à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent, parce que je pense vraiment que la démocratie participative n'est pas un luxe, c'est une nécessité où chaque insulaire devient acteur et non plus simple bénéficiaire des décisions qui façonnent son territoire.

L'histoire, vous l'avez dit, elle ne s'écrit pas toute seule. Nous pouvons soit nous résigner aux fractures, soit choisir de bâtir une Corse unie où la confiance, l'équité, la transmission guident chaque décision.

Ici, dans l'hémicycle, évidemment, nous portons tous la même vision d'une Corse où le progrès va rassembler, où personne n'est laissé de côté, où chaque insulaire peut envisager 2050 avec dignité et espérance.

Comme vous l'avez rappelé ce matin en citant Hannah Arendt, "L'homme fait l'homme", j'emprunterai également une autre citation à Hannah Arendt "Le progrès et la catastrophe sont l'avant et le revers d'une même médaille." À nous de faire en sorte que le progrès l'emporte pour une Corse plus juste et plus solidaire.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Charlotte Terrighi.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

Juste quelques généralités que je voudrais rappeler ici pour dire combien l'initiative de lancer Corsica Pruspettiva 2050 fut heureuse et pertinente.

Corsica Pruspettiva incite à la réflexion, car étudier un futur possible pour la Corse, c'est prendre aujourd'hui nos responsabilités.

Trois défis majeurs attendent la Corse : préserver son identité, réussir sa transition écologique et offrir un avenir à sa jeunesse.

La force de la réflexion que nous proposons pour relever les défis sous forme de scénarios, il s'agit là de faire prendre conscience aux décideurs des conditions, des indicateurs et des facteurs qui peuvent orienter les choix à faire.

Évidemment, ces scénarios peuvent faire sortir d'un certain confort intellectuel et en tout cas, vont à l'encontre de choix politiques à court terme. Il faut aider à développer une économie plus autonome, fondée sur l'innovation et les savoirs-faires locaux. Ils peuvent faire sortir, aboutir à une agriculture de qualité. C'est donc face à des choix collectifs que nous sommes, le choix d'intégrer dans toutes nos réflexions le devenir d'un futur possible, de dépasser l'urgence et de construire une Corse vivante et solidaire.

Il faut faire les choix pour une île qui donne envie d'y rester, d'entreprendre, d'y faire des enfants et d'y construire son avenir. Les scénarios de Corsica Pruspettiva peuvent nous permettre d'y aboutir et de transformer nos contraintes en opportunités.

Pour conclure, parler de la Corse en 2050, ce n'est pas rêver, c'est décider, décider d'une Corse qui anticipe plutôt qu'elle subit. La Corse 2050 commence donc aujourd'hui avec les choix que nous faisons ensemble. Elle se construit ici et maintenant. Cet objectif doit garder en éveil notre sens des responsabilités et notre engagement collectif. Voilà notre défi est de faire de notre île une terre d'espérance et du bè campà.

Il faut croire en l'homme, il faut croire à sa capacité de s'adapter, à sa capacité d'anticiper, à sa capacité à agir et à sa capacité à croire en des lendemains possibles.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Charlotte, pour ton intervention et surtout ta participation, votre participation régulière à nos travaux.

Oui, Jean Michel qui a également participé.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je vous rejoins sur vos propos liminaires.

Vous avez effectivement félicité l'ensemble des personnes qui ont collaboré à ce projet et je voudrais me joindre à vous parce qu'effectivement, c'est un travail de longue haleine que vous avez commencé il y a à peu près 3 ans et qui a abouti aujourd'hui à un rapport qui est en soi, pour moi, abouti, même si on peut rediscuter bien sûr, et ce sera l'occasion d'un complément de démarche, si on peut peut-être mettre en cause ou soulever quelques questions sur la méthodologie.

Ce que je veux dire en résumé, c'est qu'on a une approche systémique, vous avez fait un choix, un a priori.

C'est vrai qu'on aurait pu faire une approche un peu différente, notamment à travers un diagnostic de stratégie territoriale qui aurait pu peut-être

permettre d'objectiver un peu plus les thématiques et les critères, donc les critères exogènes et endogènes qui interviennent dans cette démarche.

Moi, la question que je me pose, c'est qu'à travers les critères endogènes et exogènes, je pense qu'on a oublié de peser ce que pouvait représenter les facteurs exogènes par rapport aux facteurs endogènes, c'est-à-dire qu'en étant une île de notre taille, on ne va pas toujours se minimiser ou comment dirais-je, se rendre plus petit qu'on est, mais effectivement, on voit bien qu'on est dans un monde où il y a des facteurs exogènes qui sont des facteurs, je dirais plutôt d'agression qui peuvent à un moment donné mettre en péril les équilibres locaux. Et nous, avec nos facteurs endogènes, nos forces, on est censés réagir.

Il faut aussi tenir compte dans cette approche, c'est de dire qu'à un moment donné, c'est sûr qu'il y a des facteurs exogènes et des facteurs endogènes, mais les poids sont différents. Alors pourquoi je reviens sur ce sujet-là ? À mon avis, c'est un des points clés aussi de la méthodologie. D'ailleurs, vous avez identifié des enjeux, je pense qu'il en manque un, mais qui est un peu sous-jacent à tout ça, ce sont les conflits armés. Les conflits armés peuvent à un moment donné, en quelques jours, transformer la géopolitique mondiale. Il y a aussi les pandémies, des pandémies qui peuvent réapparaître comme la COVID en 2020. Alors je cite volontairement ces deux exemples, puisqu'on voit qu'aujourd'hui on a d'un côté, si on prend l'actualité, Trump qui est prêt à appuyer sur le bouton pour bombarder l'Iran et d'autre part, on a en Inde une pandémie qui a priori ne se développerait pas, mais qui reste quand même à surveiller.

Donc moi, je pense qu'il faut aussi dans tout ça se dire que ce fait, on a des temporalités différentes entre ce qui peut se passer à l'extérieur et ce que nous on peut faire aussi de l'intérieur pour se défendre par rapport à tout ça.

Je pense qu'il faut à cette approche, je dirais, long terme, on peut dire que c'est du long terme 2050, il faut associer obligatoirement une démarche à court terme qui soit capable d'infléchir cette stratégie sur laquelle on délibère aujourd'hui, mais qui ne sera pas la stratégie au temps T dans 25 ans. Ce qui va se passer dans 25 ans ne sera pas ce qu'on prévoit aujourd'hui, ce n'est pas possible. Les modèles déterministes, dans un monde avec des cycles qui se raccourcissent, n'existent plus. C'est vrai aussi, on le voit, dans les sciences, on voit que, par exemple, si on prend la météorologie, on n'est plus capables de faire une prévision météorologique avec des systèmes uniquement déterministes, il faut aussi y associer des systèmes qui sont plus adaptatifs.

Donc moi, en gros, mon petit bémol par rapport à ce travail qui, je le rappelle, a été remarquable, que vous avez mené de main de maître, je n'ai pas dit de maîtresse, excusez-moi, mais en tout cas, c'est un travail abouti qui mérite d'avoir, à mon avis, une petite amélioration de ce point de vue-là, c'est de dire

« OK, on prévoit le long terme, mais soyons en capacité d'infléchir sur ces prévisions initiales de manière à s'adapter au fil de l'eau ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup Jean-Michel. Je vous répondrai tout à l'heure de manière globale, si vous en êtes d'accord. Ce sont plus des suggestions d'ailleurs, ce ne sont pas des questions véritablement.

D'autres interventions ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Vous l'avez dit, une Corse à deux vitesses : l'une urbaine, l'autre rurale. Je vous félicite déjà pour ce rapport qui donne 4 scénarii importants qui nous permettent de nous projeter.

Le rural aujourd'hui, et nous le savons tous, est confronté à des contraintes multiples : pression foncière, déclin démographique, fragilisation de l'agriculture, recul des services publics et impact direct du changement climatique.

En Corse, les difficultés sont aggravées, on le sait, par l'insularité, la spéculation immobilière, la dépendance des économies saisonnières et l'augmentation du coût de la vie qui pèse lourdement sur le ménage, y compris et surtout, je préciserai, en milieu rural.

La situation accroît la fragilité des populations rurales, tant sur le plan social que financier : vieillissement, précarité énergétique, faiblesse des revenus agricoles et artisanaux, accès limité aux soins et la mobilité, renforçant un sentiment de relégation. Sans réponse adaptée, ces fragilités alimentent le découragement, l'exode rural et l'isolement des plus vulnérables.

Par ailleurs, vous l'avez évoqué, les politiques publiques mal calibrées peuvent produire des effets pervers : artificialisation des terres agricoles sous couvert de développement, villages transformés en espaces résidentiels saisonniers, dépendance excessive des aides ou projets standardisés déconnectés des réalités locales. Ces dérives fragilisent la cohésion sociale et vident progressivement le monde rural de sa fonction productive et humaine.

Face à ces constats, la Corse doit porter un projet politique fort et structurant. Faire du monde rural un pilier central du développement insulaire, cela passe par une protection renforcée du foncier et de l'habitat permanent, un soutien massif à l'agriculture et aux circuits courts, la relocalisation des services essentiels et des politiques sociales adaptées aux réalités rurales.

L'investissement dans le numérique, chose qu'a fait la Collectivité de Corse, la mobilité de proximité et la rénovation du bâti ancien doivent permettre de sécuriser des parcours de vie et redonner la capacité financière aux ménages.

Ce projet repose sur une vision à long terme fondée sur la justice sociale, la souveraineté alimentaire et la préservation de l'identité de nos villages, en plaçant l'humain au cœur de l'action publique et en anticipant les dérives possibles.

La Corse peut transformer la fragilité actuelle en un levier de résilience et redonner au monde rural toute sa place dans le projet collectif insulaire. Faire du rural une force politique et sociale pour la Corse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Hyacinthe Vanni.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi, Presidente.

Digià, felicità vi cù tutt'à u vostra squadra pè stu raportu.

Juste, très modestement, une petite intervention, même si j'ai du mal à me projeter personnellement en 2050. Mais on voit aujourd'hui ce qui pourrait nous détruire, nous faire disparaître. Et je le répète très souvent, chaque fois que je prends la parole, je pense qu'aujourd'hui on est en danger, notre peuple est en danger, notre langue est en danger, notre culture est en danger. Vous le projetez, je pense que le scénario 1, c'est un peu le constat qu'on vit aujourd'hui et le 2, bien évidemment, on refuse aujourd'hui ces scénarios. Mais force est de constater qu'on les subit.

On ne peut plus continuer aujourd'hui à accueillir 4 ou 5 000 personnes qui viennent déstabiliser ce qu'on est et à terme nous faire disparaître.

Je pense qu'aujourd'hui, on sait où est le danger. Bien sûr, le réchauffement climatique c'est un peu plus compliqué et ça ne dépend pas que de nous. Mais nous, aujourd'hui, on est là pour construire la Corse que l'on veut pour les 20 prochaines années. Et ce n'est sûrement pas cette Corse-là qui nous fait disparaître, qui nous détruit, qui nous chasse de nos terres et qui nous marginalise. Il faut s'y refuser.

Et bien entendu, je rejoins les propos de ma collègue et amie Cathie Cognetti, quid du rural, est-ce que ça va devenir des camps de vacances où je pense que toutes les maisons seront vendues à des personnes du continent ? Est-ce que c'est ça qu'on veut ou est-ce qu'on veut vraiment le développer ? Est-ce qu'on veut vraiment y créer le développement ? Nous, c'est ce qu'on essaie de faire au quotidien, en tout cas pour y vivre. Mais pour y vivre aussi, on sait les difficultés que vit le rural aujourd'hui, ùn ci hè più nimu.

Alors soit on fait semblant de pas le voir, soit on dit la réalité des choses. Et s'il y a une maison qui se vend, ce n'est pas un jeune du village, en tout cas, pas chez nous. S'il y a une maison qui se vend, elle se vend à quelqu'un de l'extérieur qui arrive avec des pouvoirs d'achat qui sont le double, le triple des nôtres.

Donc, je pense qu'il faut très rapidement enrayer cette démographie, qu'il faut vraiment un plan de développement, enrayer aussi des constructions tous azimuts, mais on a aujourd'hui le PADDUC qui viendra fixer la Corse qu'on veut construire. Pour qui ? Pour nous, pour les jeunes d'ici, pour les gens d'ici. Et bien entendu, il y aura, comme vous l'avez décrit dans votre scénario 4, une acceptabilité des personnes qui pourront venir nous rejoindre, s'intégrer, s'intégrer et pas nous désintégrer, apprendre notre langue, nous respecter et être ce qu'on est.

C'est ça la Corse qu'on veut pour les 20 ou 25 ans à venir. En tout cas, c'est la Corse qu'on veut nous, qu'on veut construire et ce n'est sûrement pas celle qui se dessine aujourd'hui dans des grandes villes où plus personne ne parle corse, où c'est même compliqué de trouver un Corsu quand on va faire ses courses dans certaines grandes villes. C'est ça la réalité. Donc il faut l'enrayer et très rapidement. Je pense que ce que vous venez de nous présenter, ça doit nous faire prendre conscience qu'on n'a plus tellement de temps.

Donc encore une fois, moi je vous félicite. On sait ce qu'il y a à faire, faisons-le ensemble et faisons-le le plus rapidement possible.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. D'autres interventions ? Oui, Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Malheureusement, on en avait parlé, le temps et les contraintes étant ce qu'ils sont, on n'a pas vraiment pu participer, mais deux mots dans l'hémicycle quand même, un pour saluer l'effort de prospective auquel on adhère. On ne peut pas vous reprocher, comme on le fait régulièrement, de ne pas être dans un effort d'anticipation et de projection à long terme, et de l'autre eh bien, ne pas saluer ces scénarii qui sont posés et qui permettent, à défaut, de planifier, j'en dirai un mot, d'imaginer ou d'appréhender, d'envisager un certain nombre de pistes pour la suite, pour le dire en des termes un peu génériques.

Deuxièmement, en écho à ce que Hyacinthe et d'autres ont dit, moi je ne vais pas refaire le débat sur le PADDUC, même si on est un certain nombre dans les rues, à quelques dizaines de mètres à peine, avec des gens portant, et c'est la démocratie et tant mieux, un discours assez diamétralement opposé à celui d'une partie de l'hémicycle, j'en dirai peut être un mot, ne pas refaire le débat sur le numérique, l'innovation, l'économie du 21^{ème} siècle, l'Europe et le reste, mais avec vous, Madame la Présidente, concentrer ce propos sur 2 items.

Le premier, la démographie. La question, elle est extrêmement simple, on est dans une lecture qui, sans emprunter à une rhétorique que je n'apprécie pas pour être très clair, qui est celle du grand remplacement, ce n'est pas, pour le dire très vulgairement, ce n'est pas notre came, pour plein de raisons, philosophiques, politiques, etc. Il nous faut quand même constater qu'il y a un mouvement qui est à l'œuvre, qui est objectivé, qui est renseigné et qui nous condamne littéralement en tant que peuple.

Alors, les gens qui se sont levés avant nous dans les années 70, 80, j'ai encore, y compris à la maison, des tracts de l'ARC, de l'APC, de l'UPC, des premiers mouvements indépendantistes, ils évoquaient une mutation démographique en cours. Elle est à l'œuvre dans des proportions peut-être plus importantes que celles que l'on redoutait à l'époque, et elles risquent littéralement de nous emporter. Hyacinthe disait dans les villes, etc., ma puru in i paesi, ùn ci hè bisognu di fallà in cità. Pigliati certi paesi, aujourd'hui, de la même manière que la spéculation gagne du terrain, aujourd'hui, je vous invite à regarder « Le Bon Coin » et tutti i capatoghji, on vend des maisons de village, on vend des vignes, on vend des jardins, quand il y a encore 10, 20 ans, on se limitait au littoral qui reste très convoité, on ne va pas relativiser, mais aujourd'hui, la spéculation à l'image de cette mutation démographique, elle gagne du terrain, elle s'immisce et avec elle et tant d'autres phénomènes, eh bien, un changement, un changement de paradigme, un changement de société et à défaut d'un grand remplacement, eh bien un changement de peuple ou de population.

Alors, face à ça, il y a deux lectures, pour aller vite au sujet.

Première lecture, une lecture identitariste et égocentrée qui consisterait à dire l'immigration, etc., ce n'est pas tout à fait ça, contrairement aux lectures dominantes, notamment sur le continent ou ailleurs en Europe.

En même temps, moi je vous le dis tout net, je pense que la Corse, et je ne le dis pas parce que le Président de l'Exécutif l'a dit un peu plus tôt, je le dis parce qu'on l'a tous dit à un moment donné, la machine à fabriquer des Corses est cassée, on ne fabrique plus rien et aujourd'hui, on est tous en proie à ce doute et à cette angoisse.

Alors le constat, il est partagé. Et quand vous parlez aux plus jeunes, aux plus anciens, ils l'expriment dans des termes plus vifs, plus sereins, mais toujours en des termes inquiets.

Alors face à ça, il y a une deuxième lecture qui va consister à dire : le peuple corse, il faut qu'il continue, comme il l'a toujours fait, à tenter d'intégrer, etc. Autant je ne crois pas aux thèses identitaristes ou de repli, autant je ne crois pas aux thèses d'intégration bienheureuse, bienveillante, qui ne fonctionnent pas davantage.

Donc aujourd'hui, il faut qu'on trouve une ligne de crête qui passe notamment par la reconnaissance en droit d'une communauté, c'est un point d'entrée, et par la capacité à distinguer ce peuple en des termes à définir, communauté historique, d'un certain nombre d'autres communautés à l'endroit desquelles nous pouvons conserver bienveillance et ouverture, mais dans des proportions qui ne peuvent être ni des modalités, celles du moment présent, parce que le problème se pose littéralement en termes de condamnation dans le temps. Et je le dis encore une fois avec une philosophie et l'ensemble de mon groupe empreinte de bienveillance et de respect.

Deuxième sujet : les grandes transitions de notre temps, qu'elles soient climatiques, énergétiques, numériques, démographiques. On l'a vu. Vous y faites clairement référence, Madame la Présidente, est-ce que la Corse est armée pour y répondre ? La réponse est non. Pas simplement parce qu'elle n'est pas autonome. Mais aussi, de notre point de vue, parce qu'elle n'a pas encore su collectivement tracer un chemin qu'à ce stade ni le PADDUC, révisé ou pas, ni la PPI, ni la PPE, ni je ne sais quoi ne sont en mesure de déterminer.

Des instruments de planification, je crois que quelqu'un l'a dit un peu plus tôt, et vous même aussi, sont peu de chose face à l'ampleur et au rythme effréné des mutations à l'œuvre.

Pour autant, il ne faut pas que nous renoncions à planifier au prétexte que les choses iraient trop vite. On doit continuer d'y consacrer des efforts et du temps, mais avec cette humilité que requiert une situation par nature hybride et profondément évolutive.

Je terminerai par là pour ne pas être trop long, d'autant que Saveriu voudrait, si vous en êtes d'accord, dire deux mots, mais à 6 min et quelques, conclure.

Face à cela, interroger, et ce sera ma conclusion provisoire, notre rapport à la politique. On fait tous, nous compris, comme si on avait l'éternité devant nous. Certains se disent « en 2028, on va rester », d'autres « en 2028, on va arriver », « en 2030, ils vont voir ce qu'ils vont voir », « dans 2 mois, aghju da vince l'elezzione »... O zitelli, si on ne comprend pas, tutti quant'è no simu, que c'est en tant que peuple qu'on est menacé et pas en tant que famille politique ou catégorie sociale, on n'a, et je le dis avec beaucoup d'humilité, rien compris.

Simu 80 000, sò 300 000 o quasi nant'à issa terra, alors ou on se pose collectivement, et je m'inclus, oh la la, volontiers dans le constat, ou on continue de faire comme si ce peuple il avait l'éternité devant lui. Mais ce peuple, comme les civilisations, pour reprendre une expression bien connue, il est mortel et force est de constater de manière factuelle et très objective, même si je crois toujours en l'énergie et en la vie, qu'il est plus près du seuil d'alerte que de la pérennité.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Qui souhaite intervenir ? Oui, est-ce qu'il reste encore un peu de temps ?...

M. Saveriu LUCIANI

Jusqu'à 2050, on a un peu de temps encore...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

3 minutes ! N'en profite pas, 3 minutes !

M. Saveriu LUCIANI

Je commencerai par la fin, tout simplement. Je crois que l'essentiel a été dit.

Moi, je veux rebondir simplement sur ce que disait Jean-Michel Savelli, notamment le contexte international.

On peut tout espérer, on peut tout décréter, on peut tout construire, on peut tout réfléchir, on peut tout poser. Moi, je vous rappelle quand même que, avant, il y a très longtemps, il y a une centaine d'années, il y avait la SDN, la Société des Nations, et qu'après il y a eu Munich 1938, Daladier, Chamberlain, Adolf et Benito, où la SDN a plongé.

Aujourd'hui, on a l'ONU, les Nations unies, et puis on a Trump, et on a le Venezuela, on a l'Iran, on a le Groenland, et on a aussi la Chine avec Taïwan et tout le reste, et la France au milieu, qui un jour est en haut, un jour est en bas, un jour est à gauche, un jour est à droite.

C'est compliqué. Je crois que le contexte international, et je m'arrête là-dessus, le contexte international nous rend otage en quelque sorte d'un destin qui, à l'heure où on parle, il est plus que subi.

Moi je rêvais d'une Nation. Alors, il y a 2 choix possibles, comme dirait Jean Christophe : ci hè a nazione di i grilli è a nazione di i capretti.

A l'heure où on parle, on est plutôt versu i grilli, avec quelque chose qui, de mon point de vue, est incertain et très inquiet. On est rentré quand même, et quand j'écoute les informations, notamment des chaînes internationales, dans une espèce de mondialisation de l'indifférence et un peuple, dans tout ça, pour résister, il doit avoir des capacités énormes, des réserves énormes. Est-ce qu'on les a ? J'espère que oui. En tous les cas, dans les 4 scénarii, vous avez compris qu'on sait lequel choisir. Le problème, c'est savoir si on peut demain y aspirer et le construire. Moi, en 2050, je ne serai pas tellement vieux, donc il y a encore un peu d'espoir.

Mais je voulais finir sur une phrase, vous avez cité Churchill, moi j'en ai une autre, je vais la donner parce que je l'avais écrite à l'époque, en ayant parlé avec l'intéressé, Ricardo Petrella. Il avait dit, et je l'avais écrite en entrée, si je retrouve, il avait dit, je l'ai traduit en Corse,

« L'omu è a sucietà, ùn anu più a libertà di sceglie. Ùn li ferma ch'è una sola scelta », o « una scelta sola », comme vous voulez, « addattà si o smarisce ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. C'est tout le sujet, l'adaptation.

Josépha !

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

D'abord saluer le travail qui a été mené, parce qu'effectivement, ça nous projette dans différents scénarii avec tellement de combinaisons possibles. Et vous avez rappelé dans votre présentation que tout le monde avait tendance naturellement à converger vers le scénario 2, croissance appauvrissante et adaptation subie.

Effectivement, on a tendance à voir se dessiner les choses, pourquoi ? Pour deux raisons.

La première, c'est celle d'une trajectoire qui, pour l'heure, est mise en œuvre par notamment des politiques publiques, par donc des choix ou des non choix politiques, et par des éléments de contexte exogènes qui viennent impacter les choses et qui sont en train de dessiner une réalité qui aujourd'hui, en temps T, ressemble très fortement au scénario 2, ou semble en tout cas nous y amener.

Très rapidement, la question autour de la terre, puisque je vais le caractériser de cette façon-là, et cette mécanique de dépossession que j'abordais ce matin sur laquelle chacun, quasiment chacun des intervenants, est revenu. La question de la terre, vue bien sûr sous l'angle des terres agricoles qui subissent le double effet et de l'artificialisation qui se poursuit, mais aussi des changements climatiques, un des facteurs d'ailleurs exogènes qui est abordé et qui voit disparaître petit à petit les possibilités de mise en œuvre d'une souveraineté alimentaire, et j'y reviendrai.

La seconde, bien sûr, sur la question de la terre, la question de la spéculation où, croisées avec une précarisation, j'emploie des termes génériques, galopante, fait que beaucoup de jeunes et de moins jeunes aujourd'hui se voient dans l'impossibilité de faire face au mur qui nous arrive en face et qui nous dépossèdent di e nostre case di paese, è aldilà, paesi è cità.

Et puis la question démographique, vous en avez parlé, celle de la démographie, c'est-à-dire notamment du vieillissement de la population, mais aussi celle de la bascule démographique qui est celle, là aussi ça a été le cœur de ma question ce matin, de plus de 5 000 arrivants, parce qu'on est à plus de 5 000

arrivants par an, alors que nous n'avons aucun moyen, parce que moi je ne vais pas faire l'exercice de me justifier, je crois que le mouvement et le courant auxquels nous appartenons n'a pas besoin de justification lorsqu'il aborde un certain nombre de questions et n'a pas besoin de démonstration à faire. Ces 5 000 arrivants sans aucun moyen de contrôle pour nous, sans aucun moyen, sans aucune maîtrise, sans aucune possibilité de bâtir un modèle, et c'est bien de ça qu'il s'agit, même si modèle économique, Madame la Présidente, vous me direz qu'on a un peu dépassé, j'emploie là aussi un terme générique qui est un peu impropre, mais sans aucun moyen de mettre en place notre modèle. Nous ne maîtrisons aujourd'hui rien dans une société en crise où le profit prend le pas sur tout et la course au profit et à la dilapidation du capital, du capital le plus précieux que nous ayons, est souvent la course que beaucoup trop cherchent aujourd'hui à remporter.

Je disais que cette angoisse autour de cette option 2 de la croissance appauvrissante, elle résulte aussi du fait que nous avons le sentiment que le capital justement nous échappe et que c'est bien le capital qui est la ressource à préserver pour l'avenir.

Je parle du capital humain bien sûr, à travers la jeunesse évidemment, à travers la nécessité de donner encore la possibilité d'entreprendre, de former. Je ne développerai pas là-dessus puisqu'il faudrait développer bien trop de secteurs qu'il nous faudrait aborder. Et vous n'avez pas choisi cette entrée et je crois que vous avez eu raison puisque c'est une approche systémique qui doit être privilégiée si nous voulons voir se dessiner un certain nombre d'aspects.

Donc je disais le capital humain, le capital naturel, a terra, l'aghju ammintatu ad ogni volta, et surtout, parce que pour affronter les chocs et pour pouvoir les absorber, encore faut-il exister dans son essence même, dans ce que l'on est, et surtout donc le capital culturel, linguistique, celui qui nous lie à ce pays, celui qui est le ciment. Ce matin, je l'ai évoqué sous le vocable de citoyenneté et de peuple. Effectivement, ça a été dit et je le répéterai parce que l'urgence est là, la pérennité du peuple corse sur sa terre, parce que c'est lui qui doit affronter ces chocs et non pas la population qui viendra le remplacer dans ce pays.

Je crois qu'on doit être très clair parce que pour affronter les choses, et c'est bien au cœur, il faut là, et je vais y venir justement, vous nous fournissez un outil d'aide à la décision aujourd'hui, mais pour pouvoir affronter, il faut savoir quel monitoring on met en place. C'est-à-dire qu'à partir de cet outil d'aide à la décision, qu'est-ce qu'on modifie comme trajectoire pour passer du scénario 2 au scénario idéal 4, je dirais ? Avec un développement durable maîtrisé, une langue vivante, un peuple corse en maîtrise de tous ses moyens de souveraineté. Mais

pour modifier la trajectoire, il va se poser, dans un monde en mouvement, la question de l'adaptabilité des politiques publiques, leur capacité à s'adapter aux chocs. Parce que 2026-2050, c'est 24 ans. 24 ans, ça commence aujourd'hui, ça a déjà commencé, les choix ont déjà commencé.

Comment on regarde les politiques publiques et on mesure les impacts qu'elles ont et si elles nous dirigent vers la bonne direction ? Je simplifie bien évidemment les choses. Mais comment ?

Sur le plan pratique, cette administration, la Collectivité et en mobilisant des acteurs au-delà de la Collectivité : c'est transformer les trajectoires, c'est adapter les trajectoires et les changements. Ça, c'est un outil véritablement qui relève et du choix politique et de la décision politique, et de la capacité à la mettre en œuvre. Parce que sinon, on peut se faire plaisir longtemps autour des différentes trajectoires.

Parce que l'adaptabilité des politiques publiques, c'est identifier les ressources, identifier les leviers, identifier les possibles et dans le scénario 4, en tout cas est évoquée la question d'avoir diversifié l'économie, mais il va falloir se dire les choses clairement. Les deux piliers, tourisme et BTP, il va falloir qu'on modifie. Ça ne veut pas dire qu'il va plus avoir de tourisme, ça ne veut pas dire qu'il va plus avoir de BTP. Par contre, ça veut dire qu'il va falloir qu'il y ait autre chose, qu'il va falloir qu'il y ait encore de la place de manière pratique, pragmatique, pour qu'il puisse y avoir de la place pour autre chose et qu'également, bien sûr qu'il va falloir du tourisme, mais il va falloir savoir le repositionner. Bien sûr qu'il va falloir du BTP, mais il va falloir le repositionner.

Et là, pour modifier ces trajectoires-là, ce sont les politiques de la Collectivité, mais ce sont aussi les discours avec les acteurs, la mobilisation des acteurs, pas les uns contre les autres. Mais savoir que nous n'aurons pas le choix de modifier ces trajectoires, sinon ça s'imposera à nous et ça s'imposera à tous, puisque ce sont les événements qui nous obligeront à les modifier.

Je crois que ça, nous avons les potentialités pour le faire.

Bien sûr aller vers une souveraineté alimentaire, bien sûr parler d'énergie, bien sûr parler de développement, bien sûr parler de tourisme et parler d'autres secteurs, mais vite, vite, en faire autrement.

Je conclurai par-là : la question au cœur de notre débat d'aujourd'hui, c'est l'action pour absorber les chocs. Nous ne vivons pas sous cloche en Corse et vous l'avez rappelé, en Corse comme nulle part ailleurs. Nous sommes dans un monde qui est brutal, où la démocratie elle-même est aujourd'hui remise en cause et l'exercice démocratique est lui-même remis en cause.

Nous sommes un petit pays au cœur de la Méditerranée et nous sommes aujourd'hui fortement dépendants, et dépendants de l'État de tutelle, parce que pour agir, il faut le pouvoir. Pour agir, il faut le pouvoir et il faut être souverain. Cette question-là de la maîtrise de notre repositionnement en Méditerranée pour ne pas, dans les conflits qui s'annoncent peut-être, j'espère que nous n'irons pas vers là, pour ne pas être un porte-avions d'une puissance étrangère. Mais pour vraiment occuper notre place, et je vais conclure, Madame la Présidente.

Vous avez convoqué Arendt ce matin. Arendt aussi met l'action, la nécessité d'agir au cœur de son propos, puisqu'il n'y a rien de pire que la résignation.

Et je convoquerai quelqu'un d'autre parce qu'actuellement il est très convoqué, parce que quand les temps sont à l'orage, que les temps sont au chaos, il est souvent convoqué, c'est celui qui conseillait le prince et qui conseillait les princes, mais surtout un, il avait choisi de le servir, celui qui conseillait les princes disait souvent qu'il fallait identifier le pouvoir. Ici, je transposerai en disant : celui de l'adversaire, mais le nôtre aussi. Identifier la ressource et activer les leviers de l'action, parce que l'inaction est notre pire ennemi, car tout ce qui se mettra en place se fera à nos dépens.

Et pour l'heure, ce qui me fait peur, c'est que nous sommes trop souvent en sidération, trop souvent bloqués.

Allora, ciò chî manca oghje, avemu un'arnese d'aiutu à a decisione, pour avoir une chance de modifier la trajectoire, ci vole avà e decisione è agisce, è s'aspetta sempre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Josépha. Alors, il y a Dany.

Alors, arrangez-vous dans le groupe, il y a Dany qui a levé la main et le président du groupe en même temps.

Mme Danielle ANTONINI

À ringrazià vi.

Prima, vogliu ringrazià vi, Signora Presidente, pè stu rapportu chì lampu un sguardu chjaru è ambiziosu nant'à l'avvene di u nostru territoriu è di u nostru populu.

Incù Corsica Pruspettiva, avete fattu una scelta maiò : quella di ùn più patisce l'avvene, ma d'appuntà lu pè e prossime generazione.

Hè una invitazione à fighjà a nostra isula micca solu com'ella hè, ma com'è no vulemu ch'ella duvintessi. Une Corse qui ne se résume pas à ses indicateurs économiques ou à des équilibres institutionnels, mais qui se définit avant tout par la qualité de vie, la santé et l'épanouissement de celles et ceux qui y vivent.

Parmi les cinq enjeux identifiés qui structurent ce travail, je concentrerai juste mon propos sur le développement humain, et plus particulièrement, vous vous en doutez, sur l'état de santé de notre population, ses modes de vie et ses pratiques de consommation qui façonnent son quotidien.

Car la question est simple, mais essentielle : à quoi bon penser l'aménagement, l'économie ou la transition écologique si, dans le même temps, notre population vieillit dans la précarité sanitaire, si nos jeunes s'éloignent de nos territoires pour se soigner, se former ou simplement vivre mieux, et si nos modèles de consommation fragilisent à la fois notre environnement et notre cohésion sociale ?

La santé en Corse est aujourd'hui, vous le savez, un révélateur puissant de nos fragilités structurelles. En effet, nous le savons tous, notre île cumule des spécificités géographiques, démographiques et sociales qui pèsent sur l'accès aux soins. Le vieillissement de la population, les inégalités territoriales entre zones littorales et intérieur, la tension sur la démographie médicale, mais aussi l'augmentation des maladies chroniques liées aux modes de vie sont autant de signaux d'alerte.

Mais ces constats ne doivent pas nous enfermer dans une lecture défensive. Ils doivent au contraire nourrir une ambition collective : faire de la Corse un territoire où la santé ne se limite pas à la prise en charge de la maladie, mais s'inscrit dans une véritable culture du bien-vivre, du bien-manger, du bien-habiter et du bien-consommer.

C'est là que les quatre scénarii proposés par le rapport prennent toute leur force politique. Ce ne sont pas de simples hypothèses techniques, mais ils doivent dessiner des choix de société.

Le premier scénario est celui de la continuité, mais aussi celui du renoncement.

Le deuxième ouvre la voie à une adaptation progressive, où les politiques publiques tentent de corriger les déséquilibres sans remettre en cause les modèles dominants.

Le troisième, un peu plus volontariste, fait le pari que le développement humain peut devenir un moteur du développement économique et social.

Enfin, le dernier, nous invite à une véritable transformation. Une Corse qui ferait de la santé, du bien-être et de la durabilité, des piliers de son projet de société. Une île qui valoriserait ses ressources locales, ses savoir-faire, ses solidarités, pour construire des modes de consommation responsables, accessibles à tous, et porteurs de cohésion sociale autant que de résilience écologique.

Ces scénarii ne sont pas des fatalités, mais des récits qui donnent un cadre à l'action en la projetant dans le temps long. Ils nous rappellent que nos choix politiques d'aujourd'hui détermineront la santé et le bien-être des Corses de demain et que notre responsabilité politique n'est pas de se contenter du possible, mais de viser le souhaitable.

Et, cela suppose des choix forts.

Cela suppose d'investir dans la prévention et les politiques de mobilité qui favorisent la marche, le vélo et les transports collectifs, dans la promotion de l'activité physique, du sport et de la culture comme facteurs de santé, notamment mentale, et ce dès le plus jeune âge

Cela suppose de lutter contre les inégalités sociales de santé en ciblant les publics et les territoires les plus fragiles, en travaillant sur la proximité des soignants, en améliorant l'accès aux soins, à des logements dignes et à des services locaux.

Cela suppose de continuer à se battre sans relâche pour notre CHU

Mais cela suppose aussi de repenser nos pratiques de consommation comme un acte citoyen.

Consommer local, durable et responsable grâce à un soutien renforcé aux circuits courts, ce n'est pas seulement un geste environnemental, c'est avant tout un choix politique qui soutient notre économie, qui crée de l'emploi, qui renforce notre autonomie et qui améliore directement la santé de notre population.

Pour conclure, je dirais que Corsica Pruspettiva nous offre une boussole pour agir et nous rappelle une chose essentielle : le développement humain, la santé et les modes de vie ne sont pas des sujets secondaires ou une simple variable d'ajustement : ils sont au fondement de notre projet de société. Les scénarii proposés nous montrent que l'avenir n'est pas écrit, mais qu'il se construit par nos décisions

La Corse de 2050 (que je ne verrai probablement pas) ne se jugera pas uniquement à la hauteur de ses infrastructures ou à ses performances économiques, mais plutôt à la manière dont elle aura pris soin de ses habitants, de ses anciens comme de sa jeunesse, de ses villes comme de ses villages, et à la capacité qu'elle aura eue à offrir à chacun une vie digne, saine et porteuse de sens.

C'est cette ambition que nous devons porter aujourd'hui. Et c'est cette ambition que, collectivement, nous devons traduire en politiques publiques concrètes, cohérentes et durables.

Je suis convaincue que, ensemble, nous pouvons faire le choix d'une Corse résiliente, solidaire et innovante, où chaque habitant peut vivre en bonne santé, dans un environnement préservé et une économie dynamique.

À ringrazià vi

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Dany. Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais sincèrement vous remercier pour la venue de ce rapport, parce que je pense, pour la première fois à ce point, en tout cas dans notre hémicycle, il met en perspective un certain nombre de problématiques et des possibilités pour les décideurs que nous sommes aujourd'hui et les futurs décideurs de demain de prendre des décisions justement et faire des choix qui puissent améliorer le quotidien des Corses, et nous permettre d'exister en tant que peuple.

Moi, je crois, Madame la Présidente, qu'il ne faut surtout pas opposer, que ça soit dans cet hémicycle, et on s'est affranchi de cette contrainte-là aujourd'hui et c'en est fort heureux, s'affranchir de l'opposition entre l'action dans l'immédiat et la réflexion longue. Je pense que l'un ne va pas sans l'autre.

Nous devons bien évidemment, en tant que collectif humain et organisation politique, prendre des décisions au quotidien pour la gestion des affaires les plus courantes. Certaines, on doit les transposer à l'échelle d'une mandature lorsque l'on est élu, c'est le moyen terme, on va dire. Mais il manquait à cet hémicycle, je crois, la perspective, ou en tout cas, on l'avait dans nos discours, on pouvait l'avoir dans nos projections politiques. Mais là, vous nous donnez pour la première fois matière véritablement à réflexion et à nous projeter, même si d'aucuns ont du mal à se projeter, et c'est normal, c'est difficile. Mais là, on a un document qui fait presque 200 pages.

Dire aussi aux Corses qui nous écoutent que c'est 4 ans de réflexion, 4 ans de réflexion pour véritablement asseoir différents scénarii, différentes possibilités, différents risques. Il n'y a pas que des risques, y a aussi des perspectives heureuses. Mais je voulais vraiment, dans un premier temps, signaler Madame la Présidente, la nécessité impérieuse pour les responsables politiques que nous sommes de réfléchir selon les 3 temporalités, à court terme, à moyen terme et à long terme. Et vous compensez peut-être une lacune que nous avons jusqu'à présent.

Il y a 2 choses qui traversent tout votre document : la démographie et le climat.

Je voudrais juste, sous votre contrôle, attirer l'attention sur la démographie, parce qu'on a tendance... Alors le chiffre, il varie un petit peu. Des fois, on dit 3 500 personnes, 5 000 personnes chaque année. Bon, sans doute change-t-il un petit peu.

Mais je voudrais attirer votre attention sur le fait suivant, lorsque l'on dit, et vous le reprenez dans votre rapport, bien évidemment, que l'accroissement démographique est un accroissement qui est exclusivement dû aux flux migratoires, ça veut dire que l'accroissement naturel est négatif. Alors, l'accroissement naturel, c'est le taux de natalité moins le taux de mortalité. Ça veut dire qu'en Corse, chaque année, on perd de la population par accroissement naturel. Ça veut dire, je vais le dire autrement, qu'il y a plus de décès que de naissances.

Donc, lorsque l'on dit que la population, par exemple, est passée de 350 000 à 355 000, et on dit il y a un accroissement de 5 000 personnes en plus, ça va intéresser mon ami Hyacinthe qui intervient souvent sur les questions démographiques. En fait, ce n'est pas un accroissement de 5 000 personnes en plus... Oui, en chiffres absolus, c'est 5 000 personnes en plus, mais si on le met au regard de l'accroissement naturel qui est négatif, ça peut être plus que ça.

Et donc les changements culturels, linguistiques, liés à la démographie, si on met ça au regard de l'accroissement naturel qui est négatif, c'est un bouleversement énorme.

Et je vérifiais juste, l'accroissement naturel est négatif en Corse depuis 2013, selon les chiffres avancés par l'INSEE. Donc, ça fait maintenant presque 15 ans, 13 ans que l'on a un accroissement négatif naturel en Corse.

Donc, c'est vraiment une bombe à retardement là que l'on a en termes démographiques.

J'ajoute aussitôt, on l'a déjà dit dans cet hémicycle, que le problème n'est pas en soi que l'accroissement démographique, c'est la nature de l'accroissement démographique. Qu'une population augmente, même si ça peut être un problème à l'échelle planétaire, ce n'est pas uniquement ça le problème en Corse, c'est bien la nature de l'accroissement démographique sur laquelle il faut s'interroger.

Je voudrais dire aussi, Madame la Présidente, je ne serai pas tellement plus long, que lorsque j'ai lu avec une grande attention votre document, il y a un mot qui revient en permanence dans votre document, et je ne sais même pas si vous-même vous vous en êtes rendu compte au cours de la rédaction : c'est le mot de « souveraineté » que d'aucuns ont repris. Il revient mais à des dizaines et des dizaines de fois, notamment à travers deux champs : la souveraineté alimentaire et la souveraineté numérique.

Alors, la souveraineté alimentaire, elle a énormément d'incidences dans le rapport au logement, dans le rapport à l'aménagement du territoire, dans le rapport aux terres agricoles bien évidemment, aux villages, à l'équilibre général.

Et la souveraineté numérique, c'est une donnée. On n'en parle pas assez souvent et moi, en ma qualité de président de la SITEC, je le dis souvent dans cet hémicycle et je suis très heureux que ça figure noir sur blanc dans votre rapport, c'est une donnée qui est fondamentale, parce qu'on vit à l'ère du numérique. Il y a un accroissement exponentiel de la donnée numérique. Si on ne possède pas notre donnée numérique, si on n'assoit pas une souveraineté numérique en Corse, eh bien ce sont les GAFAs qui vont posséder la donnée. Et si ce sont les GAFAs qui possèdent la donnée, ils possèdent la donnée institutionnelle, la donnée politique, la donnée sanitaire, toutes les données possibles et ce n'est plus nous qui en sommes les maîtres.

Je termine en disant que cette souveraineté alimentaire et cette souveraineté numérique, Madame la Présidente, elles ne peuvent s'inscrire que dans le cadre d'une souveraineté politique.

Alors, la souveraineté politique, elle peut avoir plusieurs intensités, plusieurs natures, mais il ne peut y avoir d'un côté la souveraineté alimentaire et la souveraineté numérique, et de l'autre une absence de souveraineté politique. Les deux, ou les 3 plutôt vont ensemble. Et j'ai envie de dire, c'est la souveraineté politique qui, demain, pour le peuple corse, pourra lui permettre de prendre les meilleures décisions ; les meilleures décisions au plus près du citoyen pour asseoir toute forme de souveraineté, qu'elle soit numérique, alimentaire ou autre demain.

Je termine par une note tout à fait positive.

Madame la Présidente, je suis d'une génération début des années 80 où j'ai été élevé avec une chape de plomb, pour ma génération, au-dessus de ma tête, qui était celle du trou dans la couche d'ozone. C'était dans les années 80. Alors enfants, on ne parlait que de ça, mais on était extrêmement sensibilisés à ça.

Il y a eu en 1985 la Convention de Vienne, puis le protocole de Montréal en 1987, qui ont montré à la face du monde, et je crois que c'est l'unique exemple et c'est celui qui est le plus repris, je crois, que lorsque les États, États-nations en l'occurrence, pouvaient s'accorder, et sur ce point-là ils se sont accordés pour interrompre la production et la diffusion d'un certain nombre de produits qui aggravaient le trou dans la couche d'ozone, on peut dire aujourd'hui, en 2026, presque 40 ans plus tard, que la couche d'ozone, en tout cas à ce niveau-là, va mieux, et le trou est en train de se résorber.

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que lorsque l'action humaine est intelligemment conjuguée, que ça soit à l'échelle des États-nations ou à d'autres échelles, on peut avancer.

Donc votre rapport, il nous donne aussi un chemin d'espoir, parce qu'il nous dit qu'il y a des choix à faire et que si nous faisons ces choix-là, non pas seuls en Corse, mais avec d'autres, on pourra améliorer le quotidien des Corses, le quotidien de notre peuple et participer au bien-être général.

Donc, andemu ci tutti in seme.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Donc, ce ne sont pas des réponses que je vous apporte, ce sont simplement des idées, des suggestions qui me viennent à vous entendre de manière très rapide.

Il y a un élément dont on n'a pas assez parlé, c'est très certainement la vitesse de changement.

Il y a toujours eu du changement, c'est le propre de la dynamique environnementale, économique, humaine. C'est comme ça depuis que le monde est monde. Mais là, c'est la vitesse des changements, quels qu'ils soient, sur le plan numérique (accélérés d'ailleurs par le numérique), sur le plan écologique, pour ce qui nous concerne sur le plan démographique, tant en termes quantitatifs que qualitatifs, j'apporte un élément d'information.

Attention, le solde migratoire est de 4 000, ça veut dire qu'il arrive plus de monde. Il arrive 7 000, 8 000 personnes, ça c'est la moyenne donc. Mais il y a 2 ou 3 000 personnes qui partent.

Qui part ? Les saisonniers repartent, d'accord, des jeunes formés ici qui partent travailler ailleurs, il y en a 2 ou 3 000 qui partent tous les ans, 3 000 je crois.

Voilà, donc c'est un delta, c'est ce qui reste, attention. Mais il y a plus de monde qui arrive, ça veut dire qu'il y en a 7 à 8 000 qui arrivent.

Donc, il y a une dynamique vraiment très particulière.

Alors bien évidemment, il y a une focalisation sur cet aspect-là qui est tout à fait d'opportunité parce que nous devons y réfléchir, encore une fois en des termes très sereins, il faut être là-dessus très calmes et avoir beaucoup de recul et travailler sur toutes les conséquences de ce changement démographique.

Pour ce que disait Jean-Michel et d'autres, les conflits armés, alors pas les conflits, mais la question sécuritaire et l'augmentation des tensions internationales a été traitée, en l'occurrence avec Jean-Dominique Giuliani et on a bien fait de faire ce choix-là, puisque les choses là-aussi se sont accélérées.

Et de ce point de vue là d'ailleurs, des choses qu'on ne pensait pas possibles encore il y a 2 ans et même 6 mois sont en train d'arriver.

Il se trouve qu'il y a 15 jours, j'ai été amenée, avec d'autres collègues, à rencontrer un ambassadeur qui a une très longue carrière derrière lui et qui m'a dit « Moi, s'il y a 5 ans, on m'avait dit qu'on considérerait les États-Unis comme un ennemi de l'Europe, jamais je n'y aurais cru ! Jamais je n'y aurais cru ! ».

Qu'on se pose nous la question effectivement de la souveraineté européenne dans les termes où on en parle aujourd'hui, de la question du Groenland, personne n'y croyait.

Donc, ça veut dire qu'il y a une accélération de ce point de vue là. Et encore une fois, ça peut aussi se retourner dans 5 ans. Attention.

Et c'est là où effectivement, nous devons, et je ne vais pas répondre individuellement à tout le monde, et je remercie Muriel pour le focus sur la pauvreté, parce que c'est un point essentiel. Que l'on parle de la terre, que l'on parle de l'environnement, que l'on parle de nos fondamentaux, oui, de la langue bien sûr, mais de la question de la pauvreté. On ne peut pas vivre à 360 000 ou à 420 000 parce qu'encore une fois, pour nous, les deltas et les accélérations sont fortes, mais ça reste un tout petit pays sur le plan démographique. A moins de 1 million, même la Banque mondiale, elle ne vous calcule pas. La réalité, c'est celle-là. On passe sous les radars.

Donc ça signifie quoi ? Ça signifie qu'il faut que chacun compte dans la société, quelle que soit son origine et quelle que soit sa position sociale.

Et la pauvreté n'est pas que monétaire, elle est multidimensionnelle.

Le fait de pas avoir accès aux pratiques citoyennes, aux pratiques culturelles, c'est tout aussi important pour les enfants et pour les familles que le niveau de revenu. Et ça, je voudrais qu'on en fasse un fondamental. Ça me paraît nécessaire.

Donc, de manière globale, sur à la fois les évolutions démographiques, les évolutions climatiques, les évolutions sociologiques dont je vois qu'elles ont occupé tous les bancs de l'hémicycle, il faut absolument que nous nous revoyions et que nous travaillions.

Je constate que beaucoup étaient intéressés par le sujet et je vous en remercie.

Il n'y a pas antinomie entre réfléchir et agir sur le court et sur le moyen termes, tout en ayant les radars braqués sur le court terme.

Heureusement, la première chose qu'on nous apprend quand on conduit, ce n'est pas de regarder le volant, c'est de regarder la route et de regarder le plus loin possible. "Alzate stu capu", disait mon grand-père. Oui, il avait raison. Voilà. Pas besoin de partir chez Hannah Arendt ou chez Winston Churchill, nous avons de bonnes références aussi familiales.

En conclusion, moi, je dirais tout simplement qu'il nous faut, et là on est dans l'ordre véritablement du politique, il nous faut effectivement et nous avons essayé de le faire les uns et les autres, bien que de manière encore insatisfaisante, mais nous avons quand même beaucoup convergé au moment des discussions sur la question de l'autonomie. Même si l'autonomie pour certains n'est pas une fin en soi, même si c'est insuffisant, même si pour d'autres c'est plutôt de l'adaptation qu'il faut, etc., etc., nous avons beaucoup convergé dans les conférences des présidents élargies d'ailleurs aux non-inscrits, nous avons convergé sur la question de la terre, de la langue et des fondamentaux, tout en ayant en tête maintenant qu'on a réfléchi à ces questions de prospective sur notre capacité d'adaptation.

Parce que je rejoins Jean-Michel, ce n'est pas parce qu'on va faire une politique aujourd'hui qui sera la meilleure qui soit, etc., qui sera bonne et optimale pendant 5 ans, qu'à un moment donné, s'il y a un conflit en Méditerranée, pour ne prendre que cet exemple-là, qu'effectivement j'essaye d'éloigner et de mettre de côté, mais admettons, et ce n'est pas une hypothèse si folle, que nous devenions un porte-avions, il va falloir adapter notre politique.

C'est pour ça que sur les fondamentaux, il n'y a pas d'autres moyens aujourd'hui que de les préserver via des dispositions institutionnelles exceptionnelles dans le cadre de la République, c'est évident, et sur la terre et sur la question de la langue notamment. Mais je rajouterai moi-aussi sur la question de ce qui fait aussi notre force, qui avait été soulignée d'ailleurs par l'OCDE dans son étude en 2024, notre cohésion sociale qui risque d'être mise à mal très rapidement.

Donc, à mon sens, nous devons continuer à travailler dans ces orientations-là.

Je dirais même un autre point, je rajouterai un autre point sur la question de la terre.

Une des personnes qualifiées que je ne citerai pas ici, mais qui est loin d'être de la majorité territoriale, évoquait la question de la rente foncière. Aujourd'hui, nous vivons beaucoup de la rente foncière.

Vous savez, le produit global, il se répartit en 3 grandes catégories : le profit, les salaires, ceux qui travaillent, et la rente.

La rente, c'est la chose qui, à un moment donné, conduit à la mort des peuples. A la mort des peuples. Vivre sur des rentes, un jour ou l'autre, ça s'arrête. Que ce soit une rente pétrolière, une rente gazière, une rente touristique ou des meublés de tourisme, à un moment donné, ça s'arrête.

Donc, il y a la nécessité de réfléchir, et je lance cette idée-là véritablement, à la question de la socialisation de la rente en termes de comment la puissance publique, à un moment donné, capte une partie de la rente ?

Aujourd'hui, la rente, elle est complètement privatisée et elle n'est même pas en Corse des fois. Et ça, c'est un vrai sujet. Et c'est une grosse partie du produit global, de la production et de la richesse globale au détriment des salaires et certains ne s'en aperçoivent pas, mais même au détriment des profits. Parce qu'aujourd'hui, effectivement, il y avait une manifestation, il y a beaucoup d'artisans aujourd'hui, puisqu'on n'est pas dans un univers de multinationales en Corse, il y a 90 % de TPE... Aujourd'hui, même sur la question des profits et de la détention du capital, il y a beaucoup d'entrepreneurs qui s'interrogent. Et ces entrepreneurs-là, je vous prie de croire qu'ils ne sont pas forcément avec la majorité territoriale.

Aujourd'hui, le capital appartient, les entreprises et les commerces appartiennent de plus en plus à des gens qui arrivent d'ailleurs.

Donc, si on n'a pas des dispositifs, comme dans certaines îles, adaptées, nous allons effectivement, au-delà des aspects et des débats sociologiques dont on a évoqué et qu'on doit encore évoquer, au-delà de ces questions-là, nous allons nous retrouver effectivement avec une véritable difficulté de non-maîtrise de notre destin. Ça c'est clair, ça c'est évident.

Donc, merci à tous pour vos interventions.

Merci pour l'intérêt que vous avez manifesté pour ce travail.

Et moi, je remercie surtout tous ceux qui ont travaillé, parce que je suis rapporteure aujourd'hui, mais il y a beaucoup de gens qui ont travaillé sur ce sujet-là.

Julien Paolini pour l'Exécutif.

M. Julien PAOLINI

Quelques mots, Madame la Présidente.

Tout d'abord pour vous remercier et remercier l'ensemble des contributeurs à ces travaux de prospective, puisque je sais que vous avez su mobiliser autour de vous un certain nombre d'acteurs, bien sûr votre cabinet, mais aussi un certain nombre de services, d'agences et d'offices pour consolider vos données, faire mouliner les modèles.

L'agence d'urbanisme et d'énergie a modestement également contribué et je remercie les agents qui se sont impliqués dans ce travail.

C'est un travail qui a également mobilisé un certain nombre d'experts extérieurs et au nom de l'exécutif, je voudrais également les remercier pour ce travail.

Moi, simplement vous dire que c'est un travail qui est, pour le Conseil exécutif, très utile, notamment dans le cadre qu'on s'est fixé ensemble du périmètre de la révision du PADDUC, puisque on identifie les mêmes dynamiques à prendre en compte.

Les deux dynamiques principales, ça a été rappelé dans les différentes interventions : la question démographique et la question du changement climatique. Et cela, on l'a validé ensemble en juillet dernier dans le cadre de la révision du périmètre du PADDUC.

Et on retrouve, dans les différentes interventions, les différents enjeux essentiels : la lutte contre la spéculation foncière et immobilière, la protection et la valorisation des biens communs comme perspective d'avenir justement pour changer de modèle et ne pas sombrer dans le scénario 1, ou rester dans le scénario 2, mais plutôt tendre vers des scénarios de développement plus durables et maîtrisés que sont les scénarios 3 et 4 que vous avez présentés.

Bien sûr, on adhère à l'ensemble des propos qui ont été tenus, notamment la question de la ruralité, qui peut être aussi un modèle de résilience

ou de résistance face aux menaces qui sont devant nous, qu'elles soient climatiques, sociales ou culturelles.

Beaucoup d'interventions également, vous l'avez dit : la nécessité de centraliser les données, bien sûr qu'on est tout à fait disposés à travailler ensemble pour que l'ensemble des données qui sont aujourd'hui éparpillées à droite, à gauche, dans nos différentes institutions et au niveau de l'État, puissent faire l'objet d'un travail commun et d'une mutualisation.

La question, et vous avez raison, la question du modèle, mais aussi de la stratégie, notamment sur la question du foncier. Et là, dans le cadre du PADDUC, on aura également à travailler sur une stratégie foncière portée par la force publique, notamment dans un objectif de maîtrise de ce bien commun qui est la terre, au bénéfice bien sûr en premier du peuple corse.

Terminer donc très vite, puisqu'il y a eu différentes citations. Vous avez évoqué Churchill, d'autres ont évoqué Ricardo Petrella, qui sur le bien commun, notamment sur la question de l'eau, a été un modèle et a inspiré beaucoup des fondements qui sont les nôtres sur cette question-là de la maîtrise de la ressource, notamment en eau, à mon tour de terminer par une citation, une citation qui dit que « l'avenir n'est pas ce qui va arriver », même si, grâce à vos travaux, Madame la Présidente, ça nous permet de prédire peut-être, en tout cas d'anticiper ce qui va arriver, l'avenir, c'est plutôt ce que nous allons en faire et ce que nous allons en faire, nous allons le faire ensemble, au bénéfice premier, bien sûr, du peuple corse et des Corses.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Alors, c'était **un rapport d'information**, bien sûr. Donc il n'y a pas de vote.

(Rapport d'information non soumis à délibération)

Eccu. Allora, avà mi girgu versu l'Esecutivu.

Pensu chì ghjè à pena tardi per u raportu nant' à i trasporti, perchè ch'era previstu u raportu nant' à i trasporti, ma ùn hà da micca esse fattu avà. Serà fattu dumane. Eccu.

Donc, on m'indique que le rapport sur les transports passera demain.

Donc, nous passons au rapport sur le projet de centre hospitalier universitaire, si vous en êtes d'accord, Madame la Conseillère, qui a fait l'objet de nombreuses attentions d'ailleurs dans le cadre des travaux et qui est attendu.

Donc voilà un élément positif et d'action, pas de réflexion mais d'action.

Bianca Fazi, vous avez la parole.

RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION

Raportu n° 015 : Raportu d'infurmazione relativu à a traiettoria di creazione di u Centru Uspitalieru Universitariu di Corsica.

Rapport n° 015 : Rapport d'information relatif à la trajectoire de création du Centre Hospitalier Universitaire de Corse.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Oui, ce rapport s'inscrit un peu dans la continuité de votre rapport, puisque c'est un rapport d'information et surtout un rapport de prospective également.

Donc aujourd'hui, la Corse se situe à un moment charnière de son histoire sanitaire, un des moments où la réponse doit être politique avant tout, le projet de création d'un centre hospitalo-universitaire que nous portons depuis 2018 et qui a une ambition claire : garantir à chaque Corse un égal accès à des soins de qualité sur l'ensemble de notre territoire.

Notre démarche vise à construire un système de santé performant, basé sur la connaissance et les compétences, qui met la prévention - enjeu de santé publique majeur - au cœur de notre projet, devenant ainsi un formidable outil de développement durable, d'attractivité, y compris économique du territoire.

Pour le CHU de Corse, ces derniers mois ont été marqués par plusieurs avancées. C'est pourquoi il me semble important de les communiquer à votre assemblée, mais plus largement et surtout à les partager avec les Corses.

Le premier cycle complet de médecine à Corti a ouvert en septembre.

L'ouverture de nouvelles formations paramédicales, la structuration de la recherche en santé à l'Università di Corsica, des échanges particulièrement inspirants avec les architectes du nouveau CHU de Guyane multi-sites nous confortent dans notre approche, mais aussi, de manière plus institutionnelle, les engagements du ministre Yannick Noeder de la santé en août dernier ou encore la présentation d'un PPL soutenue par les députés de Corse, à l'initiative du député Paul-André Colombani et que Paulu Santu Parigi défendra prochainement au Sénat.

Autant de pierres apportées à l'édifice de cet outil indispensable à la Corse et que les Corses attendent.

Le modèle de CHU que nous portons est adapté à notre réalité d'île-montagne. Ce n'est pas un modèle importé. La Corse n'est pas un territoire comme les autres.

Vous le savez, notre projet rompt avec la conception traditionnelle d'un établissement unique, centralisé et peu compatible avec notre géographie : les chronos distances, la démographie et les besoins en santé des Corses.

Nous avons donc élaboré, suite à des travaux menés depuis avec les acteurs de santé, un modèle innovant fondé sur une logique de coopération territoriale : un CHU multisites intégrant les centres hospitaliers d'Aiacciu et de Bastia, les hôpitaux de proximité, un maillage territorial complet incluant e Case di a salute, les cabinets de médecine générale et tous nos paramédicaux.

Un modèle qui embarque l'ensemble de la communauté médicale de notre île en associant public et privé, la médecine de ville et l'hôpital.

En synthèse, pour nous, le CHU de Corse est au cœur d'un écosystème qui doit permettre une amélioration durable de la santé des Corses.

Depuis 2022, le Conseil exécutif se mobilise sans relâche auprès des différents ministres et avec à nos côtés le comité de suivi du CHU qui continue de nous accompagner dans ce projet indispensable. Et je tenais ici à les remercier pour leur engagement.

Concrètement, quelles sont les dernières avancées structurantes qui constituent des étapes pour notre projet ?

Dans le domaine de la formation, je l'ai dit, l'avancée la plus significative a été la mise en place pour nos étudiants corses, à Corti, du premier cycle complet de médecine pour lequel je me suis personnellement impliquée ; l'ouverture de la 2^{ème} année en septembre 2025 ; puis à la rentrée 2026, l'ouverture de la 3^{ème} année. Une étape importante pour notre île que former les futurs médecins le plus longtemps possible sur place, nous le savons, favorise leur installation.

Je dois vous rappeler qu'on a mis 20 ans à avoir le premier cycle des études de médecine après la première année.

De manière plus systémique, le diagnostic concernant le projet de CHU de Corse a mis en avant la nécessité de former également les paramédicaux.

C'est ce que nous avons fait à l'initiative du Conseil exécutif de Corse, dans le cadre de nos compétences et dans le champ des formations sanitaires. En lien avec les services du rectorat, l'ARS et surtout l'université, il a été décidé la mise en place de 3 nouvelles formations à haute valeur ajoutée pour les structures de santé en Corse : une formation de cadre de santé, un DTS (diplôme de manipulateur en électroradiologie médicale) à Ajaccio, qui sont ouverts depuis septembre 2025, une formation d'infirmier de bloc opératoire, IBODE, qui ouvrira en septembre 2026 à Bastia.

Par ailleurs, dans le domaine de la recherche, et c'est là où je dois vous informer puisque des avancées notables sont à souligner : la création d'un institut de recherche en santé qui sera acté au CA de l'Università di Corsica en mars 2026 aura pour objectif d'héberger les données, coordonner et développer l'ensemble des activités de recherche en santé, y compris la recherche clinique menée dans les hôpitaux.

Trois axes prioritaires sont identifiés comme structurants pour la recherche dans la société insulaire : la santé publique, l'infectiologie et le vieillissement.

La création d'une chaire hospitalo-universitaire également inaugurée au printemps 2026, afin de renforcer la visibilité de la recherche en santé, la création d'un comité de suivi opérationnel dédié à la stratégie de recherche spécifique du CHU.

La recherche, exemple de la démarche de la Guyane : le 22 janvier 2026 dernier, nous avons organisé une réunion du comité de suivi auquel d'ailleurs, et je l'en remercie, a participé la nouvelle directrice de l'ARS de Corse, pour recueillir le retour d'expérience des acteurs mobilisés pour la mise en place du CHU de Guyane, afin qu'ils nous présentent la démarche engagée sur leur territoire. Le professeur Pierre Couppié, doyen de la faculté des sciences médicales et de la santé de l'université de Guyane, le professeur Hatem Kallel, président de la CME, Monsieur Ahmed El-Bahri, Directeur général du CHU de Guyane, et le professeur Djossou, Chef du service infectiologie à Cayenne, nous ont présenté les étapes successives ayant conduit à la structuration de leur établissement.

La trajectoire du CHU de Guyane éclaire notre propre projet, nous conforte dans notre approche de structuration progressive de la gouvernance.

On peut souligner le calendrier particulièrement accéléré, moins d'un an entre la création d'un groupement de coopération sanitaire, un GCS, établissement de santé en juillet 2024, la transformation en CHR en mars 2025,

suivie de la signature de la convention hospitalo-universitaire en juin de la même année.

Tout peut donc s'enchaîner très vite.

Les perspectives : la prochaine étape.

Le 3 décembre 2024, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture, avec modification, la proposition de loi visant la création d'un CHU en Corse. Ce texte modifie le Code de la santé publique pour y inscrire un principe fondamental : chaque région doit comprendre au moins un centre hospitalier universitaire.

Le droit à bénéficier d'un CHU étant sur le principe reconnu par la loi au bénéfice de chaque région, il l'est aussi et nécessairement pour la Corse.

Dans le cadre de l'examen de la proposition de loi visant la création d'un CHU, plusieurs auditions ont été diligentées par la commission des affaires sociales du Sénat, avec pour rapporteur la sénatrice Madame Anne-Sophie Romagny.

C'est dans ce cadre que le président du Conseil exécutif et moi-même avons été auditionnés le 15 janvier dernier ; cette audition ayant été complétée dans le cadre d'un questionnaire écrit transmis par la commission.

Parmi ces questions figuraient notamment l'état d'avancement du projet de la Collectivité de Corse et la forme que prendra le CHU dans ce cadre. Cela démontre que la démarche proactive que nous avons menée sur ces sujets est reconnue. Le projet concret, validé par votre assemblée et l'ensemble de la communauté médicale de Corse, permet donc à la proposition de loi d'avoir un impact et un calendrier de mise en œuvre rapproché avec pour objectif-cible l'année 2030.

Le statut de CHU étant accordé par décret ne sera néanmoins pas suffisant et les échanges avec le gouvernement devront se poursuivre afin d'aboutir à la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Par conséquent, quelle que soit l'issue du vote parlementaire, et j'espère qu'elle sera positive, la présentation du projet de CHU devra se poursuivre.

Les engagements de l'État : le ministre chargé de la santé de l'accès aux soins, Yannick Noeder, le 11 et le 12 août 2025, a confirmé le soutien de l'État à la trajectoire de création d'un CHU en Corse à l'horizon 2030, a réaffirmé l'importance de l'universitarisation et de la recherche clinique.

Cette séquence a également constitué une étape majeure au regard des conditions matérielles de réussite du projet, avec le financement de la reconstruction du centre hospitalier de Bastia.

Je dois également remercier Madame Vautrin, ministre de la Santé, qui s'était personnellement engagée sur le sujet.

Les prochaines étapes, comme cela a été le cas pour les derniers CHU, Orléans ou la Guyane, reposent sur le déclenchement d'une mission interministérielle des différents ministères concernés par ce projet : la santé, l'enseignement supérieur et la recherche, pour préfigurer, sur la base de nos travaux, les contours du futur CHU de Corse, ainsi qu'un décret des ministres de la santé et de l'enseignement supérieur.

Cette perspective nous semble raisonnable pour installer le futur CHU de Corse et permettre aux Corses de bénéficier d'un système de santé conforme aux enjeux du 21^{ème} siècle.

À plus long terme, les prochaines années seront déterminantes, nous en sommes convaincus, et nous sommes prêts. Elles devront permettre la consolidation institutionnelle, avec la publication du décret de création du CHU et sa structuration juridique, le renforcement de la recherche en s'appuyant sur le futur institut de recherche en santé de l'Università di Corsica, la poursuite de l'universitarisation en s'appuyant sur l'objectif d'un second cycle de médecine et une autonomie pédagogique renforcée, la modernisation des infrastructures, et notamment la construction du nouveau centre hospitalier de Bastia, la consolidation de l'écosystème santé incluant la « silver économie », la prévention, l'innovation et les partenariats scientifiques.

Ce projet constitue donc un pilier essentiel de notre stratégie de santé, un levier majeur pour la cohésion sociale et le développement vertueux et durable de notre île.

Le Conseil exécutif de Corse est déterminé à mener ce projet à son terme avec l'ensemble des acteurs de l'île, pour garantir aux générations d'aujourd'hui et de demain un système de santé à la hauteur.

A ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziamu, Madame a Cunsigliera esecutiva.

Allora ci hè statu un avisu di a cummissione di u sviluppu economicu ? Favurevule.

Chì hè statu l'avisu di a cummissione di e finanze ? Pas d'avis.

Allora, quale hè chì dumanda a parolla ?

Chantal Pedinielli, tocca à voi.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci Madame la Présidente.

Merci Madame la Conseillère exécutive pour la présentation de ce rapport.

Alors, nous avons en 2023 voté le rapport de trajectoire de ce CHU en apportant une réserve qui était de la garantie de l'opérationnalité. Ce n'était pas pour nous, pour nous tous, une revendication symbolique. Nous le voulons réellement. Il fallait que ce soit concret tant la santé est centrale et que notre île manque cruellement d'équipements collectifs, nécessitant un effort de la solidarité nationale.

Pour rappel, l'État a financé à hauteur de 183 millions d'euros le nouvel hôpital d'Ajaccio, c'est bien qu'il y avait des besoins réels et des équipements vétustes. Alors pour Bastia, le coût est estimé entre 250 et 300 millions d'euros. Une antenne médicale en plaine orientale s'impose également. L'île est sous-dotée, vous l'avez rappelé, alors que les besoins vont croissants.

On ne compte plus les demandes d'implantation en Corse d'un TEP Scan, on est tous monté au créneau dans cet hémicycle, alors que le financement pourrait être assuré par le non-déplacement des patients insulaires sur le continent.

L'île, principalement l'intérieur, est confrontée à la désertification médicale avec des praticiens qui sont vieillissants et les plus jeunes parfois préfèrent s'installer en milieu urbain, nous qui vivons dans le rural, ceux qui y vivent le constatent chaque jour.

Si l'Université de Corte dispose du premier cycle complet d'études médicales, elle ne peut pas aller au-delà, se heurtant à l'absence de CHU, vous l'avez rappelé.

Et pourtant, la majorité des étudiants en médecine s'installent là où ils ont effectué leur internat, le troisième et dernier cycle qui nécessite d'avoir un CHU de rattachement.

Alors bien sûr, il y a toujours la question de la taille critique et du plateau technique minimum, vous en avez parlé, et c'est là que l'on mise sur la synergie des sites médicaux de l'île, en y intégrant l'offre privée qui représente plus de la moitié de l'activité hospitalière insulaire. La Corse n'est pas un secteur comme les autres, vous l'avez dit, Mme la conseillère.

Je le répète donc, l'île est sous-dotée alors que les besoins vont croissants avec un afflux touristique estival important et une population résidente qui s'avère être vieillissante où les plus de 65 ans représentent 25,3 % de la population insulaire, contre 22,5 % au niveau national.

J'aurais une question concernant l'institut de recherche en santé, l'IRS, évoqué en page 8, axé sur la recherche. Le rapport n'a pas été présenté en commission sociale dans laquelle je siège, je me vois contrainte de le faire en séance. N'y a-t-il pas pour cet institut de recherche, une articulation à effectuer avec l'ORS dont le financement est assez chaotique, vous vous souvenez en début de mandature, on avait fini par acter de passer à un financement triennal.

Et surtout, où en sommes-nous du registre des cancers qui peut s'avérer précieux dans la perspective de ce CHU ?

Voilà, donc, le Sénat examinera, vous l'avez dit également, le texte le 12 février. Ce texte, c'est une belle initiative de nos députés, que nos sénateurs défendront certainement avec la même ardeur.

Ce texte se compose d'un article créant une obligation légale pour que chaque région ait un CHU, générant de facto un droit pour la seule n'en disposant pas, c'est pour nous la Corse, et d'un deuxième fixant comme horizon le 1^{er} janvier 2030, laissant un peu moins de quatre ans afin qu'un décret soit pris pour organiser la mise en place.

Un avis conforme, je pense, permettrait une promulgation rapide et l'engagement immédiat d'un processus opérationnel et concret. Nous l'attendons tous de nos vœux. C'est l'impératif dont je vous parlais au début de mes propos.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Qual'hè chì dumande a parolla ? Dany ANTONINI.

Mme Danielle ANTONINI

À ringrazià vi.

Eiu cuminceraghju par salutà u nostru amicu Fanfan Benedetti chì, ci vole à ramintà la, fù u primu elettu à parlà è travaglià quì, in st'Assemblea, di un CHU per a Corsica.

Le rapport d'information qui nous est présenté aujourd'hui sur la trajectoire de création du Centre Hospitalier Universitaire de Corse s'inscrit dans un temps long, engagé par notre Assemblée depuis plusieurs années. En effet, de la crise sanitaire liée à la pandémie que nous avons vécue, il y a tout juste six ans, la commission des politiques de santé avait retenu à l'époque deux enseignements qui ont éclairé, dès 2020, ses travaux sur la possibilité d'un CHU.

La Collectivité avait en effet démontré pendant cette période, que, d'une part, elle était en capacité d'être une force de proposition en matière de stratégie territoriale de santé et que, d'autre part, l'application du principe fondamental d'égal accès aux soins pour tous était plus que jamais d'actualité.

Ainsi, la commission et l'ensemble des personnalités invitées et qui ont participé à tout ce cycle de réunions, ont eu comme objectif de proposer un cheminement réaliste et cohérent vers la création d'un CHU, en tenant compte de l'ensemble des spécificités insulaires, qu'elles soient administratives, hospitalières, universitaires ou encore des besoins présents et à venir, mais sans jamais minimiser les difficultés à surmonter pour atteindre cet objectif.

Ses conclusions ont été on ne peut plus claires, reposant sur un modèle innovant, original, multisite, adapté à notre territoire et associant obligatoirement le privé sous peine d'être un échec. Et je pense que tous les commissaires présents ici, qui ont participé à toutes ces réunions, ne me contrediront pas si je dis qu'ils ont été satisfaits de retrouver ces éléments dans le projet d'établissement qui répond à une réalité simple et incontestable : notre système de soins ne garantit toujours pas, aujourd'hui, le principe fondamental du code de la santé publique énoncé en amont puisque environ encore 26 000 patients doivent chaque année se rendre sur le continent pour être pris en charge.

Alors, la création d'un CHU ce n'est pas un symbole, c'est un outil au service de trois objectifs majeurs : améliorer l'accès à des soins spécialisés de haut niveau sur l'île, structurer l'enseignement médical et paramédical en Corse et développer une véritable capacité de recherche en santé sur notre territoire. Il s'agit de passer d'une logique de rattrapage à une logique d'excellence, en assumant pleinement la spécificité de cette île montagne et les besoins liés au vieillissement, à la précarité et à la forte prévalence de certaines pathologies.

La trajectoire repose sur une montée en puissance progressive, en commençant par la structuration d'un centre hospitalier régional de référence, fédérant les établissements publics et en articulant obligatoirement les coopérations avec le secteur privé, en particulier au sein des groupements hospitaliers de territoire.

Cette trajectoire passe également par la mise en place depuis la rentrée 2025-2026 d'un premier cycle complet d'études de médecine à l'Université di Corti, l'essor des filières de formation en santé, et la consolidation de la recherche clinique et translationnelle sur l'île.

Cette trajectoire trace ainsi une perspective claire : faire de la Corse un territoire capable de former, d'attirer et de retenir ses soignants, tout en garantissant à sa population une prise en charge de haut niveau, sur place, dans des délais et des conditions dignes. C'est cet ensemble cohérent - soins, formation, recherche - qui donnera au futur CHU sa légitimité et sa capacité d'attraction.

Et enfin, cette trajectoire appelle un engagement constant, dans la durée. Elle suppose une mobilisation de l'ensemble des acteurs - Collectivité de Corse, État, université, établissements de santé, professionnels, élus locaux - autour d'une vision partagée. Car au-delà des infrastructures, c'est une promesse que nous faisons à nos concitoyens : celle d'une Corse qui ne renonce pas à l'excellence en matière de santé, qui investit dans sa jeunesse, dans ses soignants, et dans la dignité de ses patients.

Alors je conclurai en disant que, même si le chemin est encore long, ce rapport est une feuille de route qui nous invite à transformer une ambition politique en projet concret pour la Corse à savoir, garantir l'égalité d'accès aux soins, améliorer la sécurité sanitaire et renforcer l'autonomie sanitaire de l'île.

È cum'eiu l'aviu dighjà dettu, stu CHU un sarà micca u CHU d'Aiacciu ò di Bastia ma u CHU di a Corsica, fattu da i Corsi, pè i Corsi.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Madama a cunsigliera. Qual'hè chì dumanda a parolla ?
Più nimu.

Allora, Madama a cunsigliera esecutiva, vi lasciemu risponde.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi.

Je vais répondre à Chantal. Bien sûr, vous l'avez dit...

Mme Nadine NIVAGGIONI

Scusate, ùn v'aghju micca vista. Elisa Tramoni.

Mme Elisa TRAMONI

À ringrazià vi.

Donc ce rapport met en lumière un projet mûri depuis plusieurs années, porté par de nombreux acteurs institutionnels, universitaires et professionnels de santé qui continuent aujourd'hui à en faire leur combat.

Notre territoire compte un grand nombre de déserts médicaux, ce qui traduit une répartition inégale de l'accès aux soins. De plus, certaines spécialités ne sont pas ou peu représentées.

Cette situation contraint de nombreuses familles, comme l'a dit Dany Antonini, 26 000 personnes à l'année, à se rendre sur le continent pour se soigner, engendrant des coûts importants et pouvant, dans les cas les plus graves, conduire à un renoncement aux soins.

Des associations comme INSEME, la Marie Do et la Ligue contre le cancer sont à saluer et jouent d'ailleurs un rôle majeur dans la prise en charge de déplacements et de logements pour les malades.

La création d'un CHU à dimension territoriale multisites permettrait de répondre efficacement à ces problématiques et serait bénéfique tant pour les patients que pour les professionnels de santé.

Elle permettrait de renforcer les structures déjà présentes sur le territoire, de motiver la création de nouveaux établissements de soins et d'encourager le retour d'étudiants corses partis sur le continent.

En effet, au sortir des premières années d'études de santé à l'Université di Corsica, nos jeunes étudiants sont contraints de partir sur le continent pour poursuivre leur cursus. Or, cela engendre pour eux également des coûts importants de logements et de déplacements. La création d'un CHU in situ pourrait pallier ce genre de problème pour une grande partie du cursus.

De plus, les médecins formés en Corse seraient plus enclins à y exercer durablement. Ils contribueraient ainsi à réduire le manque d'accessibilité aux soins évoqués précédemment. La création d'un CHU permettrait de générer des emplois en adéquation avec les besoins du territoire et d'offrir de réelles perspectives de carrière à nos jeunes diplômés, car bien souvent, le lieu de formation devient le lieu d'exercice.

Ce rapport présente un caractère transversal en lien avec le rapport Corsica Pruspettiva présenté un petit peu plus tôt. Il constitue un élément supplémentaire témoignant de la crédibilité de la création d'un CHU comme évolution nécessaire pour le développement sanitaire de la Corse dans les années à venir.

En effet, l'accès égal aux soins et la création d'un tel établissement sont des notions présentes dans les scénarii du rapport.

Enfin, la création d'un CHU contribuerait à réduire les dépendances externes et à renforcer l'autonomie sanitaire de la Corse dans la perspective d'une autonomie future de l'île.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazia. Madama a cunsigliera.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Merci pour vos interventions.

Je vais répondre aux questions posées par Chantal Pedinielli.

Oui, effectivement, vous l'avez dit, Dany l'a rappelé, dans les trois points impondérables du CHU, il y a la recherche et l'ORS a toute sa place dans la recherche en santé publique.

Je remercie le professeur Papazian qui s'implique depuis longtemps et qui maintenant est un des PUPH, un praticien universitaire, praticien hospitalier, qui du coup n'est plus à Marseille mais qui est vraiment rattaché à l'Università di Corti, qui a beaucoup travaillé avec le président de l'université Dumè Federici, que je remercie également. On a donc créé cet institut en recherche et dans la santé publique, il y aura l'ORS, sachant qu'on attend quand même le retour, parce

qu'ils ont déjà avancé sur le registre des cancers, mais a priori, ce n'est pas complètement finalisé. Mais le ministre Yannick Neuder, avant de partir, avait fait voter une loi pour avoir un registre national des cancers. Donc je ne sais pas ce qu'il va en être. Et c'est vrai que, ce n'est pas une anomalie, disons que c'est une particularité, la Collectivité de Corse subventionne l'ORS alors que dans d'autres régions ça passe par les universités. Donc ça sera peut-être quelque chose à voir à partir du moment où cet institut est créé et qu'effectivement, il y a une vraiment un institut de recherche.

Par contre, il y aura une recherche importante également sur le vieillissement de la population qui, pour nous, bien sûr, est un des enjeux du XXI^{ème} siècle, c'est pour ça que j'insiste toujours sur la prévention et la promotion de la santé. Si on veut bien vieillir, il faut commencer jeune, il faut effectivement avoir, et l'activité sportive, et l'alimentation, etc., etc., ce qu'on n'arrête pas de répéter. Mais il ne suffit pas de construire des lits d'hôpitaux, il n'y en aura jamais suffisamment, il faut vraiment qu'il y ait aussi une prise en charge de la part des patients et de la part des individus, notamment chez les jeunes et je suis très contente que les jeunes s'en emparent.

Je dois dire qu'il faut vraiment que l'on tienne compte de nos particularités. C'est pour cela qu'en ayant des diverses réunions, on a aussi fait un focus pour que l'enseignement universitaire aille également sur les cabinets de médecine générale, vu la géographie de la Corse et les chronos distance, c'est impératif, maintenant, à travers « E case di a salute ». Je voudrais moi saluer l'implication des paramédicaux, avec notamment la formation qu'il y a eu en IPA, infirmière en pratique avancée, ce qui est vraiment important pour des territoires comme le nôtre, que ce soit à l'hôpital ou en médecine libérale, on voit que c'est vraiment une approche qui va nous permettre aussi d'apporter une réponse à ces fameux déserts médicaux que l'on décrit si souvent.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions et on vous tiendra informée des prochains travaux.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. Alors, c'est un rapport d'information.

Allora passemu avà a u raportu nantu à e Mudilità di creazione è di lanciamentu di u « Servizi Publicu di a Data è di l'Intelligenza Artificiale di Corsica.

Qual'hè chì u presente ? O Sgiò Presidente, à voi.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 009 : Mudalità di creazione è di messa in anda di u « Servizi Publicu di a Data è di l'Intelligenza Artificiale di Corsica ».

Rapport n° 009 : Modalités de création et de lancement du « Service Public de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle de la Corse ».

M. le Président Gilles SIMEONI

Nous avons donc profité de cette session, à l'occasion de laquelle il était difficile et nous semble-t-il contre indiqué de venir sur des rapports qui pouvaient avoir des incidences financières directes ou indirectes sur les communes, intercommunalités ou citoyens, nous avons donc profité de cette session pour essayer d'inscrire à l'ordre du jour un certain nombre de rapports structurants qui permettent de jeter les bases de véritables sauts qualitatifs d'un point de vue de nos politiques publiques.

Le rapport que j'ai l'honneur de présenter devant l'Assemblée de Corse à ce moment de notre session fait partie de ces rapports structurants puisqu'il propose à l'Assemblée de Corse de valider les modalités de création et de lancement du « Service Public de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle de la Corse ».

C'est à mon sens un rendez-vous extrêmement important, même si la matière peut sembler aride, technique, elle est en fait fondamentalement politique. Et d'ailleurs, la présentation de ce rapport fait aussi écho à la présentation du rapport « Prospective 2050 ». Nous ne pourrions pas appréhender les enjeux du court, du moyen et du long termes si nous ne faisons pas de la gestion de la donnée et de notre politique numérique, incluant les questions d'intelligence artificielle, si nous ne faisons pas donc de ce traitement de la donnée et de la politique numérique un axe fort de nos politiques publiques et de nos choix stratégiques.

Alors, dire deux mots pour introduire le rapport dans le contexte global que vous connaissez, nous devons, comme tous les territoires, comme tous les pays, comme tous les peuples, à la fois chercher à maîtriser le plus largement possible notre destin, protéger nos citoyens, mais également saisir les opportunités d'un monde en profonde mutation, un monde qui est à la fois soumis à des crises profondes et violentes, mais également à des perspectives qui vont en s'accélégrant de façon exponentielle.

Dans ce monde-là, le numérique n'est plus un simple outil parmi d'autres, mais il est véritablement un instrument structurant essentiel de la capacité individuelle et collective à agir, à innover, à construire son identité, à la défendre et à la faire rayonner.

Donc le rapport d'aujourd'hui, comme je le disais, n'est pas un rapport uniquement technique. Il participe d'une vision globale dans laquelle, je le redis, nous cherchons chaque fois que possible à construire les espaces de souveraineté les plus larges possibles, souveraineté énergétique, souveraineté agricole, souveraineté dans la gestion de nos ressources stratégiques, mais également souveraineté numérique. La souveraineté numérique, elle passe par une maîtrise par la Corse et ses institutions de leurs données et de l'intelligence artificielle.

Je rappelle quand même que depuis notre accession aux responsabilités en 2015, nous avons fait de cet objectif de construction progressive, pan par pan, plug par plug, nous avons fait de cet objectif de construction de la souveraineté numérique un objectif véritablement essentiel et fondamental. Donc je me retourne également, bien sûr, vers l'administration, le DGA, Michel Gaudeau Pacini et Éric Ferrari, qui est un peu, je dirais, le concepteur au plan administratif de la politique numérique de la Collectivité de Corse, je me retourne vers vous, bien sûr, pour vous exprimer, à vous et à vos équipes, ma gratitude et notre gratitude pour le travail qui a été mené.

Je rappelle brièvement, nous nous sommes engagés pour le très haut débit, la DSP innovante que nous avons conclue, et aujourd'hui, cette infrastructure est déployée totalement. Je rappelle que nous avons un taux de couverture de notre territoire de 100 %, là où la moyenne européenne est inférieure à 70 % et où les îles méditerranéennes et notamment les îles voisines comme la Sardaigne et la Sicile, sont très en deçà de ce pourcentage.

Donc le très haut débit, le New Deal aussi pour faire reculer les zones grises et faire progresser la couverture en termes de téléphonie, l'espace numérique intégré pour les collèges et lycées de Corse, tous les collèges et lycées avec l'espace Leia et l'accès au très haut débit pour l'ensemble des établissements d'enseignement, collèges et lycées de Corse. Également, la politique proactive qui a été menée en matière de cybersécurité avec la création du CSIRT qui nous permet d'anticiper les risques d'hacking et donc, je dirais, d'intrusion dans les différents systèmes informatiques, qu'il s'agisse de ceux des institutions ou de ceux des entreprises.

Aujourd'hui, ce qui vous est proposé, c'est d'acter un pas supplémentaire dans cette stratégie de construction de notre souveraineté numérique en jetant les bases, en créant le cadre juridique général et en vous proposant la procédure échelonnée environ sur 2 années, qui doit nous permettre

de créer un véritable service public territorial, service public corse dédié à la donnée et à l'intelligence artificielle.

Et là, je me retourne vers la présidente de l'Assemblée de Corse, on est au confluent de deux enjeux. Le premier, c'est un enjeu dont vous avez souvent fait un cheval de bataille, y compris dans nos discussions avec l'État, on ne peut pas avoir des politiques publiques innovantes et efficaces si on n'a pas accès à l'information stratégique. Donc, un des enjeux fondamentaux pour la Corse aujourd'hui, c'est de renforcer son accès et sa maîtrise de l'information stratégique dans tous les domaines. Si nous n'avons pas cet accès à l'information stratégique, à la maîtrise de l'information stratégique, nous serions un peu dans la position d'un pilote qui chercherait à guider un avion sans aucun tableau de bord et sans aucun élément pour le savoir. Donc, c'est un enjeu qui est véritablement essentiel.

Deuxième notion fondamentale, c'est celle de bien commun. En filigrane de ce service public de la donnée, il y a le choix politique de dire que la donnée stratégique dans le domaine numérique et dans le domaine de l'intelligence artificielle est fondamentalement un bien commun et que ce bien commun ne doit pas être susceptible d'une appropriation privative et qu'en même temps sa gestion doit se faire dans le respect des principes de la démocratie numérique, c'est-à-dire notamment la confidentialité des données, la confidentialité du traitement, etc.

Donc on voit qu'en fait, sous un aspect apparemment très technique, ce sont de véritables abîmes vertigineux de réflexion sur les évolutions concrètes de notre démocratie et dans notre rapport à la démocratie qui sous-tendent le rapport qui vous est présenté aujourd'hui.

Nous avons donc des objectifs clairs à travers cette consécration de la Data et de l'intelligence artificielle comme un bien commun de la Corse et des Corses.

Premièrement, renforcer l'efficacité et la transparence de notre action publique, y compris en rendant accessible au plus grand nombre les informations essentielles qui concernent la vie collective des Corses.

Deuxièmement, accompagner et stimuler l'innovation, y compris dans le domaine économique en offrant à l'ensemble des acteurs du territoire de l'île, aussi bien les entreprises que les chercheurs, les collectivités, les citoyens, donc stimuler l'innovation en offrant aux acteurs des outils qui vont permettre de dégager une véritable plus-value.

Enfin un enjeu, je l'ai dit, de démocratie numérique avec une dimension de protection des citoyens à travers une sorte de coffre-fort juridique et numérique

qui permettra de garantir que les données stratégiques, et y compris les données stratégiques sensibles, ne peuvent pas être exploitées ou détournées par des acteurs extérieurs, et notamment des acteurs qui auraient d'autres objectifs que l'utilité publique et l'intérêt général.

Donc un objectif ou des objectifs ambitieux qui s'inscrit aussi dans la continuité des travaux qui sont menés au plan européen et au plan international pour chercher à sécuriser au plan juridique la gestion des Datas et la gestion de l'outil formidable mais également dangereux, potentiellement dangereux, que représente l'intelligence artificielle.

Je rappelle qu'il y a une dimension éthique essentielle qui est consubstantielle aux propositions qui vous sont faites, et je rappelle également, mais j'y viendrai dans la présentation de la méthode, que nous avons jeté les bases d'un écosystème global qui permet d'impliquer l'ensemble des acteurs et notamment qui nous permettra de nous appuyer, y compris dans les 24 mois à venir, dans le cadre d'un partenariat avec l'université de Corse et notamment le master du droit du numérique où le professeur Giudicelli, en accord avec le président de l'université et l'ensemble de l'UFR droit, s'est dit tout à fait disponible à faire travailler, y compris des étudiants dans le cadre de leur master, sur les différentes problématiques au plan juridique qui sont abordées dans le cadre du rapport.

Ce service public de la donnée et de l'intelligence artificielle de la Corse, s'appuiera sur 5 piliers essentiels.

Le premier pilier, ce sont des infrastructures souveraines Aujourd'hui, la conservation et la gestion de nos données numériques dépendent largement d'opérateurs extérieurs à travers la délégation de service public que nous avons construite et que nous sommes en train d'attribuer, eh bien, nous allons construire un écosystème de haut débit et de très haut débit autonome, avec notamment un GIX local et des centres de données hébergés sur le territoire insulaire. Donc cette trajectoire-là, elle est génératrice de limitations et de notre dépendance et des vulnérabilités aux acteurs extérieurs. Donc, des infrastructures souveraines pour nous garantir le plus large niveau possible de maîtrise de ces données.

Deuxièmement, une plateforme globale Data Corsica, c'est-à-dire un véritable guichet unique numérique Data-intelligence artificielle qui recueillera et conservera l'ensemble des données publiques et des données d'intérêt général à partir desquelles nous pourrions développer des applications innovantes pour les croiser, les mettre en perspective, les comparer, etc.

Donc une sorte de véritable, je me tourne vers Bianca, un véritable jumeau numérique, puisque je sais que la notion de jumeau numérique vous avait

beaucoup plu dans le cadre du tricentenaire de la naissance de Paoli, mais un jumeau numérique qui permettra d'avoir l'ensemble des données et de les gérer, y compris par exemple sur nos ressources en eau, sur les risques naturels, sur le réchauffement climatique ou encore dans le domaine culturel, sur notre patrimoine matériel et immatériel, linguistique, musical et autres.

Troisième point, une gouvernance partagée. C'est là qu'il va falloir être innovant. Nous avons créé un consortium qui va travailler à la mise en œuvre de ce service public. Ce service public de la donnée ne sera pas géré par la seule Collectivité de Corse. Il a vocation, y compris sous des formes juridiques, à explorer en s'appuyant notamment et principalement sur la réflexion de l'Université de Corse, un service public qui sera géré à travers une gouvernance associant bien sur la Collectivité de Corse avec un rôle central, mais également les communes, l'université, les entreprises, voire les services de l'État, tous ceux qui en Corse en fait, soit produisent, soit utilisent des données ayant une dimension d'intérêt général. La gestion de ces données étant effectuée à travers une charte éthique commune que nous avons corédigée, dont nous avons posé les principes.

On n'est pas dans une démarche statique, on est dans une démarche dynamique, c'est le quatrième point. Il y aura autour de ce service de la donnée, toute une offre de services à travers des formations, à travers de l'accompagnement juridique, à travers des outils et des applications qui permettront à l'ensemble des acteurs de tirer le plus grand profit possible au sens utilité de la donnée, en permettant à chacun non seulement d'y accéder, mais également de l'intégrer dans sa vision stratégique.

Enfin, dernier point, une véritable animation territoriale puisque cette plateforme a vocation bien sûr à être investie par les acteurs et à générer une dynamique collective avec des ateliers, des appels à projets et bien sûr des référents qui seront en charge de l'animation de cette plateforme.

La charte de la donnée et de l'intelligence artificielle de la Corse, qui est proposée en annexe qu'il vous est demandé aujourd'hui de valider, a été organisée autour de principes fondamentaux comme celui de la transparence, données publiques ouvertes par défaut, sauf exception ou restriction justifiée ; souveraineté, les données auront vocation à rester en Corse et sous le contrôle des institutions de la Corse ; éthique, donc, c'est le guide des bonnes pratiques d'une intelligence artificielle de confiance qui fournira le socle de la garantie de l'utilisation et enfin l'inclusion la plus large possible aux fins de permettre, y compris aux structures ou institutions qui n'ont pas forcément suffisamment de moyens humains, ou financiers ou techniques pour s'emparer de ces données, eh

bien, de participer à la dynamique globale. Et donc, nous intégrerons bien sur les petites communes, les TPE ou encore les acteurs associatifs.

Comment allons-nous travailler ? Et je termine, alors financement mobilisé, financement propre de la Collectivité de Corse, Fonds FEDER, Fonds CPER. Une démarche qui associe d'ores et déjà plus de 50 partenaires et institutions, des expérimentations, y compris sur l'intelligence artificielle générative au sein des différents services de la Collectivité de Corse.

Et donc l'idée, c'est bien dans les deux années à venir, eh bien, de formaliser tout ça et de faire de la Corse un territoire pionnier qui construit sa souveraineté numérique dans le domaine de la gestion des Datas et de l'intelligence artificielle, et qui nous permettra d'ajouter cette corde à l'arc de notre développement à la fois ouvert sur le monde et maîtrisé par rapport à nos principes fondamentaux.

Madame la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente, ne prufittu pè ringrazià i traduttori, chì sò quì, dipoi sta mane, chì facenu un bellu travagliu, è chì sò minacciati di volte per l'IA, chì à mumenti in certe lingue traduttori ùn ci ne serà più perchè chì ghjè l'IA chì hà da rimpiazzà. Ma noi, avemu i nostri, sò quì, è ne simu cuntenti !

Allora, ci sò, nantu à stu raportu, altri raporti, avisi, d'altronde, mi pare, tutti pusitivi, ci hè quellu di u CESEC, chì hà messu un avisu favurevule, chì dice simpliciamente chì per a riescita di stu prugettu ci vole una cultura spartuta di i dati. Eccu. Dunque, ind'è l'interessu generale. Eccu. Què ghjè u prim'affare.

Dopu, ci hè l'Assamblea di a ghjuventù chì hà messu dinò un avisu pusitivu, u cercu, quì ci hè parechji cartulari, avà ùn u ritovu più. Ma ghjè pusitivu, l'aghju vistu prima. Ah ghjè quì ! Eccu!

Dunque, què ghjè fatta, è po ci sò e nostre duie cummissione. Aghju da dumandà à i respunsevuli di e cummissione di dà ci l'avisu. Allora, ci hè d'una parte a cummissione di e finanze.

M. Josphe SAVELLI

La commission des finances a émis un avis favorable sur le rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

È dopu ci hè quella di a CDENATE. A CDENATE hà dettu di sì, mi pare. A CEDENATE hà dettu...iè, favurevule. Senza a partecipazione di “Un soffiu”, “L’altra strada”, è Josepha Giacometti. “Avanzemu” ùn ci era micca.

Eccu! Dunque avemu tutti l’avisi, dopu dice chì ùn ci hè micca demucrazia ind’è stu paese. O figlioli, per un raportu ci sò 400 persone chì travaglianu. Eccu!

Nous sommes des grands démocrates, c'est très bien.

À ringrazià vi, O Sgiò presidente. Avà aghju da passà a parolla à l’Assemblea.

Qual’hè chì vole piglià a parolla ? Eveline per « Fà populu ».

Mme Eveline GALLONI D’ISTRIA

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Ce rapport structurant, comme l'a dit notre président, qui nous est proposé aujourd'hui, engage une vision et une méthode et surtout, il engage l'avenir de notre capacité collective à décider pour nous-mêmes.

Nous avons fait le choix, avec la stratégie Smart Isula, de considérer le numérique non pas comme un simple outil de modernisation administrative, mais comme un enjeu de souveraineté, au même titre que l'énergie, l'alimentation, les infrastructures de transport.

La donnée est aujourd'hui au cœur de toutes les politiques publiques : aménagement du territoire, environnement, tourisme, santé, mobilité, développement économique.

En créant un service public de la donnée, nous affirmons que la donnée d'intérêt général est un bien commun et qu'elle doit être gérée, protégée et utilisée au service de l'intérêt collectif Corse.

Ce rapport pose également un cadre très clair concernant l'intelligence artificielle. Il ne s'agit en aucun cas de déléguer la décision publique à des algorithmes, il ne s'agit pas non plus de substituer la machine à la responsabilité politique ou administrative. Au contraire, le texte affirme des principes forts que je tiens à rappeler : aucune décision automatisée individuelle dans le service public, une supervision humaine systématique, une exigence de transparence et d'explicabilité, une attention particulière portée aux impacts environnementaux et une logique de sobriété et de frugalité numérique.

L'intelligence artificielle est ici conçue comme un outil d'aide à la décision, jamais comme une finalité et elle est toujours sous contrôle humain. C'est une approche responsable, lucide et profondément respectueuse des citoyens.

La réussite de ce service repose sur un élément central, la confiance, confiance des citoyens dans l'usage de leurs données, confiance des partenaires publics et privés dans les règles du jeu, confiance des élus dans la fiabilité des outils mis à leur disposition.

La charte de la donnée et de l'intelligence artificielle de la Corse, le guide des bonnes pratiques, le protocole d'échange de données et l'accord de consortium constituent un ensemble cohérent, solide juridiquement et politiquement assumé.

Ils traduisent une volonté claire : il s'agit d'ouvrir, de partager, de mutualiser sans jamais renoncer à la protection, à la souveraineté et à l'éthique.

Je veux enfin insister sur un point essentiel, ce service public n'est pas pensé pour être un outil centralisé éloigné des réalités locales. Il a vocation à outiller les communes, les intercommunalités, les agences, les offices, à améliorer les diagnostics territoriaux, à objectiver les choix, à mieux évaluer les politiques publiques.

Pour nos territoires de montagne, pour nos communes, pour les élus de proximité, disposer de données fiables, partagées et accessibles est un enjeu majeur d'égalité et d'efficacité de l'action publique.

En approuvant ce rapport, nous ne créons pas simplement un nouveau dispositif. Nous posons une pierre supplémentaire dans la construction d'une Corse capable de maîtriser son destin numérique, de protéger ses données, de valoriser ses spécificités, y compris linguistiques et culturelles, en innovant sans renoncer à ses valeurs.

Ce rapport nous engage à faire un choix de responsabilité, de souveraineté, faire un choix d'avenir.

Allora à noi di fà un pilastru di a demucrazia muderna in Corsica.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene dinò ? Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Simplement pour dire, Madame la présidente, je crois que là on a un rapport qui fait la jonction parfaite avec Corsica Pruspettiva.

Alors j'anticipe peut-être un petit peu sur un commentaire que vous alliez faire, je m'en excuse si c'est le cas, mais dans la prospective que vous avez menée, la souveraineté numérique, et on l'a déjà dit, est au cœur de nos préoccupations et au cœur des enjeux pour la Corse de 2050 dans le cadre de votre rapport, et là où on peut se féliciter, je dis sans flagornerie, c'est que l'exécutif sur ce dossier-là, en particulier sur l'écosystème du numérique, est parfaitement au point, anticipe, et non pas pose les jalons parce qu'on n'est plus au stade de poser les jalons dans le cadre de la politique du numérique qui est menée depuis plusieurs années par l'exécutif, mais on est vraiment dans la construction, la consolidation, le développement d'une politique au service des Corses qui met en avant des notions qui sont fondamentales, au risque de me répéter, mais : le service public, la maîtrise de la donnée, la souveraineté numérique qui sera un enjeu fondamental pour un territoire qui plus est insulaire, enjeu fondamental pour la Corse.

Et je crois que notre Collectivité, depuis plusieurs années maintenant, particulièrement depuis quelques mois et aujourd'hui, à travers ce rapport à mettre en perspective avec les travaux précédents que nous avons eu à commenter, se dote de tous les instruments nécessaires pour affronter plus tranquillement et plus sereinement l'avenir.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non.

Effectivement, il y avait un argument que vous avez devancé, que je souhaitais présenter. Effectivement, ce rapport est totalement congruent, tant dans la forme que dans le fond avec celui que j'ai présenté tout à l'heure, sur la matière que nous avons présentée préalablement. C'est aussi la preuve que nous pouvons tout à fait articuler les décisions de court terme avec le moyen et les préoccupations de long terme. Aujourd'hui, sur l'IA, à laquelle nous avons consacré d'ailleurs une conférence volontairement, non seulement avec des spécialistes scientifiques, mais aussi puisqu'étaient présents un chercheur de Meta, des socioprofessionnels utilisateurs de l'IA, des Corses, utilisateurs de l'IA, nous avons pu toucher du doigt l'ensemble des enjeux associés à sa diffusion et à son utilisation.

Aujourd'hui, nous connaissons les risques qui sont parfois un peu surestimés, surjoués aussi certainement. Mais nous connaissons aussi toute la potentialité de l'IA en termes économiques, à la fois pour améliorer les processus d'organisation, ses résultats aussi en termes d'augmentation de productivité et leur caractère pleinement opérationnel dans des industries telles que les industries créatives dont elle constitue la matière première.

Je rappelle qu'aujourd'hui, par exemple, une entreprise, je lui fais volontiers de la publicité, comme Armada, je parle sous le contrôle d'Hugo, donc Jérôme Battistelli aujourd'hui, qui a travaillé sur les effets spéciaux du film *The Substance*, je ne sais pas si vous l'avez vu, à voir, eh bien, c'est un jeune Corse qui a fait les effets spéciaux, et ce n'est pas rien en termes d'effets spéciaux, c'est quand même assez phénoménal. Donc, c'est un jeune Corse qui travaille ici, qui travaille sur le continent, mais qui exporte.

Je dirais que c'est le type d'activité qui n'est pas soumise au surcoût de transport. Donc là, on est dans de l'économie immatérielle, footloose, non ancrée dans la terre et soumise aux aléas des transports, pas du tout. C'est délocalisable, relocalisable et ça crée de la productivité, une économie, et très certainement que dans le scénario 3 d'ailleurs, et le 4, c'est ce type d'économie qui nous intéresse.

Il n'en demeure pas moins, Monsieur le président, je suis d'accord avec vous, qu'il convient, compte tenu de la sensibilité des données et des milliards de données qui sont traitées, que nous ayons en la matière une politique publique affirmée, et c'est ce que vous faites et c'est ce que vous nous proposez, parce qu'il en va, bien évidemment, non seulement de la protection, mais aussi des principes, tout simplement démocratiques auxquels nous tenons fortement.

Donc merci pour ce rapport, je vous repasse la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je n'ai rien à rajouter. Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien donc nous allons procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?
Tout le monde est pour.

Donc le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

J'ai omis de féliciter les services, bien sûr, et Monsieur Ferrari, en particulier pour ne pas le nommer, pour lequel on va créer des jumeaux et même des triplés numériques.

Je précise qu'on peut faire des jumeaux numériques de territoire. J'ai assisté à un colloque il y a 15 jours, on a présenté Corsica Pruspettiva, on nous a proposé un jumeau numérique de la Corse, donc ça serait bien qu'on y réfléchisse. Bon, je ferme la parenthèse.

Alors, Monsieur le Président, rapport suivant, chì ora sò ? Emu u tempu, travagliemu à pena.

Vous avez la parole.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 010 : Resu contu di e delegazione d'attribuzione à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente per u primu simestru di u 2025.

Rapport n° 010 : Compte rendu des délégations d'attributions consenties au Conseil exécutif et à son Président pour le premier semestre 2025.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est une formalité obligatoire puisqu'une délégation a été consentie en début de mandature au Conseil exécutif et au président du Conseil exécutif pour mettre en œuvre un certain nombre de dispositions, sous réserve bien sûr d'en informer l'Assemblée de Corse et de lui demander d'acter la mise en œuvre de ces délégations d'attribution.

Donc je vous renvoie respectueusement au rapport qui est annexé au rapport général, avec notamment la liste de l'ensemble des décisions qui ont été prises en application des délégations qui ont été consenties par l'Assemblée de Corse.

Je rappelle simplement, pour les élus, mais aussi pour les personnes qui nous écoutent aujourd'hui, que ces rapports sont en accès libre sur le site de la Collectivité de Corse et que notamment, ils permettent d'avoir le détail de l'ensemble des subventions qui sont mises en œuvre et attribuées par la Collectivité de Corse, donc individualisées par le Conseil exécutif, en application d'un règlement ou de règlements, au pluriel, qui régissent l'attribution de ces subventions, sous le contrôle bien sûr de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente. Allora, quale hè chì vole dà u so parè nantu à stu resu contu? Chì ghjè un azzione, torna, demucratu. Nimu? Bon! Vi ringraziemu, ùn ci hè micca votu perchè chì ghjè un infurmazione. Ghjè un resu contu.

C'est un compte rendu, donc c'est une prise d'acte.

Nous prenons acte, Monsieur le Président, de votre compte rendu.

À ringrazià vi.

Raportu n° 019 : Dumanda d'adattazione regulamentaria relativa à a cumpusizione di u cumitatu pà l'impiegu di Corsica.

Rapport n°019 : Demande d'adaptation réglementaire relative à la composition du comité pour l'emploi de Corse.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est un rapport important, mais je pense qu'il ne pose pas de problème de principe, c'est la demande d'adaptation réglementaire relative à la composition du comité pour l'emploi de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, ghjera u 19 : dumanda d'addattazione regulamentaria relativa à a cumpusizione di u cumitatu pè l'impiegu. Iè, ghjè una dumanda chì ci hè stata fatta, ma ghjè una dumanda urgente dunque ci hè un votu prima nant'à l'urgenza. D'accordu? Allora vutemu l'urgenza.

Quale hè chì ghjè contru? Site contr'à l'urgenza...chì vole...Voi ùn site chè per u long'andà, ghjè què! Micca l'urgenza.

Allora, contr'à l'urgenza, nimu ùn hè contru? Và bè. Allez, u pudete passà allora.

(L'urgence est adoptée).

Le Président Gilles SIMEONI

Alors, c'est un rapport important sur le plan des principes, le principe c'est celui de la prise en compte de la représentativité du STC, Syndicatu di i Travagliadori Corsi, dans l'ensemble des instances de façon générale et générique. Mais pour cette question précise et ce rapport précis, c'est pour qu'il soit autorisé à siéger, le STC, au sein du comité pour l'emploi de Corse.

Je rappelle simplement que les comités pour l'emploi sont des instances territoriales destinées à coordonner les politiques publiques de l'emploi et à renforcer la concertation entre l'État, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux.

Donc, ces comités pour l'emploi ont été créés par la loi du 18 décembre 2023. Et puis ensuite, la loi ayant posé le principe, un décret du 18 juin 2024 est venu préciser la composition du comité pour l'emploi de Corse. Ce comité pour l'emploi étant placé sous la présidence conjointe du préfet de Corse et du président du Conseil exécutif de Corse.

Donc rapidement, rappeler que dans ce comité pour l'emploi, il y a 14 représentants de l'État, le préfet, les différentes administrations et services de l'État ; 14 représentants des collectivités territoriales, notamment la Collectivité de Corse, les communes et regroupements et 8 représentants des partenaires sociaux ainsi que des personnalités qualifiées.

Le problème est le suivant, c'est que le décret qui a fixé la composition du comité pour l'emploi de Corse a repris les dispositions générales des textes régissant la matière, prévoyant que la représentation des organisations syndicales des salariés au sein des CPE est réservée aux organisations reconnues représentatives au niveau français et interprofessionnel. Et dès lors qu'on se met pour analyser la représentativité à l'échelle de la France tout entière, le STC qui est la première organisation syndicale en Corse, n'est bien sûr pas représentatif au plan français et donc est exclu de la représentation.

Alors, lorsque je me suis aperçu du texte de ce décret, j'ai aussitôt saisi le préfet de Corse, les préfets de Corse successifs, les 15 avril 2025, les 25 juillet 2025 et encore tout récemment avant la tenue du premier CPE de Corse, en disant tout simplement, je pense que nous en sommes tous d'accord, que cette façon d'exclure le STC, qui est la première organisation syndicale de l'île, ne peut pas nous satisfaire. On ne peut pas imaginer une instance qui doit réfléchir à la lutte contre le chômage et à l'articulation entre les différents partenaires en impliquant les syndicats, une instance qui exclut le principal syndicat de Corse.

Donc le préfet de Corse, Monsieur Filippini d'abord, et Monsieur Jalon ensuite, que j'avais saisis, m'avaient répondu : ça pose un problème effectivement, on va regarder comment on peut essayer de ne pas mettre en œuvre ce texte. Et puis, à la veille du comité pour l'emploi, le préfet m'a dit : "Écoutez-moi, je n'ai pas de solution. Aujourd'hui, on est bloqués."

Donc le comité pour l'emploi, il s'est tenu la semaine dernière. J'étais en train de faire remarquer, comme j'en avais prévenu le préfet, aux membres du comité pour l'emploi que la situation était anormale et qu'on ne s'en accommodait pas. C'est le moment où le STC a choisi d'intervenir de façon très respectueuse au plan formel, mais une intervention symbolique. Un certain nombre de responsables du STC, dont le secrétaire national, qui ont dit qu'ils ne comprenaient pas pourquoi ça devait siéger sans eux.

L'accord s'est fait pour constater que la situation était anormale. Le préfet leur a proposé et la proposition a été acceptée, qu'il puisse siéger en tant que personnalité qualifiée, mais sans voix délibérative. Donc, ça ne peut être qu'une solution de transition.

La seule solution qui est satisfaisante, et le comité pour l'emploi en a convenu à l'unanimité, eh bien, c'est que l'on on modifie le décret et que l'on prévoit que parmi les organisations syndicales qui y siégeront, eh bien, on va prendre en compte une représentativité à l'échelle de la Corse et pas à l'échelle de la France tout entière.

Donc, c'est au visa de l'urgence pour que le prochain comité pour l'emploi puisse siéger dans une composition intégrant pleinement le STC, que l'Assemblée de Corse est saisie aujourd'hui.

Alors, pour demander la modification du décret, bien sûr, mais dans l'article 2 de la délibération, au-delà de ce décret, il y a bien sûr l'affirmation de principe qui consiste à demander que cette adaptation soit étendue à l'ensemble des instances dans lesquelles les organisations syndicales sont représentées.

Et donc, même si c'est à un moment tardif de la session d'aujourd'hui, même si c'est sur une instance qui vient d'être créée et dans laquelle il y a un accord de principe, je crois que c'est important que l'Assemblée de Corse statue sur la demande de modification réglementaire, que nous puissions la transmettre aussitôt. Et ça sera aussi une façon de juger de la volonté du Gouvernement, puisqu'il s'agit simplement de modifier un décret, de la volonté du Gouvernement de faire que le droit prenne en compte la réalité sociale et démocratique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hè intesa, vi ringraziamu. Quale hè chì vole fà una dumanda ? Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nò, micca una dumanda. Duie parolle.

Ci rallegremu di issa pruposta di decretu. Di sicuru, eru presente l'astru ghjornu quandu u prefettu s'hè mustratu apertu. Ghjè vera. À nant'à a piazza, hein! Ma si po di chì dapoi tant'anni, u STC hè di fronte à sempre listessu penseru per via di a so raprisentazione "naziunale", naziunale francese hein diceraghju, è ghjè sempre un cumbattu. È què, alloca à tant'anni, ùn si capisce micca sempre.

Dunque ci rallegremu di issa pruposta, di sicuru. Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, emu da vutà sta dumanda, s'è vo site d'accordu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ?

Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu vote à prò.

Dunque, **ADDUTTATU À L'UNANIMITÀ.**

Eccu. Allora, ramintate vi chì dumane matina, mi girgu versu l'Esecutivu, dumane matina ci hè u raportu nant'à i trasporti hein ? Di Jean-Félix Acquaviva. È ci hè a lingua dumane matina.

M. le Président Gilles SIMEONI

Prima a lingua, dumane matina. Prima a lingua.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cum'è vo vulete, d'accordu. Dopu avà, vulete passà torna à carchissia ? Un cartulare ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Pè contu nostru nò perchè ci hè una dumanda di mudificazione è d'addattazione regulamentaria, ma tocca à l'energia, è ci vole...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci vole Julien, u Presidente di l'AUE.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ma ghjè un avisu, un avisu nant'à un prugettu. Ma ghjè un puntu tecnicu impurtante, è saria megliu ch'ellu pudessi prisintà Julien Paolini, dumaitina.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Và bè. Pudemu passà, a facciu eiu, ghjè un raportu di a Presidenza di l'Assamblea, a mudificazione di i riprisententi di l'Assamblea in varii urganismi. S'è vo site d'accordu ? Cusì ghjè fatta.

**RAPPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 002 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii.

Rapport n° 002 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, v'aghju da dumandà à pena d'attenzione, à tutti, ma in particolare à u gruppu "Fà populu" perchè i cambii, o i cambiamenti, sò vostri, in seguita di a demissione d'Alex Vinciguerra. Dunque ci sò i cambii da fà.

Alors Syndicat mixte du parc naturel régional en remplacement d'Alex Vinciguerra, il y aurait Dany Antonini.

Pudemu fà un votu gruppatu

Pour la commission locale de l'eau, du SAGE, des bassins versants de la Gravona, du Prunelli et des golfes d'Aiacciu et de Lava, Alex Vinciguerra serait remplacé par Marie-Hélène Casanova-Servas. Ce sont des titulaires.

Pour le conseil des sites, tronc commun aux formations de la nature, des paysages, des sites, du patrimoine, de l'architecture et des carrières. En remplacement donc d'Alex Vinciguerra, il y aurait comme suppléant François Sorba.

Pour ce qui est du Conseil des sites formation, patrimoine, architecture, en remplacement d'Alex Vinciguerra, Don Jo Luccioni. Là, il n'y avait qu'un suppléant à changer, Paola Mosca ne bougera pas. Alex Vinciguerra était suppléant et donc le nouveau suppléant est Don Joseph Luccioni, la titulaire doit être Paola, je pense. Voilà, merci.

Concernant le CREFOP, Alex Vinciguerra en titulaire sera remplacé par Joseph Savelli. Cachez votre joie !

Pour le bureau du CREFOP, Alex Vinciguerra sera de nouveau remplacé par Joseph Savelli.

Pour le CNFP, Alex Vinciguerra sera remplacé par Tony Peraldi.

Pour le comité d'évaluation des politiques publiques, Alex Vinciguerra sera remplacé par Tony Peraldi, mais c'est une suppléance.

Pour le bureau du comité d'évaluation des politiques publiques, la même chose.

Pour le conseil de l'aménagement de l'urbanisme de Corse, Alex Vinciguerra sera remplacé par Don Jo Luccioni. Charlotte Terrighi devient titulaire et Pierre Ghionga est son suppléant.

Il y a un amendement pour « Fà populu in seme ». Donc maintenant que j'ai dit tout ça, c'est la proposition, il y a un amendement au conseil de l'aménagement et de l'urbanisme de Corse, le CAUC. Il y a un autre changement que je n'avais pas qu'on va rajouter, on a Jean-Paul Panzani qui va être remplacé par ... Non, ce n'est pas ça, non, non, non, non, c'est bon. C'est après le CAUC, au sein du conseil d'administration de l'Office de l'environnement de la Corse, on a Jean-Paul Panzani qui va être remplacé par Antonia Luciani.

Au sein du conseil d'administration de l'AUE, c'est Paola Mosca qui va être remplacée par Tony Peraldi. Enfin, sur le papier, il y a écrit Antoine.

Au sein du Conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, donc l'ENSP, relié à l'université, Paola Mosca, elle va être remplacée par Elisa Tramoni. On est bon ?

M. Romain COLONNA

Madame la Présidente, on a juste un petit souci. Je laisse Joseph Savelli formuler la requête.

M. Joseph SAVELLI

La responsabilité de la requête. Non, sur le CREFOP, il y a une erreur d'où ma surprise, c'est Muriel Fagni qui est titulaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous, ce n'est pas ce que nous avons, mais ce n'est pas grave. Alors sur le CREFOP, la participation au comité et au bureau ? Les deux donc. J'avais bien vu qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas.

M. Josphe SAVELLI

Mon étonnement n'était pas lié à ma fatigue !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je n'en doute pas, mais à votre surprise ! Donc, Fagni Muriel, très bien.

Donc, par ailleurs, nous avons eu une demande de l'université. Il y a une demande de l'université qui nous a saisis le 15 janvier 2026 aux fins de communiquer les noms et les coordonnées des représentants de la Collectivité pour siéger au conseil de l'institut des entreprises corses, l'IAE. Les représentants étaient Nadine Nivaggioni et Sandra Marchetti en tant que suppléantes, et nous souhaiterions conserver, c'est ce qui est proposé, elles y étaient pour cette mandature, donc l'idée, c'est de conserver ces représentantes. D'accord ? Excusez-moi, je ne maîtrisais pas parfaitement parce que je pensais que ça passerait demain. Donc voilà, c'est bien, donc c'est fait.

Je sou mets à votre approbation ces propositions de représentations de notre institution dans d'autres instances.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Cela est ADOPTE à l'unanimité.

Bien. Je pense que nous en avons terminé pour ce soir.

Je récapitule en quelques mots, demain, vous me dites ce qu'il en est, je demande aux services de suivre. Demain matin, nous commencerons avec les conclusions de l'audit des comptes sur la délégation de service public maritime...

Nous ne parlons plus la même langue !

Donc, nous commençons par la langue, Romain Colonna, vous êtes d'accord ? Moi, j'ai entendu deux fois les transports, mais ce n'est pas grave !

M. Romain COLONNA

Madame la Présidente, ça dépend de l'heure... Non, je rigole !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Demain matin, 9 h 30.

Alors oui, mais ça, il va falloir qu'on en discute parce que ce n'est pas possible à chaque fois, parce que la réunion sur la commission de lutte contre les dérives mafieuses, ça va être compliqué, on ne peut pas sanctuariser une matinée entière sur ces questions-là. On en reparlera.

Donc 10 heures, l'Assemblée de Corse, avec la langue d'abord, ensuite les transports, le projet de territoire pour la gestion de l'eau du Capi Corsu, à mon avis, on va passer à l'après-midi, et puis ensuite la gouvernance territoriale de l'eau, enfin l'énergie et deux motions.

Voilà, merci.

À bona sera !

La séance est suspendue à 19 h 05.



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2026 COMPTÉ RENDU IN EXTENSO 2026



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE STRAURDINARIA DI
L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

29 è 30 di GHJENNAGHJU di u 2026

1^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

29 et 30 JANVIER 2026

2^{da} ghjurnata/2^{ème} journée



**1^{MA} SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU 2026
1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER 2026**

**SUNTA di u VENNARI u 30 di GHJINNAGHJU di u 2026
SOMMAIRE du VENDREDI 30 JANVIER 2026
2^{da} ghjurnata/2^{ème} journée**

La séance est reprise à 11h00

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
/ RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE**

Madame la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

7

**Raportu n^u 014 : Raportu di a Cummissione ad hoc nantu à a pulitica
linguistica di a Cullettività di Corsica. « Lingua corsa. U nostru bè
cumunu Per una pulitica linguistica ».**

**Rapport n^o 014 : Rapport de la Commission ad hoc sur la politique
linguistique de la Collectivité de Corse. « Langue corse : Notre bien
commun. Pour une politique linguistique ».**

Présentation du rapport par M. Romain COLONNA, Président de la
commission dédiée.

8

Prise(s) de parole :

Madame Muriel FAGNI

17

Monsieur Jean-Martin MONDOLONI

18

Madame Nadine NIVAGGIONI

20

Madame Josepha GIACOMETTI PIREDDA

23

Monsieur Pierre GHIONGA

25

Monsieur Saveriu LUCIANI	26
Madame Christelle COMBETTE	29
Mme Marie-Claude BRANCA	30
Monsieur Petru Antone FILIPPI	31
Monsieur Don-Joseph LUCCIONI	34
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	37
Monsieur le Président Gilles SIMEONI, en réponse.	39
PRISE d'ACTE	45
<i>Suspension de la séance à 13h05 / Reprise à 15h15</i>	
INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS	
Raportu n° 007 : Cunclusioni di l'audit di i conti 2023 di a delegazione di serviziu publicu marittimu 2023-2029.	
Rapport n° 007 : Conclusions de l'audit des comptes 2023 de la délégation de service public maritime 2023-2029.	
Présentation du rapport par Monsieur Jean-Felix ACQUAVIVA, <i>Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse (OTC)</i>	46
Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis du CESEC, de la CDENATE et de la CFF	50
Prise(s) de parole :	
Monsieur Jean-Michel SAVELLI	51
Madame Paule CASANOVA-NICOLAI	53
Monsieur Jean-Felix ACQUAVIVA, réponse	54
PRISE D'ACTE	61
ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT	
Raportu n° 006 : Prughjettu di Territoriu per a Gestione di l'Acqua di u Capicorsu.	
Rapport n° 006 : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Capicorsu.	
Présentation du rapport par Madame Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC)</i>	63

Avis de la CDENATE par Monsieur François SORBA, rapporteur	64
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Monsieur Saveriu LUCIANI	64
Madame Vannina CHIARELLI-LUZI, en réponse	67
VOTE RAPPORT	67
Raportu n° 008 : Mudalità di messa in opera di i prughjetti di territoriu per a gestione di l'acqua (PTGE) in Corsica : versu una nova guvernanza territoriale di a pulitica di l'acqua	
Rapport n° 008 : Modalités de mise en oeuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse : vers une nouvelle gouvernance territoriale pour la politique de l'eau.	
Présentation du rapport par Madame Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse (OEHC)</i>	68
Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis CDENATE	69
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Monsieur Jean-Paul PANZANI	69
Mme la Présidente MAUPERTUIS	72
M. Saveriu LUCIANI	72
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, en réponse	74
VOTE RAPPORT	74
ENERGIA / ÉNERGIE	
Raportu nu 020 : Avisu relativu à u prughjettu di decretu chì porta mudifica di a parte riglementaria di u Codice di l'energia, relativa à i schemi di raccurdamentu à a reta di l'energie rinnuvevule in e zone micca intercunnettate.	
Rapport n° 020 : Avis relatif au projet de décret portant modification de la partie réglementaire du Code de l'énergie relative aux schémas de raccordement au réseau des énergies renouvelables dans les zones non interconnectées.	
Présentation du rapport par Monsieur Julien PAOLINI, <i>Conseiller exécutif, Président de l'AUE</i>	76
Vote sur l'urgence	81

<i>Prise(s) de parole :</i>	
Monsieur Jean-Michel SAVELLI	81
Monsieur Julien PAOLINI, en réponse	82
VOTE	85
DEROGATION TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU SGAC - PROROGATION DES DEBATS	
VOTE	85
MUZIONE / MOTIONS	
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	86
Mme la Présidente MAUPERTUIS	86
Monsieur Romain COLONNA	86
Mme la Présidente MAUPERTUIS	87
Suspension des travaux à 17h00 / Reprise à 17h05	
Motion n° 2026/E1/001 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Crise agricole et reconnaissance des spécificités corses Présentation de la motion par Madame Paula MOSCA	88
Mme la Présidente MAUPERTUIS	89
M. Dominique LIVRELLI, avis du Conseil exécutif	90
VOTE MOTION	90
Motion n° 2026/E1/002 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Protection du statut auto- nome du Groënland et respect du droit international. Présentation de la motion par la Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	91
M. le Président Gilles SIMEONI	92
VOTE MOTION	93

Suspension à 17h15 / Reprise à 17h55	
Motion susbtitutive n° 2026/E1/003 (Se substitue à la motion n°2025/E2/027 déposée par le groupe Core in Fronte Présentation de la motion par Madame Véronique PIETRI	94
M. Julien PAOLINI, avis du CE et amendement oral	95
Vote amendement	96
Monsieur Romain COLONNA	96
VOTE MOTION	96
Mme la Présidente MAUPERTUIS	96
 La séance est levée à 18h00	

La séance est reprise à 11h05 sous la présidence de Madame Marie-Antoinette Maupertuis, Présidente de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Chì ghjè a cummissione adhoc nantu à a pulitica linguistica di a nostra cullettività. Ramintate vi chì avemu a capacità ind'è a nostra assemblea di pudè prудuce raporti tematchi à nant'à parechji sugetti per inizià a riflessione è fà pruposte, dinò. Aviamu decisu dinò in 2022 di fà raporti d'urientazione, pruposti di le volte per u Presidente di l'Esecutivu in particolare è ghjera una nuvella manera di travaglià, è ghjè ind'è stu filu chì per a questione linguistica, emu decisu di fà un raportu d'urientazione una prima volta, in nuvembre 2022, nant'à pulitica linguistica, chì hè statu digià presentatu è po dopu ci hè statu dinò parechji travagli, parechje cunsultazione, è ci hè statu dinò un raportu presentatu u 26 d'aprile 2024.

Ghjè ind'è st'andatura chì hè stata creata una cummissione adhoc, à nantu à a lingua corsa, u 26 di ghjugnu scorsu. I travagli di sta cummissione si sò fatti à tuttu u longu di l'annata dapoi sei mesi hein, tutta à fine di l'annata 2025. Ci hè statu un dianosticu chjaru chì hè statu fattu, da u Presidente di a cummissione, Romain COLONNA cù i cummissarii, è dui assi principali sò stati messi in prospettiva: prima ricunniscenza ghjuridica di sta lingua, ma dinò a pratica generalizata di sta lingua per ch'ella possi campà cum'è tutte e lingue ind'è u mondu. Eccu.

A sapete chì a priservazione di a nostra lingua ghjè un impegnu maiò per noi, un scopu maiò, unu di s'ellu ùn hè u fundamentale, mi pare un pilastru fundamentale di a nostra identità.

È dunque ghjè à noi quì di fà ciò ch'ellu ci vole per salvà la, ma non solu salvà la, ma fà la parlà soprattutto.

Eccu, aghju da dà subitu a parolla à u Presidente di a cummissione, chì ci hà da fà u resu contu di stu travagliu chì hè statu rimessu ufficialmente, chì hà da hè rimessu oghje. Ufficialmente ci hè digià statu una presentazione d'altronde à u Presidente di l'esecutivu.

Eccu, Presidente di a cummissione Romain COLONNA, avete a parolla.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 014 : Raportu di a Cummissione ad hoc nantu à a pulitica linguistica di a Cullettività di Corsica. « Lingua corsa. U nostru bè cumunu Per una pulitica linguistica ».

Rapport n° 014 : Rapport de la Commission ad hoc sur la politique linguistique de la Collectivité de Corse. « Langue corse : Notre bien commun. Pour une politique linguistique ».

M. Romain COLONNA

Grazie, Signora Presidente, pà e vostre parolle;

N'appruffitu pà ringrazià vi subit'avà pà u vostru sustegnu sin'à avà in u trattamentu di a cummissione. Vurria cù a vostra permissione ramintà à pena u principiu di issa cummissione, a metudulugia di travagliu è e principale cunclusione di i nostri travagli in cummissione di issu raportu è cusì dopu l'assemblea avarà à dibatte ne è à piglià una pusizione spergu magiuritaria è unanima di pettu à e nostre cunclusione.

Dicendu, subit'avà chì issu raportu ùn hè micca una fine, manc'appena. Ùn hè nè un principiu perchè ci sò stati parechji affari chì sò stati fatti sin'à avà. S'ellu ùn hè ne una fine, ne un principiu, ghjè un raportu di tappa, d'una tappa impurtante à nivellu qualitativu è quantitativu è n'aghju da di duie parolle. Ma sò chè no prupunemu hè a bussola chì hè stata nostra sin'à avà, ghjè di marcà di modu impurtante, un saltu qualitativu à nivellu di a pianificazione linguistica, di a nostra percezzione chè no pudiamu avè di l'azione pubblica, è di prupone a lingua corsa cum'è un serviziu publicu à u so populu è à i figlioli di Corsica.

Vulia di, Signora Presidente à chì puntu sò cummossu è fieru di parlà da a parte di l'assemblea di Corsica perchè mi si pare -è a dicu à nome di a cummissione- mi si pare chì quì, cù u travagliu ch'emu fattu, a metudulugia messa in ballu, avemu un veru travagliu parlamintariu fattu da e nostre stituzione.

Ci hè statu, u Presidente di l'Esecutivu, Gilles SIMEONI in carica di u cartulare Lingua corsa chì calchì mese fà, ùn vogliu micca tradisce e so parolle, ma hà dettu ch'ellu vulia andà più in furia è più luntanu nantu à a cumpetenza lingua corsa, è prupone calcosa di rinuvillatu à nivellu di a lingua corsa. U Presidente di l'Esecutivu hà dumandatu à a nostra assemblea di pudè riflette è fà unipochi di proposte.

A cummanda chì hè stata passata da l'esecutivu à u nostru parlamentu, a nostra assemblea, s'hè articulata in giru à trè punti principali: u primu puntu di dispone pà l'Esecutivu d'un pianu generale di pulitica linguistica di pianificazione linguistica cù unipochi d'ogettivi, una cuerenze d'inseme, unipochi d'azzioni scritti in u tempu, primu ugettivu.

U sicondu ugettivu d'appaghjà issa pianificazione linguistica cù una riflessione in giru à u sistema educativu è in particolare in giru à a nuzione d'immersione, è terzu ugettivu d'anticipà pà a nostra cummissione à lege organica è a so parte dedicata à a lingua corsa, dunque una parte più ghjuridica è più parlamintaria in u sensu di e discussione à vene.

U Presidente di l'Esecutivu perchè chì ghjè calchissia pensu d'assai esigente, pà facilità u nostru travagliu hà dettu vurrìa dispone di issu documentu u più prestu pussibile in li mesi à vene nanzu à a fine di l'annata, dunque di dicembre di u 2025.

Signore Presidente, in reattività à issa cummanda avete prupostu à a nostra assemblea pà via di una deliberazione, a creazione di una cummissione adhoc nantu à a pulitica linguistica di a cullettività di Corsica. Issa creazione hè stata fatta di lugliu di u 2025 è aghju avutu l'onore d'esse elettu Presidente di quella cummissione. Vogliu ramintà quantunque à l'inseme di l'assemblea, u sbucinamentu di u calindariu, emu principiatu i nostri travagli di lugliu di u 2025, ci hè stata a tagliatura nurmale d'aostu è emu ripigliatu i nostri travagli ghjustu dopu à a rientrata, è emu finitu u nostru ciculu d'audizione di dicembre è cuminciatu à redazione di u raportu. Vene à dì ch'emu travagliatu quattu o cinqui mesi è què ghjè dunque u principiu è u sbucinamentu di u nostru travagliu.

Ci hè vultu in grentu à a cummissione, arristà una metudulugia di travagliu, aviamu è vogliu insiste nantu à issu puntu perchè ghjè un puntu di primura, a pussibilità cù l'energia chì ci hè o chì ci era in grentu à a cummissione in giru à a lingua, è mi sò avvistatu, a sapia aghjà dipoi unipochi d'anni ma issa cummissione ci hà datu a cunferma chì puntu a lingua corsa ghjè un ogettu passiuante è passiuatu è chì scatena tutte e passione pussibile.

Dunque ci era assai energia è passione in quella cummissione è à tempu ci era assai cumpetenze per ingnunu à chì hè prufessore, à chì praticheghja à chì hè capiassociu, à chì hè inseritu in a sucetà linguistica dunque ci era dinò a materia per fà calcosa grentu à a cummissione.

Emu dicisu, eiu in particolare è cù a cummissione in modu generale, d'un funziunà micca in grentu solu à a cummissione, ma di vultà nantu à u tarrenu dopu u travagliu chì era statu fattu da a presidente Muriel FAGNI, da a presidente Nadine NIVAGGIONI calchì mese fà.

Emu vulsutu vultà nantu à u tarrenu è semu andati à vede tutta a ghjente pussibile in i quattru mesi ch'aghju citatu, chì si pudia scuntrà è chì ci vulia à purtà calcosa nantu à u cartulare di a lingua.

Mi vurria à nome di a cummissione scusà apressu à tutti quelli chì ùn semu micca pussuti scuntrà ancu sta mane aghju ricivutu missaghji di ghjente chì mi dicianu grazie pà u raportu hè un bellu raportu ci saria piaciutu di pudè scambià ancu di più o di pudè scambià. Mi vurria scusà à nome di a cummissione sò e mancanze di quellu raportu, cusì a dicu avà pà mette li subito da cantu. Ùn semu micca in quattru mesi pussuti scuntrà è vede tutta a ghjente primurosa di a lingua ghjera impussibile.

Dunque ci sò campi, parti di u nostru populu, di a nostra sucetà chì a si meritanu di sicuru è chì si scopanu da a mane à a sera in giru à a lingua, chì ùn sò micca stati cunsultati, ma l'energia cullettiva ci hè è ci sarà sempre postu chì issu raportu, a ripetitu torna una volta ùn hè micca una fine, ci hà da esse a pussibilità, diciaraghju duie parolle nantu à a guvernanza di sicura di fà un giru più cumpletu di a nostre ghjente è di tutti quelli chì si battenu à prò di a lingua.

Vulia quantunque à issu microfonu, ringrazià u cullettivu “femu la campà” è u so presidente Pasquale Ottavy, ringrazià u sgiò Rettore Remy-François Paolini è i servizii accademichi, ringrazià à Stella Belloni direttrice di a Ciuccialingua, ringrazià u Canopé pà a so accolta è u so direttore Marc Antoine Mari, ringrazià l'Università di Corsica è u so Presidente Dumenicu Federici, è quì ci hè u so raprisintante quì Francescu maria Luneschi, Vice Presidente di l'Università in carica di a lingua, caru Sgiò Luneschi ghjè un segnu impurtante di a vostra prisenza, mi ne ralegru è vi ringraziu d'esse quì à nome di l'Università. Vulia ringrazià u Cullettivu parlemu corsu è u so Presidente Michè Leccia, tutti l'associ ma in particolare Praticalingua Corti, Jacqueline Bosseur Acquaviva a so Presidente, ringrazià dinò a ciucciaghja tarritoriale, a so direttrice Manon Vanucchi è i so servizii. Vulia ringrazià u Praticalingua di Bastia è u sgiò Paul Turchi Duriani u so Presidente, ringrazià tutta a federazione di Scola Corsa è u so Presidente, ringrazià tutti l'insignanti di Scola Corsa di Bastia, ringrazià u Sgiò Merre di Bastia, Pierre Savelli, Mattea Lacave aghjunta incaricata di a lingua corsa, Rumani Giorgi pà i servizii di a città di Bastia, a casa di a lingua di Bastia, ringrazià dinò tutti i nostri cullegghi universitarii è vogliu pinsà in particolare à Marina Branca di l'Università di Corsica, Ricardo Mura di l'Università di Sassari in Sardegna è ringrazià dinò i servizii chì semu pussuti vede di a lingua corsa, mi parmittarete u Sgiò Presidente di l'esecutivu di fà la, i servizii di a lingua corsa Maria Dumenica Cesari in particolare è Mma Sargentini è Monsieur Denis Luciani incaricatu di e rilazione ù a Sardegna.

Mi piantu quì, ci sarianu assai altre parsoni da ringrazià chì ghjè un travagliu cullettivu è pigliaremu viramente u tempu di cuntinuà e nostre cunsultazione sottu à a forma di a cummissione o spergu d'una struttura nova.

Ne vengu à i principali insegnamenti di issu raportu è à l'urganisazione di issu raportu. O sgiò Presidente di l'Esecutivu, Signora Presidente di l'Assamblea di Corsica, ci era a pussibilità d'andà direttamente versu unipochi d'azzioni, d'allistinà unipochi d'azzione à prò di a lingua corsa, emu fattu a scelta cullettiva à traversu à a cummissione, di fà una prima parte, impurtante, equilibrata cù a siconda parte, pà di parechji affari, pà di à chì puntu a nostra assamblea cunsidarava a lingua corsa cum'è un bè cumunu, u bè cullettivu è cum'è calcosa d'assai impurtante pà u nostru populu, cù una primura maiò.

Emu vultutu, in issa prima parte, ripigliu a sunta, dunque di à chì puntu a lingua corsa ghjera una cumpunente essenziale di l'identità di u populu corsu, emu vultutu dinò palisà tutta a dinamica stituzionale è associativa di u populu corsu in giru à a lingua corsa, perchè ùn vuliamu micca à nome di a cummissione, chì a ghjente possi pinsà cum'ella hè stata troppu u casu sin' à avà chì a cullettività, l'associ, a ghjente, ùn eranu ne primurosi di a lingua corsa o ch'elli ùn facianu micca pà a lingua corsa.

Vogliu di quì, à nome di a cummissione, à chì puntu a cullettività, face per a lingua corsa, à chì puntu l'associ facenu pà a lingua corsa, à chì puntu i media facenu pà a lingua corsa, à chì puntu e stituzione facenu pà a lingua corsa, ma ci semu avvisti, chì ci era una mancanza quantunque di lisibilità generale in giru à a principali puntelli di una pulitica linguistica.

Emu vultutu dinò, ramintà perchè ghjè impurtante chì a nostra stituzione pigliessi cuscenza è quì m'addirizzu à i più anziani di issa stituzione quì, chì a nostra stituzione pigliessi cuscenza chì dipoi a so creazione è in particolare dipoi u votu di u 1982, à chì puntu a nostra stituzione di modu regolare ch'ella sia a dritta, ch'ella sia a manca o ch'ella sia i naziunalisti, a nostra stituzione hà sempre vutatu à prò di a lingua corsa, d'un insegnamentu generalizatu è ubligatoriu di a lingua corsa, d'un statutu d'ufficialità, è hà sempre vutatu à prò di a lingua corsa in tutte e discussione ch'emu pussutu purtà, e più alte discussione ch'emu pussutu purtà cù i sfarenti governi francesi, dipoi avà quarant'anni.

Mi si paria impurtante di dì la, vogliu ramintà quì Signora Presidente, parmittite mi di ringrazià i vostri servizii, ùn l'aghju micca fatta, di u secretariatu generale è in particolare u Sgiò Serge Tomi pà u so appoghju à a cummissione è à i nostri travagli ch'è vo fussite di core è di stintu ringraziati.

Cù Monsieur Tomi in particolare, emu pussutu almanaccà tuttu sò chì era statu fattu da a nostra assemblea, in tarmine di pruduzione, è di voti è cunsidareghju issu travagliu veramente cum'è a stampa viva di u travagliu di tutti l'eletti chì sò stati nanzu à noi, di l'eletti d'oghje, è spergu da creà una dinamica per l'eletti di dumane.

Emu dettu dinò in issa prima parte, chì a lingua corsa, malgratu l'impegnu di a stituzione, malgratu l'impegnu di l'associ, malgratu l'impegnu di i media, malgratu l'impegnu di tutti quelli chì battenu à prò di a lingua corsa, firmava, una lingua pà ripiglià e parolle di l'UNESCO sicondu à a so classifica "in pirculu" è una lingua minacciata à traversu parecchi punti, chè no vuliamu piglià in contu, è dunque malgratu tuttu u travagliu ch'era sattu fattu, ci tucava avà, pà risponde à a cumanda di u Presidente di u cunsigliu esecutivu, à mette in ballu, una pulitica rinuvillata è una dinamica nova di pettu à a lingua corsa.

Emu vultutu riflette cù a cummissione à traversu duie tempuralità impurtante, quella di a nostra mandatura, vene à dì i dui anni à pocu pressu chì fermanu di pussibilità pà agisce nantu à a lingua direttamente, è riflette nantu à una tempuralità più longa, dicendu chì i nosci travagli è sò ch'avariam da mette in ballu pà i mesi è l'annate à vene, avaria da cuntinuà dopu à a nostra cummissione, dopu à a nostra assemblea, pà mette in ballu strutture pubbliche, strutture stituzionale, strutture forte purtate da a cullettività di Corsica à longu andà.

Sò isse duie tempuralità ch'è no vi prupunemu di purtà à a riflessione.

Emu vultutu in issa siconda parte, palisà è determinà propiu sò chì face i puntelli di una pulitica linguistica, in tarmine d'ogettivi, di mezi, di calindariu è di valutazione.

Un puntu maiò, ch'è no prupunemu ghjè una governanza rinuvillata è hà fattu l'unanimità di quelli chì anu participatu à i nostri travagli di cummissione, a creazione, à sò ch'ellu si ne parla dipoi un pezzu, a creazione di un uffiziu publicu di a lingua corsa.

Issa creazione d'un uffiziu di a lingua corsa, si chjamarà forse altrimenti, pocu impreme u nome, sò chì emu ritinutu hè u nostru scambiu ch'emu avutu cù l'inseme di a ghjente, chì mancava un locu ch'emu chjamatu in lu raportu federatore, un locu democraticu, un locu di scambiu, di cuntrastu, di legitimità, pà adunà a ghjente, è quì ci hè una mancanza in tarmine di pulitiche pubbliche à prò di a lingua corsa, ghjè issu locu chì ci manca.

Noi sò ch'è no vulemu à nome di a cummissione, sò ch'è no prupunemu ghjè a creazione d'un locu di demucrazia linguistica chì possi adunì tutta a ghjente, tutta a ghjente, chì sò primurosi è battenu à prò di a lingua corsa. Issu locu quì di guvernenza rinuvillata, pudarà piglià s'è vo ne sete d'accusentu, s'è l'Esecutivu ne hè d'accusentu pudarà piglià unipochi di decisione di misure, è fà unipochi di pruposte in tarmine di pulitiche linguistiche.

Dumandemu pà accumpagnà issa guvernenza nova, dinò u rinforzu di a direzione è fighjulgu direttamente i servizii in carica di a lingua corsa, un rinforzu di a direzione di a lingua corsa. Perchè una pulitica di a lingua hà bisognu à mezi finanziarii, bugettarii è mezi umani è risorze materiale dinò. Òn pudemu micca fissà, palisà unipochi d'ugettivi ambiziosi pà mantene è sviluppà a nostra lingua senza trasferisce unipochi di mezi dunque què ghjè un puntu è avemu a cuscenza dinò chì in situazione di restrizione bugettarie, ci vole à fà e scelte è chì isse scelte quì, sò cumplete. Ma noi sò ch'è no dicemu cù assai mudestia, dicemu chì quì trattemu di l'ogettu, u puntellu u più impurtante di a nostra identità cullettiva è ch'è no pudemu sviluppà tutti i campi di a sucetà, s'è no pirdemu l'esse di u nostru populu, avaremu persu tuttu.

Dicemu al di là di issu locu di guvernenza nova, di l'uffiziu, al di là di u rinforzu di a direzione di a lingua, emu cù a cummissione, palisatu sette puntelli impurtanti di pulitica linguistica chì danu una cuerenza generale à una pulitica di a lingua, i vogliu cità quantunque senza fà ne u censu di l'inseme di l'azione.

-Prima puntu : dà accessu à a lingua è pudè utilizà la qualsiasi i campi suciali, semu partuti di un principiu fundamentale in pulitica linguistica chì dice chì a lingua hè da partuttu in a sucetà, tandu una pulitica linguistica deve tuccà l'inseme di i campi suciali. Una: avè accessu à a lingua è pudè utilizà la.

-Dui : quistione di bislinguisimu è di plurilinguisimu è di traduzione. impurtante.

-Terzu puntu, terzu pilastru di a pulitica linguistica ch'è no prupunemu : ecchippamentu di a lingua, avemu bisognu viramente d'ecchippà a lingua è di cuurdunà l'ecchippamentu di a lingua.

-Quartu puntu : accresce e rapresentazione pusitive di pettu à a lingua, ci tocca à mette in ballu unipoche di misure pà fà capì, mustrà è cunvince a ghjente l'impurtenza per u nostru populu di a lingua è i benefizii di a lingua corsa.

-Seesimu puntu : i cunvinziunamenti, emu scuntratu assai associ, assai ghjente, assai strutture cum'è u Canopé par undettu chì anu e cunvenzione cù a Cullettività ma à spessu, isse cunvenzione ùn sò micca valutate, ùn sò micca

pluriannuale, è un sò micca cuurdunata. Sò ch'è no prupunemu ghjè veramente una pulitica di cuurdinazione di cunvinziunamentu pluriannuale perchè partemu, O sgiò Presidente di l'Esecutivu, da u principiu chì à a Cullettività di Corsica un li tocca micca à fà tuttu, un hà micca vucazione à assume l'inseme di l'ecchippamentu di a lingua è l'inseme di a pulitica di a lingua. Invece è intantu cà capifila di quella pulitica deve esse in capacità a nostra cullettività di mette a ghjente in giru à a tola, è di sparte u travagliu trà l'Università, u Canopé, l'accademia, l'associ ecc., ecc. Pà dà una cuerenza generale.

-Aghju saltatu un puntu, u cinquesimu : internaziunalisà a prublematica di a lingua corsa: dicemu chì a lingua corsa un hè micca sola, in a so prublematica di dirittu è di pruduzione, un deve firmà sola, è a lingua corsa è a so ghjente, anu dui scali diciaremu d'intervinzione è di sulidarità. Una prima scala si pò fà à nivellu francese cù tutti quelli chì spartenu cù noscu una primura impurtante in giru à e lingue minurate.

Vogliu salutà quì u sgiò Presidente monsieur Bierry di a cummunità aurupea d'Alsace chì hà urganizatu un cullochiu in giru à e lingue minurate in Francia. Ci aghju participatu à nome di a cummissione. Semu stati accolti viramente in Alsace benissimo da u presidente Bierry, u vurria salutà, è di chì ci vole à cuntinua à nostra cullaburazione cù l'inseme di quelli chì spartenu e nostre primure.

Dì chì issa cullaburazione deve esse dinò allargata à nivellu europeu, hè parquessa ch'emu vultutu à nivellu di a cummissione avè una prima cullaburazione stretta stretta cù a Sardegna, è fighjulgu forse più particularmente u Sgiò Acquaviva chì hè pimurosu ch'ella sippia à livellu di i trasporti o di e rilazione internaziunale, noi in u quattu di a cummissione emu travagliatu in u nostru campu d'intervinzione vene à di a lingua, a cultura è l'identità. Emu avutu viramente cù i servizii di a Cullettività cù a Signora Branca è cù u Signore Mura una prospettiva trimenda trimenda di cullaburazione cù a Sardegna chì ci vole à allargà chì ci vole à cuncretizà è chì ci vole à allargà à altri tarritorii ma s'è no pudessimu rinfurzà è sviluppa viramente a nostra rilazione cù a Sardegna è in particolare incù a Gallura, sarà viramente un'avanzata maiò pà a nostra Cullettività.

Finiscu, u setesimu puntu di pulitica linguistica: cuntrullà è valutà a pulitica di a lingua. Hè stata è a sò chì ghjè una primura chì hè spartuta nantu à d'altri banchi, emu dettu chì cum'è tutte e pulitiche pubbliche soprattuttu quand'elli sò ingagiati i soldi publichi, di i Corsi, ci tucava à mette istanze di cuntrollu è di valutazione. Un ci pudianu micca esse pulitiche linguistiche pubbliche senza cuntrollu è què tuccherà forse, o Sgiò Presidente à a futura struttura chè no prupunemu in giru à l'uffiziu di a lingua è a direzione di a lingua in u so rinforzu.

In issi setti punti, chì aghju palisatu avà, vurria finisce nantu à e duie primure, e duie cummande altre, dumande da u Presidente di l'Esecutivu, quella di una riflessione nantu à u sistema educativu.

Vogliu salutà quì tuttu l'impegnu di l'associ è salutà dinò a cunvenzione ch'emu ziffratu cù u statu è cù u Rettore, dicendu chì ci hè una voglia di generalisazione di l'immersivu, cum'è puntellu impurtante ma ghjè dinò o Sgiò Presidente, chì ghjè oghje, l'immersione ùn hè micca securizata. E ci tocca à sviluppà à tutti i patti perchè vulemu chì l'immersione sippia pruposta à l'inseme di i zitelli di Corsica è a generalisazione di u sistema bislinguu, ma sottupone i mezi dinò, sottupone d'avè una riflessione precisa nantu à u cuncettu d'immersione, sottupone i mezi è sottupone unipochi di cambiamenti. I cambiamenti sò stati fatti, è pudemu salutà quì l'impegni di l'associu di a federazione Scola Corsa, l'impegnu di u Rettore chì à traversu a cunvenzione ci hè veramente un saltu quantitativu è qualitativu ma pudemu andà più luntanu è ùn rinvenu micca nantu à e precisione in u raportu nantu à l'immersione ma da ritene ch'è no femu di l'immersione un puntellu di u sistema educativu è chè no dumandemu ancu u trasferimentu di u sistema educativu pà pudè ghjustu à puntu securizà u nostru sistema educativu à prò di tutti i zitelli di Corsica.

Ch'è no vulemu assicurà, ghjè un puntu chì ghjè risurtitu neru, bughjicosu dinò ghjè a rumpitura da a ciucciaghja à l'università in u quadru di l'insignamentu. Noi vulemu insite dicendu chì u sistema educativu à prò d'un educazione bislingua immersiva, deve integrà di modu cuntinuu a ciucciaghja sin'à l'università passendu pà u primu gradu è u sicondu gradu. Tutti i nostri interlocutori anu palisatu e rumpiture ch'è no vulemu scioglie in u sensu ch'è no vulemu un sistema uguale è cuntinuu pà l'inseme di a ghjente è què sottupone dinò di garantisce un ricrutamentu à longu andà, di l'insignamenti à prò di u bislinguisimu immersivu.

Finiscu, cù l'ultimu puntu di a nostra riflessione, ghjera quellu d'anticipà e nostre discussione o sgiò Presidente, e vostre discussione in u quadru parlamintariu francese pà u dibattitu nantu à a mudifica di a custituzione francese d'integrà a Corsica, l'autonomia di a Corsica è a so parte linguistica, è a cunsequenza; a lege organica. Emu dettu, cù a cummissione chì ci vulia in modu senza trimulà cum'è ùn l'emu mai fattu in issa assemblea, ricusà tutti i rinculi, ghjuridichi chì battianu contru à a lingua corsa è u so usu. Chì ci vulia à definisce e cundizione di un statutu ufficiale, un statutu d'ufficialità pà a lingua corsa in u quadru di a futura lege organica.

Issu statutu deve piglià duie cose in contu: deve piglià u dirittu di i cittadini, è dicendu quì ùn m'addirizzu mancu più à populu corsu, m'addirizzu à i cittadini corsi ghjè un dirittu di parlà, d'acquistà, di sparghje, di sviluppà, di

trasmette, qualsiasi a situazione suciale, ghjè un dirittu di u citadinu corsu chì oghje hè ricusatu.

Noi sò ch'è no prupunemu in u quadru di a lege urganica, ghjè d'assicurà à prò di u populu corsu issu dirittu di cittadinanza rinuvillata.

Vene à di dinò rivindicà a cumpetenza educativa è ghjè dinò l'emu messu in u raportu, paragonà ci in Corsica è paragonà i statuti di a Francia cù par undettu i so dui vicini chì sò a Spagna è l'Italia, videmu chì in Spagna è in Italia ùn sò micca e stesse situazione, ma ci sò parechji statuti chì mettenu à prò l'ufficialità, di e lingue.

A cunclusionone di issu raportu O sgiò Presidente, Signora Presidente di l'Assamblea, è di, è n'emu pigliatu cuscenza viramente chì issu raportu torna una volta ùn hè micca una fine, ghjè nè u principiu, ghjè una tappa impurtante, di pianificazione linguistica di travagliu parlamintariu, è dicendu chì ci ne semu avvisti in a cummissione, ghjè un travagliu chì v'è al di là di a lignua è chì mette spergu in prospettiva u nostru populu, in tutti i casi a nostra bussola permanente in issa cummissione hè stata di travaglià u megliu ch'è no pudiamu à prò di i figlioli di Corsica è à prò di u nostru populu. Spergu ch'è a nostra stituzione, u nostru parlamentu, u nostru esecutivu, è u so Presidente, saranu fieri quant'è ne semu noi in la cummissione è fieri di u travagliu ch'emu purtatu à prò di u nostru populu.

À ringrazià vi

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPETUIS

À ringriazià vi, O Sgiò Presidente,

Dunque avà a parolla hè à chì a vole.

Muriel Fagni.

Mme Muriel FAGNI

Grazia Signore Presidente, Signore Presidente di l'Esecutivu è cari cullegghi, ghjustu qualchì parolla.

Comme cela a déjà été évoqué, le principe du rapport d'orientation proposé par le président de l'exécutif visait à instaurer une méthode de travail innovante et collaborative. C'est désormais chose faite.

Un véritable travail parlementaire a été mis en place, allant à la rencontre de la société pour consulter le plus grand nombre d'acteurs engagés de longue date pà difende a nostra lingua.

C'est ce que nous avons réalisé il y a presque 2 ans en produisant un rapport de synthèse commun entre la commission du développement économique présidée par Nadine Nivaggioni et celle de l'éducation et des enjeux société que j'ai l'honneur de présider.

Aujourd'hui, le président de la commission ad hoc, Romain Colonna a tenu compte de ces travaux, mais aussi de l'historique de toutes les études et les réflexions qui ont été menées à ce jour. Enrichi par son propre travail et par de nouvelles auditions, ce rapport est une œuvre collective, nourrie d'un dialogue constant avec les forces vives de notre société. Il n'est pas figé, comme Romain l'a précisé.

Et moi, ce que je retiendrai de cette nouvelle séquence, c'est surtout une leçon, si je puis dire, mais le président de l'exécutif me l'avait dit par ailleurs, bisognu sempre à ascoltà è sempre à dumandà à quelli chì sò sempre stati impegnati pà a nostra lingua.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Mon Cher Romain, le moins que l'on puisse dire, c'est que vous êtes passionné. Vous en deviendriez presque passionnant !

D'abord, saluer d'autant plus que notre participation n'a pas été très active, le travail que les uns et les autres ont fourni pour avoir un rapport très complet et à bien des égards, passionnant dans certaines des mesures.

Saluer deux, trois sujets que nous avons comme d'autres, pas plus mais pas moins, portés.

Le premier sujet, c'est celui de la mise en partage. Nous, on a toujours dit que dans la négociation qui devait s'engager à un certain niveau, il était plus subtil et peut-être plus opportun de jouer groupé que de jouer isolément par le seul truchement de la langue corse, puisque le statut des langues minoritaires et ce qu'il en ressort est, à mon avis, un sujet qui traverse toutes les langues minoritaires, puisque le constat, il est posé depuis des années.

Vous avez à peu près, en gros, 5 000 langues minoritaires dans le monde, il y en a une qui disparaît tous les 15 jours, ça fait une cinquantaine par an et on sait très bien qu'en en deçà de 50 000 locuteurs, on a une alerte. Et c'est bon que vous puissiez raisonner à l'échelle française, à l'échelle européenne.

Le deuxième sujet qui nous agréé, c'est la notion, vous le savez, de contrôle. Vous l'avez rappelé, on le dit, une politique publique, c'est quoi ? C'est un objectif, des moyens et du contrôle. Alors l'objectif, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est clair. Les moyens, le moins qu'on puisse dire, c'est que vous y consacrez beaucoup de moyens. Et le seul reproche qui pouvait servir de grief dans votre approche de cette politique publique, c'est qu'il n'y avait pas, il n'y a toujours pas de moyens humains, scientifiques, calculatoires qui permettent de dire de façon très simple, parce que quand on veut sauver la langue, il faut définir les critères. Les critères, c'est quoi ? C'est le nombre de locuteurs. Alors, c'est difficile à évaluer. On ne sait pas, au terme des millions ou des dizaines de millions engagés par la puissance publique en général, vous voyez, j'élargis, y compris au service de l'État, combien on peut compter de locuteurs. Donc, deuxième sujet qui nous agréé.

Troisième sujet qui nous agréé, ce sont les politiques immersives dont il est prouvé, à la fois du point de vue cognitif et scientifique, qu'elles portent leurs fruits, là aussi, on verra dans quelle mesure.

Deux sujets plus gênants qui amènent une réserve. Le premier sujet, c'est la création d'un office. Alors, hier, on se projetait en 2050. Si on se projette dans les années qui viennent, o ghjente ! est-ce que, à un moment donné, on va avoir le courage, la lucidité à défaut de courage, de se dire qu'il y a des choses qu'on pouvait faire il y a 20 ans, je me souviens d'un sujet, il y a 20 ans, il y avait un problème avec l'édition. Il y a quelqu'un qui avait sorti un sujet, « il faut faire l'office du livre ». Donc ça, ce sont des raisonnements, sinon datés en tout cas, qui relèvent d'une époque où, en face d'un problème, on pouvait créer un office.

A-t-on les moyens de créer un office ? Je le pose tranquillement. Hier, il y a eu un échange un peu vif sur l'entretien du patrimoine des établissements scolaires. Très honnêtement et avec la passion qui attache à la fois celui qui a porté la question et à la fois celle qui répondait, on voit bien que la question c'est celle des moyens. On a du mal à entretenir notre propre patrimoine. On a du mal d'une façon générale à tenir des budgets sans faire des sorties de route. Est-ce que raisonnablement la création d'un office, elle est à l'ordre du jour ? Je le dis d'autant plus très tranquillement là aussi, que les offices en général, est-ce qu'ils ont fait la preuve de leur efficacité dans le temps, rien à voir avec la majorité actuelle, dans le temps ?

Nous, on fait partie de ceux qui disent d'une façon générale, « un bon modèle, il se reproduit ». Peut-être que les autres régions, peut-être que les autres territoires, s'ils avaient pu observer de façon très distanciée, très objectivée, que les offices et agences étaient un outil d'efficacité de la puissance publique, peut-être qu'il y aurait des offices et des agences ailleurs. Donc la réponse à une problématique générale, multifactorielle, multisectorielle que vous avez bien posée dans l'ensemble, qui est celle de l'Office, on est très réservés et plus encore dans le monde actuel.

Deuxième sujet qui pose sinon souci, en tout cas réflexion de notre point de vue, la troisième partie, c'est-à-dire l'évolution institutionnelle. Outre les réserves sur le fait pour ce qui nous concerne, que tout ça devait faire l'objet d'une consultation a priori et pas en arriver à la loi organique, si ça se fait, je pense qu'il y a tromperie, en tout cas, il y a quelque part un souci démocratique que de dire on laisse faire le Parlement, puis on interroge les Corses uniquement sur la loi organique. Moi, je pense que le pacte complet c'était de dire aux Corses, est-ce que vous êtes oui ou non pour le processus d'autonomie ? Après, on renvoyait au Parlement et après on discutait des lois organiques. Le coup est parti. Vous connaissez l'allégorie de la pâte dentifrice, je n'y reviens pas.

Cela étant dit, la loi organique, elle va arriver donc après les débats du Parlement. L'écriture institutionnelle qui est posée à l'heure où on se parle, pour des raisons de négociations sur la virgule et sur les termes choisis, elle ne parle à

aucun moment d'officialité et je le dis d'autant plus, vous le savez que pour ma part, moi je suis pour, mais on n'a pas parlé de ça dans l'écriture institutionnelle. On a employé d'autres termes, me semble-t-il, justement et précisément parce qu'on souhaite qu'on ne se heurte pas au Parlement. Alors, il y a des gens dans cet hémicycle, je regarde Josepha, qui disent précisément parce que ce n'est pas posé à ce stade-là, il ne faut pas y aller. Nous, on a considéré dans l'immense majorité de cet hémicycle qu'il fallait y aller, y compris si les termes de ce sujet-là et d'autres d'ailleurs, la résidence..., on allait vers une voie médiane qui rende digeste le texte institutionnel. Je ne comprends pas bien comment, par le truchement de la loi organique, vous allez pouvoir faire rentrer ce sujet.

Je ne voudrais pas rester sur une note dubitative ou en tout cas une note de réserve trop forte compte tenu du volume de travail que vous avez distillé en direction de ce sujet passionné et passionnant, mon cher Romain, et toutes celles et tous ceux qui ont concouru à l'élaboration de ce rapport. Mais ces deux réserves à la fois sur le cheminement, sur les mois qui vont probablement être denses si les choses se passent comme certains le souhaitent du point de vue des discussions qu'on doit avoir entre nous et je le dis très tranquillement, sur le principe de réalité concernant la création de l'office, évidemment qu'on est en adhésion, nonobstant ces deux points de réserve qui sont quand même très forts, sur à la fois la qualité du travail et la plupart des solutions que vous avez souhaité mettre en exergue, à la fois dans le rapport et dans la présentation que vous en avez faite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Nadine Nivaggioni

Mme Nadine NIVAGGIONI

Per traduce a parolla lingua, Marcu Biancarelli hà trovu un alleguria magnifica secondu mè : “u sangue di u mio spiritu”, magnificu. Traduce à tempu a vivacità, hein di issa lingua perchè quand'ellu ci hè u spiritu, ghjè a finezza ma ghjè l'intelligenza, ghjè qualcosa chì move è u sangue di sicuru, pudemu pensà ch'ellu ci hè issa arradichera à u core è à e nostre radiche, à a nostra terra, à u nostru populu.

Dunque, secondu mè ricacciendu lu di sicuru di u versu pueticu tal'è quale, hein, trovu una definizione splendida. Ma issu corpu, disgraziatamente hè à pena debulitu, u si rode à debulezza. È purtantu, hà sappiutu francà si di tutti l'assalti in a so storia landana. Sin' à impettà si à un statu culuniale, avvezzu à amaestrà tutti l'attrazzi di l'egemunia linguistica è di e so strategie giacobine. È da tandu, di sicuru, ghjè Davide contr'à Golia.

È custì, purtantu emu sempre tenuu issa lingua, è si sà chì ancu i corsi spernicciati in tutti i paesi di u mondu, sin' à pocu tempu fà, parlavanu corsu. Oghje hè finitu, hè finita quessa, hein.

Dunque da cinquant'anni ci simu tutti, i più anziani, ch'ellu sia da Carlu Castellani passendu da Ghjuvan Teramu Rocchi, Francescu Perfettini, tutte isse sterpe chì anu travagliatu tantu à nantu à a lingua, ci simu sterpatu à truvà e vie è l'azione e più efficace.

È ogni epica, hà avutu a so pensata pulitica, oghje ghjè torna un scalinu chè no franchemu, un scalinu in più. Ma quand'è no ci giremu, saremu à a metà di issa scala? Emu fattu u più? O ci ferma a fà u più? Ghjè què tutta a quistione di oghje è di sicuru, simu passati da un incapiscitura prufonda à parechje aperture pulitiche, da u Statu parechje oportunità, ch'emu chjappe ogni volte l'emu chjappe. È emu sappiutu avanzà pocu à pocu, ma ùn abbastanu micca è ùn hè mai stata a nostra quì, nentru à st'emiciclu, ùn hè mai stata una pulitica tecnocratica. Ghjè sempre statu una pulitica chì hè partuta da u terrenu, simu quì u ribombu di ciò chì si face à nantu à u terrenu. Ùn ci hè mai statu una rumpitura, trà u terrenu è noi quì.

Pigliemu in contu, ciò chì si face da u Capicorsu à Bunifaziu passendu da tutti l'associ, tuttu ciò chì si face è purtemu inseme issa pulitica.

Si pò dì chì parlemu dunque d'un corpu adebulitu, è si sente dapoi qualchì tempu, eiu sò vint'anni ch'è sò quì, è ùn l'aghju mai intesa cusì, à issu livellu quì, sentimu à nantu à i ranghi di u nostru emiciculu, un angoscia, è issa angoscia, spessu, di pettu à a demugrafia, tutte isse ghjente chì ghjunghjenu, tutti issi sbarcaticci, chì anu nisuna leia cù u nostru populu. Nisuna. È quand'è no intrimu in u magazenu perchè chì travaglianu, sò ghjente oneste, degne, travaglianu, ci dumandanu u nostru nome, ùn sanu micca scrive u nostru nome, ùn lu sanu micca prununcià. Ùn sanu micca prununcià Ghjacumu Tumasgiu nè menu Catalina, nè menu nunda! È tendu, simu offesi, simu feriti.

Dunque ci hè quì, ghjè un strappacore, è ghjè quì chì issa angoscia hè tradutta quì, dapoi qualchì tempu à nantu à issi ranghi, à nantu à issi banchi, perchè chì sentimu chì ci hè qualcosa chì si ne và. Simu à l'orlu, è di sicuru, oghje ci hè bisognu di una pulitica, quelle chì hè pruposta quì, hè chì hà da esse tradutta dopu da l'Esecutivu, ma di pettu à tutte isse mancanze, chì sò mancanze perchè ùn cunnoscenu micca a rivendicazione di i nostri diritti linguistichi, è altri diritti dinù, tutti i nostri diritti. Ma soprattutto a nostra lingua, ùn hè micca rispettata.

Allora iss'obligu oghje passa di sicuru, di sicuru, per un'autunumia pulitica, in un quadru legale è custituziunale. Una lingua cuufficiale, à noi pocu c'impreme, s'ellu ci vole à truvà una minichetta per di cuufficialità, ci

n'impippemu. Basta ch'ellu ci sia u risultatu. Perchè chì simu avà, cum'è l'aghju dettu nanzu, simu à l'orlu. Dunque ci vole à avè una scrittura legale, custituziunale.

Allora sta guvernenza, cumu si hà da traduce? Ci hè Jean-Martin chì dicia l'uffiziu hà da custà, pocu impreme, ùn ne simu più à u prezzu, ùn ne simu più a u prezzu. Perchè chì ghjè impurtante secundu noi un uffiziu? Ghjè vera chì ci ne hè forse chì sò, ùn sò micca dicu cusì, secundu menu efficace chè d'altri. Ma in tutti i casi, ancu quand'elle cambianu e mandature, l'uffizii sò quì e e pulitiche cuntinueghjanu. È ghjè per quessa chì ci vole un uffiziu. È secundu mè ci vole, secundu noi, ci vole un uffiziu di a lingua, è ci vole ch'ellu ci sia una demucrazia. Tandù, un cunsigliu d'amministrazione, ch'ellu sianu raprisentati tutti l'attori, allora ognunu ùn sarà micca raprisentatu ma e tendenze ch'elli sianu raprisentate. Di manera à avanzà torna, ancu s'è dumane ùn avemu micca issa evoluzione stituziunale, pudemu quantunque strappà un uffiziu. Allora eiu, sò più dubitosa nantu à l'aspettu publicu, parchè chì quandu si dice un uffiziu publicu di a lingua, si sente ciò chì si passa in Britannia, è l'uffiziu publicu di Britannia hè ammaestratu da u Prefettu. Noi, ùn hè micca què ch'è no vulemu, ghjè chì u so statutu sia publicu di sicuru, ci simu sempre battuti perch'ellu sia un stabilimentu publicu, ma ch'ellu ùn sia micca scrittu nentru l'intitulatu.

Un uffiziu di a lingua corsa, è basta.

In tutti i casi, issu uffiziu hè impurtante, solu cusì puderemu francà un passu è di sicuru in un quadru legale.

Oghje ci manca, isse ghjente chì ghjunghjenu, è avemu u dovere d'integrà le, avemu u dovere, ùn pudemu micca fà, ùn pudemu micca mancà, ciò ch'ella hà mancatu a Francia, a Francia ùn hà micca sappiutu integrà, perchè chì ùn hà micca avutu e pulitiche linguitiche. Noi, simu ubligati dumane à integrà tutte isse ghjente. Perchè chì sò ghjunte ind'è noi è cosa emu da fà? L'emu à lampà fora? Sò ghjente chì strazianu, chì anu famiglie, chì trovenu forse un antru locu per campà. Quantu ghjente quì forse anu e so urigine chì sò state custruite di listessa manera?

Dunque ci vole ch'è no mettimu e nostre pulitiche, forte, à u serviziu, di isse ghjente dinù. Allora, di sicuru, prima ci vole à travaglià è ci vole à avè i risultati à nantu à i nostri perchè chì anu da amparà. Di più chì i chjucarelli chì ghjunghjenu è chì sò d'urigine stragnere, chì sò d'urigine francese, amaparanu in furia.

Ma ùn bastanu micca, oghje ci vole, è l'altru ghjornu un giurnalistu ci hà postu a quistione, hà dettu iè, và bè, a scola, sempre a scola, ma u mondu ecconomicu ? Di sicuru, oghje ci vole ch'è no siamu dinù in u mondu prufeziunale.

Perchè chì ci vole chì a persona ch'ella capischi l'interessu di parlà corsu, è l'interessu ùn pò esse chè prufeziunale, ùn pò esse chì una valutazione finanziaria, ùn pò esse ch'è quandu si perscepisce un risultatu. Un risultatu ierachicu, prufeziunale ecc...

Dunque ghjè impurtante ch'ellu ci sia issa furmazione. Si pò tuccà u mondu ecunomicu à traversu à a furmazione prufeziunale.

Dunque ci vole à creà centri di furmazione, ci sò digià, ma ch'elli sianu certificati in tantu chè, perchè oghje tuttu ognunu face à pocu pressu si sà, à pezzu è à buccò. Femu qualcosa di strutturatu, cum'ellu hè statu strutturatu in l'insignamentu publicu ind'è e piccule classe, ci vole chì oghje, avessimu listesse esigenze ind'a furmazione prufeziunale.

Hè insdipensevule.

Eccu à pena, dunque, l'autunumia pulitica, quadru ghjuridicu ufficiale, è ch'ellu sia scrittu da a manera à mè mi garba pocu s'ellu hè cuufficialità o s'ellu hè scrittu di un antra manera, pocu impreme, basta ch'ellu sia efficace, è di sicuru una guvernenza, eccu per noi e primure maiò per issu scalinu chì secondu noi hè una tappa impurtante.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, quale hè chì vole a parolla ? Josepha Giacometti.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Vi ringraziu,

Allora, qualchì parolle, per salutà u travagliu di sicuru di a cummissione, ci aghju pussutu participà qualchì volte à l'audizione di parechji attori, è si sò intese parechji affari interessante è oghje avemu u risultatu, di sicuru è ci vole à ringrazià u travagliu fattu.

Detta què, chì l'attori sianu assuciati, aghju da piglià à pena tutte e pruposte chì sò presente. Chì l'attori sianu assuciati à e pulitiche, hè intesa, di sicuru. Mette una guvernenza in piazza, iè. Fà cresce l'immersivu, l'usi in l'educazione in tutte e scole accresce a prisenza di a nostra lingua è di u so insegnamentu, hè intesa. Mette in piazza una cuufficialità di fatti è rivendicà una cuufficilità di drittu, iè. Rinfurzà i mei umani bugetarii, iè, torna. Fà cresce sempre

di più a presenza di a lingua in a sucetà, in l'impieghi, tutte l'intraprese, in tutti i lochi publichi, di sicuru.

Dunque si ponenu trè quistione: sò trè quistione di pianificazione perchè chì quì semu in una Cullettività, à l'assemblea di Corsica, chì deve mette in opere è deve dunque pianificà.

Cumu? Quandu? È chì fà?

Ghjè a pianificazione. Què ghjè u rolu di a Cullettività, sò i roli di i servizii è u nostru scopu quì, di difinisce è d'arrestà e pulitiche chì ci sò pruposte. Què ghjè u raportu di cummissione

Allora, aghju intesu ch'ellu ci vole à mette di più mezi umani è bugetarii, sicura, è ch'ellu ci hè una mancanza, ghjè una pianificazione ch'ellu ci vole à mette in piazza. E pruposte ci sò, u cumu è u chì trà l'attori, trà tutti i travagli chì sò stati fatti issi ultimi anni è ch'ella ripiglia issa cummissione, per a guvernenza nova, per una guvernenza nova è l'armatura nova di i servizii, ci sò e pruposte, per l'arnese da dumandà è da veradimente mette in piazza un pattu nanzu à u trasferimentu di a cumpetenza educativa di l'educazione naziunale, l'avemu, l'avemu per esisgià ch'ellu si mittessi in piazza, per u mumentu ci hè u rettore, ma bon u rettore passa. Chì ghjè più omenu quantunque diceraghju più chè menu, à prò.

Mette in piazza una cuufficialità di fattu, cumu? Quandu? Tuttu hè scrittu. Tuttu hè dettu, e pruposte sò quì, ci sò dapoi un bellu pezzu. È ci ne hè torna in issu raportu.

Una cuufficialità di dirittu, allora cuufficialità, ùn hè micca solu u simbolu, ùn hè micca solu una parolla. Parchè quand'ellu si parla di drittu, a parolla, a virgula, u puntu conta. Conta. È ringraziu à Jean-Martin Mondoloni di dì chì à u mumentu datu, s'hè accettatu di cacciai què è di sgagià lu di u scrittu custituziunale. È chì ùn si pò micca dì à i corsi, oghje, chì si hà da rimette in a lege urganica. Ùn hè micca pussibile. Ci hè una ierarchia di e norme, chì face chì ciò chì ùn si mette micca in a scrittura custituziunale, ùn si pò micca dopu declinà.

Allora di sicuru chì si ponu trovà arnesi ghjuridichi, è mezi ghjuridichi, ma ci vulia à trovà li à livellu custituziunale. Per declinà li in a lege organica. È ùn ci sò micca trovati. Dunque què, compiu nantu à què. Dunque per mè, semu passatu à cantu. Bon, questu pò esse vulterà.

Presenza in tutti i lochi di a sucetà quì dinò l'aghju dettu, e pruposte ci sò allora aghju da compie in furia.

Pianificazione, u cumu, u quandu, u chì ? Simu intesi nantu à tuttu. Simu intesu nantu à tuttu. O guasgi. Allora, eiu oghje, torna cù issu raportu, aghju da pone una sola quistione.

Sapemu tuttu ciò ch'ellu ci vole à fà, ci ferma solu un affare, di di quandu l'avemu da mette in piazza è risponde à una sola dumanda : passà da u di à u fà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu,

Cari cullegghi, vulerebbe à ringrazià à Rumanu Colonna è à tutti quelli chì si sò impignati per stu rapportu, chì ghjè un bellu travagliu. Mi par chì una nuvella epica per a salvezza di a nostra lingua s'apre oghje. È si scrive in a longa battaglia di più di centu cinquant'anni per a so ricunniscenza è a so spannera.

I punti chì mi parinu i più impurtenti in stu rapportu sò a crescita di i mezi ch'elli sianu fianziarii o umanu, cù un rinforzu di a direzione salutu quì e duie donne chì s'anu da impignà per stu travagliu è sò sicuru ch'elle anu da riesce.

U secondu puntu, hè a creazione d'un uffiziu, à mè mi pare impurtentissimu ch'ellu sia creatu. Perchè ghjè un locu di spartera è di definizione d'una pulitica di prima trinca è di pianificazione.

U quartu puntu ghjè l'affermazione chì l'insignamentu ancu s'ellu hè impurtentissimu, è ci vole à salutà u travagliu di u rettore, ch'ellu face cù i nostri servizii. Òn hè micca u solu mezu di salvà a lingua, avemu u duvere di fà una cursufunizione di u mondu economicu è di a nostra amministrazione. È ghjè una risposta di a raportu d'eri di a Presidenza, è forse l'arnese maiò per fà populu cù a calata di a demugrafia.

L'ultimu puntu, chì ghjè impurtantissimu ghjè u statutu d'uffizialità territoriale, è què pensu chì a cuuffizialità ùn l'averemu micca. Ma u statutu d'uffizialità territoriale pensu ch'o l'averimu.

Per compie, diceraghju chì stu raportu dà una nuvella energie à a pulitica linguistica à prò di a nostra lingua è ci tocca à travaglià tutti per fà lu riesce.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Iè Saveriu LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

Vi ringraziu, o Signora Presidente.

Eiu bon vogliu salutà quantunque u travaglione di l'amicu Colonna, hà messu quantunque un documentu chì mi pare à mè, impurtente, soprattuttu u cuntestu, ùn dicu micca ch'ellu hè impurtente in a storia di u populu corsu perchè serebbe quantunque un spripositu per mè di di la ma ghjè quantunque impurtente di fà capisce à l'upinione publica, à l'eletti è forse ancu à u Statu francese, ch'ellu ci hè quì una lotta storica à fà furtificà diciaraghju cusì. In tutti i casi, a lotta linguistica, face parte di a lotta d'un populu, dunque d'una Nazione chì s'aghju capitu bè, sò ch'elli dicianu Saveriu Paoli è un certu Versini in 14, centu dodeci anni fà, ghjè una nazione chì hà da rinasce.

È ùn pò micca rinasce senza parlà corsu. Dunque l'impurtenza di puntellà di stu fattu, di rinfurzà dinò a dumanda, è di specificà di manera abbastanza chjara l'ogettivi. L'ogettivi ci sò, truvà una critica perchè chì bon, mi tocca dinò à fà critiche, nantu à u documentu. Ancu s'è a ripetu, hè quantunque un documentu di qualità, induv'ellu ci hè à l'ingrossu tutte e nostre primure, dipoi, quaranta, cinquant'anni, ùn ci hè micca susprese per mè in a scrittura di stu documentu, ghjè un documentu chì mi cunvene, hein.

Vogliu di, u fattu si stà chì trichemu, ghjè quessa a mo critica, micca avà, micca in stu documentu quì, ma trichemu in una azzione. Pigliemu tutti a nostra parte, emu pigliatu a nostra, emu fattu, ma trichemu. Vi ricordu quantunque chì simu in 26, simu in 26 è chì u tempu corre, è quandu u tempu corre, ci sterpa è ci tomba. È nega sò ch'è no simu, è tomba l'ultimi vechji chì purtavanu stu pezzu di memoria ch'è no pruvemu ancu avà à mantene.

Quessa hè impurtente di di la, u tempu corre è noi trichemu. Trichemu tutti insieme à dicu ancu s'è certi di più chè l'altri anu fattu perchè ci hè a ghjente chì hà fattu hein. Militente dipoi cinquant'anni ci ne statu centinaia, ci sò ancu oghje, ghjente chì s'impegnanu chì cercanu di fà basi basi impossibile certe volti, in certe situazione. U fattu si stà dinò chì, per avà, a lingua, ferma inchjustrata, si pò di cusì, ghjè una chjostra di l'educativu.

Simu à l'affollu, di scola 2030, di u rettore chì oghje o dumane hà da parte, simu in un incertezza forse è ancu puru, dumane forse, in u periculu di vede smarisce u pocu chì s'hè fattu.

Dunque, noi bon v'incuragimu hein à cuntinuà ma torna una volta, i mezi, ci hè unu chì hà dettu in francese l'altru ghjornu, "Quand? Combien?" Perchè tornu à ripete simu in 26. 26 heu à dicu torna una volta, 26 cù generazione chì è più si v'è a sapete, sbarca tutti i ghjorni ghjunghjiticci à pallittate, à battellate, si pò di cusì, un emu micca oghje a capacità d'integrà sta ghjente ma un emu mancu più a capacità d'integrà i nostri. Ghjè quessa u peghju. Ci hè una negazione di u fattu naziunale, di l'appartinenza di l'identità, chì ci mette in situazione di periculu di morte. Allora bon, heu aghju lettu u documentu, simu d'accordu l'immersivu, a cuntinuità, a generalisazione. Vi facciu rimarcà quantunque chì e generazione giovane, un parlanu più o pocu o micca. Ghjè quessu u tira è tene ch'è n'avemu oghje. U travaglione à fà ghjè di mette in ballu un sistema educativu chì possa permette dumane, una cursufunizione di tutti issi zitelli è tutti sti giovani.

Quessa per avà, un ci simu ancu. E cumpetenze interessante ammentate in u documentu, sò e cumpetenze educative, ci vole à dumandà è hè stata dumandatu dinò in a negoziazione di Beauvau, u trasferimentu di a cumpetenza sana sana.

Di i ricrutamenti, dinò. Perchè chì o sinnò, oghje o dumane ci emu da truvà torna cù una manu davanti è l'altra, a sapete, daretu.

Dunque, a cumpetenza educativa. L'affare di ... Ci hè una affare chì un hè micca statu ammentatu, è mi dispiace, ghjè u fattu chì fate ci casu, u rinculu di a lingua taliana in e nostre scole. U talianu hè rinculatu. A ghjente impara à parlà spagnolu. È a sapete bè chì u primu scopu di u statu francese à a fine di u seculu XIX, hè statu di sradicà a cultura taliana scritta di u populu corsu. U bilinguisimu suciale di tandu chì u corsu parlava corsu è scriveva in talianu, in tuscanu. Quessa, è oghje, a paghemu, a paghemu perchè u talianu un esiste quasi più, vi vultate versu a Sardegna ma a Sardegna un hè micca un esempiu per mè. Manc'appena perchè chì ghjè una musaica diceraghju cusì è un ci hè micca ricunniscenza puru à livellu di a regione d'un qualunque statutu di lingua. A sapete bè.

L'esempii sò in altrò, per noi i cunniscite, sò catalani, sò baschi, sò gallesi, sò forse ancu in Italia o in Aoste è ancu in Austria, ci ne sò andatu ohimè. Ma vogliu di chì ci hè, l'esempii sò qui.

Allora dopu ci hè l'affare, sò à pena scusgitu ma pigliu cusì puntu per puntu unepoche di mi pare di primure chì si ponu migliurà.

Parlate d'un uffiziu, bon tuttu u mondu mi pare à pocu pressu d'accordu ancu s'è l'uffiziu, eiu sò andatu à u Paese Bascu parechje volte è sò andatu à visità l'uffizii. Quelli di Gasteiz, chì elli ùn anu micca uffiziu, anu un dipartimentu, anu un ministeru di a lingua. È sò andatu dinò in Bayonne, perchè in Bayonne ci hè l'uffiziu publicu di a lingua basca, è m'anu dettu cusì da riflette, hein. Anu dettu "À chì ghjova un uffiziu in Corsica? Ete u putere puliticu, i naziunalisti anu u putere. Rinfurzate a direzione, rinfurzate vostri servizii è fate cum'è i catalani, fate una direzione di a pianificazione, linguistica è culturale, è basta".

Perchè, perchè chì l'uffiziu in ste cundizione, è ci hè calchisia chì l'hà detta, un GIP v'hà da fà entre u statu francese à mezu o sinnò ci hè un uffiziu quand'è no seremu autonomi. Sinnò ùn vale micca u colpu di fà la, puru s'ellu ci hè un locu, è forse u cunsigliu ci vole à rinvivisce stu cunsigliu di a lingua, nantu à a manera, perchè chì ci hè statu tandu un trampalu finanziariu è ancu ghjuridicu. Dunque ci hè forse una riflessione à avè nantu à issa affare quì, ma u restu, vogliu di cum'ellu dice u francese l'opérationnalité, hè cumplicata. È a dicu perchè semu in 26 è alloc' à 28 d'apressu à mè, ùn ci seremu ancu. Ùn vi parlu mancu di certi affari chì sò smariti.

Unu di u punti chì mi pare di primura à mette in davanti ghjè acunvenzione ch'è no aviamu firmatu in 17 (à mumentu parlu cum'è i vechji di 14-18!), in 17 acunvenzione cù a stampa aviamu lampatu O sgiò Presidente, 400 000€ s'ùn mi sbagliu, cù tutta a stampa, publica è privata (ci vole à di la dinò) per ghjustu à puntu avè, arricurdate vi di Corse Matin è di u nutiziale d'8 pagine ogni mese, ùn esiste più. NPLD Pierre Ghionga si n'arricorda, ùn esisre più, linguimondi, ùn l'ete più fattu. Dunque ci hè parechje affare. Bon ammentate u CPER, u CPER vogliu sì, vogliu nò ghjè quantunque un cuntrattu, un cuntrattu cù u statu francese, finanziariu cù unepoche d'ugettivi, à rinfurzà, è vi facciu rimarcà chì i centri immersivi, ci hè Bastelica è savaghju è forse Bastia, ùn ci hè altru nunda dipoi tandu.

Vogliu di chì simu in ritardu, emu pigliatu assai ritardu, allora ùn sò micca quì pè mette una nota perchè vi sustengu hein, a tenimu caru, tutti, hein. Ùn hè micca, ghjè qualcosa chì ci porta è ghjè forse qualcosa chì ci hà resu à unepochi più naziunalisti chè mai.

Perchè ci accurgimu oghje chì l'indiani ch'è no simu anu bisognu, à un mumentu datu, d'arrampicà si à sò ch'ellu ferma. È sò ch'ellu ferma a sapete bè, ch'ellu sia ch'è no parlemu di a tarra, di a lingua, di a memoria, ancu di certi mumunmenti, simu sempre à sicutera.

Dunque, eiu u solu affare ch'è possu di ghjè chì aspettemu a seguita perchè u documentu u rigalate avà s'aghju capitu bè à u cunsigliu esecutivu. Sperendu ch'ellu ci serà un veru cunsigliu esecutivu in carica di a lingua, a dicu

quì. Salutu, quantunque a direttrice, e direttrice chì sò quì è chì sò è ch'elle anu da fà sò ch'elle ponu perchè chì hà da esse cumplicatu, à livellu finanziariu, bon ma aspettemu avà e misure cuncrete, u primu passu diceraghju pè dì à i corsi à u statu ch'è no vulemu firmà sò ch'è no simu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla?

Allora iè, ci era Christelle Combette è dopu Marie-Claude.

M. Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Non, moi, juste une petite chose puisque mon collègue, bien sûr, a été très exhaustif, comme vous, Cher Romain.

Juste deux petits mots pour relever, je suppose, un oubli totalement involontaire de votre part, mais qui pour moi a une importance.

Vous avez fait une liste justement très exhaustive de remerciements aux différents acteurs impliqués dans le soutien de la langue corse, et il me semble que vous avez oublié la Communauté d'agglomération du pays ajaccien qui pourtant a porté seule le développement du site et de l'application Parlami corsu, un outil qui est unique en Corse, au service donc de la langue, du patrimoine et de la culture corse.

Alors, je voudrais juste vous rappeler 3 chiffres.

C'est quand même 1 300 000 pages qui sont vues par an pour le site Internet ; 40 000 téléchargements pour l'application, dont près de 8 000 le week-end par des familles qui justement ont des enfants qui sont dans les filières bilingues.

Et donc ces résultats parlent d'eux-mêmes, c'est pour ça qu'il me paraissait quand même indispensable de le rappeler.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Marie-Claude, pè « Core in fronte ».

Mme Marie-Claude BRANCA

Iè, allora, u nostru gruppu s'hè impignatu cù vulintà è passioni in un primu tempu, in u travaddu d'audizione è di riflessioni di a cummissione di a cultura è di l'educazioni, po in u travaddu in issa cummissione adhoc, dunqua no semu filici, di a prisintazioni di issu raportu, oghji. Ma par no, ùn hè ch'è un primu passu.

Aspittemu avali passi cuncreti è rapidi, è decisivi di l'Esecutivu pà metta in ballu misure efficaci pà un veru sviluppu di a noscia lingua. Allora, ùn aghju micca da fà un dittagliu, una riflessione dittagliata à nantu à tutti i punti di u raportu, ma emu da ripiddà certi affari.

U principiu di u raportu metti bè, descrivi bè u quadru storicu hè impurtanti pà vede ciò chì ci vole à fà. Allora eti parlati di l'uffiziu no dinò parlemu di l'uffiziu s'iddu ci vole à dà un antru nomu o un altru quadru vidaremu ma issu locu in ogni casu devi duvintà u locu di cuncretisazioni di misuri forti.

Vurrariu vultà dinò nantu à dui punti à necessità di l'intarnazionalisazione, hè una parolla un pocu difficiuli à di è , parchì ci hè una necessità di travaddà com'è monda l'ani ditta quì, cù in nosci vicini a Sardegna, l'Italia. A Sardegna, Saveriu dici chì ùn hè micca listessa, t'avemu quantunqua, t'ani una spezia di statutu, l'Italia rispetta i linguì minuritarii. È certi linguì di a Sardegna, micca u galluresu è parquissa par no hè impurtante u gallurese. U gallurese parchì hè guasgi com'è u corsu di u suttanacciu chì certi ùn li piaci micca ma hè cussì. È ci hè una necessità di travaddà trà nò di sparta di rifletta parchì ùn emu micca a stessa manera, u stessu raportu cù a lingua, no emu piuttosto pà disgrazia diciaremu, avemu sempre avutu una rinvidicazione più pulitica è l'aghju suventi ditta quì, ci vole à avè un raportu più di stintu diciaraghju. I taliani, a ci hà spiicata bè Marina Branca l'altru ghjornu, i sardi t'ani un raportu di più d'identità di cultura. È dunqua issa lingua ancu s'idda menu studiata in iscola, si trametti in un antra manera, dunqua pensu chì hè bè di paragonà à so manera di fà.

L'altru puntu ne aghju parlatu dighjà suventi quì, hè truvà a manera di garantisce a cuntinuità d'insignamentu di a noscia lingua, da a ciucciaghja à l'università, è ùn hè micca u casu pà avali, a vidimu quand'è no andemu in scola, quand'è no andemu in carrughju.

Ci duvimu dà i mezi d'assicurà issu sviluppu, duveriamu essa vulintarii è curaghjosi pà cambià i maneri di fà è metta in ballu misuri d'aiutu, d'accompagnamenti ma ùn ci vole micca à sminticà u cuntrollu è semu numarosi à di la. Parchì ùn ci pudemu micca parmetta di spenda solda cussì, senza avè risultati cuncreti. Quissa a duvimu ancu à u nosciu populu.

È finisciaraghju dicendu chì spiremu chì da quì à pocu, ùn faremu più cummissione pà parlà di a lingua ma chì a noscia cullettività, darà i mezi à tutti di parlà a noscia lingua è di fà la campà.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti, altre dumande di parolla?

Iè, Petru Antò.

Quale hè chì vole parlà dinò à Fà Populu? Dopu?, Allora vai puru.

M. Petru Antone FILIPPI

Iè, à ringrazià vi, Signora Presidente,

Bona imbienza di parlà dopu à pena d'angoscia è di dicerimu di mancanza à u livellu finanziariu. Bon emu da pruvà di rivene nantu à qualcosa di più felice quantunque.

Vi vulia parlà, vecu à Rumanu chì ride, vi vulia parlà quantunque d'una sperienza allora ne aghju forse digià parlatu ind'è st'emiciculu ma hè venutu nantu à issu issa rete suciale prestorica a simana scorsa, u ricordu di 10 anni fà, in fatti 10 anni fà, aghju avutu l'occasione di parte à campà appennuccia à a fine di u mo Master in Cummunicazione, cusì a palesu subitu, a possu di davant' à voi, ùn sò micca un veru studii corsi aghju fattu dinò un'altra furmazione. Dunque aghju avutu l'occasione d'andà à campà in u quadru di a fine di u mo staziu di fine di Master, à u Paese di Gallia, parlava Saveriu anzu di l'esempiu Gallese, è ci hè una riflessione chì m'hè rivenuta. Forse d'altronde Jean-Martin si n'arricorda chì ghjera pruvatore à l'epica ghjera survegliante in Corti è m'avia permessu di rompe per un tempu u mo cuntrattu per parte, ci hè una riflessione eiu era pertutu cù l'idea cum'è n'eramu tutti à l'epica po era di più giovanu cù l'idea di a cuufficialità, a cuufficialità, a cuufficialità chì funziuneghja è era pertutu à vede un paese duve l'affari eranu effettivi. È quallà mi sò avvistu d'un affare, è a m'anu dettu quelli chì travagliavanu nantu, ci sò trè punti chì sò impurtenti per chì una pulitica linguistica possi esse efficace è ch'ella funziuneghji.

Prima di sicuru ci hè l'affare di u statutu, quessa ghjè un affare impurtente, ma per noi pensu chì deve esse d'altronde u nostru ugettivu è ci duvemu ghjunghje, ma attempu ci sò dui altri affari chì pensu ci vole à mintuvà, prima ghjè a mossa glubale, perchè què a m'anu spiecata bè, s'ella ci hè un

ufficialità ma chì attempu ùn ci hè micca à u livellu di l'educazione, à u livellu di a popolazione, di u mondu economicu, di l'associ, s'ellu ùn ci hè micca una forza è una vulintà, l'affare pò fiascà ancu cù una cuufficialità. È pensu chì à issu livellu custì, dimu la franca portu un messagiu à pena di più felice nantu à què, vi facciu un picculu puntu nantu à a mo simana scorsa listessa.

Luni sera, mi sò trovu ind'una casa di a lingua in Corti, per a prisentazione chì era organisata di u libru di l'amicu Marc'Andria Castellani, dunque un libru cusì, tuttu in corsu, a sala carca, 70 % di studenti, 70 % di giovani, si parlava di giovani.

Giovani chì :

1- anu statu à sente.

2-anu presu a parolla è anu parlatu, què, ghjè una. Second'affare, nanz'à eri, serata di sustegnu Scola Corsa, in Corti listessa, u caffè, carcu di mondu, 80% di giovani. Tutte e persone ch'aghju scuntratu aghju parlatu in corsu cun elli. Giuventù chì parla corsu torna una volta.

Terzu puntu, tutti i ghjorni, tutti i ghjorni à l'università quandu ch'o vo à fà un corsu cù i studenti, sò in cuntattu cù a cursufunia di sti studenti, ghjè una cursufunia particolare chè no cunniscimu tutti, appena impeurita, diceraghju passiva, ma s'è vò i mettite in una situazione di parlà ind'è u corsu, à u capu di un'ora sò tutti in capacità di parlà, si sbaglianu appena, ma ripiglianu, è à capu d'un mese avete giovani chì di più in più anu pigliatu l'abitudine è parlanu. Eiu pensu à un affare, hè vera oghje, sapimu chì a filiera bislingua ùn basta micca, ùn basta più. Perchè chì ci hè una realtà ind'è e famiglie è tuttu ciò chè vo vulite ma tutti issi giovani chì sò stati furmati ind'è e scole bislingue, anu furmatu forse cursofoni chì sò avà passivi, ma sò cursofoni.

Ghjè una popolazione chì si pò trasfurmà senza prublema in cursufunia attiva, dunque ci vole quantunque à avè què in capu avimu unepoche d'affari chì sò in capacità di mette in ballu per avè qualcosa d'interessente à u livellu di a lingua.

U terzu puntu, ch'aghju amparatu quallà, è chì m'anu dettu è pensu chì ghjè u nostru scopu maiò oghje, in fatti ghjè l'affare di cuurdinà tutte l'azione è si parlava nanzu in fatti di pianificazione linguistica, hè quessa u role à u mo senseu ch'ell deve piglià a cullettività.

L'affare ùn hè micca chì ùn ci hè nunda chì hè fattu, l'affare hè chì ciò chì ghjè fattu, manca di lea. Ùn simu micca tutti in lea per mette qualcosa in piazza di abbastanza forte. Ma l'azione, l'associ, l'azione di a cullettività è ancu ind'u

mondu economicu, pieni di persone cusì, pensu chì aspettanu dinò calcosa da lià tuttu què è in fatti ghjè ciò ch'è nò dumandimu, s'è vo fighjate bè, ind'è u cartulare di i paesi è cità immersivi. Chì dumandimu à e cità è à i paesi? D'esse u liame trà tutte l'azzione chì si facenu nantu à u territoriu. Ghjè esatamente ciò chì ci vole à fà cù a cullettività.

Ghjè u rolu ch'è nò duvimu piglià. Dunque pensu chì s'è nò ghjunghjimu à fà què, sapendu chì è què a dicu per e cumune è a dicu per a cullettività, ci hè una peura ch'ellu ci vole à caccia, ghjè dinò l'affare di certe cumune a ci anu detta per u cartulare di cità è paesi immersivi, iè ma noi ùn sapimu micca, forse ùn avemu micca e cumpetenze à l'internu, iè ma ci sò tutti sti ritorni di u terrenu. In Corsica ci sò piene d'azzione di persone chì sò digià impegnate è chì anu e pruposte, è d'altronde si vede ind'è u cartulare di Rumanu, ci sò l'affari chì ricollanu nantu à e pruposte chì si puderianu fà.

Dunque digià, ùn partimu micca da zeru.

Eccu, dunque, vi dicu francamente, pensu, ùn sò micca di natura à fà lamenti, eiu pensu chì oghje, emu bisognu d'un azzione, ma emu bisognu dinò di purtà un discorsu chì porta dinò una speranza.

Cusì finiscu di cuntà vi a mo vita, da quì à pocu, oghje ghjè una storia di ghjorni, aghju da esse babbu, eiu, à a mo figliola, ùn contu micca di lascià li u lamentu di a lingua chì more.

Dunque pensu chì oghje seria ora di mette ci ordine di battaglia è ancu s'è ùn mi piace micca l'alleguria di a battaglia, pensate à un ultimu affare, vi laciaraghju nantu à què: u sapè è e lingue in generale, sò affari chì da unu, ne pudete fà centu, un locutore ancu s'ellu ne ferma unu hè in capacità di creà dui, dece, centu locutori. Pensate à què è finisceraghju cusì.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Don Jo, hai dumandatu a parolla?

M. Don Joseph LUCCIONI

Iè à l'accorta.

In u filu di ciò ch'ellu hà dittu u m'amicu Petr'Antò, chì hà da essa babbu, eiu, nò, ancu! È in u filu di ciò ch'ani dittu a Presidente Nivaggione è a Presidente Muriel Fagni è di sicuru u Presidenti Rumanu è dopu à un bellu dibattitu in a noscia assemblea. L'eti dittu o sgiò Presidenti Rumanu Colonna, ùn hè micca una fini issu raportu, ùn hè nè mancu un principiu, ma vulariu di à nome di u gruppu Fà populu insemi chì hè un passu maiò, hè un saltu qualitativu impurtanti, chì issu travaglione chì hè statu realizatu in un tempu cortu, incù tutti i forzi vivi chì facini campà è chì s'impegnani pà a noscia lingua da Capicorsu à Bunifaziu. Ch'eddi fussini assuciativi, stituziunali, privati, pulitichi, cullettivi è di sicuru un travaglione incù a ricchezza di tutti i cuntributori al di là di l'appartinenza à i gruppi pulitichi rispittivi, hè un travaglione in a so redazzioni finali.

Dì dinò chì issu travaglione è l'eti dittu o sgiò Rumanu, hè un travagliu parlamintariu, è ci vola à rimette issu travagliu in u so quadru. Emu menu travagliatu in una logica magiurità territoriali/uppuzioni chè in una logica parlamentu o Assamlea di Corsica par via di a so cummissioni chì rendi un raportu à u cunsigliu Esecutivu.

È què dinò hè un fattu impurtanti è i dibattiti ci moscini bè chì ci hè una cunvergenza di l'Assamlea di Corsica nant'à l'essenziali di issu raportu è tandu o sgiò Presidenti, cari tutti cummissarii, mi paria è ci paria à nome di u gruppu Fà populu insemi hè impurtanti di sottulineà lu.

È di dinò chì, partendu da a natura parlamintaria di u raportu, vinarà di sicuru u tempu di l'azzioni, di l'istituzioni par via di u Cunsigliu Esecutivu, u tempu di a traduzioni bugetaria, ghjuridica, è u tempu di sicuru di fissà un calendariu.

Ma oghji, quì discurimu dopu à un travagliu, una riflessioni di a cummissioni è di i forzi vivi incù i forzi vivi di pruposti pà a noscia lingua è pà una pulitica linguistica.

Prim'affari, a qualità di issu travagliu parlamintariu.

Sicondu affari, di sicuru è in u filu di ciò chì dicia l'amicu Petru Ghionga chì hà avutu à travaglià assai è di modu pusitivu nantu à a lingua. Vidimu bè chì, ripigliu e parolle di Petru, ci scrivimu in a nuvella epica chì si scriva anc'edda in u longu cumbattu, una longa lotta pà a noscia lingua. È issa lotta di sicuru, par nò, l'ughjittivu principali, hè di sicuru u statutu d'ufficialità tarritorialia

o nazionali pà nò, di a lingua corsa in terra di Corsica. È à issu liveddu quì, ùn emu micca da svià, malgratu, i difficultà chì ponu esiste à liveddu ghjuridicu è soprattutto à liveddu puliticu. È à issu liveddu quì, pà ciò chì tocca à a cuufficialità o l'ufficialità di dirittu, di quantunqua calcosa, rispudendu à tempu à Jean-Martin è à Josepha, incù rispettu, hè vera chì a parolla uffcialità ùn ci hè micca in u prugettu di scrittura custituziunali, c'era in a deliberazioni autonumia di u 5 di lugliu, ci hè in u prughjettu di scrittura stituziunali una rifarenza à a cummunità linguistica, è par nò ma quì ci hè u dibattitu, è forse a sfarenza d'apreziazioni, par nò, issa rifarenza cummunità linguistica ùn sarra micca porti.

Ma pò parmetta s'è u prugettu di scrittura custituziunali hè vutatu da u parlamentu francese, da u cungrèssu, d'apri unipochi di porti è di diritti pusitivi à fissà è à precisà in u quadru di a lege urganica. È d'altrondi, al di là di u prugettu di scrittura custituziunali, in a dichjarazioni pulitica sulenna di u 23 di frivaghju di u 2024, à l'unanimità, l'eletti di a Corsica, è mi ghjirgu versu Jean-Martin parchì socu dinò chì u currente ch'eddu raprisinteghja oghje in l'emiciclu hà vutatu à favori, dumandaia à missa in piazza d'un statutu di a lingua, à prò di a missa in opera di una sucità chì fussi di modu prugressivu, appacciatu è veru bislingua.

Dunqua si vedi bè chì nantu à u prugettu glubali, c'accurdemu è forse chì a legi urganica parmitterà dumani nantu à u travagliu dinò chì hè statu fattu da a cummissioni, di garantisce un statutu pà a noscia lingua.

Ma dopu, o podarsi ancu nanzu, u statutu ghjuridicu di cuufficialità in dirittu, ci hè ripigliendu dinò u raportu d'orientazioni generali di u mesi di nuvembri di u 2022, nantu à a pulitica linguistica, ci hè ciò ch'è nò pudemu chjamà l'ufficialisazioni o l'ufficialità in i fatti. È què, è l'intaressu di u raportu, hè a pianificazioni di una pulitica linguistica glubali, strutturali, strutturanti, sistematica, cuerenti à tempu in u sistema educativu, ch'eddu fussi assuciativu o publicu, è à tempu in a sucetà, ùn voltu nantu à tutti i misuri pruposti, nantu à l'ughjettivi, i mezi pruposti, l'indicatori di valutazioni, i calendarii, Rumanu hà prinsintatu l'affari di modu propiu precisu.

Nò, ci raligremu di issi misuri, è l'intaressu hè veramenti, u meritu di u raportu hè d'avè un quadru chì fussi veramentu cuerenti è glubali.

È par undettu, una misura quantunqua nantu à l'uffiziu, parchì faci parlà. Hè vera chì, anc'eiu à titulu parsunali quand'è socu intrutu in a discussioni, è u ciculu di travagliu, ùn eru micca cunvintu di a necessità di un uffiziu di a lingua. Ma, quand'è nò emu discorsu cù unipochi di forzi vivi di a lingua, ci anu fattu sapè a necessità d'avè un locu chì fussi un locu di demucrazia linguistica, di cuntrasti, di pruposti, è un locu d'indentificazioni dinò, di a lingua chì hè una priurità pulitica.

Allora hè vera Jean-Martin chì si pona a quistioni di i mezi, a vulintà ci hè ma quand'ellu ci hè a vulintà ci demu i mezi dinò. È puru in un cuntestu custrettu. Allora dopu tuccarà à l'Esecutivu à fà i so pruposti à issu liveddu qui, ma par nò ci pari impurtanti, qualsiasi d'altronde a manera è a forma ghjuridica ch'ellu pigliarà l'uffiziu.

Podarsi ùn sarà micca un uffiziu tippu EPIC, podarsi ùn sarà micca un GIP (Groupement d'Interêts Public), vidaremu. Ma in tutti i casi, ci hè un bisognu al di là di a denominazione uffiziu di a lingua, cunsigliu di a lingua ci hè u bisognu d'un locu d'accolta, à tempu di l'attori, pulitichi assuciativi è prufizionali, stituziunali, ecunumochi è tuttu ma dinò, di missa in opara, di una pulitica linguistica chì fussi una pulitica glubali è micca una pulitica setturiali. Chì oghji, ci hè una riforma in l'amministrazioni chì vè in u bon sensu, è l'emu sottulineatu incù una direzione di a lingua direttamente rattaccata à a delegazioni generali à cantu à u DGS, è què hè un segnu impurtanti par muscià chì a lingua ùn hè micca una piccula parti di l'azzioni publica di a Cullettività, ma una parte chì devi annacquà tutti i pulitichi publichi, ma forse chì incù un uffiziu, qualsiasi è torna una volta a forma ch'eddu pigliarà, andaremu ancu più luntanu.

Compia, dicendu chì n'emu parlatu arimani, cara Presidenti incù Corsica Pruspettiva 2050, emu parlatu cara Josepha di a quistione di a cittadinanza corsa, incù di sicuru u statutu di residenti, incù a quistioni di u corpu alliturali, è bè, a lingua, com'è bè cumunu, com'è bè chì apparteni di sicuru à u populu corsu ma al di là, à l'umanità, hè un arnesi tremendu, à prò, di issa cittadinanza culturali. Chì hè una cittadinanza, à tempu chì integra a realtà, i realtà, i sfidi di a Corsica è di u mondu oghjincu, ma dinò una cittadinanza aparta.

A lingua hè di sicuru ciò ch'è no semu, hè una lascita, hè una parti essenziali di a noscia identità à tempu individuali è cullittiva com'è populu, hè dinò a lingua un fattori d'apartura à u mondu talianu, à u mondu aurupeu, à u mondu mediterraniu à u mondu in generali, hè un fattori di cusioni è devi essa, devi essa, un strumentu tamantu d'integrazioni com'ella dicia Nadine. Hè parquissa, ci pari chì al di là di una pulitica linguistica, è a cunclusioni di u vosciu raportu caru Rumanu, hè un veru prugettu di sucità chì ci tocca à mette in opara in giru à a lingua à prò di sicuru di u populu corsu, ma soprattuttu di a noscia ghjuventù chì ùn si pò pinsà cara Presidenti una Corsica in u 2050 senza una lingua viva pà u populu vivu.

È cusì sia.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti, pensu chì tutti i gruppi anu parlatu, calchì parolle di manera propiu veloce, pratica è grammatica. A pratica, l'altru ghjornu aghju vistu una casata Quilichini scrittu cù 2K, a vi dicu nantu à una cosa ufficiale, hein. Dunque, CQFD, cum'ellu si dice, tuttu và bè, è avanzemu cum'ellu ci vole. Què ghjè un prima affare.

A pratica, a grammatica, ci hè una lege economica chì dice l'offerta crea, pruce a dumanda.

L'offre crée sa propre demande. Et je vois qu'on acquiesce du côté peut-être un peu plus libéral de l'hémicycle. Et cette loi est particulièrement vraie dans le domaine culturel et linguistique.

L'offre culturelle, l'offre linguistique produit des locuteurs, produit des « utilisateurs » de la langue et de la culture. Et ça, c'est particulièrement vrai.

Sur le plan du droit, on ne va pas refaire le débat. Il n'y a, vous le savez, qu'une langue officielle en France, constitutionnellement reconnue. La France se met au ban des pays européens parce qu'elle ne ratifie pas les chartes et les textes, qui reconnaissent d'ailleurs la langue comme un élément de droit fondamental. C'est un droit fondamental.

Donc, il faut bien que nous avancions dans l'attente d'une réforme institutionnelle et que véritablement, nous développons tous les outils nécessaires. Et je trouve que de ce point de vue, le rapport qui nous est présenté propose, et pour ceux qui n'ont pas lu le rapport, page 48, vous avez les orientations concrètes et les mesures concrètes que la commission souhaite voir mises en œuvre.

Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas de propositions.

Ghjè vera chì stu raportu ghjè in leia cù ciò ch'emu dettu eri, di sicuru. È di manera veloce, in particolare eiu, a pensu francamente, incù dinò l'utilizzazione di e nove tecnulogie. In particolare, ch'ellu sippia u numericu, di sicuru ma dinò, l'ultime, in materie d'Intelligenze Artificiale, pudemu utilizà què per a lingua, ci vole dinò chì noi appimu è a sò chì a direzione di a lingua và ind'è stu sensu.

Ci vole chì dinò, ind'è sta nova offerta, sippiamu à pena dinò, innuvatore. Ùn ci vole micca sempre avè l'arnesi tradiziunali, pensu chì ghjè un'idea da sviluppà.

È per compie nant' à l'uffiziu di a lingua, ùn hè micca una casa solu, chì hà da custà una fortuna! Avemu a ripresentazione di l'uffizii è di l'agenzie chì hè quella di 30 anni o 25 anni fà. Un uffiziu di a lingua, vole si dì, una squadra di capitale umanu, cù nove tecnulogie, chì ghjè in capacità di mette in ballu a pulitica linguistica chì noi avemu decisu quì. Ghjè simbolicu, ghjè vera, ghjè vera chì ghjè simbolica. Ma a simbolica ghjè impurtantissimu. S'ellu ci hè un uffiziu di a lingua, vole si dì, chì ci hè un ministeru!

Ci hè un ministru di a lingua, ci hè una pulitica è ci hè una voluntà. È què, ghjè nurmale. Ci hè l'agricultura, ci hè l'ecunomia, u turisimu, ci vole un ministeru di a lingua è què pensu chì Jean-Martin ete dettu chì l'altre regione s'ellu ghjera bè, l'altre regione l'averebbinu digià fatta. Averrebinu digià adupratu a nostra manera di fà, di avè agenzie ecc. Ùn anu micca listessu statutu. A sapete, sò di dirittu cumunu, dunque ùn a ponu micca fà, ma v'aghju da dì un affare, eru cù u Presidente à una reunione di e Régions de France, sapete e Régions de France avà cosa ne dicenu? A più parte volenu l'autonomia, volenu parlà a so lingua dinò per certi chì sò bislingui è d'altronde volenu un ODARC. L'altru ghjornu emu parlatu di l'agricultura, è soprattuttu esse urganisimu chì paganu, organisme payeur.

Dunque v'aghju da dì un affare, forse ch'è s'è no femu, s'elli anu à pena più di decentralisazione, dumanderanu anch'elli un uffiziu di a so lingua.

Eccu, dunque avemu bisognu in tutti i casi iu feraghju campagna per l'uffiziu di a lingua.

Eccu. Avà o sgiò Presidente, site cunnittatu in inglese o in chinese? Mi capite?

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi stò a sente in francese...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè megliu in francese hein ! Mi capite megliu in francese ?

Và bè, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Nò, hè un scherzu.

Bon à ringrazià vi à tutte è à tutti.

Bon ind'è un clima un pocu affanosu, à u livellu puliticu generale, pensu chì issa discursata in giru à a lingua ci dà assai ragiò d'esse ottimisti, cullettivamente. In prima, bona nutizia ghjè chì u nostru amicu Petr'Antò hà da esse babbu, ùn a sapia micca, cumplimenti.

Secondu puntu avogliu di schirzendu, sapete, ricevimu dipoi i nostri dibattiti nantu à a cuuffucialità ind'è in fatti, ricevimu à pocu pressu tutte e simane unepoche di lettere è di mail d'un associu, associu diceraghju in francese "pour l'avenir de la langue française" chì ci minacceghja d'andà davanti à i tribunali. L'ultima volta anu scrittu, le titre c'est " la Presidente Maupertuis a encore violé la loi". Dunque vogliu di, à issa persona chì ci stà à sente, forse oghje, sicritariu generale, Presidente, forse chì tenimu caru a lingua francese, di sicuru è chì a lingua francese face parte di a nostra cultura, di u nostru patrimoniu, di a nostra anima è di u nostru esse.

È chì à tempu, tinimu caru à a nostra lingua, lingua materna, a nostra lingua corsa. È u paradossu di l'attitudine di isse persone chì ci scrivenu, aghju guardatu nantu à internet l'ogettu di u so associu, hè di difende a lingua francese è a pluralità linguistica. È ùn capiscu micca perchè chì venenu à circa ci nantu à u fattu di parlà di modu naturale a lingua corsa è à tempu a lingua francese, soprattuttu chì emu fattu i sforzi tecnici à traversu a traduzione è ringraziemu una volta di più a nostra squadra di traduttore è traduttrice. Di permette à tutti quelli chì par esempiu ùn capiscenu u corsu, o ùn capiscenu micca u francese, d'avè una traduzione à tempu à i nostri dibattiti.

Al di là di issi fatti, di sicuru hè un travaglione, dunque vogliu ringrazià u Presidente Colonna, a Presidente di l'Assamblea di Corsica chì hà permessu di mette in ballu issa manera di travaglià. È po dinò tutti quelli chì anu participatu à i vostri travagli ch'elli sianu eletti di l'Assamblea, pensu, aghju vistu ind'è u vostru riassuntu ch'ellu ci era statu 25 reunione! È sò chì parechji di i membri di a cummissione anu participatu à tutte e reunione, dunque hè propriu un travagliu di qualità, è pensu chì ghjè un travagliu chì ghjunghje à l'ora per raportu à e nostre priorità.

Perchè? Prima ind'a manera di travaglià, bon si tratta assai di a cuncentrazione troppu forte di i puteri ind'è a nostra stituzione, pensu chì ci vole à rinfurzà, ogni volta ch'ellu hè pussibile, u funziunamentu dimucratu, a respirazione demucratu di a Cullettività di Corsica, è rinfurzà a respirazione

democratica di a Cullettività di Corsica è dinù, ricunnosce à l'Assamblea di Corsica un rolu maiò ind'è u nostru funziunamentu glubale. Hè permessu in i testi è à traversu sò ch'emu fattu custi, simu andatu dinò ind'una pratica istituzionale chì v'è al di là di i testi postu chì ramentu chì n'è normale a regula di funziunamentu hè chì u cunsigliu Esecutivu acconcia i rapporti, chì sò trasmessi à l'Assamblea di Corsica, p'è mudificazione, dibattitu è votu. Què, ghjè a regula.

À traversu a nostra scelta per a lingua corsa, emu vulsutu, travaglià di manera sfarente, vale à dì chì à parte di u custattu di u cunsensu è ancu di l'unanimità pulitica è sucetale, in giru à a quistione di a lingua, ùn emu micca vulsutu chì a pruposta iniziale venga solu da l'Esecutivu. È ghjè perquessa ch'aghju dumandatu à l'Assambla di Corsica di mette s'ella era d'accunsentu, hè stata d'accunsentu, di mette in ballu issa cummissione adhoc, p'è à tempu, interruga è assucia tutti l'attori di a lingua, ma dinù p'è permette à l'Assamblea di Corsica, di riflette, à sò ch'ella vularia mette in ballu in termini di pruposte per a nostra pulitica linguistica. È issa manera di funziunà, ùn esistia micca nanzu è pensu ch'ellu hè un più è un bè p'è a nostra stituzione. Què u prima fattu.

Seconda rimarca, ete rispittatu u fattu di travaglià in furia, è què ghjè impurtantissimu puru per raportu à i nostri appuntamenti di riforma custituzionale. A dicu, a vi dicu perchè a pensu, ci hè statu in a storia di a nostra stituzione, rapporti, ch'anù marcatu i spiriti è e nostre decisione.

Per esempiu, u raportu di u poveru Pierre Chaubon, di a cummissione legislativa è regulamintaria.

Per esempiu u raportu è u travagliu di Pierre Ghionga, in giru à a lingua corsa ind'è a mandatura 2010-2015, è pensu chì issu raportu, hà da fà parte, di issa lista è di issa tradizione di i rapporti chì anù marcatu a storia di l'istituzione.

Hè stata vera digià à traversu u raportu di a cummissione legislativa è regulamintaria ver di u statutu d'autonomia. Vi ramentu chì ghjè statu un travaglione, era digià sottu à a vostra autorità, a vostra direzione, hà permessu d'assucia tutte e sensibilità di l'Assamblea, ci hà permessu, issu raportu nantu à l'autonomia d'interrugà territorii, regione, paesi, chì campanu dipoi parechji annu l'autonomia.

Emu avutu a dimustrazione di l'autonomia chì era dinù un mezu di risponde à e prublematiche di tutti i ghjorni, ecunomiche, suciale, sucetale, cù prugressu per a sucetà cuncernata.

È issu raportu hà permessu dinù, d'andà ver di i senatori è i deputati, incù una referenza scritta. È emu da fà listessa avà incù a lingua corsa.

È ghjè impurtantissimu di pudè la fà. È di vene, micca solu incù l'unanimità di l'Assamblea, chì ghjè digià un fattu maiò, ma di vene dinù incù l'appoghju è u sustegnu di a sucetà corsa.

Hè un appuntamentu, eiu u cunsidereghju cum'è maiò d'aprile per a revisione custituziunale. È ci hà da vulè à cunvince, nantu à u prugettu ch'è n'emu vutatu, è tengu à risponde in qualchì minutu à tempu à Josepha è à Jean-Martin, è a dicu publicamente postu chì emu da avè a ripete la à i deputati è à i senatori chì ùn cunnoscenu micca forse a storia di u prucessu di discussione.

Quand'ellu hè vinutu in Corsica, à u principiu di u so mandatu u Presidente Macron, hà incalcatu unepoche di cusì dette ligne rosse chì ùn ci vulia micca à francà è avia cunsideratu chì unepoche di e nostre rivendicazione, e nostre quelle naziunaliste, ma micca solu, quella di u populu corsu, quella di a cuufficialità, quella di u statutu di residente, eranu referenze marcate puliticamente è chì ind'è a so logica, di fà rispittà una certa visione di u statu di a Francia, ùn ci vulia micca à andà ver di ste nuzione.

È po dopu u Presidente Macron, hà cambiatu per raportu à a Corsica, ma era prigiuneru è hè stata presentata cusì, ind'è e nostre discussione. A sapete postu chì l'emu avutu. Ci anu dettu è ci hà dettu u ministu Darmanin, à nome di u governu è di u Statu, ùn pudemu micca rimette in causa a parolla di u Presidente di a Republica, chì ùn si po micca rinigà, ma vulemu è simu pronti à avanzà di manera cuncreta nantu à ste rivendicazione è ci vole à truvà una manera di prisintà le.

Hè ciò chì emu fattu, u populu, emu cunsideratu ch'ellu era troppu difficiule è l'aghju ripetuta eri è a dicu torna eiu pensu chì a nuzione di populu corsu hè una nuzione fundiva di a nostra dimarchja, è dunque ci hà da vulè à truvà una manera ghjuridica è pulitica di ricunnosce u populu corsu. Ùn hè micca ind'è e scritte custituziunale, anu prupostu, micca noi, u governu hà prupostu a nuzione di cumunità. Emu dettu à l'epica, è quelli chì eranu in giru à u tavulinu si n'arricurdaranu sicuramente chì forse chì a nuzione cumunitaria per raportu à a situazione francese, avia da pone di più prublemi chì a nuzione di populu corsu. È ci ritruvemu à pocu pressu, ind'è sta situazione oghje ind'u a ricunniscenza di u nostru populu, chì ghjè per noi un fattu evidente, ùn pò micca esse fatta à nome di e logiche cumunitarie chì minaccianu a nazione è u statu francese.

Què u prima affare, hè listessa per a cuufficialità.

Hè stata detta da Don Jo, vi ramentu chì nanzu di cullà in Parigi per l'ultima reunione chì hà sbuccatu nantu à e scritte, è u prugettu di scrittura ch'emu validatu incù u Statu è chì hè statu vutatu.

Emu spiecatu ciò ch'è no ricircavamu, è quand'emu parlatu di a lingua corsa, emu scrittu ind'è a dichjarazione sulenna di u 23 di ferraghju, nantu à u quadru chì hè stata signata, zifrata, puru da a diritta, à l'unanimità. Fora di u Senatore Panunzi, è Josepha chì ùn avia micca participatu à u votu, quand'emu parlatu di a lingua, emu dettu dettu di manera chjara chì per noi, u prugettu di scrittura custituziunale, divia permette di sbuccà nantu à un statutu ufficiale per a lingua corsa, un statutu chì garantisca nantu à u territoriu di l'isula di Corsica, chì e duie lingue u corsu è u francese, possinu esse aduprate cum'è lingue d'usu ind'è tutti l'atti di a vita publica è cullettiva. Patt'è cundizione ch'ella sia assicuratu l'accessu à l'infurmazione publica per quellu chì ùn ammaestranu micca una lingua o l'altra.

Dunque eramu ind'una definizione chjara, di un statutu di cuufficialità è d'ufficialità. Emu da mantene issa specazione è issa rinvidicazione è puru quand'ellu ci hà da vulè, à spiecà... Ùn ci vole à burlà a ghjente, noi ùn n'emu micca da andà, è a dicu di modu generale, d'aprile quand'è anderemu à vede i deputati è i senatori, emu da spiecà, perchè chì u prugettu di scrittura custituziunale hà ritinutu issu genneru di redazione.

È hè listessa per u statutu di residente. Per noi, u prugettu di scrittura custituziunale, a riforma custituziunale, è u statutu d'autunumia à vene, devenu permette di cunsacrà à traversu, frà altru, a lege organica u statutu di residente, ind'è u duminiu fundariu è mubilariu è a cuufficialità di a lingua corsa.

Dunque impurtante d'avè issu raportu guardendu ciò chì ci aspetta in Parigi d'aprile.

Seconda rimarca, passà da u di à u fà: femu, emu fattu, emu fattu dipoi 82, hè ramintata, emu fattu quandu Pierre Ghionga era incaricatu di issa quistione, emu fattu in 2015 quand'è no simu ghjunti in seme, è emu circatu à fà in 2021 di più è megliu.

Pigliu qualchì esempiu, emu criatu e case di e lingue, emu sustinutu di modu più forte l'associ, emu sustinutu a creazione, emu sustinutu a piazza di u corsu ind'è i media, emu vutatu u mese passatu u rigulamentu per prupone à e cumune d'ingaggià si ind'è a salvezza è u spannamentu di a lingua corsa, emu adupratu u principiu di stampiglia paesi è cità immersivi, dunque emu fattu.

Ùn emu micca fattu abbastanza, è u custattu hè chì malgratu i nostri forsi a nostra vulintà pulitica, l'evuluzione generale di a sucetà corsa facenu chì malgratu l'impegnu di i militanti di a lingua, malgratu a vulintà, malgratu u fattu chì i corsi si dicanu di manera ultra magiuritaria à favore di a trasmissione di a so lingua, per u mumentu a nostra lingua cuntinueghja à rinculà.

È emu fattu dinù, emu cuntratualisatu per a prima volta, emu duppiatu i crediti ind'è u quadru di u CPER a sapete, emu fattu, emu messu in ballu un pianu di furnazione in u primu gradu, l'emu passatu à u secondu gradu, emu sustinutu a dimarchja assuciativa per scola corsa l'insignamentu immersivu, ci hà permessu di sbuccà nantu à una presa in contu di l'insignamentu immersivu ind'è u publicu, emu zifratu incù u retturatu una cunvenzione chì ci hà da permette di furnà 170 o 180 professori à l'annu à l'immersione, dunque femu, ùn femu micca abbastanza.

È ghjè perquessa, chì ci vole à passà da una pulitica di a lingua à una pulitica linguistica.

È hè vera chì sò chì permette d'identificà, mi si pare, ùn sò micca un spezialistu ma aghju ascultatu e vostre discussione è aghju lettu sò chì era statu scrittu. L'elemente decisivu d'una pulitica linguistica hè a pianificazione, è ghjè u rolu di a nostra cullettività è ghjè perquessa ch'emu da avè issa discussione nantu à uffiziu, è micca uffiziu, eiu mi girgu ver di Jean-Martin è ver di l'altri ind'è quelli chì ùn sò micca d'accordu nantu à issu statu di a discussione. Nantu à a creazione d'un uffiziu. Ghjè l'argumentu di di emu da creà una struttura in più. Simu più in una logica di diminuisce chì di allargà. Iss'argumentu custì u possu stà à sente, è u scumpartu di modu generale in quantu à u funziunamentu di e nostre stituzione.

Dopu ci hè statu Saveriu chì hà dettu : quandu sò andatu in altrò mi si par d'avè capitu, pensu d'avè capitu bè, ci anu dettu ùn ete micca voi bisognu d'un uffiziu, postu chì site in situazione di decisione, di respunsabilità, è basta à mette in ballu una pulitica linguistica à traversu a vostra amministrazione, i vostri servizii è e vostre decisione pulitiche.

À sò ch'aghju capitu, di u raportu è di i scambii, mi si pare ch'ellu ci sia una dumanda forte di l'attori di a lingua d'avè un locu per ellu induve si possinu truvà, cambià, è ind'ellu ci sia l'impulsione u liame trà tutti l'attori per verificà chì issa pulitica linguistica si mette in ballu di manera ghjuvativa è operativa.

Ghjè quessa d'apressu à mè induve ci vularà à riflette è per tuttu u restu, ci hè issu raportu è compiu custì, avà tocca à u cunsigliu Esecutivu, è pensu chì simu sestamente ind'è u sensu di a dimarchje ch'è nò emu iniziatu insemi. L'Assamblea, di Corsica di modu mi si pare unanimu hà fattu unepoche di pruposte per passà d'una pulitica di a lingua à una pulitica lingusitica.

Prima appuntamentu : ghjunghje a revisione custituziunale per avè un puntellu di livellu custituziunale per arradicà u statutu di a lingua, què hè u primu fattu.

Secondu fattu, passà di a pulitica di a lingua à a pulitica lingusitica : induve? è cume? à traversu l'immersione? L'immersione ind'è a sucetà, l'immersione à a scola, fà la di modu prugressivu, circhendu sempre à spiecà à a ghjente chì ghjè una dimarchja micca di sclusione, d'apartura, d'integrazione è d'arricchimentu per a nostra sucetà.

Una volta ch'è n'emu fattu què, eiu, cù u Cunsigliu Esecutivu, da quì à trè mesi, pensu; mi girgu ver di a me capigenerale è a me direttrice, n'emu parlatu incù u direttore generale di i servizii, da quì à dui o trè mesi, u Cunsigliu Esecutivu hà da rivene davant' à voi dicendu : eccu e pruposte di pianificazione, cum'è n'emu da fà cresce i crediti, cumu emu da reurganizà a direzzione di a lingua corsa, cumu emu da propone di mette in piazza una furmazione interna chì permette à tutt'ognunu di cresce ind'è u so livellu di maestria di a lingua corsa, cumu emu da fà ind'è u sistema educativu, cumu emu da fà incù i media, ecc ecc.

È s'è no femu què è ch'è no franchemu u passu di più, pensu chì saremu dati i mezi di fà chì issu puntu chì ghjè propriu un puntu essenziale è à tutti i livelli, è puru per risponde à l'angosci di a sucetà, perchè hè vera chì sò ch'ellu hà dettu Nadine nanz'ora a campemu tutti i ghjorni, è ùn pudemu micca mette in ballu risposte chì sò risposte di simplificazione dicendu emu da caccia e ghjente, ci vole chì e ghjente si ne voghinu, ùn hè micca cusì. Ci vole à fà vutà i corsi u più pussibile, è e ghjente chì ghjunghjenu quì, è compiu cù issu messagiu di speranza.

À traversu par esempiu, sperienze cum'è e case di e lingue. A sapete chì quelli chì venenu ind'è e case di e lingue, ci sò i corsi chì ùn parlanu micca corsu, è ci sò i ghjunghjiticci chì ghjunghjenu quì, è chì volenu amparà u corsu perchè volenu campà quì, volenu chì i so figlioli campessinu quì, è si sentenu cum'è una parte di u nostru populu è per contu meiu sta visione, ferma più chè mai d'attualità. Micca ind'è u sensu solu intellettuale, ma cumu femu per fà chì isse ghjente custì chì oghje ùn parlanu micca corsu, ùn lu parlanu più, si ne sò scurdati o si vargognanu di parlà lu, cumu fà perchè issa lingua sia parlata è ch'ella sia à testimonanza d'un populu arrittu è vivu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

È cusì sia ! À ringrazià vi o sgiò Presidente.

Dunque emu compiu l'esamine di stu cartulare, eiu pensu chì avà, ci vole à piantà perchè sò un'ora cusì ognunu face ciò ch'ellu hà da fà, ripigliemu, v'aghju da dì chì à duie ore è mezu avemu una reunione di a... cumu si dice La Questure ? In talianu si dica a questura. A questura ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre, l'Assemblée ne prend pas acte du rapport ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

In corsican language, please.

M. le Président Gilles SIMEONI

L'Assemblea piglia attu o si, o no, di u raportu, Signora Presidente ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Anc'assai chè voi ci site !

L'Assemblea piglia attu di stu raportu.

Nous PRENONS ACTE de ce rapport, en bilingue.

Eccu, dunque ci hè una reunione di A Questura, à duie ore è mezu, ùn hà da esse tantu longa, sò un'ora è cinque, dunque, ma pensu ch'elli ponu travaglià, nò?

Ponu cumincià ? Ghjè a duie ore ? Ah duie ore, và, bè, và, bè.

Allora, allez, duie ore è mezu quì! Per l'Assamblea. A duie ore ci hè A Questura. Da quì à un'ora.

La séance est suspendue à 13 h 05 et reprise à 15 h 15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, nous allons donc débiter cette dernière séquence avec la présentation du rapport relatif aux conclusions de l'audit des comptes 2023 de la DSP maritime 2023-2029.

Le rapport va vous être présenté par le président de l'Office des transports, Monsieur Acquaviva.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 007 : Cunclusioni di l'audit di i conti 2023 di a delegazione di serviziu publicu marittimu 2023-2029.

Rapport n° 007 : Conclusions de l'audit des comptes 2023 de la délégation de service public maritime 2023-2029.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillers, c'est un premier rapport d'audit. Je vais essayer d'être le plus synthétique possible parce que c'est un rapport un peu technique mais qui relate une politique qui a été mise en place et sur lequel il y a eu des acquis.

C'est le rapport d'audit de l'année 2023, donc la première année de la DSP maritime 2023-2029, des comptes d'exploitation et donc du suivi de la compensation de la dotation de continuité territoriale qu'on attribue au service public maritime. Donc, c'est un rapprochement qui est fait à travers une méthode d'expertise.

Au-delà d'un rapport technique, c'est le produit d'une politique de renforcement de l'évaluation et du contrôle de l'utilisation du denier public de la dotation de continuité territoriale sur l'exercice du service public. Là, il y a eu quand même une rupture avec les temps passés, puisque je vous rappelle que ce genre de politique, notamment lorsqu'il y avait, on va dire, la gestion un peu chaotique et gabégique de la SNCM e CMN, n'existait pas, puisqu'on parlait souvent de surcompensation financière pointée du doigt par la Commission européenne, qui faisait d'ailleurs l'objet de possibles amendes sur la SNCM de l'époque, d'amendes à-peu-près de 240 millions d'euros de recouvrement qui sont tombés suite à la rupture avec «Corsica Linea», etc. Donc on voit bien qu'il y a eu des conséquences négatives et préjudiciables à une légèreté, voire à un détournement de la DCT qui a failli faire tomber le service public par le passé.

Donc muscler l'évaluation et le contrôle dans le cadre de la DSP maritime, cette DSP maritime, au même titre que de l'aérien, qui a été reconnue officiellement par la Commission européenne, c'est un produit d'une politique d'évaluation qui nous permet de dire que nous utilisons le denier public évalué à des fins exclusives du service public.

Vous avez dans ce rapport, évidemment, le rappel des 5 lots de lignes maritimes, l'attribution qui a été faite par délibération du 20 décembre 2022 qui a choisi les délégataires avec le rappel des délégataires.

Vous avez bien sûr le rappel de sur quoi se fonde en droit la possibilité de contrôle d'évaluation par l'Office des transports, donc c'est intégré à la CDSP, au contrat de délégation de service public, puisqu'on dispose d'un droit de contrôle sur l'exécution des prestations qui sont confiées au titre de la DSP 2023-2029. Il y a un rappel de l'article 45.1 de la DSP qui le permet. Et puis il y a aussi le rappel quand même au code de la commande publique, le l'article L 31.31- 5 qui prévoit l'obligation pour un délégataire de service public partout et y compris ici, de produire chaque année un rapport qui comporte les comptes retraçant la totalité des opérations qui sont afférentes à l'exécution du contrat et du service public. Et puis, il y a la nécessité de communication de ce rapport à l'Assemblée délibérante.

Donc sur le contrôle financier, l'article, les articles 45 un et 45 3 de la DSP permettent à la Collectivité de Corse et à l'OTC d'organiser à leurs frais, comme ils l'entendent, l'audit pour vérifier les comptes du délégataire. C'est ce que nous avons fait.

L'Office des transports, par délibération, en conseil d'administration, a attribué à un groupement qui est cité, Eurocif Corse Audit, un marché d'audit comptable et financier qui porte sur l'analyse des comptes d'exploitation et le suivi de la compensation pour une période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024. Ça, c'est pour le marché. Mais évidemment, l'objet du présent audit concerne la période du 1^{er} janvier 23 au 31 décembre 23. Donc, c'est une analyse des comptes d'exploitation et du suivi de la compensation financière, je le rappelle.

Le périmètre et la méthodologie de l'audit vous sont rappelés. Mais ce qui est important de retenir, ce sont les points d'analyse et d'audit qui font de la politique de la délégation de service public. Donc évidemment, il y a ce qu'on appelle la réconciliation entre les coûts analytiques et la comptabilité, c'est-à-dire que l'analyse des écarts entre les coûts prévisionnels au départ annoncés par le délégataire pour exercer le service et les coûts effectifs réalisés avec les recettes effectives.

Donc cette analyse d'écart est importante puisque, pour la faire courte, lorsque les recettes augmentent et que les clés de répartition permettent d'avoir une relativité des coûts par rapport aux recettes qui ont augmenté, il y a une restitution de deniers publics durant l'année, à l'autorité concédante ou un non solde de la subvention. Ça, c'est quand même important de le considérer, notamment sur la partie de ce qu'on appelle le service d'intérêt économique général, puisque le SIEG, le service d'intérêt général, c'est la partie des bateaux ou la partie de l'activité qui est strictement service public, puisqu'il y a une autre

partie qui ne l'est pas, qui est commerciale hors service public, qui est identifiée par des clés de répartition. Les travaux d'audit permettent d'objectiver, d'identifier, d'expliquer les écarts.

Vous avez évidemment un cadrage des recettes à l'aide des outils de gestion commerciale puisqu'il faut bien sûr confronter avec les données, la qualité de l'ensemble des recettes entre les données de l'entreprise et l'audit réalisé à l'externe.

Vous avez un cadrage de la grille tarifaire avec une extraction de la billetterie puisque comme on finance des tarifs particuliers dans la DSP, tarifs à l'export, Export, Export plus, où on finance notamment une baisse tarifaire hors taxes pour permettre un export, etc., il faut bien sûr vérifier les données fournies par les compagnies pour voir s'il n'y a pas d'anomalies.

Evidemment, je rappelle que dans la compensation financière de la dotation de continuité, vous avez trois variables. Vous avez la compensation financière donnée par la Collectivité sur l'exploitation, pour faire court, vous avez la compensation financière donnée sur l'investissement, essentiellement des dotations aux amortissements, donc sur la partie de navire, je fais court là aussi, qui est en exercice public et vous avez une contribution financière sur le carburant qui est une contribution financière, je le rappelle, sur un prix capé, c'est-à-dire un prix d'engagement au début du contrat. Je simplifie mon propos, évidemment, lorsque le pétrole baisse, le carburant baisse, il y a restitution des sommes à l'autorité concédante, lorsque le prix du carburant va au-delà du prix capé, le risque est pour le délégataire. Donc il y a une gestion très rigoureuse. Sur cette question-là, on va y revenir parce que c'est important, notamment dans le débat actuel sur le carburant avec le Gouvernement, sur l'histoire des ETS.

Donc, vous avez trois composantes et évidemment, ces composantes sont analysées en confrontation avec les écarts.

Vous avez le rappel aussi des modalités d'indexation, parce que sont intégrées dans le contrat pluriannuel les modalités d'indexation de calcul de l'augmentation prévisionnelle des charges d'une année sur l'autre, avec l'équation qui vous est mise page 5.

Je ne reviens pas sur l'analyse des charges combustibles, je viens d'en parler.

Vous avez l'application des modèles de calculs aussi sur la compensation maximale lors des rotations supplémentaires dans des périodes identifiées, d'avril à juin, de septembre à octobre, de juillet à août, avec évidemment une description des compositions qui vous ont été indiquées.

Vous avez, et c'est important, l'application de réfaction pour les traversées, quel que soit le motif, qui sont non effectuées, donc qui font l'objet de restitution financière.

Et puis deux autres points importants, surtout le point que je vais évoquer, c'est la vérification de la clause du bénéfice raisonnable. Et là, il faut quand même, encore une fois, je le répète, abattre un mythe. Les délégataires dans le cadre actuel des contrats de délégation de services publics, ne font pas « d'argent », entre guillemets, ou de bénéfices sur la DSP. Ce n'est pas vrai ! Et vous allez avoir un paradoxe d'ailleurs, que je vais vous expliquer après, parce que c'est important, il y a des restitutions de sommes, d'ailleurs, ce contrat finit par des restitutions de sommes par rapport à l'analyse, alors que par ailleurs, des compagnies, une des deux, est en situation financière globale très négative. Je parle de la Méridionale dans l'ensemble de ses activités, dans l'ensemble de son modèle.

Donc dire, on l'a entendu, que ces DSP ont été sur mesure pour permettre une politique d'entreprises ou à des consortiums d'entreprises de pouvoir faire du bénéfice est totalement erroné, totalement erroné et démontré par les chiffres.

La restitution de cet audit le montre, mais c'est un secret de polichinelle, les audits en cours qui viendront devant cette Assemblée, l'audit 24, le démontreront encore. L'écart entre le prévisionnel et l'exécution font que souvent il y aura des restitutions de sommes.

Et puis, vous avez donc la vérification générale de la clause de surcompensation, avec une confrontation évidemment des chiffres, des éléments financiers, des éléments de traversées en termes quantitatifs aussi.

Je conclus pour être finalement assez court parce que je vais juste passer les 10 minutes, parce que je sais que vous avez eu de gros débats auparavant pour y avoir assisté, qui étaient très longs et que la journée avance.

Cet audit se conclut sur les deux délégataires par des restitutions, je fais court, 3 millions d'euros à-peu-près pour la Méridionale 3.8,622 millions de restitution et 1.100 million pour Corsica Linea Donc c'est le produit de l'ensemble des rapprochements et des écarts que je viens d'évoquer.

Pourquoi un écart de 2 millions d'euros ? Je devance peut-être une question qui aurait pu être posée la Méridionale et Corsica Linea. Parce que la Méridionale, notamment du fait de son groupe financier actionnaire principal, CMA CGM, a appliqué une méthode de rémunération du capital qui n'est pas conforme, ou du moins qui n'est pas celle choisie dans la DSP.

Alors certainement pour des raisons qui, par ailleurs, peut-être d'un point de vue fiscal dans l'ensemble du groupe et de ses filiales, était intéressant pour le groupe et ses filiales par ailleurs, mais qui en l'espèce, en confrontation avec la DSP, fait que nous exigeons légitimement, par l'adoption de la rémunération en capital propre au contrat, à ce que l'on reste, à celle du contrat. On ne va pas appliquer, sinon nous ne serions pas dans le cadre du contrat, on ne fait pas ce qu'on veut, le délégataire doit appliquer la rémunération (...) du contrat. Donc il y a une restitution, en gros, de 2 millions d'euros sur les 3 qui concernent cet état de fait.

Et vous avez sur l'autre million d'euros à peu près, l'ensemble des écarts constatés sont essentiellement du carburant, mais aussi une augmentation des recettes commerciales, des recettes en chiffre d'affaires qui relativise les coûts d'exploitation qui fondent la restitution du million d'euros de chacune des parties.

Je m'arrêterai là pour la présentation. Je laisse le soin aux collègues de poser des questions et sur ces questions, je me permettrai d'élargir mon propos au-delà du rapport lui-même sur la situation qu'on a évoquée sur les ETS, qu'on a déjà évoquée en question orale. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le président de l'Office des transports.

Donc nous avons un avis du CESEC qui a été transmis, qui a pris acte de votre rapport avec des demandes d'informations. Donc ça, vous pourrez en faire état.

Il y a des avis oraux de commissions.

Donc que nous dit la commission ? Favorable. Merci. Donc je passe la parole à qui veut la prendre.

Oui, Jean-Michel Savelli pour « Un soffiu ».

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, vous l'avez rappelé dans vos propos liminaires, ce rapport démontre, à partir d'un audit approfondi, que les compensations de service public maritime ne sont pas totalement utilisées, notamment sur l'année 2023 avec un restitué qui se situe autour de 4,1 millions d'euros.

Je pense que c'est plutôt une bonne nouvelle et ça prouve aussi que la situation n'est pas forcément si tendue qu'on pouvait le supposer à un moment donné, surtout au moment où se sont présentés les ETS qui, effectivement, vont générer un surcoût supplémentaire.

Je ne vais pas m'étendre beaucoup plus sur ce rapport, on a eu l'occasion notamment d'en discuter lors du CA de l'Office des transports. Je voudrais revenir aussi sur un certain nombre d'éléments que nous avons avancé notamment lors de la session de décembre pour que la position de notre groupe soit un peu plus claire et pour pas du tout qu'il y ait une mécompréhension de la part des gens qui nous écoutent.

Je voudrais revenir sur les ETS. Alors, les ETS justement, en décembre, nous avons alerté sur les risques de contentieux juridiques si on utilisait ces rallonges de DCT pour financer ces surcoûts. Ça nous avait valu une réponse assez, je dirais, virulente, mais pas forcément, mais en tout cas de la part du président de l'exécutif qui avait considéré que ça pouvait générer des doutes à un niveau plus élevé que la Corse. Mais il semblerait qu'aujourd'hui vous nous rejoignez sur ce point.

Effectivement, je crois que vous êtes d'accord sur le fait que les rallonges de DCT ne peuvent pas financer les surcoûts d'ETS, sauf à les mettre en danger. Donc ça, c'est la première mise au point que je voulais faire par rapport à ça.

Concernant le financement de ces surcoûts d'ETS, ce n'est pas la première fois qu'on nous préconise, qu'on nous propose une répartition des risques et des charges entre les différentes parties prenantes.

Les différentes parties prenantes, il y en a trois : la compagnie, qui pourrait faire justement des économies, en tout cas réduire ou verdir ses flottes de manière à réduire aussi les taux de d'émission ; aussi par la mise en application d'une surtaxe qui est déjà effective aujourd'hui avec 5 € sur des lignes principales et je crois savoir 8,50 € par mètre linéaire sur Porto-Vecchio, donc ça c'est déjà

en cours ; enfin les clients. Alors pourquoi je dis les clients ? Je ne parle pas que du client final, je parle aussi des intermédiaires qui interviennent, je dirais, dans la chaîne de valeur globale, à savoir les transporteurs routiers, les distributeurs qui pourraient faire aussi leur part d'effort.

Alors, c'est vrai que l'on a tendance à dire : ça va être une catastrophe, ça va augmenter les coûts à la caisse des supermarchés. J'ai fait une petite estimation : si on arrive à faire cette répartition en 3/3, pour faire simple, avec 1/3 qui reviendrait au client final, qui serait évalué à 2,5 millions d'euros, ça correspondrait à une augmentation des tarifs à la caisse de 0,1 %.

Pourquoi je dis ça ? Parce que, également en recherchant un petit peu des chiffres au niveau de l'Insee, on peut estimer aujourd'hui que la valeur marchande des produits qui sont transportés par les délégations de service public, sont évalués à 2,5 milliards d'euros. Donc quand on divise 2,5 millions d'euros par 2,5 milliards, ça fait à peu près l'équivalent de 0,1 % d'augmentation.

Donc c'est aussi pour rassurer ceux qui nous écoutent que cette situation ne va pas forcément obérer leurs revenus. Je pense que cette solution qui serait globalement supportable par l'ensemble des acteurs, doit être, je dirais, réfléchi un peu plus en avant.

Autre chose que je voudrais préciser, c'est vrai que quand vous dites à Paris qu'il faut augmenter la dotation parce qu'il y a les ETS, finalement, c'est un argument qui, il me semble, a été employé à plusieurs reprises. Je pense que cet argument ne vaut plus à partir du moment où nous-mêmes on considère qu'on ne peut pas se servir de ces rallonges pour financer les ETS. Donc, il faut être clair ici comme à Paris. Et je pense que vous l'avez été hier puisque vous avez vous-même reconnu que ce n'était pas légal de s'en servir.

Autre chose, sur le fond des rallonges de DCT, nous, nous ne sommes pas contre, une fois de plus, je le répète, si l'utilisation des reliquats générés se font dans le cadre d'une PPI qui peut servir justement à développer des infrastructures routières, etc. Nous sommes favorables à ce que ces reliquats générés viennent aussi contribuer à améliorer nos routes et à finaliser les dossiers qui sont en cours.

Donc sur ce point, je réitère ma demande aussi de pouvoir disposer d'un état périodique, ça peut être annuel ou biennuel, concernant les reliquats qui sont en cours, ça permettrait justement que l'ensemble de cette Assemblée puisse disposer d'éléments tangibles pour savoir ce qui peut être affecté ou pas sur ces projets routiers.

Enfin, un dossier aussi qui est important, qu'on a évoqué à plusieurs reprises, c'est le dossier des demandes d'exonérations d'ETS. Alors, nous y sommes plutôt favorables aussi, mais avec les mêmes réserves, parce que ces exonérations d'ETS, il faut d'abord, premièrement : savoir sur quel périmètre ils vont porter. Je pense que si on se focalise sur les compagnies de délégations actuelles, ça va forcément me poser un problème de distorsion. Donc je pense que l'idée ce serait peut-être de dire que toutes les compagnies qui opèrent à l'année dans le cadre d'OSP, avec contribution ou pas, pourraient être celles qui pourraient effectivement être éligibles à cette exonération.

Ensuite, il y a aussi un autre risque, et on l'avait évoqué lors du CA de l'OTC, c'est qu'on ne peut pas non plus être les mauvais élèves en termes environnemental. On ne peut pas en même temps être exonérés des ETS et ne pas renforcer le verdissement des flottes, sinon on serait les mauvais élèves.

Donc voilà en gros les quelques remarques et commentaires que je ferai par rapport à ce dossier.

En conclusion, je pense qu'honnêtement, la DSP aujourd'hui est un peu plus sécurisée qu'elle ne l'était il y a quelques années, là-dessus, il n'y a rien à dire, notamment à travers ces audits et ça, on vous engage à poursuivre dans ce sens-là.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Jean-Michel. D'autres interventions ? Madame Casanova.

Mme Paule CASANOVA-NICOLAI

Merci, Madame la Présidente.

Dans la continuité de l'intervention de mon collègue Jean-Michel, je voudrais rebondir sur l'autre pan de la DCT, c'est l'aérien.

Cet audit concernant la DSP maritime relève de l'article 45 des contrats de concessions et l'exercice 2023 ne devrait pas être le seul à faire l'objet d'un contrôle.

Siégeant depuis peu, je n'étais pas là lorsque la DSP aérienne a été conclue avec Air Corsica, je me demandais si elle avait lieu et si des contrôles pouvaient être réalisés.

La compensation aérienne a également bondi depuis le dernier vote puisque le bord à bord est passé de 48 millions à 57 par an depuis le renouvellement de 2024 et Paris de 41 à 65 millions chaque année, certes avec des rotations quotidiennes sur Calvi et Figari désormais.

Donc, chaque année, l'aérien représente 122 millions d'euros et il y a une révision à la hausse du prix des billets pour les usagers. De mémoire, la demande de compensation était de 74 millions avant décembre 2018, où l'Assemblée a voté le billet à 100 €, faisant passer la consommation de la DCT à 84 millions par an, d'où l'intérêt d'avoir un contrôle similaire du délégataire pour vraiment aller dans le détail du service.

Par ailleurs, j'en profite pour évoquer un sujet que nous avons vu au conseil d'administration de l'OTC qui touche aussi à la continuité territoriale. La DGAC a sollicité l'Office concernant la rénovation des pistes d'atterrissage à Orly, dont les travaux vont perturber le trafic. Il est demandé à l'OTC de s'adapter et de moduler les vols, sachant que les travaux de la piste principale, la 06-24, communément appelée piste 4, est très empruntée par nos lignes, dureront d'août à décembre 2026 avec une réouverture programmée le 16 décembre 2026, ce qui fait long. Et surtout, nous sommes dans un système encadré, la compagnie délégataire est liée par une DSP avec un nombre de rotations, de volume horaire, etc., la question est qu'avez-vous prévu de répondre pour concilier ces travaux impératifs avec le service public et l'application du principe de continuité territoriale ? Août arrive vite et l'anticipation s'impose face à la saison touristique qui se précipite.

Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non, pas d'autres commentaires.

Donc je repasse la parole à Monsieur le Président.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la présidente.

Jean-Michel Savelli a mené plusieurs points, ceux liés aux ETS, mais il a évoqué plusieurs aspects. Je vais essayer d'être le plus exhaustif que possible.

Je vais partir de la dotation continuité territoriale, des demandes d'évaluation. La demande d'évaluation par l'Office des transports à la Collectivité de Corse, a toujours été fondée financièrement, techniquement, sur les contrats

tels qu'ils ont été élaborés et adoptés par cette Assemblée de Corse. Les contrats ne prévoyaient pas les ETS puisque les ETS c'est une directive de 2023. Les délégataires ont répondu, notamment pour le maritime, je dirais, en 22, on ne connaissait pas la modalité de calcul d'ailleurs des ETS. Et donc, les rallonges chaque année qui font l'objet de batailles annuelles depuis 2022, ne sont fondées que sur l'indexation des charges d'exploitation du contrat hors ETS. Il n'y a jamais eu de justification en disant il faut rallonger parce qu'il y a les ETS, ce n'est pas le cas. Et je vous rejoins, de toute façon, juridiquement, ce n'est pas possible, mais ça n'a jamais été le cas parce que ce n'est pas le cas.

Je dis ça parce que récemment, il y a 8 jours, je l'ai évoqué lors de la réponse à la question orale, le Gouvernement dit : on a rallongé, il faut payer les ETS avec, ce qui est une hérésie juridique puisque ça ouvrirait le contentieux, et une hérésie financière parce que la rallonge est faite stricto sensu que pour assumer les charges d'exploitation, hors ETS du contrat et les implications en tarif résident, tarif fret, etc.

Donc ça c'est important, c'est un point très important qui me fait réitérer ici le fait qu'on ne peut plus continuer comme ça. Je rappelle quand même, je l'ai dit hier, mais je le rappelle, que les négociations annuelles qui font l'objet plus ou moins de rapports de force annuels ont fait qu'on a eu des rallonges, mais on ne les a pas eues tout le temps, il y a une année où on n'a pas eu de rallonge. Et l'année où on n'a pas eu la rallonge, quand il manque 40 millions d'euros, qui paye ? C'est les reliquats de l'exécution de contrat de l'office des transports jusqu'à peut-être lui faire supporter un déficit annuel. C'est ça la réalité. Non, mais c'est ça la réalité. Lorsqu'une année saute, ça a été le cas, c'est 40 millions d'euros, 40 millions d'euros, il faut les avoir en caisse et il faut les avoir en caisse par une gestion prudentielle, au cordeau d'exécution des contrats.

Ce qui veut dire que lorsqu'on fait des reliquats, ça me renvoie au deuxième volet de Jean-Michel, les reliquats actuels, il y a eu des remontées en 25 au BS pour les investissements, mais globalement, les reliquats actuels, notamment les reliquats que je vais évoquer dans cet audit, c'est des reliquats prudentiels pour éviter la chute éventuelle d'une année sans DCT. Et ça c'est extrêmement important par rapport à la situation dans laquelle on vit, où il faut sortir du cadre annuel pour un cadre pluriannuel enfin, avec une indexation, une pérennisation qui évite ce jeu de yoyo. Si nous avons 42,9 millions d'euros en loi spéciale par exemple, ce qu'ils ont évoqué en loi spéciale 26, on attend définitivement le 49.3 là, le contenu pour la DCT, nous aurions un déficit chronique pour l'année de 6 millions d'euros sur la DSP. Alors, on a des reliquats d'exécution qui permettent d'être à niveau, mais globalement, nous aurions un reliquat chronique de 6 millions d'euros. On va dire : oui, mais on peut cette année affronter. Oui, mais l'an prochain on ne peut plus affronter et l'an prochain, c'est

27. Or, les délégataires dans le maritime, comme dans l'aérien, ils ont besoin de savoir parce qu'on compense de l'exploitation, on compense de l'investissement, c'est-à-dire que les évolutions en investissement, ils ont besoin de savoir pour investir, pour assumer le contrat, et ça c'est un élément important de compréhension dont il faut que l'Assemblée s'empare et qui est un point de divergence majeure en l'état de la discussion sur les ETS avec le Gouvernement.

L'autre proposition de Jean-Michel Savelli, c'est de dire : le surcoût peut être réparti. Première remarque, de notre point de vue, je veux le dire tout de suite, vous le savez, c'est la demande politique d'exonération. L'exonération d'abord parce que des États ont fait en sorte qu'il y ait dans le considérant une possibilité d'exonération pour les îles de moins de 100 000 habitants.

Ensuite, parce que l'État français membre n'a pas défendu son île et n'a pas regardé les ETS comme un problème avec son île, d'accord, classique malheureusement. Et que d'autres États, comme l'État italien, veulent exonérer leurs îles comme la Sardaigne, puisque je rappelle que la Confédération italienne des opérateurs maritimes nous a contacté et qu'il y a un lobbying commun qui peut être réalisé.

Donc évidemment, je vous réponds tout de suite, si on exonère, on n'exonère évidemment pas que les compagnies délégataires, on exonère des lignes irrégulières. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, si on exonère, c'est aussi pour avoir le temps de créer un système vertueux et on préfère aller dans ce sens-là, même si j'entends votre demande de répartition de charges, pourquoi ? Parce que si on va sur le terrain de la répartition de charges, il faut le consentement de l'ensemble des éléments de la chaîne. Nous ne sommes pas autorité de régulation aujourd'hui, Collectivité de Corse, office des transports, qui pourrait avoir dans une évolution institutionnelle une capacité de régulation tarifaire, nous souhaitons l'être dans l'évolution institutionnelle. Mais aujourd'hui, ce qui se passe concrètement, c'est que les factures ont été émises, 5 € le mètre linéaire sur le port d'Ajaccio et de Bastia, 8,50 € par la Méridionale sur Portivechju au nom du temps de parcours et du navire. Ça crée une distorsion tarifaire sur l'ensemble de la continuité territoriale sur les marchandises, mais ça le crée aussi, on va quand même en parler sur le passager, le passager y compris aérien. Je rappelle que 12 millions d'euros, c'est ETS pour les aériens aujourd'hui qui se rajoutent aux taxes gouvernementales, 26 millions d'euros, c'est pour les deux délégataires. Et ça, c'est en l'état de quota payant de tonnes au CO₂ qui sont de 70 € la tonne, sauf qu'on est déjà passés à 85 € la tonne, c'est-à-dire que le tarif au mètres linéaire, on est toujours à 5, mais il risque de monter à 8,50 € sur Bastia et Ajaccio, et risque d'aller plus loin à Porto-Vecchio.

Donc on est dans une dynamique inflationniste exponentielle qui est partie, les transporteurs routiers, les chargeurs essaient de se dire : comment je fais ? Je répercute à mon client ? Je change de port ? Donc, non seulement ça atteint le principe général, mais ça atteint la desserte puisque ça désorganise la desserte puisqu'on risque d'avoir malheureusement une désertion du port de Porto-Vecchio pour aller à Bastia et donc, une désorganisation de l'ensemble du périmètre tel qu'il a été pourtant adopté par l'Union européenne et l'État.

Donc il faut un stand-by, il faut une pause, il faut un arrêt, sinon on ne va pas pouvoir, je dirais, maîtriser l'ensemble des éléments.

C'est pour ça que j'entends ce que vous dites en sortie, mais globalement, aujourd'hui, le coût est parti, on a plus 13 % de remorque sur Bastia-Ajaccio, on a plus 30 % sur Porto-Vecchio entre décembre 25 et janvier 26, plus 30 %, plus 13 %. Répercussions sur le panier de la ménagère, sur les prix de consommation, c'est à peu près 25 % d'augmentation du coût à l'export pour les clémentiniers, pour les viticulteurs, pour les fromagers qui exportent, par rapport aux tarifs que nous avons faits. Donc, on est vraiment sur quelque chose qui part, qui n'est pas arrêtable. C'est parti et on risque d'avoir, y compris au niveau des entreprises de la distribution, de gros problèmes. Une grande enseigne, je tairai son nom, qui est déjà par ailleurs un des gros problèmes internes, je dirais, financiers, économiques, se rajouter 4 millions d'euros parce que c'est le chiffre concernant l'ETS, en répercussion, ça va être problématique, y compris pour l'entreprise, éventuellement d'un point de vue social.

Donc ça, ce sont des choses qui se déroulent à vitesse rapide, concrètement, continuellement sous nos yeux. C'est pour ça qu'il faut exonérer et c'est pour ça qu'il faut faire entendre l'intérêt de l'île à Bruxelles, avec un État qui cette fois-ci ne ferme pas les yeux. Moi, je pense qu'une des raisons pour lesquelles l'État n'a pas défendu la Corse, premièrement c'est qu'il n'a pas vu venir le problème. On n'était pas forcément peut-être une capacité de nuisance suffisante, je ne sais pas, quand on regarde comment ça fonctionne. Et deuxièmement, parce qu'il avait certainement d'autres choses à négocier avec Bruxelles, le paquet ferroviaire dans les transports, etc. Le fait est que c'est un sujet qui revient par la fenêtre parce que ça devient un sujet qui devient déstabilisant.

Donc, j'entends ce que vous dites, mais je pense qu'il faut vraiment être ferme, en convergence totale entre le monde économique et social. Et il y a une convergence aujourd'hui, le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse, les groupes, pour pouvoir arracher cette exonération ou, à défaut, une compensation.

Je rappelle que l'État italien a développé un crédit d'impôt investissement sur la décarbonation, sur sa loi de finances, conjoncturel, sur tous

les opérateurs touchés, pour permettre une décarbonation en attendant d'avoir éventuellement l'exonération. Donc on parle de 30, 35 millions d'euros là, enfin, je parle des délégataires, un peu plus peut-être.

Évidemment dire ça, ça suppose une loi de finances rectificative ou un sujet de discussion au fond. Mais je vous alerte encore une fois sur les effets destructeurs de ce volet.

Donc, oui, il faut revenir sur une DCT réindexée pluriannuelle.

Oui, il faut une exonération qui concerne les lignes régulières.

Oui, il faut dire aussi que cette exonération pour nous pourrait être temporaire, le temps de créer un système vertueux de verdissement.

Il ne s'agit pas de ne pas aller au verdissement, il s'agit de créer un fléchage qui nous permette de verdir et d'accélérer la maîtrise de l'outil naval ou les évolutions carburant durable dans l'aérien qui nous permettent d'être des bons élèves. Mais aujourd'hui, malheureusement, le système n'est pas vertueux, il est punitif pour toute la Corse, et c'est ça la difficulté.

Je vous remercie pour votre propos qui vise à dire qu'il y a conjointement une convergence sur le fait qu'il y ait une sécurisation des DSP aujourd'hui par rapport aux périodes précédentes. C'est vrai que cet audit le démontre, il y aura l'audit 24 qui va arriver, il y aura les audits annuels qui seront présentés devant cette Assemblée, devant le maritime.

Et ça me fait faire la transition avec Madame Casanova. Oui, il y a le même système dans la DSP aérienne. Il y a des comités d'organisation de lignes et des comités environnementaux économiques qui challengent les délégataires tous les 3 mois sur l'évolution des lignes, leur chiffre d'affaires, leur coût d'exploitation. Et à la fin, il y a un audit réalisé. Il y aura un audit présenté devant cette Assemblée pour les années de la DSP aérienne, donc pour les deux compagnies et pour le groupement selon les lignes. Donc vous aurez la même présentation, ça se fait de manière analogue. Et c'est un des critères qui fait que la Commission européenne a validé, c'est une des justifications qui permet de ne pas aller à la surcompensation, qui était vue comme un élément de sécurisation et que nous avons fait dans l'aérien comme dans le maritime. Donc, il n'y a pas de sujet là-dessus et vous serez saisis d'un prochain rapport en la matière. Donc ça c'est un point important.

Sur la question de l'augmentation des volumes de DCT dans l'aérien, je crois que c'était une de vos questions sous-jacentes, comme dans le maritime d'ailleurs, on est face à l'augmentation des charges d'exploitation dans l'après-

COVID qui est objectivée, qui fait l'objet d'une indexation objectivée dans les contrats aériens comme dans le maritime et qui ont été reconnues, ces indexations, par l'État et l'Union européenne.

Donc, l'indexation des charges sur la pluriannualité du contrat est aujourd'hui reconnue, sinon il n'y aurait pas eu reconnaissance par l'État et l'Union européenne. Donc il n'y a pas de choses cachées, ce sont des choses connues, débattues, qui ont fait l'objet de validation sur le prévisionnel présenté.

Ce que l'on regrette dans l'aérien, et ça me permet encore de le dire, si je fais un petit focus sur l'aérien, vous avez parlé de notre capacité. La capacité pour nous, c'est d'agir sur le hors taxes.

Oui, nous avons baissé le tarif aérien, le bord à bord était en 2016 à 80 € hors taxes, on l'a baissé à 47 € hors taxes aller-retour, ce qui est une baisse conséquente quand même. Lorsqu'on a baissé à 47 € hors taxes en 2020, le TTC était à 99 €.

Je vous rappelle quand même qu'on payait les billets d'avion pour aller au bord à bord avant 160 € aller-retours, c'était 160 € le Nice-Marseille/aéroports Corses, on l'oublie mais... On est descendu à 99 € TTC.

Sauf qu'aujourd'hui, par le truchement de décisions purement externes, la fameuse taxe solidarité billets d'avion qui a été augmentée par le Gouvernement, ce qui est un véritable scandale pour une île, qui fait qu'on est passé de 3 € à 14,8 € de rajout par aller-retour. C'est un véritable scandale !

La directive SAVE sur les carburants, non pas qu'on ne veuille pas non plus avoir des carburants durables, sauf qu'aujourd'hui, non seulement les carburants durables sont très chers, mais ils sont peu disponibles. S'ils étaient disponibles, il vaut mieux pour la compagnie malheureusement payer le quota que de payer le carburant. On en est là.

Et pour vous donner un ordre d'idée, alors je prends le bord à bord, bord à bord, 47 € hors taxes. Aujourd'hui, on est à 129 €, donc il y a 82 € de redevances, de taxes, de directives SAVE et de ETS. Voilà, en gros, vous l'ETS, sur l'aller-retour bord à bord, c'est 12 €. L'inflation des taxes entre 2022 et 25, c'était plus 20 €, les taxes externes. Voilà, ça c'est la réalité.

Je fais un petit clin d'œil, on serait autonomes pour des exonérations fiscales, on pourrait peut-être s'exonérer de TSBA. C'est la réalité.

Donc le problème, c'est que ça veut dire que tout effort éventuellement demain de bonne gestion du contrat pour baisser le hors taxes serait mangé, ça

n'aurait plus de sens. Donc les vases communicants, ça veut dire qu'on est en pleine explosion du principe de continuité territoriale, 130 € le bord à bord. On n'est pas encore à 160 d'avant 2015, mais on va y arriver.

243 € le Paris, je rappelle qu'on a baissé le hors taxes de 180 € aller-retour hors taxes en 2016, on l'a baissé à 132 €. Eh aujourd'hui, on était tombé à 190 € TTC, on est remontés à 240 à cause de ce que je viens de dire. Et ça, on parle de la continuité tarif résident, mais évidemment l'augmentation des taxes impacte aussi les tarifs low cost, donc la contraction touristique qui deviennent des « fair cost », le prix augmentent. Et en plus, comme il y a des comportements d'oligopoles, de monopole sur certaines lignes, ils réduisent leurs sièges et ça fait augmenter les prix.

Donc on est vraiment sur une problématique de maîtrise des transports, de maîtrise de la fiscalité... Voilà, c'est pour donner un peu des éléments.

Vous avez parlé des travaux à Orly. Oui, l'Office des transports participe à des travaux, son avis, est un avis parmi d'autres, malheureusement, ce n'est pas un avis prédominant dans le contexte des gestionnaires de l'aéroport d'Orly, mais avec les compagnies Air France notamment, Air Corsica, il y a un combat qui est mené pour essayer d'adapter au mieux, et ces réunions ont eu lieu depuis quelques temps déjà, on n'a pas attendu aujourd'hui, depuis des mois, pour adapter au mieux, au cordeau, et faire comprendre à ADP qu'il faut que le respect de la continuité territoriale et le respect en général de l'activité touristique d'une île. Donc ça fait l'objet, en task force avec Air France et Air Corsica, de discussions, négociations très ardues, parce que nous n'avons pas le pouvoir prédominant, malheureusement, ce n'est pas parce qu'on est continuité territoriale qu'on a prédominance. C'est un jeu entre acteurs de négociation, et on espère avoir une minimisation des risques dans ce contexte de travaux qui nous est imposé pour l'activité touristique et pour la continuité territoriale.

Donc, je serai amené à informer cette Assemblée en temps voulu dès que la discussion sera terminée.

Voilà ce que j'avais à dire. Il me semble avoir à peu près fait le tour du sujet sur la base des interpellations qui étaient celles de Monsieur Savelli et Madame Casanova.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Monsieur le président de l'Office des transports. Merci surtout pour la précision de vos réponses.

Donc, comme c'est une délibération, il va falloir voter.

Il y a un doute de notre secrétaire général. Serge Tomi, il ne croit personne. En fait, il s'appelle Serge Thomas Tomi et il est né le jour de la Saint Thomas d'Aquin...

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

C'est peut-être une prise d'acte, Madame la Présidente, peut-être une prise d'acte... C'est une prise d'acte.

Excusez-moi, le code de la commande publique que je viens d'avoir... Monsieur Tomi a raison.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, Monsieur Tomi a toujours raison.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Je veux bien prendre acte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah, c'est une prise d'acte.

Voilà, donc **nous PRENONS ACTE de ce rapport** sur cet audit.

Merci beaucoup et merci surtout d'avoir patienté parce que le rapport devait passer hier, il a été reporté, donc merci de votre patience.

Je me tourne vers l'exécutif, what else ?

Après le maritime, alors nous restons dans l'eau, mais l'eau douce, nous partons vers l'eau douce, donc l'eau, ressource très importante d'ores et déjà, et encore plus à l'horizon 2050.

Et c'est la présidente de l'Office hydraulique qui va nous présenter deux rapports successifs.

Donc, vous commencez par quel rapport ?

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Le projet de territoire de la gestion de l'eau du Cap, puisque le deuxième rapport est un petit rapport justement sur un changement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien, vous avez la parole.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 006 : Prughjettu di Territoriu per a Gestione di l'Acqua di u Capicorsu.

Rapport n° 006 : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Capicorsu.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Madame la présidente.

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Le PTGE Capicorsu, lancé en 2023 et porté par la communauté de communes du Cap Corse avec l'appui de la Collectivité de Corse, constitue un outil opérationnel de planification à l'échelle du Cap.

Il a permis de réaliser un diagnostic partagé des ressources et des besoins à horizon 2050, d'identifier les vulnérabilités et de définir un plan d'actions validé par le comité de pilotage en juin 2025.

Dans la phase diagnostic, les constats territoriaux soulignent des contraintes fortes, une ressource majoritairement issue de captage de sources avec peu de possibilités de stockage, des rendements de réseau globalement faibles avec des pertes proches de 40 %, une population multipliée par 4 en été et des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents.

Dans ce contexte, le PTGE organise la gestion de l'eau autour de 4 axes prioritaires : la sobriété et la maîtrise des consommations, le renforcement de la connaissance par la définition des volumes prélevables, la sécurisation par les interconnexions et l'exploration de solutions innovantes comme la réut, la réutilisation des eaux usées traitées.

Ce plan d'actions comporte 14 opérations réparties sur 15 communes pour un budget d'environ 3,6 millions d'euros sur 5 ans.

Ce plan constitue une feuille de route stratégique centrée sur les actions les plus prioritaires, en particulier celles visant à résorber les déséquilibres quantitatifs par des interventions urgentes et ciblées. Il encourage également la mise en œuvre d'actions dites sans regret, telles que la mise à jour régulière des schémas directeurs et le déploiement de toutes les mesures favorisant les économies d'eau.

Le plan s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les autres démarches engagées sur le territoire, dans une perspective globale de reconquête progressive de la qualité des hydrosystèmes. Par ailleurs, il reste évolutif et pourra être ajusté lors des comités de suivi afin d'intégrer de nouveaux travaux en réponse à l'évolution des contextes et des besoins.

Le PTGE Capicorsu illustre concrètement l'engagement pour une gestion durable et équilibrée de sa ressource en eau, en intégrant la connaissance scientifique, la planification opérationnelle et la mobilisation collective des acteurs locaux.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Présidente.

Il y a un rapport de CDENATE. Qui peut me dire ce qu'il en a été ?

M. François SORBA

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport, non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Un'altra strada », « Core in fronte » et de Madame Josepha Giacometti-Pireda, absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci bien. Qual'hè chì vole parlà di stu prugettu ? I Capicursini, dite qualcosa.

M. Saveriu LUCIANI

Duie parolle, cusì.

Le PTGE, c'est un vaste chantier, on va dire comme ça, qui part de loin, qui part de l'ancienne mandature, parce que ça avait été voté, je crois en 2018 ou en 2019, si mes souvenirs sont bons, avec des objectifs qui n'étaient pas forcément ceux d'aujourd'hui. Il y avait surtout une forte pression à l'époque en France notamment, dans les milieux agricoles, pour répondre à un certain nombre de problématiques qui aujourd'hui nous rattrapent aussi, notamment sur les effets assez conséquents du changement climatique. La Corse, malheureusement, est fortement impactée, comme tout le milieu méditerranéen, accru par le fait qu'on soit aussi une zone insulaire.

Alors je crois que dans votre rapport, vous faites allusion aussi au plan de bassin d'adaptation aux changements climatiques qui avait été voté, je crois, lui en 2018. C'est ce qui préfigure d'ailleurs, entre autres, dans la genèse Acqua Nostra, puisque c'était un constat qui avait été fait en collaboration avec l'Agence de l'eau, l'université de Corse qui était dans le coup aussi, les services de l'Office qui avaient fait un travail aussi considérable à l'époque.

On avait donc voté à l'Assemblée, je crois de manière unanime, justement ce plan de bassin qui était un des premiers d'ailleurs réalisés dans ce qu'on appelle la France et qui posait, je crois, dans 13 régions, 13 zones, la Corse avait été découpée en 13 zones hydrographiques, peu importe, qui ne correspondaient pas aux pointillés administratifs, forcément, puisqu'il y avait des bassins versants. Et ces 13 territoires avaient, les uns et les autres, des contraintes différentes, des attentes différentes, des aménagements différents à imaginer. Et dans ce constat-là, il y avait 4 zones, il me semble, dans mes souvenirs, notamment et d'abord le Cap Corse et vous y répondez, mais aussi la Balagne, l'extrême-sud que vous connaissez et après, suivant, je dirais, les saisons, la région de Bastia qui l'été aussi a ses limites en termes de nappes souterraines et donc d'intrusion saline.

Les PTGE, c'était une réponse normalement des territoires à leurs propres handicaps et à leurs propres contraintes. Ça balayait un peu avec la GEMAPI et tout le reste, l'ensemble de la question hydraulique et de la ressource jusqu'à la REUT.

J'ai juste une remarque sur le Cap, on ne rentrera pas dans les détails, j'ai juste deux petites critiques, mais ça c'est logique, je suis dans l'opposition donc, je suis obligé de critiquer un peu et vous me le permettez, je le sais !

La première, là aussi, je pense que la mise en œuvre des PTGE, ça renvoie un peu à la question de ce matin sur la langue corse, je crois qu'on n'a pas aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, l'impalcatura, j'appellerais ça l'architecture, la machine qui permette justement d'accélérer.

Pourquoi je dis ça ? Non pas pour fustiger votre travail, mais parce que je pense qu'on prend du retard, beaucoup de retard. Vous le savez, on n'a qu'à voir les journaux du mois de juillet et du mois d'août, on voit très bien qu'on va revivre le scénario dès l'été prochain.

Là, il pleut beaucoup, vous avez vu, mais en termes de stockage, ça ne va pas se traduire par des miracles et on aura forcément l'été prochain, peut-être encore des pénuries, des coupures et un jour 0 comme à Johannesburg et à Rome, c'est-à-dire des coupures intempêtes qui vont traumatiser encore une fois les populations, notamment la population corse avant les touristes.

Tout ça pour dire qu'on prend donc du retard. Là, je crois qu'il y a un besoin urgent, c'est plus un conseil qu'une critique, de muscler la structure eau, la mission eau, en tous les cas, de la Collectivité qui, pour l'heure, de mon point de vue, n'a pas les moyens, je dirais, de répondre aux véritables objectifs. Je regarde la présidente et Corsica Pruspettiva, je crois que son document est parlant, il le dit aussi, l'enjeu de l'eau, c'est peut-être l'enjeu majeur de ce peuple pour les 30 ans à venir. Donc PTGE, très bien, mais il faut absolument accélérer et surtout répondre à toutes ces régions qui ont déjà des difficultés.

Pour revenir sur le Cap, il y a deux choses qui me frappent. La première, c'est le fait que depuis 2 ans, il y a une unité de dessalement à Macinaggiu. Moi, je l'avais déjà dit, je l'avais dit même au préfet d'ailleurs sous forme de boutade, c'est quand même extraordinaire de voir un dessalement à Macinaggiu au cœur d'un parc marin, parce qu'il y a de la saumure quand même qui se déverse dans la Méditerranée, et ce n'est pas forcément quelque chose de très vertueux.

Voilà, ça c'est la première remarque, non pas pour critiquer le dessalement en lui-même, parce qu'il va arriver ailleurs certainement, comme en Catalogne, comme en Italie, comme dans bon nombre de régions, comme à Malte bien sûr, comme en Israël aussi, mais je crois que c'est important de trouver tous les moyens possibles et imaginables. D'abord, vous avez évoqué la sobriété, les rendements bien sûr, la REUT et surtout le fait de trouver des ressources nouvelles. Ça fait partie du match.

Moi, je remets sur la table parce que vous l'évoquez dans le document et c'est intéressant, l'Acqua Tignese qui a été il y a 30, 40 ans un des objectifs de l'Assemblée de Corse notamment d'y faire une retenue parce que c'est pratiquement l'un des deux grands pourvoyeurs en ressources de l'extrémité du Cap. L'Acqua Tignese dans Acqua Nostra avait fait l'objet d'une proposition. Et aujourd'hui, l'Acqua Tignese, c'est quand même pratiquement ce qui aide Ersa, Macinaggiu et Tuminu, et par contre-coup même Meria, à passer l'été à peu près.

Voilà donc, cette idée d'aménagement fort à mettre en place, cette question de la saumure et après, bien entendu, il y a aussi, et vous l'avez souligné dans votre document, des problèmes de STEP qui se déversent carrément dans la nature. Et là, il y a aussi un effort, encore une fois, il n'est pas que dans le Cap Corse, un effort à porter en Corse sur la biodiversité, éviter que ces STEP ne se déversent dans les rivières en amont, en aval, peu importe, je crois qu'aujourd'hui c'est aussi un grand défi auquel on doit répondre.

Encore une fois donc, essayons d'y répondre collectivement avec bien sûr les communautés de communes et surtout d'avoir les moyens et les ressources, je reviens donc à ce que j'ai disais tout à l'heure, je radote, sur la langue corse, des ressources humaines qui permettent une ingénierie qui nous permette de répondre

le plus possible et le plus vite dans l'ensemble des communautés qui en ont besoin et sur cet ensemble du territoire Corse.

Voilà ce que j'avais à dire, donc sans aller plus loin. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Altre dumande di parolla ? Nò.

Presidente, avete a parolla.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Oui, Monsieur Luciani, on est d'accord.

C'est un outil très important pour trouver les consensus locaux et on s'efforce de le faire en temporalité le plus vite possible. Donc, on a le diagnostic et le Cap Corse, c'est terminé.

On a lancé le PTGE de Baracci ; on va lancer au second semestre celui de l'extrême-sud et on va relancer celui du Fiumorbu.

Donc, on y va. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Présidente.

Donc nous allons soumettre au vote cette programmation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?
Tout le monde est pour.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons à votre deuxième rapport, Madame la Présidente.

Raportu n° 008 : Mudalità di messa in opera di i prughjetti di territoriu per a gestione di l'acqua (PTGE) in Corsica : versu una nova guvernanza territoriale di a pulitica di l'acqua

Rapport n° 008 : Modalités de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse : vers une nouvelle gouvernance territoriale pour la politique de l'eau.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

C'est juste une adaptation.

Depuis 2018, l'Assemblée de Corse s'est engagée dans l'adaptation au changement climatique avec le plan de bassin d'adaptation au changement climatique, puis avec la mise en place des PTGE afin d'assurer un partage équilibré de la ressource entre les usagers humains et les milieux aquatiques.

Toutefois, le retour d'expérience montre que la gouvernance actuelle des PTGE doit être adaptée puisque, notamment en raison de l'évolution du cadre juridique et du caractère désormais non obligatoire du transfert de compétences eau vers le bloc communal.

La révision proposée vise à recentrer les PTGE sur la disponibilité réelle et objectivée de la ressource en eau, à renforcer la co-construction avec les communes et les intercommunalités et à garantir un ancrage territorial fort.

Elle s'appuie sur une gouvernance clarifiée et opérationnelle, articulant un comité de pilotage et un comité technique local afin d'assurer à la fois la participation effective des acteurs concernés et l'efficacité de la mise en œuvre.

Cette organisation est complétée par un comité consultatif territorial chargé de suivre l'ensemble des PTGE déployés à l'échelle du bassin et de garantir la cohérence d'ensemble ainsi que la rigueur scientifique des démarches engagées.

Cette nouvelle approche permet également d'accompagner l'ensemble des territoires corses, qu'ils soient déjà en tension ou non, dans une gestion durable et solidaire de l'eau, en intégrant les enjeux du petit et du grand cycle, la résilience climatique et le soutien aux projets structurants locaux.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la conseillère.

Il y a un avis de la CDENATE : favorable.

La parole est à qui la souhaite ? Ce n'est pas grand-chose, mais il y a quand même une demande de parole. Monsieur Panzani.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, je pense qu'il faut intervenir sur ce rapport parce que c'est certainement une adaptation, vous avez raison, mais j'ai le sentiment que ça va plus loin qu'une adaptation.

Je pense que c'est une étape assez importante, voire décisive de la gestion de l'eau que vous nous proposez dans votre rapport et ça rejoint quelque part, ça peut conforter, mais ça va plus loin que ce qu'évoquait Saveriu Luciani sur effectivement le travail qui est entrepris actuellement par le service eau de la Collectivité, par la Collectivité et par tous nos outils.

Donc on est aujourd'hui dans une étape, je disais, décisive qui montre que certainement, on va franchir qualitativement une étape importante pour cette gestion.

Alors, il y a d'abord le contexte, effectivement qui est important et qui a été évoqué également tout à l'heure par vous et puis également par Saveriu Luciani. Les épisodes de sécheresses successives entre 2022 et 2025 ont déjà mis sous tension plusieurs territoires insulaires, confirmé la vulnérabilité de nos ressources et rendu indispensable cette adaptation que vous venez de nous proposer.

En fait, vous préconisez un changement d'échelle de notre action publique et il ne s'agit pas simplement d'ajuster nos outils, mais d'assumer pleinement un choix politique, faire de l'eau un bien commun, gérer de manière solidaire, planifier et territorialiser à l'échelle de la Corse, parce que si la ressource manque et continue à manquer, il va falloir évidemment trouver par d'autres méthodes la manière de gérer ce bien qui se raréfie.

La délibération proposée s'inscrit, mais tout à l'heure, Saveriu rappelait toute l'histoire, dans la trajectoire définie par le schéma directeur d'aménagement

de gestion des eaux ou du rapport sur la politique de l'eau qui date de 2023, qui affirmait la nécessité de régler et de partage de la ressource.

Elle vise évidemment à consolider le PTGE comme un outil central de gouvernance territoriale, en mobilisant toutes les ressources humaines disponibles sur les territoires définis, avec l'implication de tous les acteurs dont les collectivités, communes, intercommunalités, dans un cadre clair de partage des informations, de décisions opérationnelles à caractère stratégique pour bâtir de véritables projets de territoire.

Cette délibération s'attache, je crois, quand on lit tout le rapport, à atteindre ses objectifs et à restaurer, à préserver les équilibres entre les usages de l'eau et la ressource disponible qui nécessite une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs.

Le PTGE et la gouvernance que vous proposez offrent certainement un cadre pertinent pour assurer ces équilibres et promouvoir une gestion partagée dans une démarche ascendante où vous privilégiez l'intelligence collective propre à chaque territoire pour promouvoir et construire un programme d'actions.

C'est pour ça que c'est un choix politique majeur sous l'égide de la Collectivité et de ses services, mais c'est aussi une démarche et une méthode de travail novatrice et innovante, car on l'a vu dans les tensions qui surviennent parfois dans les territoires, on en connaît, on en connaîtra d'autres, dans les situations de crise, le retour d'expérience montre que sans gouvernance claire et sans ingénierie de proximité, l'outil reste peu lisible pour les élus, pour les acteurs, pour les partenaires associés au projet et que souvent, ces stratégies sont difficilement appropriables par les territoires.

Les « Scontri di l'acqua » qu'on a tenues avaient effectivement mis en évidence cette faiblesse dans les décisions et l'opérationnalité qui est comblée aujourd'hui par cette dimension participative que vous nous proposez qui vise à mieux reconnaître la place des communes, des intercommunalités dans la définition et le suivi des projets.

Cette gouvernance territoriale renouvelée, spécifique à chaque PTGE, donne du sens et du corps à la notion et à la pertinence du territoire où l'ensemble des parties prenantes est représenté. C'est en fait un espace citoyen qui a été évoqué hier dans le rapport de la présidente, qui a été également un petit peu évoqué aussi sur les questions de la langue corse, c'est un espace citoyen et une amélioration de la démocratisation de la gestion du système, donc une amélioration de la gestion de la ressource en eau qui passe d'une logique parfois trop experte à un partage en plusieurs cercles, tel que j'ai lu votre rapport, exerçant dans ces cercles soit certaines des compétences techniques, soit des

responsabilités d'élus, des responsabilités d'usagers également, et puis des acteurs socio-économiques, on a vu l'importance des acteurs socio-économiques dans les tensions que nous avons vécues, afin de garantir d'une part, la légitimité politique et puis de garantir l'efficacité opérationnelle des décisions.

Tout à l'heure, vous avez évoqué le PTGE de Baracci. J'ai eu l'occasion d'y participer, vous m'y aviez invité, et cette démarche qui a été expliquée au PTGE de Baracci par les services, qui a été expliquée aux participants sur les terrains, on a saisi immédiatement l'intérêt d'une telle gouvernance dans le partage des rôles, le partage des informations pour répondre de la manière la plus souple et adaptée à la diversité et à la spécificité de chaque territoire. J'ai été personnellement impressionné par la réponse des élus qui étaient sur le terrain, qui vous ont apporté, qui ont apporté aux services des informations, et on avait besoin de cette convergence des différents acteurs.

À cette occasion, je veux saluer effectivement les services de la Collectivité, acteur central, qui impulsent ce dispositif pour le travail accompli et qui ont porté une attention toute particulière à expliquer en quoi la qualité de la gouvernance mise en place allait être bénéfique pour tout le monde. Cela est particulièrement visible quand il faut partager un diagnostic et élaborer des projets.

Et puis après, je voudrais dire aussi, c'est pour ça que ça me paraît d'avoir une dimension politique très importante, dans le dispositif que vous proposez, je pense qu'il y a un des acteurs de la Collectivité également, qui est un atout pour nous inestimable, je parle évidemment de l'Office hydraulique. Je pense qu'il joue déjà aujourd'hui un rôle de soutien aux territoires déficitaires en ingénierie technique, financière et en accompagnant évidemment justement des projets multi-usages. Il bénéficie auprès des autorités d'une expertise reconnue car il est à la fois maître d'ouvrage des grandes infrastructures hydrauliques, il vient souvent en appui technique des communes rurales et il est opérateur de délégations de service public en eau potable, ce qui est important dans notre stratégie. Donc, un aménageur du territoire avec le PTGE de nos politiques publiques. Il peut être un acteur décisif dans la mise en œuvre opérationnelle parce que quand on a une gouvernance de ce type que vous nous proposez, quand on a autant de cercles qui vont fonctionner pour faire converger toute une série d'informations et d'éléments, ensuite, il faut passer à la phase opérationnelle. Et effectivement, là, on a un outil qui peut nous permettre de rendre le système de gestion en eau beaucoup plus efficace.

Voilà pourquoi nous pensons qu'on dépasse certainement un simple ajustement des outils actuels et que ce texte, il engage notre responsabilité collective pour sécuriser l'eau aujourd'hui et puis surtout transmettre demain un

patrimoine hydraulique plus robuste, plus résilient et plus juste aux générations futures.

La politique de l'eau, et le PTGE en est un exemple, est un levier structurant de l'avenir de la Corse, de son modèle de développement, de son projet de société. Et c'est pour cela que le groupe « Fà populu in seme » est enthousiaste aux propositions que vous nous formulez.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Le groupe « Fà populu », vous êtes enthousiaste.

Moi, j'ai trouvé, je me permets, je ne le fais jamais, mais j'ai trouvé remarquable votre intervention qui nous permet en fait d'apporter aussi un élément complémentaire à Jean-Michel Savelli, puisque hier Jean-Michel se posait la question de l'articulation entre les décisions que nous prenons au temps T et la nécessité de les adapter. Là, effectivement, il y avait déjà des décisions qui avaient été prises en matière de gestion de l'eau et depuis un certain temps, mais avec la pression du changement climatique et de la raréfaction de la ressource, on a la politique qui est amendée aujourd'hui pour pouvoir coller en termes de gouvernance aux réalités de cette gestion. Donc, on voit bien qu'on est en capacité d'adaptation réellement sur le plan aussi de la politique publique.

Donc merci beaucoup. Saveriu Luciani, vous vouliez rajouter quelque chose ? Il a parlé plus que vous, donc, vous bisquez !

M. Saveriu LUCIANI

On a parlé de moi, je suis flatté, donc je suis obligé de répondre.

Juste quelques points, comme ça, parce qu'on continue à en parler. Mon collègue a évoqué le plan eau 2023, c'est Paris qui dicte tout ça, ce n'est pas Ajaccio, ce n'est pas Bastia, c'est Paris et ce qui se passe sur ce rapport-là, c'est Paris qui nous demande encore de le faire, sauf que la gouvernance de la Corse, c'est la collectivité, ce n'est pas le préfet. Voilà, c'est la seule différence, elle est là, sinon, on est dans la même machine, qu'il n'y ait pas d'inquiétude là-dessus.

Deuxième point, je veux quand même attirer votre attention, tant pis, parce que je ne voulais pas le dire, vous savez combien de PTGE ont abouti en France ? 72. En marche aujourd'hui, il y en a 137. Vous savez qui a le record des

PTGE en termes de zone, en termes d'agence de l'eau ? C'est l'agence Rhône Méditerranée, je ne dis pas la Corse, puisque la Corse c'est Cap Corse, c'est plus un ou deux engagés, 80 projets. Donc c'est vrai que ça avance ailleurs, donc il faut que ça avance aussi ici.

Et après, il y a la Loire-Bretagne et le bassin Adour-Garonne. Pourquoi ? Tout simplement parce que ce sont des zones en tension comme la Corse, sauf que nous, encore une fois, je le dis et j'insiste, je n'ai pas de fouet, mais c'est important et je le dis en tant qu'élu de terrain parce que je m'occupe aussi de l'eau dans mon intercommunalité puisqu'on travaille sur la GEMAPI notamment. Vous savez que le Fiumorbu est une zone assez particulière à plusieurs titres, donc c'est important qu'on puisse accélérer tout ça. Et je souscris, il y a la question de la sobriété qui est importante.

Aujourd'hui, on doit consommer moins et consommer mieux. Il y a la question des fuites, des réseaux fuyards. Il y a des zones où il y a 50 % voire 60 % de fuites. Je ne parle pas uniquement de réseaux agricoles, je sais, mais même ailleurs, je vous rassure, en Sardaigne par exemple, qui est pris comme modèle, on est dans la même situation. Il y a la question qu'il faut accélérer, que l'Office avait pris en compte à Bonifaziu en 2018, 2019, c'est la REUT, la réutilisation des eaux usées, parce qu'à un moment donné, on a le choix. Après, on peut dessaler, mais dessaler, ça coûte des sous. En termes d'énergie, la Corse est déjà en situation de tension, si on y ajoute en consommation la question du dessalement, vous allez voir ce que ça va coûter en électricité. Le prix du mètre cube, ça va être du whisky, ça ne va plus être de l'eau à mon avis.

Après, il y a la question aussi, et là je crois que vous avez fait un effort et il faudra continuer avec l'agence de l'eau, c'est la question des redevances, de cette réforme des redevances, c'est important ça. Et surtout, enfin parler du payeur qui sera forcément à un moment donné le pollueur, sinon on ne va pas s'en sortir.

Et après, bien entendu, et je reviens et je rebondis donc sur l'exposé de mon collègue très intéressant au demeurant parce qu'il a parlé de régions qui sont sous tension aussi, je pense qu'on partage le même souci parce que l'effet ciseau, il va revenir très rapidement, mais sauf que l'effet ciseau, il ne va pas revenir que dans l'extrême-sud, comme cette année, il va revenir dans le Cap, il va revenir peut-être chez nous aussi. On est sûrs maintenant qu'on est à l'horizon 2030 dans une zone de turbulences où si on se retrouve, je le répète pour la 40^{ème} fois, avec, imaginons un scénario avec deux étés successifs de sécheresse, on se retrouve dans une situation qui est de type palestinien. Voilà, je caricature sans les images, je caricature parce qu'on est dans une zone où on va compter les litres d'eau par personne et par jour. Ça, c'est le scénario 2050 si tout va bien.

Donc important de muscler la gouvernance. Mais encore une fois, je crois que ce qui est important, la prise de conscience, le combat culturel est gagné pour tout le monde, je crois qu'aujourd'hui l'important, c'est l'accélération. Et malheureusement, là aussi, la vraie question, c'est la question des financements et des ressources humaines.

L'ingénierie, et tu en as parlé, je crois que c'est important, le fait d'avoir des équipes dans les régions pour muscler tout ça, il faut répondre rapidement. C'est un combat contre le temps qui n'attend pas longtemps, sinon l'agriculture pour la première va être tout de suite sinistrée.

Je m'arrête là. Merci en tous les cas pour l'échange.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Pas d'autres interventions ? Madame la Conseillère exécutive.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je remercie Jean-Paul Panzani pour son intervention et Monsieur Luciani.

Oui, il fallait réadapter par rapport à la compétence surtout des intercos, puisque quand ça a été monté en 2018, et oui, donc avant il y avait un comité technique régional sans acteurs locaux qui validait le périmètre et le diagnostic avec un COPIL.

Et maintenant, il y a un COPIL avec les élus locaux qui valide le périmètre et le diagnostic et le plan d'action, un comité technique local pour produire les documents et un comité de suivi régional, vous l'avez compris, pour assurer la cohérence à l'échelle régionale.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, on soumet à votre approbation ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Avec beaucoup d'enthousiasme, c'est un mot qui restera.

Merci, Monsieur Panzani.

Donc nous avons, si je regarde mon planning, un rapport sur l'énergie, les modifications du code de l'énergie.

Je crois que c'est Monsieur Paolini qui va le présenter.

Je vous en prie, vous avez la parole.

Le rapport 20, c'est un avis en fait.

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 020 : Avisu relativu à u prughjettu di decretu chì porta mudifica di a parte riglementaria di u Codice di l'energia, relativa à i schemi di raccurdamentu à a reta di l'energia rinnuvevule in e zone micca intercunnettate

Rapport n° 020 : Avis relatif au projet de décret portant modification de la partie réglementaire du Code de l'énergie relative aux schémas de raccordement au réseau des énergies renouvelables dans les zones non interconnectées.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la présidente.

C'est en effet un avis relatif au projet de décret qui porte modification de la partie réglementaire du code de l'énergie relative aux schémas de raccordement des énergies renouvelables qui est plus connu, en tout cas plus connu pour les professionnels du secteur des énergies renouvelables sous l'acronyme S3RENR.

C'est un schéma qui est important, notamment puisqu'il permet de renforcer l'ensemble du réseau insulaire pour permettre aux énergies renouvelables de se développer.

Malheureusement, on a été saisis tardivement par le préfet de Corse sur ce projet de décret, puisque le préfet nous a saisis en date du 21 janvier 2026, ce qui explique que l'Assemblée de Corse a été saisie dans l'urgence de ce projet de rapport sur l'avis du décret, puisqu'on avait seulement un mois pour remettre notre avis. Vu l'importance stratégique de ce secteur pour la Corse, on souhaitait pouvoir avoir ce débat en séance plénière plutôt qu'en CPD, s'il y a une commission permanente délibérante au mois de février.

Donc, comme vous le savez, le contexte, c'est la Corse qui s'est engagée, notamment à travers sa programmation pluriannuelle de l'énergie dans une trajectoire très ambitieuse en matière d'autonomie énergétique à l'horizon 2050 et pour atteindre l'autonomie énergétique, l'un des piliers essentiels, au-delà des économies d'énergie, c'est le développement des énergies renouvelables.

Donc un développement massif des énergies renouvelables électriques et en particulier du photovoltaïque, qui est déjà une filière qui est très dynamique en Corse, où on a des entreprises de très bonne qualité, dont le rayonnement vient bien au-delà d'ailleurs des frontières de notre île.

Le photovoltaïque constitue un enjeu essentiel pour notre territoire, à la fois en ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement de l'île, mais également pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles, notamment au fioul, et pour répondre aux enjeux climatiques.

Aujourd'hui, cette filière, elle connaît des difficultés, notamment pour trois raisons principales. Premièrement, une incertitude persistante concernant le calendrier des appels d'offres photovoltaïques dans les ZNI. Donc la Corse fait partie des zones non interconnectées au même titre que les îles des DOM-TOM. Et donc, le manque de lisibilité sur les appels d'offres de la commission de régulation de l'énergie fragilise aujourd'hui la filière.

Deuxième raison d'inquiétude pour cette filière du photovoltaïque, c'est la saturation progressive de certains postes sources, et notamment dans le secteur de la plaine orientale, Saveriu le sait, Jean-Noël également, aujourd'hui, les projets photovoltaïques, que ce soit au sol ou même des petits projets en toitures, ne peuvent plus se faire, je dirais quasiment de Biguglia à Ghisonaccia, en raison de la saturation des postes sources. Et donc, un certain nombre de projets sont aujourd'hui, ce qu'on dit dans ce secteur-là, en file d'attente d'un renforcement des postes sources. Renforcer un poste source, c'est une opération complexe, coûteuse qui généralement nécessite plusieurs mois avant de pouvoir être mis en œuvre. On a besoin aujourd'hui, dans certains secteurs de l'île, de renforcer ces postes sources pour permettre le raccordement des projets d'ENR quels qu'ils soient, mais notamment des projets photovoltaïques puisque c'est aujourd'hui la filière principale.

Enfin, dernier point, c'est l'absence d'un schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables, le fameux le fameux S3REN, pleinement opérationnel. Aujourd'hui, on a besoin d'un schéma de raccordement qui nous donne, je dirais, une vision en matière d'aménagement des réseaux à moyen terme.

Donc bien sûr que ces trois points-là fragilisent nos objectifs qu'on s'est fixés ensemble dans le cadre de la PPE adoptée en mars 2023. Au passage, je rappelle qu'on a voté la révision de la PPE en mars 2023 et que nous sommes toujours dans l'attente du décret d'application de cette PPE qui doit être pris par le Gouvernement.

Donc, on a alerté à plusieurs reprises les ministres successifs sur la nécessité d'avoir ce décret, notamment pour permettre aux porteurs de projets, aux entreprises du secteur, de pouvoir réaliser leurs projets et sécuriser les investissements.

On a besoin aujourd'hui d'avoir ce schéma, notamment dans le contexte où, bien sûr, il y a des pressions foncières et immobilières fortes, notamment sur les terres agricoles.

Ce S3REN, c'est un outil structurant de planification des investissements du réseau, indispensable pour augmenter les capacités de production. Sa révision a été engagée par EDF, donc c'est EDF qui est le porteur de projet de ce schéma-là. Il est indispensable pour lever les blocages dont je vous ai parlé et raccorder les projets qui sont en attente.

Ces travaux sur le schéma vont prendre plusieurs mois, voire plusieurs années, et c'est pour ça qu'on a aujourd'hui besoin de ce décret-là qui va nous permettre de gérer la période entre aujourd'hui et l'adoption définitive du schéma. C'est dans ce cadre que le préfet nous a saisis pour qu'on donne un avis sur le projet de décret qui porte modification de la partie réglementaire du code de l'énergie relative au schéma de raccordement en ZNI.

Donc, ce décret, qu'est-ce qu'il permet ? Il introduit un mécanisme qui permet durant la période transitoire, entre aujourd'hui et le futur schéma qui sera bien sûr présenté à l'Assemblée de Corse même s'il est sous maîtrise d'ouvrage EDF, afin de réaliser les travaux d'investissement par anticipation du schéma et notamment dans tous les endroits où les postes sources sont saturés. Donc réaliser les investissements de besoin pour raccorder les projets qui sont en voie de finalisation.

Dès que ce décret sera adopté, on l'espère très prochainement, après que l'Assemblée de Corse se soit prononcée et ait donné son avis, on pourra réaliser des travaux de renforcement dans la limite de 100 mégawatts. Alors, 100 mégawatts, c'est quoi ? 100 mégawatts, c'est à-peu-près la puissance aujourd'hui de la future centrale du Ricanto, ce n'est pas rien, 100 mégawatts.

La centrale du Ricanto, pour rappel, c'est 130 mégawatts, la future centrale du Ricanto. Là, grâce à ce décret, un renforcement des postes sources saturés, pour schématiser, 3 ou 4 postes sources entre Biguglia et Solenzara qui sont aujourd'hui saturés et qu'on va pouvoir renforcer à hauteur maximum de 100 mégawatts, ça ne veut pas dire qu'on va faire 100 mégawatts de travaux, mais potentiellement, on peut faire grâce à ce décret, 100 mégawatts de travaux de renforcement de réseau pour permettre de libérer un certain nombre de projets qui sont aujourd'hui totalement bloqués dans les tuyaux, avec une quote-part également là aussi maximale, la quote-part, c'est ce que vont payer les entreprises pour ces renforcements de réseau, fixée au maximum à 124 500 €. 124 500 €, c'est le montant de la Martinique. La Corse ne sera jamais à 125 000 € de quote-part pour les entreprises, on sera bien en-dessous, mais on peut aller au maximum jusqu'à cette quote-part-là.

Voilà ce qu'il y a dans ce décret.

Donc bien sûr, ce décret présente de nombreux avantages. Donc vous avez compris que le Conseil exécutif est favorable à la publication de ces décrets et on a pesé très fortement pour qu'ils sortent dans les meilleurs délais. C'est le cas aujourd'hui, même si on attend toujours celui de la PPE également avec impatience.

Malgré cet avis favorable, bien sûr, on vous propose un certain nombre de modifications qui sont précisées dans le rapport. Donc, quatre niveaux de modifications qui sont proposés sur ce décret.

Tout d'abord, un délai maximal de 2 ans pour engager la révision du schéma. Le décret actuel proposé par le Gouvernement propose 4 ans. On trouve que c'est un délai qui est un peu long pour engager les révisions à chaque fois qu'un nouveau schéma est abordé. Donc on propose 2 ans, c'est le même délai que celui de la France sur ce type de schéma, plus 2 ans pour son élaboration.

Ensuite, on propose de renforcer le rôle de la Collectivité de Corse sur la gouvernance du schéma. Aujourd'hui, la Collectivité de Corse est associée que pour avis simple. On propose qu'elle puisse être associée au même titre que l'État par l'intermédiaire du préfet et donc que le président du Conseil exécutif soit associé au même titre que le préfet dans l'esprit de la PPE qui est co-élaborée, comme vous le savez, avec l'État, et qu'on aille au-delà d'un avis simple de la Collectivité, mais bien d'un avis conforme. Ça nécessite donc de modifier un certain nombre de d'articles en ajoutant aux côtés du préfet, le président du Conseil exécutif en qualité de représentant de la Corse.

Enfin, dernier point de modification qu'on vous propose, c'est d'assurer l'articulation entre le schéma et les compétences de la Collectivité de Corse, notamment les compétences en matière de cartographie de zone d'accélération des ENR. C'est une compétence nouvelle, notamment suite à la loi APER, qui a été confiée à la Collectivité de Corse. Il y a la nécessité entre, je dirais, la cartographie des zones d'accélération des ENR et la réalisation de ces schémas, notamment dans un souci d'aménagement du territoire.

Les objectifs sont majeurs et ensuite, simplement sur les délais, des délais un peu plus longs pour que la Collectivité de Corse puisse donner son avis. Là, on nous propose un mois pour donner notre avis. On voit bien dans quelle situation on est à saisir l'Assemblée de Corse en urgence. Un mois, c'est trop just, donc on demande des délais de 2 mois pour remettre l'avis de la Collectivité de Corse sur ce schéma.

Les enjeux, ils sont très importants pour la filière bien sûr des énergies renouvelables, pour l'autonomie énergétique de la Corse, mais aussi en termes d'aménagement du territoire. Beaucoup de projets ces dernières années, et vous le savez, se sont faits en Plaine orientale, c'est pour ça que les réseaux aujourd'hui sont saturés en Plaine orientale. Les projets ont probablement consommé des terres agricoles et des terres à fort potentiel agricole, qui se sont souvent faits sur des terrains plats, en bordure de route où c'était les plus faciles à faire.

Ils ont aussi parfois été contraires aux dispositions de l'urbanisme, notamment de la loi littoral, puisque normalement on ne peut pas faire de champs photovoltaïques en loi littoral en discontinuité. Il faut les faire en continuité de l'urbanisation et on sait qu'en continuité de l'urbanisation, les terrains sont potentiellement constructibles et donc, c'est très difficile de faire des champs photovoltaïques.

Et puis également, il y a eu des évolutions réglementaires et aujourd'hui la chambre d'agriculture a des prérogatives en matière de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. Il faut donc qu'on ait un travail conjoint entre les compétences de la Collectivité de Corse, celles de la chambre, les acteurs, pour avoir, je dirais, un schéma qui est un schéma aussi avec une vision politique en matière d'aménagement du territoire et s'assurer un équilibre de déploiement des énergies renouvelables partout sur les territoires et pas uniquement en Plaine orientale, mais que ça puisse bénéficier aussi aux territoires de montagne et de l'intérieur, par exemple, mais pas seulement.

Donc voilà tous les enjeux qui sont devant nous. Mais ça, on aura l'occasion bien sûr d'en reparler au moment du travail qui vous sera présenté sur le S3REN. EDF est en train de travailler dessus, l'Agence y participe, les services de l'État y participent. On viendra dans quelques mois devant vous pour vous donner un rapport d'information et d'orientation sur les principaux choix techniques qui sont aujourd'hui sur la table.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller exécutif et président de l'AUE.

Je précise que c'est un rapport qui est présenté en urgence suite à la saisine tardive, il n'y a même pas une semaine, par Monsieur le préfet.

Donc, je vais vous demander d'abord de voter l'urgence avant de vous donner la parole pour ceux qui le souhaitent.

Donc, qui est contre l'examen en urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? (**L'urgence est adoptée**).

Donc nous pouvons continuer nos débats. Jean-Michel Savelli, vous avez la parole.

M. Jean-Michel SAVELLI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Alors c'est vrai que c'est un rapport qui est intervenu assez tardivement. Donc j'aurais en même temps des questions et des commentaires.

Effectivement sur les commentaires, vous êtes mieux placé que moi, mais les retours que j'ai, c'est que sur la Plaine orientale, ça devient très compliqué pour des tas de raisons. Il n'y a pas de connexion à la haute tension et ça complique beaucoup de choses. En revanche, il y a eu beaucoup de photovoltaïques, mais il y a beaucoup d'agrivoltaïque qui est en train de se « pointer », entre guillemets. C'est vrai que ce sont des projets qui sont un peu plus vertueux, Et c'est vrai que, ce sont des projets qui sont un peu plus vertueux, y compris sur du viti-voltaïque, il faut aussi laisser les choses se faire.

Donc c'est vrai que ce problème de connexion est aujourd'hui entre Lucciana et Ghisonaccia aussi, parce que Lucciana a la station qui permet une connexion quand même à haute tension assez facilement, mais dès qu'on franchit le Golo, ça devient compliqué.

Alors moi, une question que j'ai, c'est : est-ce que les quotas qui sont aujourd'hui fixés par la CRE vont rester ce qu'ils sont, ou est-ce qu'à travers ce décret, les quotas de part, est-ce qu'ils vont rester ce qu'ils sont parce qu'ils sont aussi relativement faibles aujourd'hui ? Est-ce que vous allez avoir à travers ce décret la possibilité de modifier, de réviser ces quotas ? Ça c'est la première question.

Ensuite, il y a un autre problème, et là vous l'avez évoqué, c'est le fait de la temporalité de ces adaptations au niveau des lignes.

Ce qui est important aujourd'hui pour des acteurs qui sont dans le photovoltaïque, c'est justement de pouvoir conclure au moins une promesse de bail. La promesse de bail aujourd'hui, c'est l'élément déclencheur qui permet à des sociétés de PV d'intervenir, en tout cas de s'investir sur le long terme sur des projets comme ça. Donc, ça, c'est intéressant, ce que vous avez dit, c'est que vous dites que parallèlement, on pourra travailler aussi sur des projets en attendant que ces connexions haute tension soient faites. Donc ça, c'est intéressant.

Ensuite, il y a aussi un point. Et là je fais appel aussi à votre compétence et à votre action auprès des communes.

Les communes sont quand même relativement frileuses par rapport à ces projets. Pourquoi ? Parce qu'il y a d'abord, le problème des PLU, les classements en zone PV, etc., qui ne sont pas toujours évidents. Ensuite, ils savent qu'à la fin, il y a quand même la sanction de la CTPNAF qui peut intervenir et cette sanction-là, c'est vrai que les décisions sont parfois étonnantes et font qu'il y a quelques acteurs qui, à la fin, ne s'investissent plus et évitent justement de tomber à un moment donné sur le coup de cette CTPNAF. Je veux dire par là est-ce que l'AUE, votre politique est-ce qu'elle est aussi d'aller vers une forme d'artificialisation liée à l'installation de parcs photovoltaïques ?

Ce sont quelques questions, mais finalement à la fin ça fait pas mal de choses à voir. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Non. Monsieur le président, vous allez pouvoir répondre.

M. Julien PAOLINI

Merci pour ces questions techniques et stratégiques également.

Tout d'abord, en effet, sur la question de la lisibilité à offrir aux acteurs de la filière, c'est essentiel. Aujourd'hui, c'est notamment là-dessus qu'ils nous nous sollicitent et donc, on a besoin de leur dire comment, dans les années à venir, on va pouvoir développer les énergies renouvelables et notamment le photovoltaïque et où. C'est pour ça qu'au niveau de l'Agence, on est en train de travailler, et on pourra vous la présenter bientôt, à une cartographie qui recense toutes les zones où potentiellement on pourra faire du photovoltaïque, commune par commune. On sera en capacité d'aller même jusqu'à l'échelle parcellaire pour qu'un maire nous dise demain : en effet, cette zone, mais le propriétaire, on peut l'avoir, non là, il y a trop d'indivisions, etc., etc.

Donc une cartographie qui sera très précise et qui exclut de fait tous les espaces où il y a des contre-indications, contre-indications liées à la loi littoral, contre-indications liées aux espaces stratégiques agricoles, aux espaces environnementaux, etc. Donc ça, c'est un travail qui est aujourd'hui très avancé.

En parallèle, la Chambre mène également un travail puisqu'elle s'est vu confier un certain nombre de prérogatives pour définir des espaces où ça serait

autorisé, où elle considère qu'on peut autoriser des projets notamment de photovoltaïque au sol dans les secteurs, je dirais, agricoles.

Aujourd'hui, on va pouvoir offrir avec à la fois les grandes orientations du schéma, les endroits où on va renforcer les postes sources, à quel niveau on va les renforcer et le foncier disponible, une lisibilité parfaite aux acteurs pour, je dirais, les 10 ou 20 prochaines années, d'autant que dans le projet de PPE sur lequel on est en train de travailler, c'est-à-dire pas celui qu'on a voté en mars et dont on attend le décret d'application, la nouvelle PPE, on veut passer de 500 mégawatts d'énergie renouvelable à 1 000 mégawatts. On veut faire le grand saut en multipliant par 2 les puissances de raccordement et le schéma va pouvoir le permettre, en tout cas, les travaux préliminaires qu'on mène avec EDF et les services de l'État vont pouvoir permettre ce doublement de la puissance d'énergie renouvelable de 500 mégawatts à 1 000 mégawatts dans les années à venir dans l'objectif d'autonomie énergétique. Donc ça, on va avoir d'ici le courant de l'année 2026 une lisibilité parfaite pour les acteurs, et je les rencontrerai d'ailleurs très prochainement, notamment le syndicat des énergies renouvelables.

Aujourd'hui, on a des projets qui ont des permis de construire, qui ont parfois des tarifs de rachat de la CRE, donc c'est-à-dire qui ont passé toutes les autorisations administratives possibles et imaginables, mais qui sont aujourd'hui bloquées et ça représente environ, on n'est pas loin de la centaine de mégas. Donc on a vraiment besoin de ce décret. Et nous, on a écrit à plusieurs reprises, on a alerté, etc., on a vraiment besoin de ce décret pour qu'EDF puisse engager les travaux, mais forcément ça ne va pas se faire du jour au lendemain parce que, ça ne paraît pas grand-chose, mais c'est quand même des travaux qui nécessitent de franchir un certain nombre d'étapes.

Est-ce que nous, on est pour l'artificialisation des sols ? Bien sûr que non, vous le savez ! Vous nous écoutez souvent prendre des positions, d'ailleurs, parfois on n'est pas d'accord.

M. Jean-Michel SAVELLI

La question est de savoir est-ce que c'est considéré comme de l'artificialisation ou pas ?

M. Julien PAOLINI

Alors ça dépend. Si on regarde la nomenclature du ZAN, etc., on pourrait considérer que c'est une forme d'artificialisation.

Nous, ce qu'on dit aujourd'hui sur le photovoltaïque et ce que dit également la Chambre, c'est qu'on ne peut plus continuer sur la même trajectoire

qui a été celle des 15 ou 20 dernières années, c'est-à-dire essentiellement sur des terres agricoles, essentiellement sur les terrains plats et essentiellement en Plaine orientale.

Il y a 100 mégas en file d'attente, 88 mégas je crois exactement, en file d'attente en Plaine orientale et il n'y a rien ailleurs, enfin pas rien mais pas grand-chose. Il y a plein de postes sources en Corse aujourd'hui qui ne sont pas saturés.

Donc, on ne va pas dire du jour au lendemain il y a tout qui s'arrête, il faut tout revoir, etc. Mais on dit, commençons d'ores et déjà à travailler pour pouvoir faire du photovoltaïque ailleurs sur le territoire, en zone naturelle, c'est réversible, les panneaux, on peut les mettre, mais on peut les enlever aussi, en zones naturelles, mais également dans des zones déjà artificialisées, notamment en toitures, et notamment dans un certain nombre de secteurs qui sont aujourd'hui, ça peut être des anciennes carrières, ça peut être des parkings, etc., etc., donc sur les 2 volets.

Et bien entendu, l'agri-photovoltaïsme, là il y a encore une question, mais je crois qu'il faut qu'on travaille avec les agriculteurs, il faut qu'on travaille avec la Chambre. On voit en effet un certain nombre de grands projets sortir de terre. Mais aujourd'hui, l'agri-photovoltaïsme, ça ne peut être qu'un revenu complémentaire pour un agriculteur, ça ne peut pas devenir l'activité principale d'un agriculteur avec des projets qui viendraient, je dirais, saturer complètement les capacités. Qu'on ait plusieurs petits projets agri-photovoltaïsme pour que justement chaque agriculteur puisse avoir un complément de revenus. Mais on ne peut pas demain, sur un secteur en particulier ou pour un agriculteur, avoir des projets à plusieurs dizaines de mégas qui viendraient complètement saturer cette filière-là.

Donc, il faut qu'on travaille et notamment avec les partenaires que sont la Chambre et les entreprises du secteur pour avoir un développement harmonieux de cette filière. Il y a quand même du potentiel, mais pour quel type d'agriculture ? Aujourd'hui, on ne pense pas que pour les filières végétales, par exemple, ce soit adapté. En tout cas, c'est ce qui semble sortir des premiers travaux qu'on a pu mener, mais on aura l'occasion d'en rediscuter.

Voilà rapidement les principaux éléments de réponse que je peux vous fournir à ce stade.

me la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò presidente per e vostre risposte.

Dunque, emu da mette à u votu st'avisu nant'à stu prugettu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu. Avemu l'unanimità. À ringrazià vi tutti.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Pensu chì i cartulari, l'opinione è l'avisu di u Cunsigliu esecutivu sò tutti passati.

V'aghju da mette à u votu l'attestazione d'autorizzazione pè prolungà i dibattiti per via di u travagliu di u persunale.

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DES
PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque mette à u vote sta derogazione.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La dérogation au temps de travail est adoptée.

Avà passemu à e muzione.

MUZIONE / MOTIONS

Mme Nadine NIVAGGIONI

Madama a Presidente, scusate, mi pare ch'ellu ci vole à fà una piccula interruzione di riunione pè a muziona di « Core in fronte » annantu à u CROUS perchè ci vole à travaglià torna à pena a scrittura.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Perchè a vulete passà sta sera ? Aviu pensatu ch'ella ripartia in cummissione un'antra volta.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Dopu forse, hà da esse longa da quì à aprile.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pudemu fà una suspensione, què ùn hè micca u problema.

Ghjè dinò s'ella hà da durà assai, s'è no pudemu cuntinuà à travaglià quì nant'à l'altre muzione frà tempu è po dopu dinò, avemu e cummissione permanente. In cummissione permanente, si ponu passà e muzione, ùn c'hè micca problema.

Per mè, fatte cum'è vo vulete, ma s'è vo pertite tutti, avà corum ùn averemu più. A dritta, sò scappati, ùn c'hè più nimu. Dumandu d'altronde ch'ellu ci sippia una verificazione di u corum.

On fait une interruption de séance, on va discuter de notre organisation, c'est nécessaire. Tu veux intervenir sur quel sujet ? Alors, vas-y, tu as la parole.

M. Romain COLONNA

Madame la Présidente, je voudrais juste avoir une précision sur l'organisation parce que j'entends qu'il y a une demande de suspension. Dans quel cadre, il y a eu une motion qui a été déposée, qui a été discutée en amont, je voudrais juste savoir pourquoi il faut retourner, avoir une précision à ce niveau-là.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est bien pour ça que je demandais une suspension de séance, pour que nous nous expliquions sur le pourquoi du comment et non pas avoir des chjama è risponde en direct. Donc suspension de séance, s'il vous plaît. Vérification du quorum, parce qu'au moment où on se parle, nous avons le quorum, mais ce n'est pas non plus fantastique ou enthousiaste puisque c'est le mot à la mode. Donc interruption de séance.

La séance est suspendue à 17 heures et reprise de la séance à 17 h 05.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise.

Motion n° 2026/E1/001 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Crise agricole et reconnaissance des spécificités corses

Mme Paola MOSCA

Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Chers collègues,

À travers cette motion, nous voulons d'abord adresser un message simple et clair : l'Assemblée de Corse se tient aux côtés de ses agriculteurs et de ses éleveurs.

L'agriculture corse n'est pas une activité comme les autres. Elle est un pilier de notre économie, un rempart contre la désertification de nos villages, un élément central de notre identité collective. L'agro-pastoralisme façonne nos paysages, nos savoir-faire, notre alimentation et participe directement à notre souveraineté alimentaire, enjeu stratégique pour un territoire insulaire comme le nôtre.

Or aujourd'hui, nos agriculteurs font face à une accumulation de crises :

- revenus insuffisants,
- hausse continue des charges,
- complexité administrative excessive,
- pression foncière,
- effets du changement climatique,
- et crises sanitaires répétées, comme celle de la dermatose nodulaire contagieuse, qui suscitent incompréhension et inquiétude.

A cela s'ajoute un contexte français et européen défaillant, marqué par l'incapacité des gouvernements successifs à apporter des réponses durables, lisibles et adaptées aux réalités des territoires.

Pour la Corse, la situation est encore plus critique. L'insularité, le surcoût structurel, la dépendance logistique et la faible structuration des débouchés locaux rendent nos exploitations plus vulnérables que partout ailleurs.

C'est pourquoi les politiques agricoles pensées depuis Paris ou Bruxelles, sans réelle prise en compte de nos spécificités, atteignent aujourd'hui leurs limites.

Donc, cette motion porte sur une exigence forte, à savoir que la Corse puisse concevoir et piloter sa politique agricole, notamment à travers une

délégation pleine et entière à l'ODARC du volet corse de la PAC. Il ne s'agit pas d'un privilège mais d'une nécessité pour garantir des dispositifs cohérents, efficaces et adaptés à notre réalité.

Nous affirmons également notre position ferme à l'accord Mercosur qui ferait peser une concurrence déloyale sur nos filières au mépris des normes que l'on impose à nos producteurs.

Enfin, nous demandons à l'État d'assumer pleinement ses responsabilités, sécuriser les revenus agricoles, simplifier les procédures, indemniser rapidement et justement les pertes liées aux crises sanitaires et mettre fin à des décisions brutales comme l'abattage systématique de troupeaux lorsque des alternatives existent.

Soutenir l'agriculture corse, ce n'est pas regarder vers le passé, c'est faire le choix d'un modèle de développement maîtrisé, respectueux de notre terre, de ceux qui la travaillent et du peuple qui y vit. C'est le sens de cette motion et je vous invite à l'adopter. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla nant'à sta muzione ?
Nimu.

Bon eiu aghju da dì duie parole. Ùn sò micca in carica di l'agricultura, ma dopu dumanderemu u so avisu à u Presidente di l'ODARC, bon l'agricultura oghje cum'è a sapete, ghjè sottu una pressione scema di rigulamenti novi, aldilà di e cundizione di pruduzione ch'è nò cunniscimu, è n'emu parlatu ancu eri, hein cù u cambiù climaticu ecc ecc.

Que ce soit le Mercosur d'un côté, que ce soit de l'autre la prochaine PAC, il est évident qu'il y a une inquiétude qui est très forte, indiscutablement dans le monde agricole ailleurs, mais en Corse en particulier, puisque nous pourrions être atteints par des modifications de la politique agricole commune. Je pense que le président de l'ODARC pourra vous expliquer cela mieux que moi, et nous œuvrons effectivement ensemble pour faire en sorte qu'il y ait une prise en compte de nos spécificités.

Merci pour cette motion.

On demande l'avis donc de l'exécutif.

M. Dominique LIVRELLI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Favorable aussi à ce que j'ai dit, Monsieur le Président ? Très favorable.

Je suis très contente ! Donc voilà, en tout cas, on rit, mais on sait que ce n'est pas forcément facile du tout, du tout, du tout sur le terrain.

Aghju da mette à u votu sta muzione.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu vote à prò. À ringrazià vi.

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Motion n° 2026/E1/002 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Protection du statut autonome du Groënland et respect du droit international.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora eiu d'altronde v'aghju da presentà una muzione nantu à a situazione pessima di u Groënland chì hè sottu à pressione non solu di u cambiù climaticu, ma d'una parte ma dinò, chì ghjè sottu à a pressione a sapete di l'americani è di quellu Presidente Trump chì face assai parlà di ellu sti calchi tempi.

Bien évidemment, vous connaissez les menaces qui pèsent sur le Groenland.

Aujourd'hui, il y a un élément essentiel qui risque d'être remise en cause : c'est le droit international. Or, le droit international n'est pas une option.

L'intégrité territoriale et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne se négocient pas, ne s'achètent pas et ne se marchandent pas.

Les propos et les visées du président américain remettent directement en cause d'abord la Charte des Nations unies, Madame Fazi, et les résolutions aussi fondamentales sur l'autodétermination, ainsi que l'ordre international issu des négociations consécutives au conflit donc armé de la Seconde Guerre mondiale.

Le Groenland, de plus, n'est pas un territoire qui est disponible. Et ils l'ont dit et proclamé de manière très, très claire.

D'abord, c'est une nation insulaire, autonome, dotée d'institutions démocratiques, reconnue aussi comme un peuple, avec un peuple autochtone, 47 000 habitants, pour la plupart inuits, qui ont leur propre langue.

Et l'autonomie institutionnelle du Groenland résulte d'un choix démocratique, négocié évidemment avec l'État souverain qui est le Danemark. Cela a été un consolidé par un référendum en 2008. Et aucun acteur extérieur, quel qu'il soit, même pas l'Union européenne, ne peut remettre cela en cause.

Donc, menacer d'acquérir un territoire ou d'imposer une tutelle relève d'une logique qui, pour moi, est impérialiste et qui est complètement dépassée.

Le monde de 2026 ne peut accepter la façon dont fonctionnaient les États impérialistes au 19^{ème} Siècle.

L'annonce américaine, c'est non seulement une provocation diplomatique, c'est surtout une attaque grave contre un peuple qui a clairement exprimé son refus.

Plusieurs États, et l'Union européenne, bien sûr, dont fait partie le Danemark, ont envisagé une réponse ferme. Mais au-delà de ça, c'est la crédibilité de l'ordre international qui est en jeu.

Cette motion donc, au-delà du Groenland, bien évidemment, parle de la défense des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes partout dans le monde.

Voilà, je ne lis pas toute la motion, sauf si vous y tenez, mais je pense que, europhiles comme nous sommes et surtout soucieux de la liberté des peuples à pouvoir s'autodéterminer, je pense qu'il était important de manifester notre soutien à ce peuple.

Et je me permets de vous dire qu'il y a de très belles émissions sur le peuple inuit qui passent actuellement sur des chaînes, alors évidemment pas forcément celles que regardent à peu près tout le monde, mais qui sont vraiment très touchantes, très, très touchantes et très fortes. On a l'impression des fois qu'on retrouve nos propres mots, nos propres paroles.

Voilà, c'est un peuple de la glace qui non seulement voit la glace fondre, les animaux mourir, mais qui risque aussi de perdre tout simplement aussi son sous-sol, ses ressources halieutiques et sa terre, et disparaître parce qu'ils vont disparaître dans ce cas-là.

Donc je demande son avis à l'Exécutif sur cette motion.

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable, bien sûr.

Deux mots, mais vous l'avez dit, c'est sûr que l'évolution du monde et du contexte international nous oblige à réinterroger, y compris notre vision de l'inscription de la Corse dans son environnement géopolitique et géostratégique global.

On ne peut pas penser, y compris l'autonomie aujourd'hui, comme on l'a pensé encore il y a 15 ou 20 ans. Les relations internationales, ça a toujours été des relations qui ont été caractérisées par les rapports de force. Mais là, on est vraiment dans une logique d'impérialisme, impérialisme des États-Unis, impérialisme de la Russie, impérialisme de la Chine, des puissances émergentes, y compris l'Inde, une Europe qui peine à se faire respecter et entendre sur la scène

internationale. Et donc la Corse, elle est quand même au cœur d'un espace méditerranéen qui est un espace stratégique majeur. C'est à la fois une opportunité pour les États, et notamment les États de l'Union européenne, nous sommes inscrits dans l'Union européenne, mais c'est aussi un risque potentiel.

Et donc je crois qu'on doit véritablement intégrer cette donnée géostratégique, y compris dans notre façon de plaider en faveur d'une autonomie qui nous permette de former nos choix dans un certain nombre de domaines, tout en laissant bien sûr la gestion des relations internationales, en tout cas sous l'angle de la conflictualité, à des États ou à des groupes d'États comme l'Union européenne.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc je soumetts au vote cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, la motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Donc, merci, nous leur ferons parvenir.

Voilà, donc je crois qu'on va suspendre la séance dans l'attente du retour de la commission.

Suspension, s'il vous plaît. Merci.

La séance est suspendue à 17h15 et reprise à 17h55.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, en CDENATE, avec le Conseil exécutif également, est abouti un compromis, un texte de compromis. Il n'en demeure pas moins qu'il faut présenter cette motion.

Donc qui la présente ? Véronique Pietri pour « Core in fronte ».

Motion substitutive n° 2026/E1/003 (Se substitue à la motion n°2025/E2/027 déposée par le groupe Core in Fronte

Mme Véronique PIETRI

Merci, Madame la Présidente.

Donc, nous avons déjà fait une question orale sur le sujet.

Il s'agit d'un très beau projet structurant de l'acquisition par le CROUS d'un ensemble de 80 logements étudiants et dont nous avons demandé l'inscription au PTIC pour une somme, pour pouvoir boucler, je dirais, le financement.

Alors, dans cette motion, nous avons entre-temps pu réfléchir à comment obtenir un financement qui serait optimisé, c'est-à-dire pour avoir vraiment toutes les possibilités de financement de ce projet.

Et donc, bien sûr, je ne lirai pas tous les considérants, mais juste pour préciser qu'il s'agit de demandes au niveau de crédits FEDER, en utilisant la nouvelle mesure relative au logement abordable qui permet donc de financer une opération de ce genre, et avec l'appui de l'AUE.

Donc, je lirai directement les dispositifs.

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME que l'acquisition par le CROUS d'une résidence universitaire de 80 logements à Corti constitue un projet structurant répondant à l'urgence sociale du logement étudiant et aux orientations stratégiques de la Collectivité de Corse en matière d'enseignement supérieur, d'habitat social, de cohésion territoriale et d'aménagement du territoire,

DEMANDE la réalisation d'une étude relative aux performances énergétiques du bâtiment afin de répondre aux critères d'éligibilité des financements FEDER, en s'appuyant notamment sur les dispositifs d'aides de l'AUE.

MANDATE le Conseil exécutif de Corse pour rechercher avec l'ensemble des partenaires du projet (CROUS, CNOUS, Etat, Europe...) le financement nécessaire à la réalisation de l'opération d'acquisition et de réhabilitation du bâtiment, en mobilisant prioritairement les crédits FEDER et, si nécessaire, le PTIC en complément. »

Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci pour cette présentation.

Donc, qui souhaite s'exprimer sur cette motion déjà largement débattue par ailleurs ?

Donc, on demande son avis à l'Exécutif ?

M. Julien PAOLINI

Favorable bien sûr, Présidente.

Simplement, encore une dernière petite modification sur le titre, parce qu'on a beaucoup travaillé sur les considérants et sur les dispositifs, et on a oublié l'essentiel, c'est-à-dire de reprendre le titre puisqu'en commission, hier, on avait identifié parmi les sources de financement à privilégier le FEDER, alors que la motion initiale de Core in Fronte visait plutôt le PTIC, et donc peut-être modifier le titre en ne faisant plus référence à l'inscription au PTIC, mais plutôt « motion visant au financement d'une acquisition par le CROUS de 80 logements », tout simplement.

Mais pour le reste, bien sûr qu'on est tout à fait favorable à l'ensemble des dispositifs prévus dans cette motion.

Et remercier bien sûr l'ensemble des personnes qui ont contribué à ce travail, que ce soit au niveau des groupes ou du CROUS, puisqu'on a reçu hier le directeur qui a pu nous exposer l'ensemble de son projet, qui à mon avis est très important pour la ville de Corti et surtout pour les étudiants.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc nous avons un amendement oral qui vise le titre.

Donc, qui est contre l'amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Tout le monde est pour.

(Amendement adopté à l'unanimité)

Donc désormais, la motion s'intitule "**Motion visant au financement pour l'acquisition par le CROUS de 80 logements étudiants à Corti**". Et là, nous sommes bien évidemment très heureux de cela.

Je sou mets donc la motion ainsi amendée.

M. Romain COLONNA

Madame la Présidente, s'il vous plaît, le groupe « Fà populu in seme » voudrait s'associer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, association de notre groupe, plus « Avanzemu ». Merci.

Donc, qui est contre la motion ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Tout le monde est pour.

Donc la motion est ADOPTEE à l'unanimité.

Nous n'avons plus qu'à espérer une inauguration rapide. En tout cas, c'est bien, c'est très bien, je suis très contente. Parfait.

Alors, juste un petit point.

Nous nous retrouverons en format plénier après les résultats des élections municipales. Donc, da quì à un bellu pocu, hein... Il n'en demeure pas moins que nous continuons à travailler les uns et les autres et que nous aurons des commissions permanentes, au moins 1, probablement 2.

Concernant les commissions thématiques, il doit y en avoir s'il y a des dossiers de CP qui doivent passer en commission au préalable, bien sûr.

De toute manière, je vous tiens au courant.

Allez, bona campagna à tutti !

La séance est levée à 18 heures.